This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1624

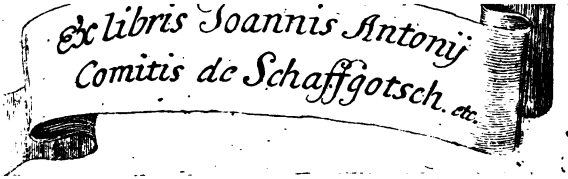

AL 242.

AP
25
B62

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E

M. D. C. LXXXVII.

TOME QUATRIEME.

A AMSTERDAM,
Chez WOLFGANG, WAESBERGE, BOOM, & van SOMEREN.

M. D. C. LXXXVII.

Fürstl. Schwarzb. Schwarzgotsch'sche Hofbibliothek zu Warmbrunn

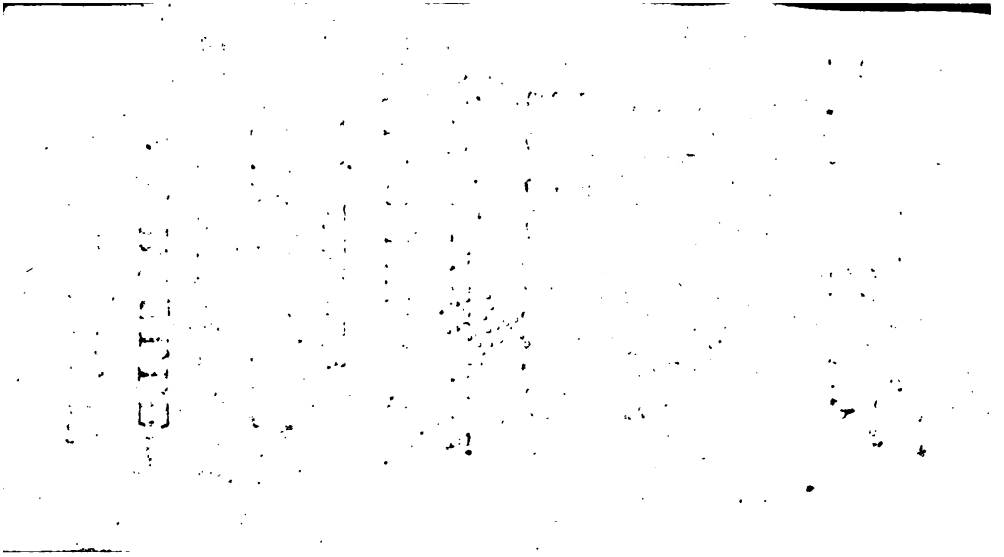

Compl. Sci
Mss
2 B 33
27223

AVERTISSEMENT.

VOici le quatrième Volume de la Bibliothéque Vniverſelle, qu'on donne à la fin des trois premiers mois de cette année, comme on l'avoit promis. On tâchera d'être auſſi éxact, à l'égard des Tomes ſuivans, & de les donner préciſement à la fin de chaque cartier. Le Lecteur s'appercevra ſans doute d'une addition qu'on a faite aux titres des Livres de ce quatrième Volume. On y a marqué le nombre des pages que chaque Livre contient. C'eſt qu'on nous a avertis que le public ſeroit bien aiſe qu'on l'inſtruiſit de la groſſeur des Ouvrages, dont on fait l'extrait, auſſi bien que de leur matiére: outre que cela pourroit être utile à ceux qui veulent conférer les

citations de cette Bibliotheque, & qui n'ont pas la même édition que nous avons euë. Ils pourront en cette occasion se servir utilement de la méthode qu'on a indiquée dans le II Tome p. 327, & comparer par la régle de trois le nombre des pages des deux éditions, pour trouver dãs celle, qu'ils ont, le passage allegué.

Pour éviter les répetitions, on avoit observé de ne pas inserer dans la Table des Livres d'un Volume, ceux dont on avoit dessein de faire l'extrait dans les suivans. Mais on nous a assurez que l'impatience des Lecteurs & des Libraires ne s'accommodent pas d'un retardement de trois mois, qu'il y a de certains Livres qu'on ne connoît jamais assez tôt, & qu'on ne seroit pas fâché de voir, dans la Préface ou dans la Table d'un Volume, une partie des

matié-

tiéres qui doivent être traitées dans le ſuivant. C'eſt ce qui nous a obligez de mettre dans la Table de ce quatriême Tome quelques Livres marquez par une † dont on fera l'extrait dans le cinquiéme. C'eſt encore ce qui nous porte a avertir le Lecteur, que nous avons reçû des Reflexions de M.N. Fatio de Duillier ſur la methode de trouver les tangentes de certaines lignes courbes, que M. de Tſchirnhaus a publiée dans ſon Medicina mentis. *On a parlé dans le III. Volume de la Bibliotheque p.* 377, *de cette methode, qui, ſelon l'Auteur des Reflexions,* ne répond nullement à l'exactitude géométrique, ſi ce n'eſt en certains cas particuliers.

J. Le Clerc.
J. C. De La Croze.

TABLE DES LIVRES

Contenus dans ce quatriéme volume, le premier mot deſquels eſt écrit en capitales, avec quelques autres imprimez ſur la fin de l'année paſſée & au commencement de celle-ci.

A.

ABercombii (D.) M. D. Opuſcula medica hactenus inedita: 1 de Luis Venereæ, abſque ſalivatione Mercuriali, curatione: 2 de modo curandi bubonis Venerei & tutiore Salivationis methodo, 3 De varietate & variatione pulſus: 4 de dignoſcendis medicis plantarum ac corporum quorumcunque virtutibus ex ſolo ſapore. 8 Londini. 1687.

ALTING [Jac.] Opera omnia fol. 5 vol.

Amstel. apud. Borstium. *Bibl.* p.354

AMBASSADES de la Compagnie Hollandoise des Indes 8. p.449.

An Occasional Discourse concerning Gods Fore-Knowvleedge and Mans Freeagency, Being an attempt to reconcile their seeming opposition, and to assert the truth of both from the H. Scripture. 12 London 1687. & se trouve à Amsterdam chez la veuve Svuart.

Aryvaker, [Edm.] A. M. The Ministration of Publick Baptism of infants &c. De l'administration du Baptême des enfans, où l'on montre qu'elle doit être publique. & qu'il ne faut pas baptizer dans les maisons. 4 à Londres 1686.

APOLOGIE de la PENITENCE. 8 A Cologne & se trouve A Amsterdam chez YVolfgang. p.450

B.

BAUDELOT DE DAIRVAL, de l'utilité des voiages 8. p. 222

Bockelmanni [Frider. Joan.] ICti Lugd. Batav. dum viveret Antecessoris, Exercitationes de Actionibus, in quibus speciatim de dominio, servitute, hereditate, possessione, pignore, obligatione naturali & civili, nec non de contractibus nominatis qui re perficiuntur, putà de mutuo, commodato, deposito & pignore agitur. 4 Lugd. Batavor. 1687.

BONTEKOE [Corn.] Verscheide Tractaatjes 8. p. 325

Bosse [4] Traité des maniéres de dessiner les ordres de l'Architecture antique en toutes leurs parties: avec plusieurs belles particularitez, qui n'ont point paru jusques à present touchant les bâtimens de marque, comme la naturelle entresuite des gros & menus membres, de leurs degrez ou escaliers. Puis le moien d'arrêter, par dessein & modelle en petit, les parties d'un Edifice, en sorte qu'étant executé en grand il faße l'effet que l'on s'est proposé; & enfin la pratique de trouver la place géométrale des jours, ombres & ombrages sur les corps Géométraux. in fol. A Paris, & se trouve à Amsterdam chez P. Savouret, avec tous les autres Ouvrage du même Auteur pleins de taille-douces.

BRAND [Ger.] Het Leven van den Heere M. de Ruiter L. Admiral &c. fol. chez la Compagnie. p. 1

Braunii [Ioh.] Necessaria atque modesta Defensio contra injustam protestationem falsamque narrationem Apologeticam Ioh. Marchii. Ventilantur quæstiones Theologicæ difficillimæ: 1 de Personalitate: 2 de Unione Hypostatica: 3 De Christo quà Mediatore adorando & passo: 4 de conscientia: 5 de Iudice controversiarum, & 6 de Sanctificatione.

Broekhuisii [Beni.] M. D. Rationes Philosophico-Medicæ, Theoretico-Practicę, juxta Auctoris Principia deductæ. 4 Hagæ comitis. 1687. §. 5 *Bynaus*

Bynæus [Ant.] Pr. Naardens Burger-Moort door de Spaansche begaan op den $\frac{1}{11}$ December 1572. Onder een verhandelinge van diergelijke Wreetheid, door Jacobs sonen bedreven aan de invvoonderen van Sichem. Vertoont op den jaarlijkschen gedenk-dag in den Jare 1686. 12. Tot Amsterdam by Gerard Borstius 1687.

C.

† *Celsi* [Aur. Corn.] de Medicina Libri octo, Brevioribus Rob. Constantini, Is. Casauboni aliorumque scholiis parallelis illustrati, curâ & studio Th. I. ab *Almeloveen* M. D. 8. Amstelodami apud Ioannem Wolters 1687.

Christus Sol, sive Astronomia Christiana, adeoque Summa totius de Dhristo Doctrinæ, sub emblemate Solis: Sol Iustitiæ, omnibusque eum, sive docentibus, sive discentibus, non contemnendam hinc utilitatem sortituris, sacrum. Auctore Iohan. A. Comatomi. 12. Lug. Batavorum 1686.

Clementis [S.] Epistolæ. 12. p. 465

Clerici [Davidis] *dissertationes*. 8. p. 364.

Conringii [Herm] Dissertationes selectiores. 8, p. 143

Convérsations sur les matiéres de Religion entre un Protestant & déux Catholiques Romains. où 1 on fait le plan de la Religion Protestante. 2 On répond aux reproches

proches qui se font ordinairement contre cette Religion. 3 On rapporte les raisons principales qui empêchent un Protestant d'embrasser la religion Romaine. 12. A Amsterdam chez P. Savouret 1687.

Craanen [Theod.] Observationes excerptæ ex prælectionibus publicis privatisque collegiis viri Clarissimi olim Leidensi Acad. Med. Prof. Nunc Cons. & Archiat. Brandenb. Quibus emendatur & illustratur V. Instit. Liber. Dan. Sennerti de Auxiliorum Materia. 12. Lugd. Batav. 1687.

† *Cuperi* [Gisb.] Harpocrates sive explicatio imagunculæ argenteæ perantiquæ quæ in figuram Harpocratis formata repræsentat solem. Ejusdem monumenta antiqua inedita. Multi Auctorum loci, multæ inscriptiones, Marmora, Nummi, Gemmæ, varii ritus & Antiquitates in utroque opusculo emendantur & illustrantur. Accedit *Stephani le Moine* Epistola de *Melanophoris*. Trajecti ad Rhenum, Apud Franc. Halma. 4. 1687.

D.

D*Aillon* [B. de] Examen de l'oppression des Réformez en France ; où l'on justifie l'innocence de leur Religion, & où l'on prouve que la Doctrine des Démons signifie dans S. Paul le culte que les Payens rendoient aux morts, qu'il n'étoit point different de celui que l'Eglise ro-

maine rend aux Saints. 12. A Amſterdam chez P. Mortier 1687.

Des Marets de l'Academie Françoiſe. Les Delices de l'Eſprit, ou Entretiens ſur la Divinité, ſur la Religion, & autres ſujets; Dédiez aux beaux eſprits. 12 A Paris. 1687.

Devoirs de la vie Civile, dediez au Roi. Tome I, & II. Nouvelle édition revuë, corrigée & augmentée. 12 A Amſterdam chez Ab. VVolfgang. 1678. voiez Bibliot. Univerſ. T. III. p 514.

Deux queſtions curieuſes, touchant le devoir des Proteſtans de France, qui ont été forcez, décidées en deux Lettres, l'une d'un Avocat, l'autre d'un Gentilhomme. 12 A Amſterdam, chez D. du Freſne 1687.

DODVVEL [Henr.] de Iure Laïcorum Sacerdotali. S. p. 75.

E.

Eclairciſſemens ſur l'Apoc. de S. Iean; Syſteme nouveau, où l'on fait voir l'an où a commencé l'Empire Papal, & celui où il doit finir, l'an où a commencé la puiſſance des Ieſuïtes & celui où elle doit prendre fin, avec le tems du rétabliſſement de la Réformation en France, & une expiication ſommaire du regne de mille ans. 12. A Amſt. chez Daniel du Freſne. 12. 1687.

† Eclairciſſemens ſur les ſcandales injuſtement pris d'un Livre intitulé l'Ouverture

ture de l'Epitre aux Romains, par l'explication du v. 27. du ch. 3. A Londres 1687. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang.

Elgersma (Franc.) *Cygnea Cantio*, ofte Svvanen-gezang van den stervenden Jesus, uitgebreid door leersame Bedenkingen, over de zeven laatste vvoorden, velke hy aan 't Cruis gesproken heeft, den tvveeden druk, 8. Te Leeuvvarden. 1687.

Enquiry into the Physical and Literal sense of that Scripture Jerem. VIII: 7. *The stork in the Heaven knovveth her appointed Times; and the Turtle, and the Crane, and the Svvallovv* &c, Written by an eminent Professor for the use of his Schollars, and novv published at the earnest desire of some of them. 12 London. 1687. & se trouve à Amsterdam chez la veuve Svvart.

Ertel (Gul.) Palæstra Aulico-Juridica, de Juribus Principum 4. p. 161

Essais nouveaux de Morale. De l'Ame de l'homme: premier essai, divisé en trois parties. A Paris 8. 1686.

F.

Fabert. Histoire des Ducs de Bourgogne. 12. A Cologne. 1687.

Fasciculus Dissertationum Philosophico-Philologicarum in Academia Jenensi conscriptarum. 4. Jenæ. 1686.

Fevry [Claude] Prêtre, Abbé de Loc-Dieu, ci-devant précepteur de Mr. le Prince

Prince de Conti. Traité du choix & de la Methode des Etudes. A Paris in 12. 1686. & ſe trouve à Amſterdam chez divers Libraires.

Flud à Giſſen [David.] Epiſtola ad Virum Celeb. *Ioannem Braunium* in quâ præter Veterum Ægyptiorum Crocodili Hieroglyphica, Antichriſto accommodata, nova conjectura proponitur ſuper Fletu Thammuz de quo Ezechiel C. VIII. com. 14. cui præfixa eſt Epiſtola ad R. V. D. *Pet. Vogelſang.* V.D.M. in quâ oſtenditur Ægyptios ſapientiam ſuam ab Hebræis hauſiſſe. 12. Amſtelodami, excudit Gerard Borſtius. 1686.

Frieſche Luſt gaarde ofte Boom-heeſterbloemen kruid-vvaarande, beſtaande uit der gevvaſſen beſchrijvinge, die in d'Europeſche en d'aangrenzende Landſchappen bekent zijn. Met heure oppechte naamen in verſcheydene de gebruykkelijkſte Taalen, als der ſelver herkomſt en uitleggінge daar over, benevens heure geſtalte, onderſcheid, oeffening, eigenſchap en deugden; als ook de verdigtzelen en aanmerkingen die ons de aadeloudheid der digteren en gedenkſchriften van de grijze en nieuvve tijd heeft nagelaten. Vervaardigt en uitgegeven door de Heer *Simon Abbes Gabbema*, Hiſtory-Schrijver van de Landsheerlijkheid van Frieſland, in 4. Leeuvvarden 1687.

G. *Gab-*

G.

G*Abbema* voiez *Frieſche Luſt-gaarde.*
GRAVEROL, Avocat. Diſſertation ſur une Médaille Greque. p. 246

H.

HALLEY, relation des vents reglez. p. 60.
Harmonie des Propheties anciennes avec les Modernes, ſur la durée de l'Antechriſt & des ſouffrances de l'Egliſe. Seconde partie. Avec un journal ſur l'accompliſſement des Prophéties. Pour le mois de Fevrier 1687, & pour les années derniéres. 12. A Cologne 1687.
HELLIN [P.] Hiſtorie van de vijf Artijkelen. 8. p. 289
HELLADII Beſantinoi Chreſtomathia. 4 p. 402,
HERMAN. [Paul.] Horti Academici Lugd. Batavi Catalogus. 8. p. 342
Hiſtoire & Apologie de la retraite des Paſteurs, à cauſe de la perſecution de France. 8. Francfort. 1687.

K†

KULPIS [Georg.] de Unitate Reipublicæ. 8. p. 141

L.

LAMPADII [Jac.] de Republica Romano Germanica 8. p. 158

Lettre écrite à un François refugié de la part de quelques Réformez detenus captifs en France ; pour rendre celle qu'ils adreſſent à leurs Paſteurs refugiez dans les païs étrangers. 12 ſur la Copie écrite de France. A Amſterdam. 1686.

Lettres d'un Eccléſiaſtique à quelques perſonnes de la Religion P. R. pour les exciter à rentrer dans l'Egliſe Catholique & pour répondre à leurs difficultez. 12. A Bruxelles 1687.

Lovvth (Simon) V car of *Comus Blene* ; A Letter to *Edvv. Stillingfleet DD.* Lettre au D. Stillingfleet, pour répondre à l'Epître dédicatoire, qui eſt au devant d'un ſermon prononcé à l'ordination, qui ſe fit le 15 de Mars 1686, dans l'Egliſe de S. Pierre de *Cornhill* ; avec quelques réflexions ſur des lettres que le *D. Burnet* écrivit à cette occaſion. 4. Londres 1687.

M.

MALPIGHII [Marc.] Opera omnia Fol. p. 170

Medecin de ſoi-même ou l'art de ſe conſerver la Santé. 12. A Leide & à Amſterdam chez Wolfgang. 1687.

Memoi-

Memoires de M. L. C. D. R. contenant ce qui s'eſt paſſé de plus particulier ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, du Cardinal Mazarin; avec pluſieurs particularitez du régne de Louïs le Grand. A Cologne. 12. 1687.

MENAGII (Ægid.) Poëmata 8. Editio Amſtel. apud Wetſtenium. 12. p. 577

MEURSII (Joan.) de Pyræo liber. p. 395

——— Notæ in Chreſtomathiam Helladii, p. 402.

N.

NUIS [Henri Gaſp.] 't Gebruik van het RECTANGULUM &c. 4. p. 478

——— VERDIEPING en verzanding. 4. Zvvol. Beide by G. Tydeman. p. 494

O.

†ONderzoek en VVederling van de verkeerde Antvvoord van *Irenæus Philalethius* op de vrage vvat is *Coccejanerye?* Door *Philalethius Elieʒer*. VVaar by gevoegt zijn Bedenkingen over den ſtaat des verſchils, vvegens het onderſcheid van de vergevinge der zonden, onder het Oude en Nieuvve Teſtament. De tvvede druk. 8. t'Amſterdam by P. en A. van Someren.

P. PE-

P.

PETAVII [Dionisi.] è S.I. de potestate consecrandi & sacrificandi Sacerdotibus à Deo concessa, déque communione usurpanda. 8. p. 75

Pfeiffèri [Augusti] S. T. D. Ling. S. P. Actio rei amotæ contra Papam, in puncto substracti Laïcis & non consecrantibus Clericis Sacri Calicis instituta. Et P. P. Arnoldo Angelo, & Georg. Hillero Iesuïtis impertita. Unà cum decisione XXX. Casuum Conscientiæ ex ista materia emergentium, quæ Ministris Ecclesiæ pro Directorio conscientiæ in administratione S. S. Eucharistiæ esse queat. Lipsiæ 1686.

† *Poiret* [P.] L'Oeconomie de la coopération de Dieu, où sont expliquées d'origine les matiéres les plus essentielles de toutes à la Religion & à la Théologie, savoir celles de la Grace, de la Foi, de la Purification ou Sanctification, de la Iustification, de la Regénération & de la Persévérance; en 7. vol. in 12. A Amsterdam chez Wetstein. 1687.

R.

RECUEIL de diverses petites piéces: Contenant un parallele du Socinianisme & du Papisme. 2. Un parallele de l'Idolatrie, de la Tyrannie & de la Morale de l'Eglise Romaine. 3. Plusieurs preuves pour montrer que l'Eglise Papiste ne croit ni

ni au Pere, ni au Fils, ni au S. Esprit. 4. Un avis aux Protestans qui envoient leurs enfans voiager en Italie. 8. 1687.

RUITER Voiez BRAND.

S.

SCRETA *Schotnovius à Zavorzin*, M. D. De Febri castrensi Maligna, 8. 1686. p. 346.

Senguerdii [VVolferdi] in Acad. Lugd. Batav. Phil. Prof. Ars. Argumentandi: in quâ Argumentationis natura, varij ejus modi ac leges; nec non Sophistarum Strophæ, ad rectæ rationis normam revocantur, eâ confirmantur ac deteguntur: edita secundò & aucta. 8. Lugdun. Batavorum, 1687.

† *Siberſma* [Hero] Pred. t'Amsterdam Roem der christenen in christo Iesu den Heere hare gerechtigheid, behelzende het fundement en opbouvv der eenige vvare Religie; tot overtuiginge der Ioden, Heidenen, Anti-christenen en valsch-genaamde-christenen, en geruſtellinge van allen, die bekommerd zijn over den vveg der Saligheid. En daar uytvloeyende Practijk der christenen, of rechte aard der Deugden, die een geloovige te betrachten heeft, om ſijn roem in christo te beveſtigen. 8. Te Leeuvvarden. 1687.

Starkey [Georg.] M. D. Het pit der vvare chymie, ondekt in ſijn Tractaatjes van d'uitlegginge der VVeezens, en van Helmonts verdediging, 't Liquor Alkaheſt van

Para-

Paracelsus en van Helmont, 't Sal Armoniak der Philosophen. Alles uit het Engels getrouwvelijk vertaalt, oock met aanteekeningen op de kant, en een Regiſter verrijkt, door D. *Feyo Ioannes VVinter*. Te Leeuvvarden. 8. 1687.

STRAUSSII (Laur.) Palæſtra Medica 8. p. 337.

Sylvii (Jacobi.) M. D. Noviſſima Idea Febrium, & earundem dogmatica ac rationalibus Cura mechanicis rationibus ſuffulta. Acceſſit diſſertatio de Inſenſibili tranſpiratione mechanicé probata 12. Dublinii. Proſtant apud P. & A. van Someren. 1686. Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres *Ianvier*. 1687.

T.

TACHARD, Jeſ. Voiage de Siam. 4. & 12. chez Mortier. p. 424

Theſaurus Chirurgiæ. The Chirugical and Anatomical Works of *Paul Barbette* M. D. Le Threſor de la Chirurgie, ou les Oeuvres Chirurgiques & Anatomiques de *Paul Barbette* D. en M. où l'on ſuit l'hypotheſe de la circulation du ſang & les autres découvertes nouvelles; avec un Traité de la Peſte, accompagné de pluſieurs remarques. Quatriéme Edition, où l'on a ajoûté la Boëte des Chirurgiens garnie de tous les inſtrumens neceſſaires. A Londres 1686. 8.

TOLLII [*Iac.*] Fortuita 12. apud Waesbergios. p. 421.

Tovverſon (Gab.) *Of the Sacraments in General.* Des Sacrements en général, pour confirmer l'explication du Catechiſme de l'Egliſe Anglicane.

——— *Of the Sacrement of Baptiſm.* Du Sacrement du Baptême en particulier: de la maniere dont il a été adminiſtré parmi les Juifs & les Payens, de l'inſtitution du Baptême des Chrêtiens, de ſa nature & de ſes uſages. A Londres. 8. 1686.

TRAITE' DE L'AIMAN par M. D.... 12. chez VVetſtein. p. 456

† Traité d'un Auteur de la Communion Romaine, touchant la Tranſſubſtantiation, où il fait voir que ſelon les principes de ſon Egliſe ce dogme ne peut être un article de foi. 12. A Londres 1686.

V.

Varillas. La minorité de S. Louïs, avec l'Hiſtoire de Louïs XI. & de Henri II. Seconde édition revuë & corrigée. 12. A la Haye 1687.

VITRINGA [Camp.] Aanleidinge tot t' rechte verſtand van den Tempel die de Propheet Ezechiel gezien en beſchreven heeft. 8. 2 vol. p. 255

Vries (S. de) de geheele VVeereld in hare ſonderlingſte en uitgeleeſenſte gevallen, voorgeſteld tot een hiſtoriſche *Kronijk* der

der Kronijken, of 't merg aller voornaamſte Oude en Nieuvve jaar-en geſchiedboeken: bevattẽde d'aanmerkelijkſte, vveeveldlijke en Kerkelijke geſchiedeniſſen; inzõderheit ook de ſeldſaamſte VVonderen aan al 't geſchapene; van ontrent vijftig jaaren voor des Heeren Chriſti geboorte af tot heden toe. Tvveede deel, begrijpende ruim vijf eeuvven: van den ondergang des Keiſerrijks in 't VVeſten, of de regeeringe van Keiſer Martianus in 't Ooſten, ontrent 't jaar 445, tot den aanvang der regeering van Keiſer Otto de derde. in 't jaar 983. Amſterdam in 4. By Ooſzaan.

W.

WETSTENII. [Rod.] Diſſertationes duæ I. de Accentuum Græcorum antiquitate & uſu. p. 406. II. de Fato Scriptorum Homeri. p. 416. Proſtant Amſtel. apud H. VVetſtenium.

BIBLIOTHEQVE UNIVERSELLE ET HISTORIQVE DE L'ANNE'E 1687.

IANVIER.

I.

HET LEVEN EN BEDRYF van den Heere MICHIEL DE RUITER, Hertog, Ridder, &c. L. Admiraal Generaal van Holland en VVest-Vriesland, beschreeven door GERARD BRANT, met schoone koopere Plaaten verciert. La vie de Michel de Ruiter, L. Admiral General de Hollande,

Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Duc, &c. A Amsterdam pour la Compagnie des Libraires, in fol. 1063. pages. 1687.

QUoi que l'Autheur de cette Histoire soit mort, lors qu'elle n'étoit encore imprimée qu'à moitié, cet accident n'a rien diminué de son prix, parce que le manuscrit étoit tout composé; si ce n'est qu'on regardât comme un grand mal un peu moins d'exactitude à l'égard de la Langue Flamande, dont Mr. Brandt possedoit toutes les finesses, à ce que disent les connoisseurs. On a déja vû en Flamand & en François une Histoire de Ruiter en deux Volumes; mais il s'en faut bien qu'elle soit aussi parfaite que celle-ci, parce qu'outre que Mr. Brandt avoit pris soin de ramasser tous les Actes & les Mémoires qui pouvoient servir à cette Histoire, le Fils de Ruiter lui avoit communiqué les Journaux des voiages de son Pere.

La Charge d'Admiral de Hollande a été cause que la vie de Ruiter se trouve mêlée d'une infinité d'évenemens considerables & qu'on n'a pu faire son Histoire, sans raconter en même tems ce qui est arrivé de de plus remarquable en divers endroits de l'Europe, pendant 25. ans. Pour ne s'étendre pas au delà des bornes, qu'on

s'est

s'est prescrites dans ces extrais, on ne raportera que quelques-uns des faits les plus singuliers de cette Histoire, qui contient XVIII. Livres.

I. *a* Michel de Ruiter nâquit à Vlissingue, de parens très-pauvres † le 24 de Mars 1607. Il fit paroître dès son enfance beaucoup de marques de courage & d'adresse. L'ardeur de son temperament ne lui permit pas de demeurer long-tems dans les écoles, ni de s'appliquer à aucun des mêtiers que les personnes de basse condition apprennent ordinairement. A peine eut-il atteint sa quinzième année, * qu'il prit parti dans les troupes des Etats & qu'il se signala, dans la défense de Bergopsom, dont les Hollandois firent lever le siege aux Espagnols. Peu de tems après aiant été mis sur la Flotte, au lieu de le traiter en garçon de vaisseau, on le donna pour aide au Maître de l'Equipage. Cette même année, étant entré dans un vaisseau ennemi, il reçut un coup de Pique à la tête, & on dit que c'est l'unique blessure, qu'il ait jamais euë, jusqu'à celle dont il mourut. Il fut ensuite fait prisonnier par des navires de Biscaie; & s'étant sauvé, il s'en retourna par la France dans sa Patrie, où il demeura jusqu'en 1633. qu'il fit le voiage de *Groenland*, en qualité de simple Pilote. Quelques années après il devint Maître de Navire,

A 2 *a* Lib.

a Lib. I. † Adrien & Alida Jans van Middelburg, dite de Ruiter. * Enfant.

a & aiant donné quantité de preuves de son experience & de sa fidelité, en plusieurs voiages qu'il fit pour des Marchands, il fut fait *b* Capitaine du Vaisseau *de Haaze* *, & † *Schout by Nacht*, ou le troisiéme Officier d'une Flotte de quinze Vaisseaux, & de cinq Fregattes, que Messieurs les Etats envoierent en Portugal.

Au retour de cette expédition, qui ne fut pas des plus heureuses, Ruiter se remit au service de ses Marchands, & fit voiles plusieurs fois *c* en Barbarie, à Salé, en Amerique, &c. Il lui arriva bien des choses pendant ces diverses routes. Un Vaisseau de guerre Espagnol, l'ayant attaqué, Ruiter se défendit avec tant de valeur, qu'il coula à fond le navire de son ennemi; mais en même tems touché de compassion, il sauva la vie à une partie des vaincus, en les faisant entrer dans son bord. Aprés quoi Ruiter aiant demandé au Capitaine, qui étoit du nombre des prisonniers, s'il auroit eu autant de bonté pour lui & pour ses gens, au cas qu'il eût été vainqueur, & l'Espagnol aiant répondu fiérement, qu'il avoit resolu de les jetter tous dans la mer, nôtre Hollandois commanda d'abord qu'on les traitât comme ils avoient eu dessein de traiter

a En 1638, 1639. * *Le Lievre.* *b En 1641.* *le 20. de Juin.* † *C'est celui qui prend garde à la route des Vaisseaux d'une Escadre pendant la nuit. C'est à peu près le Contre-admiral des François.* *c Depuis 1642 jusqu'en 1651.*

traiter les autres, mais il se laissa en suite fléchir par leur prieres. Il fit en ce tems-là plusieurs autres belles actions; battit lui seul cinq Corsaires d'Alger, passa avec quelques petites Frégattes marchandes, en plein jour à la vuë de Dunkerque, sans que l'ennemi l'osât attaquer, fit admirer son courage & sa fermeté à un Armateur François, & au Prince de Salé, en sorte que le premier lui rendit la liberté qu'il lui avoit ôtée par surprise, & que le second, qui n'avoit pu obtenir de lui, ni par promesses, ni par menaces, qu'il lui donnât ses marchandises à moins qu'elles ne valoient, ravi de la fidelité que Ruiter avoit pour ses maîtres, s'écrioit en sa langue, *qu'il étoit dommage qu'un si honnête homme fut Chrétien.* Il avoit si bien gagné le cœur des Maures, qu'ils s'efforçoient à l'envi de lui rendre mille services, & qu'aiant fait naufrage devant Salé, les habitans prirent tant de soin de ramasser ses marchandises, & le firent si fidelement, qu'il n'en perdit pas la moindre, & qu'ils s'en retourna en Hollande avec un bâtiment neuf, & un profit considerable.

La guerre, qui s'éleva en 1651. entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, obligea Ruiter à quitter le service des particuliers, pour entrer en celui du public. On lui donna, en 1652 *, le commandement d'une Escardre de 34 Vaisseaux & de 3 Galions. On trouvera, sur la fin de ce Livre,

*Le 29 de Juillet. a L. II. b p. 51.

la description de divers combats, entre la Flotte Angloise, commandée par *Askue* & par *Blake*, & la Hollandoise qui avoit pour Admiraux Tromp, de Wit & Ruiter, où ces deux nations ne firent que s'affoiblir mutuellement, & ne remporterent pas d'avantages considerables l'une sur l'autre.

II. *a* L'année suivante, on continua la guerre, les Admiraux Blake & Tromp se battirent pendant trois jours, avec des pertes à peu près égales. Il y eut ensuite quatre autres combats sur mer, près de *Nieuport*, de *Dunkerque*, de *Katvvijk*, & de *Schevening*. Les Vaisseaux des Anglois étoient mieux montez en guerre que ceux des Hollandois, *b* & Tromp se plaignoit à ses maîtres que l'ennemi avoit plus de cinquante Vaisseaux, dont le moindre étoit meilleur que le sien. Cela fut cause que les Hollandois eurent quelque desavantage dans le dernier combat, où l'Admiral Tromp fut tué. * *Iaques de VVassenaar*, Seigneur d'*Opdam* fut élu, *a* & Messieurs les Etats de Hollande, créérent en même tems trois Vice-admiraux †, dont Ruiter fut l'un. Enfin Cromvvel aiant été déclaré Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande, on fit la Paix, mais à des conditions bien dures, puisque cet usurpateur contraignit les Etats de Hollande à s'obliger,

* *Le 10 d'Août 1653.* *a* *Le 22 de Septembre.* † *Le 11 de Novembre.* *b* p. 69.

ger, par une resolution qui fut inserée dan
les regîtres, le 4 de Mai 1654. *a* qu'*ils n*
prendroient jamais le Prince d'Orange, n
aucun de ses descendans, pour Gouverneu
ou pour Admiral de leur Province, & qu'il
ne donneroient jamais leur voix, pour so
élection à la charge de Capitaine Génera
des Provinces-Unies. On vouloit exige
des Etats une autre condition, qui n'étoi
pas moins insupportable, c'est que les An
glois eussent droit de visiter les Vaisseau
Marchands Hollandois: mais ceux-ci bie
loin d'y consentir envoierent ordre exprè
à tous les Pilotes, Patrons de Vaisseaux,
& Officiers de marine de ne point souffri
qu'on visitât leurs bâtimens. Sur la fin d
de l'année, nôtre Vice-admiral conduisit
avec une Escadre, les Vaisseaux qui al
loient négotier en Barbarie, & appaisa l
Cyd de Salé, qui étoit irrité contre le
Hollandois, en lui promettant de lui fair
donner par ses Maitres toutes les satisfa
ctions raisonnables. Les Algeriens, qu
avoient rompu avec les Etats, furent cau
se qu'en 1655, Ruiter repassa le detroit, &
croisant sur les côtes d'Alger, coula à fon
trois Vaisseaux de ces Pirates; prit leur Ad
miral, & quatre autres bâtimens, délivr
62 Esclaves, fit 110 prisonniers Mahome
tans, outre 28 Renegats, qu'il donna au
Roi d'Espagne, pour mettre sur ses Gale
res. Ce fut pendant cette Course, que Rui

a p. 69. b p. 71. Le 19 d'Août 1654.

Maître, plusieurs choses dont on ne lui accorda pas une. Mais ensuite il en présenta un autre *a*, qui fut mieux reçu, & dans lequel il promettoit : (1) Qu'on relâcheroit les biens & les Vaisseaux des Hollandois, aussi tôt que les Etats auroient fait rendre les deux Vaisseaux que Ruiter avoit pris : (2) Qu'on régleroit les affaires de la Mer, & qu'en attendant, les Provinces-Unies jouïroient des privileges, que sa Majesté avoit accordez aux Villes Hanséatiques : (3) Qu'on donneroit ordre à ce qu'on rendit bonne & pronte justice aux sujets de ces Provinces. Les Etats consentirent bien tôt à ces conditions, mais comme la ratification tardoit à venir de Paris, ils renouvellerent les confiscations & les défenses des Marchandises de France qu'ils avoient levées. Après quoi tous ces troubles cesserent par une Lettre du Roi à leurs Hautes Puissances, que Mr. de Thou leur donna, le 16 d'Août.

Cependant les Hollandois avoient fait de grands armemens contre la France, de sorte que la paix, étant faite, & les Etats n'aiant pas dessein de ruïner entiérement les Corsaires d'Alger, ni de laisser inutile une Flotte, qui leur avoit tant coûté, firent redemander aux Portugais ce qu'ils leur avoient enlevé dans le Bresil & ailleurs. Sur les refus de la Reine Regente, & des Grands de Portugal, on leur déclara la guerre,

a Le 16. de Juin 1657.

guerre, & on envoia Ruiter *a* croiser sur leurs côtes, qui leur prit quinze Vaisseaux qui venoient d'Amerique, chargez de Sucre.

IV. Cette perte *b* découragea extrémement les Portugais, & ils furent bien étonnez de voir revenir, l'Eté suivant, Ruiter à la tête de trois Escadres, qui formoient un corps d'armée de 22. Vaisseaux. La flotte Hollandoise souffrit beaucoup en ce Cours, elle fut dispersée par une tempête qui s'éleva, & qui jetta quelques-uns de ses bâtimens sur les Dunes, ou les Anglois les reçurent fort humainement, & les aiderent à radouber leurs Vaisseaux & ramener leur deserteurs. Enfin * elle se rassembla sur les côtes de Lisbonne, où les Portugais n'oserent jamais l'attaquer. On avoit alors tout sujet de croire que cette Couronne donneroit quelque satisfaction aux Etats sur ses pretentions, mais l'extremité, où la Suede commençoit à reduire le Dannemarc, fit changer entierement de face aux affaires. Les Danois avoient cru que pendant que la Pologne occupoit les armes de Charles Gustave, ils pourroient se saisir des Villes, que les Suedois leur avoient enlevées, 14. ans auparavant & ils s'étoient jettez dans le païs de Brême.

Mais Charles Gustave, aiant fait la paix avec la Pologne plus prontement, que les Danois ne s'étoient imaginez, les chassa

a Le 22 d'Octob. 1658. *b* L. IV. p. 141. & 21. Juillet 1658.

bien-tôt du Territoire de Brême, s'empara de la partie du Duché de Holstein, qui leur appartenoit, prit *Frederixode*, traversa le *Bold* * sur la glace avec son armée, & se jetta dans l'Ile de *Funes*, où il prit *Ottensché*, & *Nyborg*, puis *Nascou* dans le *Langueland*, & *Nicoping* dans l'Ile de *Falster*. Il passa de là dans le *Zoland*, la plus belle Ile du Dannemarc, où il prit *VVarungborg*, & il alloit mettre le siege devant *Copenhague*, lors qu'un Resident d'Angleterre vint interrompre le cours des conquêtes de ce Prince, en l'exortant de la part de Cromvvel à faire la paix. Le Traité se conclut à *Rotsschild* †, & entre les conditions, que l'on signa de part & d'autre, il y en avoit une, que le Protecteur y avoit fait inserer, & qui étoit fort préjudiciable aux Hollandois, par laquelle les deux Rois s'obligeoient, *à ne laisser entrer aucune armée navale par le Sund ou par le Bold, dans la Mer Balthique*. En ce tems-là les Provinces-Unies tiroient plus de trois millions, toutes les années, du fret de leurs Vaisseaux, qui transportoient des marchandises de ce côté-là. On peut donc bien juger que cette clause parut insupportable aux Etats Généraux, & qu'ils furent bien aises que le Roi de Suede, mécontent

* *Le 22 de Juillet 1658.*

* *Le 9. de Février 1658.* † *Le 28 de Février 1658. pag. 152.*

content de ce qu'on lui avoit enlevé la conquête du Dannemarc, qu'il regardoit comme assurée, rompit le premier Traité. Pour empêcher qu'une autre puissance ne devint seule l'arbitre de ces Couronnes, ou que le Roi de Suede n'accablât celui de Dannemarc, & ne se rendit maître de la Mer Baltique, les Hollandois resolurent de secourir le dernier, & envoierent une Flotte dans le Sund, avec 38 Compagnies de soldats, pour jetter dans Coppenhague. Les Suedois s'opposerent vigoureusement au passage de cette armée, mais leur Flotte ne put pas tenir contre celle des Hollandois, qui mirent leur Admiral & leur Vice-admiral hors de combat, leur prirent trois Vaisseaux, & leur en coulerent huit à fond. On rappella Ruiter de Portugal, & on lui donna le commandement d'une Flotte de 40 Vaisseaux, montez, outre les Officiers & les Soldats de la Marine, de 4000 Fantassins, destinez à renforcer la garnison de Coppenhague.

Pendant que nôtre Vice-admiral faisoit voiles vers le Sund, les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, avec quelques Députez des Etats, s'assemblerent à la Haye *, & firent une Trêve de trois semaines, durant laquelle la Flotte, que le Protecteur avoit envoiée vers la Mer Baltique, & celles de *VVassenaar* & de *Ruiter* devoient demeurer neutres, & n'assister ni le Dannemarc

* *Le 21 de Mai 1659.*

marc ni la Suede. On envoia de part & d'autre aux deux Rois, des Ambassadeurs, qui prolongerent deux fois la trêve de trois autres semaines, puis de quinze jours, & tâcherent, pendant ce tems-là, de faire la paix, mais sans aucun succès. Ces deux Souverains, tous ennemis qu'ils étoient, s'accordoient dans la haine qu'ils avoient conçuë contre les deux Républiques, qui, sous pretexte de médiation, vouloient leur imposer des Loix. Le Roi de Suede en vint jusqu'à menacer les Ambassadeurs de Hollande de les faire arrêter. Et quoi qu'il leur fit ensuite des excuses, & les invitât à dîner, il y a néanmoins bien de l'apparence, que cet emportement ne contribua pas peu à faire ranger les Hollandois du côté des Danois, lors que la Flotte Angloise se fut retirée. Ce fut l'armée de terre des Etats, qui fut la principale cause de la défaite de celle des Suedois devant l'Ile de Funes, *a* ce fut la Flotte de Ruiter qui les contraignit à se rendre à discretion dans Nyborg, où ils s'étoient sauvez. Et cette victoire fut si entiere, que de sept mille hommes, dont les Troupes Suedoises étoient composées, il n'en échapa que le Prince de *Sultsbach*, un Maréchal de Camp *b* & quelques fuiards. Le Roi Charles Gustave mourut de chagrin peu de tems après avoir reçu cette nouvelle. *c* Cependant Ruiter

a Le 24. de Novembre. b Steinbock. c Le 23. de Fevrier, St. A. ou le 2. de Mars 1660.

ter tenoit assiegée la Flotte de Suede dans le havre de *Landskron*, & ne voulut point leur laisser la mer libre, malgré les mécontentemens que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre en témoignérent, que la paix ne fût concluë. Elle le fit dans *Landskron*, même le 6. de Juin 1660. Après quoi Ruiter s'en retourna en Hollande, avec une chaine & une médaille d'or, & des Lettres de Noblesse; que le Roi de Danemarc lui donna, pour le récompenser, en quelque maniere, des grands services qu'il lui avoit rendus.

V. Après avoir affranchi la Mer Balthique du joug d'un grand Prince, qui vouloit s'en rendre maître, Ruiter fut occupé, les deux années suivantes à nétoier la Méditerranée de Corsaires, & dès le mois de Mai de 1661. il navigua vers Cadix avec une Flotte de 17 Navires armez en guerre. Les Algeriens furent bien-tôt avertis de l'arrivée du Vice-admiral, sur leurs côtes, par plusieurs de leurs bâtimens ausquels il donnoit la chasse. Il prit, ou coula à fond quelques-uns de leurs Vaisseaux, fit quantité de prisonniers, & délivra plusieurs centaines d'esclaves. Ces succès remplirent de frayeur, non seulement les Corsaires d'Alger, mais encore ceux de Tunis & de Tripoli. Ruiter commença à traiter avec eux, par une trêve de six mois, qu'il fit avec ceux de Tunis. Pendant qu'il étoit à la

rade

a p. 225.

rade de cette ville, le *a* Contre-admiral d'Alger fit une plaisante rodomontade. Il écrivit à Ruiter, qu'il ne devoit pas faire le fier de ce que lui étant un Vice-admiral, avoit donné la chasse deux ou trois fois à son petit bâtiment, & que pour faire voir que ce n'étoit pas par lâcheté qu'il avoit pris la fuite, il appelloit le *b* Contre-admiral de Hollande en combat singulier. Ruiter accepta le défi, laissa au Maure le choix du tems & du lieu, & prit pour juge l'Admiral de Tunis. L'heure étant venuë, un grand nombre de spectateurs se rendirent près du lieu, où se devoit donner le combat; le Contre-admiral Hollandois ne manqua point de s'y trouver, mais celui d'Alger n'y vint point.

Ruiter étoit extrémement craint & respecté des Corsaires, qui le fournissoient d'eau & de toutes sortes de rafraichissemens. Ceux même de Tripoli étoient de ce nombre, quoi qu'ils ne voulussent jamais entrer en aucune négotiation de Paix. Les autres consentoient à la pluspart des conditions, que nôtre Vice-admiral proposoit; il n'y en avoit qu'une qu'ils ne se pouvoient résoudre à accorder; c'est de ne point visiter les Vaisseaux Hollandois, pour se saisir

a C'est apparemment un Officier de la Marine, qui a parmi ces Corsaires une charge approchante de celle-là: car nôtre Auteur l'appelle Schout by nacht.

b Schout by nacht.

se saisir des biens qu'ils trouveroient appartenir à leurs ennemis, les Espagnols, les Genois, &c. en palant le port au Maître du Navire. Ruitet avoit ordre de ne point se soumettre à une visite si incommode, qui auroit retardé le cours des Vaisseaux, & ruïné le commerce des Provinces-Unies. Ce qui rendoit les Algeriens si insolens, c'est qu'aprés avoir battu les Anglois, * ils les avoient contraint d'accepter une paix, qui les assujettissoit à cette visite. *a* Les Hollandois ne voulant point de semblable paix, le Vice-admiral prolongea de quatre mois la Trêve de six mois, qu'il avoit d'abord concluë avec eux; & aiant, durant cet intervalle, fait un Traité tel qu'il le souhaitoit avec les Corsaires de Tunis, *b* ceux d'Alger les suivirent, *c* & accorderent une franchise entiere & sans restriction aux Vaisseaux des Etats.

VI. & VII. Mais à peine Ruiter eut-il perdu de vuë les côtes d'Alger, que ces Arabes recommencerent leurs Pirateries. Tromp Contre-admiral de Hollande la vengea bien tôt de leur infidelité, par la prise de deux Vaisseaux: pendant que Messieurs les Etats sollicitoient puissamment la France, l'Espagne & l'Angleterre à les secourir, pour détruire entiérement ces Corsaires. Mais ces trois Couronnes avoient bien d'autres pensées, & il y en avoit qui pensoient

* p. 224. *a* p 242. *b* Le 2. de Sept. 1662 voi p. 247. *c* Le 20 de Novembre p. 256.

soient plus à la destruction des Provinces-Unies qu'à celle des Algeriens. Il fallut donc que les Hollandois se chargeassent seuls de ce soin, & équipassent de nouveau une Flotte de 12 Vaisseaux, & une Flute chargée de vivres, qui porterent le Cap au Sud, dès le 8. de Mai 1664. Les Anglois, qui s'étoient engagez à envoyer une armée navale contre les Corsaires, la mirent bien à la mer, mais ce fut pour inquieter les Hollandois, en refusant de leur rendre le salut du Pavillon, & en se saisissant en pleine paix de plusieurs forts & places que la Compagnie des Indes Occidentales possedoit sur les côtes de la Guinée. Les Espagnols, *a* qui avoient offert tous leurs ports aux Etats, pour servir d'azyle à la Flotte Hollandoise contre les Algeriens, lui fermerent tous leurs havres, & ne voulurent jamais souffrir qu'elle y mouillât, *b* pour faire de l'eau & prendre le radoub, si ce n'est une fois à Alicante, dont le Gouverneur n'avoit pas encore reçu ces ordres rigoureux. Les Etats Généraux firent tout ce qu'ils purent, pour éviter la guerre avec les Anglois, ils ordonnerent à Ruiter d'amener le Pavillon devant leur Admiral, *c* quoi qu'il eût manqué à lui rendre le salut, & de n'attaquer que les places, qu'ils avoient enlevées à la Compagnie des Indes Occidentales. Avant cette expedition, qui fut tenuë si long-tems secrette, *d* qu'on ne sût

a P.269. *b* p.303. *c* p.275.285. *d* p.293. & 318

sût l'entrepriſe de Ruiter, que lors qu'il étoit ſur les côtes de Guinée : ce Vice-admiral tâcha de ramener les Algeriens à leur devoir, mais ſans aucun effet, aiant été obligé de leur lâcher tous les priſonniers * qu'il avoit faits, pour racheter le Conſul de la Nation Hollandoiſe, que ces Barbares vouloient retenir eſclave contre toute ſorte de droit. Ruiter fut plus heureux contre les Anglois. Il reprit ſur eux l'Ile de *Goerée*, le Fort de *VViſſen* ou de *Tacorary* qu'il fit ſauter, puis le havre & le Fort de *Naſſau*. Il ne pût pas reprendre *Cabo-Cors*, parce que les Negres de *Fétu* tenoient le parti des Anglois, mais il leur enleva *Cormantin*, les contraignit d'abandonner le Fort d'*Anchiang* dans le Roiaume de *Saboé*, & pilla une Colonie qu'ils avoient dans une Ile du *Sierra-Lionna*, parce que les habitans avoient fait quatre Hollandois priſonniers. On ne ſauroit s'empêcher de marquer ici une action de bonté, que fit alors Ruiter, l'un des plus hommes de bien qui ſoit jamais allé en courſe, en laiſſant une partie du butin à l'ennemi, particulierement des proviſions, quoi qu'il en eût faute lui même. On y eſt d'autant plus obligé qu'un Auteur Anglois, qui a écrit la vie de ce grand homme l'accuſe de rapine & de cruauté ; mais on verra diverſes

* *Au nombre de 37. & 16 autres Mahometans pour 6 Chrêtiens.*

ſes preuves du contraire dans nôtre Hiſtorien. *a*

Pendant que Ruiter étoit à la rade de *Goerée*, il eut une rencontre aſſez ſingulière. *b* Un Negre, * âgé d'environ 60 ans, qui entendoit le Flamand, demanda le nom de l'Admiral de la Flotte, on lui dit qu'il s'appelloit *Michel de Ruiter*; à quoi ce Vieillard répondit qu'il y avoit 47 ans paſſez, qu'étant à Vliſſingue, il avoit connu ſur un Vaiſſeau un garçon de l'équipage, qui portoit ce nom-là. On l'aſſura que c'étoit le même, & pour l'en convaincre, on le mena au bord de Ruiter, qui lui donna beaucoup de marques d'amitié. Le Negre raconta ſes avantures au Vice-admiral, & lui apprit que ſa condition avoit auſſi changé en une meilleure, puiſque d'eſclave il étoit devenu Vice-roi des Negres de ce païs-là. Ruiter, qui avoit beaucoup de pieté, lui demanda s'il étoit encore Chrêtien, & s'il n'avoit pas tâché de convertir ſes compatriotes, ou du moins ſa famille. Le Negre répondit que, comme un bon Chrêtien, il ſavoit encore bien ſon *Pater* & ſon *Credo*, mais que quand il vouloit parler du Chriſtianiſme à ceux de ſa Nation, ſes propres enfans ſe moquoient de lui. Le Vice-admiral le preſſa de retourner avec lui en Hollande, où il lui donneroit de quoi vivre honêtement, mais le Negre

a P. 373. *b* p. 312. * *Nommé* Ian Compagny.

gre l'en remercia, disant qu'il aimeroit mieux mourir pauvre en Guinée. Cependant ce bon Vieillard ne laissoit pas d'avoir une grande tendresse pour les Hollandois, à qui il rendoit service dans toutes les rencontres, & ce n'étoit que l'amour de la Patrie, qui le retenoit en ces quartiers-là.

a Environ le même tems il arriva une chose, qui confirma ce qu'on a dit de la bonté de Ruiter. La Flotte étant à l'ancre, prés du Château de S. George, trois Matelots allerent dans une maison où l'on vendoit des boissons fortes, & s'étant enivrez éteignirent les chandeles, & se prirent à se battre à coups de coûteau. L'hôte, qui venoit pour les separer, reçut une blessûre dont il mourut. Il n'étoit pas possible de discerner le meurtrier, & ils le nioient tous trois également. * Le General *Valkenburg* leur fit dire de se préparer tous trois à mourir, & qu'on jetteroit au sort, pour en exécuter un. Celui sur qui le sort tomba fut pendu, & lors qu'on le crut mort, on coupa la corde, & on se préparoit à l'enterrer, quand on apperçut en lui des signes de vie. On le fit revenir, & on demanda à Valkenburg ce qu'il vouloit qu'on en fit. Ce General répondit qu'il devoit mourir, suivant la teneur de l'arrêt; mais Ruiter ne fut

a p. 360. * C'est le nom qu'on donne au Gouverneur des Forts & des Magasins d'Afrique, qui appartient à la Compagnie des Indes Occidentales.

fut pas du même avis, & dit qu'il n'étoit pas certain que ce malheureux fût le meurtrier, le sort tombant aussi-tôt sur l'innocent que sur le coupable. Que puis qu'il avoit plû à Dieu de lui conserver la vie, comme par miracle, il ne falloit pas la lui ôter; d'autant plus que le supplice qu'il avoit souffert suffisoit pour expier son crime, & pour servir d'exemple. Valkenburg se rendit à ses raisons. On interrogea en suite ce réchappé, sur l'état où il étoit pendant son supplice. Il assura qu'il ne se souvenoit presque point de ce qui lui étoit arrivé ce jour-là, & qu'après qu'on lui eut prononcé sa sentence il perdit le sentiment; si ce n'est que lors qu'on le jetta de l'échelle, il lui sembla de tomber dans un grand puis.

VIII. * Pendant que Ruiter chassoit les Anglois de l'Afrique, & les poursuivoit jusques dans le nouveau Monde, ils s'en vengeoient en Europe, où ils prirent plusieurs Vaisseaux aux Hollandois avant que de leur déclarer la guerre. Les Etats Généraux avoient autant d'envie d'entretenir la Paix que le Roi de la Grand' Bretagne en avoit de la rompre. Ils publierent plusieurs fois que si quelques Anglois avoit à se plaindre de quelqu'un de leurs sujets, on lui rendroit bonne & pronte justice. Ils offrirent au Roi Charles II, qui vouloit renouveller certain procès touchant deux

Vaiſ-

* L. VIII. p. 373.

Vaiſſeaux, de s'en remettre au jugement du Parlement de Paris, ou de tel autre Juge non ſuſpect, qu'il voudroit choiſir. Ils donnerent le choix à ce Prince, ou de rendre, ou de garder reciproquement ce qu'on s'étoit pris de part & d'autre. Les Anglois n'aiant point voulu de ces conditions, il falut que les Hollandois ſe reſolufſent à la guerre. On commença à s'y prépater par augmenter le nombre des Officiers de la Marine. On donna aux quatre Vice-amiraux de la Meuſe, d'Amſterdam, de Nord-Hollande & de Zelande, le titre & la charge de Lieutenans Amiraux. Les quatre Contre-amiraux, dont on donna l'emploi à des Chefs d'Eſcadre, & à des Capitaines de Navire, eurent ceux des Vice-amiraux, Waſſenaar porta enſuite le nom de *Lieutenant Admiral General*, celui d'*Admiral* ne ſe donnant à perſonne, parce que le Généraliſſime des Etats s'appelle Capitaine Général, tant par mer que par terre. On a cru devoir faire cette remarque en faveur des Etrangers, qui, ſans cela, auroient de la peine à comprendre la raiſon des titres, qu'on donne à Ruiter, à la tête de cette Hiſtoire.

Le premier combat naval entre les deux Nations, ſe donna [a] dans l'Ocean Septentrional, près des côtes d'Angleterre, au Nord-eſt-quart de Nord de *Leſtoffe*, environ à dix lieuës de cette Ville. Les Hollandois

[a] p. 382. le 14. de Juin 1665.

landois avoit mis à la mer une Flotte de cent Vaisseaux ; mais l'ennemi étant à leur vent, le jour du combat, ils furent défaits, pour avoir negligé de prendre cet avantage deux jours auparavant. Le feu s'étant pris au Vaisseau Admiral, monté de 84 pieces de Canon & de 500 hommes, le fit sauter en l'air. Le Lieutenant Admiral de la Meuse fut blessé à mort, son Vaisseau desemparé, & quelques autres pris ou coulez à fond. Les Anglois firent de grandes réjoüissances pour cette victoire, qui leur coûta néanmoins assez cher. On fit à Londres plusieurs médailles avec des inscriptions, pour conserver la memoire de cet évenement. Il y en avoit deux entre autres qui portoient d'un côté l'image du Roi Charles II, & au revers on voioit dans l'une la Grand'Bretagne avec ces mots QUATUOR MARIA VINDICO, *Je suis Maitresse de quatre Mers* ; & dans l'autre, un Vaisseau appareillé, & qui fait route, avec ces paroles, PENES NOS IMPERIUM, *C'est à nous qu'est l'Empire* de la Mer.

Cependant Ruiter revint chargé d'or, * d'ivoire & de sucre, qu'il avoit échangé en partie, contre les Vaisseaux pris * sur les Anglois. On l'avoit nommé *Lieutenant Admiral General* pendant son absence, & l'on avoit tant d'empressement de servir sous un si grand homme, qu'un bon nombre de Volontaires

* *Pour 229 152. ℔.* * *Au nombre de 32. p. 491 à Jean de Vit.*

lomaires se mirent dans la nouvelle Flotte qu'on équippoit, & qui fut prête à mettre à la mer huit semaines après la bataille de Lestoffe. Mais malgré toutes ces diligences, il y a de l'apparence que la Flotte ne seroit pas sortie si-tôt du Texel si le Pensionnaire de Hollande *a*, l'un des trois Commissaires de l'armée navale, n'eût fait un coup extrêmement hardi. Le vent étoit si contraire, que, selon tous les Lamaneurs, il étoit impossible de passer : mais le Pensionnaire, qui étoit grand Mathematicien, ayant examiné la chose, trouva que des trente-deux airs de vent, il y en avoit vingt-huit, dont on pouvoit se servir, & qu'il n'y en avoit que quatre de directement contraires. Il alla ensuite lui-même, le plomb à la main, sonder les endroits qu'on croioit les plus dangereux, & trouva qu'où l'eau étoit la plus basse, elle avoit 22 ou 23 pieds de fond. Ainsi la Flotte passa sans courir aucune risque ; mais cette belle action n'eut pas tout le succès qu'on en espéroit, & l'orage qui dissipa cette armée de 93 Vaisseaux *, en fit perir plusieurs, & contraignit les autres à virer le bord vers la Hollande, & s'en retourner sans rien faire ; après avoir beaucoup souffert.

Avant que de mettre à la mer, les Etats Généraux, qui ne faisoient la guerre qu'à regret

a Iean de Wit. * *Chargée de 4337 pieces de Canon, & de 1963 hommes.*

regret, ordonnérent des prieres publiques. a Quelques Ministres, & entre autres *François Ridderus*, qui a fait un grand nombre de Livres de Controverse en Flamand, prirent occasion de cette solemnité pour déclamer contre le Magistrat, & firent plusieurs comparaisons odieuses, & capables de rendre le Gouvernement suspect dans l'esprit des peuples. Le but de ces Sermons étoit de rétablir une Puissance, qui avoit donné de l'ombrage aux Etats; mais on fit échoüer ce dessein, en imposant silence aux Prédicateurs, & punissant du dernier supplice deux ou trois Matelots, qui avoient fait quelques insolences.

La prudence de Ruiter n'éclattoit pas moins dans l'adversité, que sa douceur & sa moderation dans les avantages qu'il remportoit. C'est pourquoi on l'honora à son retour *b* de la charge de Président de toutes les Admirautez des Provinces-Unies. On peut dire que rien ne contribua tant aux avantages qu'on remporta, durant cette guerre, que les châtimens qu'on fit des lâches, & les récompenses qu'on donna à ceux qui avoient fait de belles actions, voiez p. 561, & 585.

IX. Le commencement de l'année 1666 semboit promettre beaucoup de bonheur aux Hollandois: le Roi de France aiant déclaré la guerre à celui de la Grand' Bretagne, & promis d'équiper une Flotte, qui se

a p. 403. b p. 457.

ſe joindroit à celle des Etats pour combattre l'armée navale de l'ennemi. Mais les Hollandois, qui ne faiſoient pas grand fonds ſur ce ſecours, ne l'attendirent pas, & armerent une Flotte de plus de cent voiles, montée de 4615 pieces de Canon, de 21909 Matelots ou Soldats, & compoſée de 71 Vaiſſeaux, 12 Fregattes, 13 Brulots, & 8 Yachts. Elle ſortit du Texel, au commencement de Juin, & les deux armées ſe rencontrerent entre Dunkerque & l'Angleterre, le 11 du même mois. Le combat dura quatre jour; dès le troiſiéme, l'Admiral Monk avoit commencé à ſe battre en retraite: mais aiant reçu un renfort de 25 Vaiſſeaux conduits par le Prince Robert; il tourna ſa proüe vers l'ennemi, qui le contraignit pour la ſeconde fois, de prendre la fuite avec plus de deſordre qu'auparavant. Un brouïllard, qui s'éleva tout à coup, empêcha Ruiter de les pourſuivre. Les Anglois, dont la Flotte avoit été compoſée de 78 Vaiſſeaux, ſans conter les Brulots, les Yachts, & l'Eſcadre du Prince Robert, y perdirent plus de 5000 hommes, & vint ou trente bâtimens. On leur brûla leur plus grand Vaiſſeau, appellé *the Royal Prins*, & il y en eut dix autres de pris, entre les quels étoient celui de l'Admiral *Askue*, qui fut fait priſonnier, & celui du Vice-admiral *Barclai*, qui mourut dans le combat. Du côté des Hollandois, il n'y eut que cinq ou ſix Vaiſſeaux

brûlez ou coulez à fonds ; & la plus grande perte qu'ils firent, fut celle d'*Everts-zoon* Admiral de Zelande, avec quelques autres Officiers, & 800 Soldats. On ne laissa pas d'allumer des feux de joie à Londres, aussi bien qu'à Amsterdam : mais les Etrangers attribuërent la victoire aux Provinces-Unies, comme nôtre Auteur le prouve par des Lettres de divers Ambassadeurs. *

Dès le mois d'Août, les Hollandois parurent de nouveau sur l'Océan Septentrional, avec une Flotte de 88 Vaisseaux, 19 Brulots & 10 Yacts. Mais ils ne furent pas si heureux dans ce combat que dans le précedent, à cause de quelque *a* mesintelligence entre Ruiter & Tromp Lieutenant Admiral d'Amsterdam, qui fit que ce dernier, au lieu de seconder son Général, le laissa dans la mêlée, & s'amusa à poursuivre l'Escadre Angloise du Pavillon Bleu, pendant près de 2 jours. Le gros de l'armée ennemie se jetta sur Ruiter, qui fit ce jour-là des actions de valeur incroiables, & une retraite qui lui attira plus de loüange que toutes les batailles qu'il avoit gagnées. *b* Les Anglois, aïant abandonné Ruiter, poursuivirent Tromp jusqu'à l'embouchure du Texel, sans tirer un coup de Canon, comme pour faire croire qu'il y avoit de l'intelligence entre eux. L'Admiral Général

* *C. van Beuningen, le Chevalier de Terlon.* *a* *Voyez p.* 375, 463, 511. *b* *p.* 522.

neral ne put s'empêcher de témoigner qu'il étoit mal satisfait de celui d'Amsterdam. Cela fit que les Etats remercierent ce dernier *a* & donnerent sa charge à *Van-Gent*: pendant que d'un autre côté le Roi de France honora Ruiter de l'Ordre de Chevalier de S. Michel, dont Mr. de Lionne son Ambassadeur lui présenta le collier, avec une chaîne d'or; & sa Majesté lui envoïant son portrait enrichi de diamans *b* fit demander le sien à cet Admiral.

On parla de nouveau, en ce tems-là, de la jonction des deux Flottes alliées, la Françoise & la Hollandoise; mais ce dessein ne produisit aucun effet, *c* & les Etats armerent seuls 79 bâtimens; tant Vaisseaux que Fregattes, & 26 ou 27 Brulots. Les deux Flottes ennemies se rencontrerent dans la Manche, & Ruiter aiant arboré le Pavillon rouge à l'artimon *d*, ce qui étoit le signal de l'abordage; les Anglois prirent la chasse, à la vuë d'une infinité de François, qui regardoient le combat de dessus les côtes.

X. Ces avantages firent que les Hollandois allérent attaquer l'ennemi dans son païs, & que le L. Admiral *Vant Gent* remontant la riviere de Rochester, prit & rasa le Fort de *Charneſſe*. Ruiter s'étant joint à lui, ils remonterent cette Riviere, *e* jusques à *Chattam*, & brûlerent aux An-

*a p.*527. *b p.*531, 533. *c Voiez p.*544. *d p.*540 *le* 11 *de Septemb.*1666 *e Le* 23. *de Juin* 1667

glois ſix de leurs plus grands Vaiſſeaux, parmi leſquels étoient l'Admiral du Pavillon bleu, & le Vice-admiral du Pavillon blanc. Ils leur prirent auſſi le *Roial Charles*, & une Fregatte, qu'ils amenerent en Hollande. Ce fut un Capitaine de l'Eſcadre de la Meuſe *, qui eut le plus de part dans cette entrepriſe, une des plus heureuſes & des plus hardies, qu'on ait faites durant le cours de ces guerres. *a* Un deſſein ſi ſurprenant, & éxécuté avec tant de promtitude, porta la frayeur juſques dans Londres, qui commençoit à craindre un ſiége; de ſorte que pour fermer à l'ennemi l'entrée de la Tamiſe, les Anglois coulerent à fond dans l'embouchure de cette Riviere, pluſieurs de leurs Navires & de leurs Brulots, & la borderent de Canon des deux côtez. Ruiter tint leurs côtes en allarme durant tout l'été, leur prit dix pièces de Canon, leur brûla deux grands Vaiſſeaux & divers petits bâtimens, les battit trois fois, l'une dans la Baye de *Tor*, l'autre près de la Baye de *Harvvich*, & la troiſiéme ſur la Tamiſe *b*, où il donna la chaſſe à l'Admiral *Spragh*; & les contraignit ainſi à faire la paix, qui fut concluë à Breda, le 31 de Juillet 1667, à des conditions aſſez avantageuſes pour les Provinces-Unies, puiſque les prétenſions du Pavillon ceſſérent, avec tous les autres droits que les Anglois s'attribuoient ſur la pêche du Haran,

* *Ian van Braakel. a p.* 578 *&* 587. *b p.* 601.

ran, dans les quatre Mois. Ensuite à l'occasion d'une dispute *a* entre le Vice-amiral *Thomas Allen* & le Vice-amiral *Sweers*, on fit des réglemens touchant le Salut & Contre-salut des Vaisseaux Anglois & Hollandois, qui pourroient se rencontrer dans la Manche & ailleurs.

Ce fût alors *b* qu'on fit, dans l'assemblée des Etats, cette fameuse résolution, qu'on appella, *Edit perpetuel & Loi éternelle, pour le soûtien de la liberté, & pour la conservation de l'Vnité & du repos de la Province de Hollande & de VVestfrise.* On fit signer & jurer cét Edit à tous ceux qui étoient dans les charges, pour les engager par là à n'établir jamais de Gouverneur & Capitaine Général des Provinces-Unies, & à ne changer point la forme du Gouvernement de ce tems-là. *c* Cet Arrêt fût suivi de la Triple-alliance, que firent l'Angleterre, la Hollande & la Suede, pour la défense des Païs-bas Espagnols, d'une Ligue défensive & d'un Traité pour la sureté du commerce, entre l'Angleterre & les Provinces-Unies.

Pour Ruiter, il alla demeurer à Amsterdam, où il se fit autant admirer par le silence & la retraite dans laquelle il vécut, qu'il avoit fait autrefois par sa valeur & sa prudence. Pendant que le Roi d'Angle-

a Le 3 de Mai 1668. *b* Le 1 de Decembre 1667. p. 612. *c* le 17 de Fevrier.

terre armoit son fils * Chevalier, que celui de Dannemarc demandoit le portrait de cét Admiral, pour le placer dans le rang des hommes illustres, & donnoit des Lettres de Noblesse à son fils & à son gendre †; pendant que les Princes & les Ambassadeurs venoient lui rendre visite, & qu'on le consultoit de toutes parts sur les affaires les plus importantes de la Navigation, a comme sui les moiens de reprimer l'insolence des Corsaires d'Alger, ce grand homme se tenoit dans une petite maison, où il vivoit en simple Bourgeois. Sa modestie, n'empêchoit pas qu'on n'eût une extrême consideration pour lui, & lorsqu'en 1670, les Etats équiperent une Flotte contre les Algeriens, *b* qui prit six Vaisseaux à ces Corsaires, ce fût au L. Admiral *Van Gent* qu'on donna cette commission, comme n'étant pas d'assez grande conséquence, pour y employer Ruiter.

L'année 1671 mit fin à la paix & au bonheur, dont l'Europe commençoit à jouïr. La France voiant que la Triple-alliance, dont on a parlé, étoit un obstacle invincible à la conquête des Païs-bas, crût qu'il falloit des-unir ces alliez, & se venger des Etats, qui avoient été les principaux auteurs de cette Ligue. Elle commença par gagner sous main l'Angleterre, & fait accroire à la Suede qu'elle n'étoit point engagée

* *Ionker Engel de Ruiter.* † *Ian Paulz. van Gelder.* *a* p. 620. *b* *Le 28. d'Août.*

gagée à secourir la Hollande, lors qu'on l'attaqueroit pour quelque autre raison, que pour celle de la Triple-alliance. Les Etats mirent à la mer une Flotte de 62 Vaisseaux, dès le 8 de Juillet, & firent prier le Roi d'Angleterre d'équiper la sienne. Il arma en effet, mais ce fut pour les combattre. On ne manqua pas de prétextes de rupture, le droit de faire baisser le Pavillon, l'empire de la mer, la pêche des Harans, que les Anglois s'attribuent, furent remis en question. On ne voulut plus s'en tenir à la paix de Breda; & l'expedient, que proposa le Pensionnaire de Wit, tout raisonnable qu'il étoit, fut rejetté, comme venant trop tard, par l'Ambassadeur *Downing*. Les Etats consentoient, par cet avis du Pensionnaire, que leurs Vaisseaux, quels qu'ils fussent, soit seuls, *soit accompagnez d'une Escadre ou de toute une Flotte*, baissassent le Pavillon devant tout Vaisseau Anglois, portant Pavillon Roial, aussi long-tems que sa Majesté Britannique, en vertu de la Triple-Alliance, feroit la guerre aux François, sans que cette action de civilité pût être tirée à conséquence pour l'avenir. *

XI. Mr. Grotius, Ambassadeur des Etats en France, ne fit pas moins d'efforts pour appaiser le Roi, en lui représentant l'innocence de ses maîtres, que l'on condamnoit avant que de les entendre: mais

* p. 641.

ces justifications furent inutiles. On savoit à Paris & à Londres la division qui régnoit à la Haye ; que les membres des Etats Généraux ne pouvoient s'accorder sur les subsides, & sur l'élection d'un Gouverneur & d'un Capitaine Général ; que les uns vouloient séparer ces deux charges ; que les autres ne vouloient point du tout de la premiere ; que d'autres vouloient prescrire de certaines conditions à celui à qui on les donneroit, & que diverses Provinces refusoient leur consentement, & les contributions necessaires pour la levée des Troupes, avant qu'on eût nommé le Capitaine Général. Pendant ces déliberations ; le tems s'écoula. Une trop grande sécurité, & l'épargne excessive qu'on faisoit des finances, précedentes, étoient cause qu'on avoit négligé de tenir une armée sur pied, capable de défendre les frontieres. Enfin on élut * son Alteſſe M. le Prince d'Orange pour commander l'armée, la Campagne prochaine, en qualité de Capitaine Général.

Les Anglois firent plusieurs actes d'hostilité, avant que de déclarer la guerre, prenant quatre Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales, à leur retour de Java: & se saisissant de tous les Navires Hollandois, qui étoient dans les ports d'Angleterre. Les Etats avoient déja donné l'ordre qu'on arrêtât ceux des Anglois, lors que

* *p.* 643. *le* 24 *de Fevrier* 1672.

que quelques membres de cette assemblée représentant que cette saisie étoit injuste; comme étant contraire au 32 article de la paix de Breda, que leurs Hautes Puissances étoient obligées de garder, quoique sa Majesté Britannique l'eût enfrainte: outre que c'étoit violer la foi publique, que de retenir les biens de ceux qui viennent trafiquer dans les païs en tems de paix. On laissa donc aller *a* les Vaisseaux ennemis, & cet acte de justice porta les Anglois à l'imiter en quelque maniere, en relâchant les Navires Hollandois, qu'on avoit arrêtez dans les ports, mais non pas ceux qu'on avoit pris sur la Compagnie des Indes.

Environ la fin du mois de Mai, *b* l'Escadre du L. Admiral *Van Gent* donna la chasse à une Escadre Angloise, sur la Tamise, & le gros de la Flotte Hollandoise auroit sans doute fait de plus grands progrés, si elle eut été mieux fournie d'hommes & de munitions de guerre. Cependant Ruiter ne laissa pas de presenter le combat aux deux armées ennemies, qui le refusérent, près des côtes de *VValcheren* & de *Flandres*, & l'accepterent quelques jours après dans la baie de *Sovvl*. *c* Le Capitaine *Braakel*, dont on a déja parlé, se signala encore dans cette occasion: aiant osé attaquer avec son Vaisseau, qui n'étoit monté que de 300 hommes, & de 62 pie-

a Le 14 de Mai. *b* Le 24. *c* Le 7. de Juin.

ces de Canon, celui de *Montaigu*, Admiral du Pavillon bleu, chargé de 1000. hommes, & de 104 pieces d'Artillerie; & lui aiant envoyé tant de bordées, qu'il coula enfin à fond. *Montaigu*, qui n'avoit pas voulu se rendre à un simple Capitaine, perit dans be combat, & son Lieutenant fut fait prisonnier. Les Hollandois y perdirent le L. Admiral *Van Gent*, & la nuit sépara les combattans, avec des pertes à peu près égales, mais un peu plus grandes du côté des Anglois, qui n'oserent le lendemain revenir à l'abordage, quoi qu'ils eussent l'avantage du vent. Les ennemis ne pouvoient se lasser de louër Ruiter, & le Lieutenant de Montaigu disoit que ce Géneral Hollandois valoit lui seul tout une Flotte, étant tout à la fois, Admiral, Capitaine, Pilote, Matelot & Soldat.

Mais les Etats Géneraux n'étoient pas si heureux sur terre que sur mer; attaquez de trois côtez, par les armées de France, de Cologne & de Munster n'aiant ni troupes, ni munitions de guerre à opposer à de si puissans ennemis, & le dedans du païs étant déchiré par le trouble & la sédition; ils se virent enlever en moins d'un mois *b* trois Provinces entiéres. La prise d'*Utrecht* & de *Naarde* porta la fraieur par toute la Hollande, & *c* contraignit les habitans à lâcher les écluses. Le peuple, aigri

a p. 675. b En Iuin 1672. c Le 29 de Iuin.

aigri par tant de malheurs, ſe ſouleva en diverſes villes, contre ſes Magiſtrats. On renverſa la ſtatuë du *Bailli de Putten*, qui étoit dans la maiſon de Ville de Dordrecht, & on en planta la tête à un pôteau. Quatre aſſaſſins ſe jettérent ſur le Penſionaire *de Vvit*, *a* la nuit du 21 de Juin, comme il retournoit de l'aſſemblée des Etats. On en voulut faire autant à ſon frere le Bailli, mais il échappa pour ce coup. *b* La plus grande partie du peuple, des gens de Guerre & des Eccléſiaſtiques, avec quelques Magiſtrats, ſoûtenoient qu'il n'y avoit plus d'autre reſſource pour l'Etat, que de détruire la faction de *Louveſtein*, d'anéantir l'Edit perpetuel, & de rétablir M. le Prince d'Orange, dans toutes les dignitez que ſes prédeceſſeurs avoient poſſedées. L'Edit fût caſſé, & *c* M. le Prince élu Gouverneur de Hollande & de Zelande, Capitaine Géneral & Admiral des Provinces Unies, après qu'on eut dégagez ſon Alteſſe & les Députez des Etats, des ſermens contraires qu'ils avoient faits. Comme le peuple n'étoit pas encore ſatisfait de ce changement, & qu'il vouloit qu'on dépoſât pluſieurs perſonnes qui étoient dans les charges, ſon Alteſſe, pour appaiſer les murmures, écrivit une Lettre * aux Magiſtrats de toutes les

a P. 683. *b* p. 692, 693. *c* Le 3. de Iuillet 1672. * *Du camp devant Bodegrave le* 8 *de Iuillet* 1672.

les Villes, où elle déclara; *Que les malheurs, qu'il avoit plû à Dieu d'envoyer à l'Etat, avoient été causez, en grande partie, par la lâcheté & l'infidelité des Gouverneurs, des Officiers & des Soldats, auſquels on avoit confié les principaux poſtes ſur les frontiéres du Païs; qu'il ne ſavoit point qu'il y eût des Députez de la Province de Hollande, ou des Magiſtrats des Villes, qui euſſent fait ou tâché de faire quelque choſe contre leur honneur, contre leur ſerment, & contre le devoir d'un bon & fidelle Magiſtrat, ſoit par trahiſon, ſoit en entretenant correſpondence avec les ennemis de l'Etat, ou par quelque autre moien illicite*; & qu'il ne le ſoupçonnoit même pas.

IX. Après la bataille de la Baye de Soual, on avoit été obligé d'emprunter *a* toute la poudre de la Compagnie des Indes, & d'en faire acheter dans tous les Magazins des Païs-bas. Peu de jours après *b* on ſe vit réduit à de plus grandes extrémitez. Il fallut diminuer du tiers l'armée Navale, pour s'oppoſer ſur terre aux progrès des François; & ordonner à Ruiter qu'il évitât le combat avec les Anglois, & qu'il tâchât ſeulement d'empêcher les ennemis de faire deſcente ſur les côtes des Etats. Malgré la prévoiance du L. Admiral on croit que les Anglois auroient pris terre près du Texel, *c* qu'ils n'attendoient que le Flot

a Le 11 de Juin 681. *b* le 24 de Juin p. 687. *c* Le 14 de Juillet. p. 697.

le Flot pour paſſer leurs Soldats dans des Chalouppes, mais que l'Ebe, ce jour là, aiant duré douze heures, contre le cours ordinaire, leur fit perdre cette occaſion. Une ſemaine après, *a* il ſurvint un orage qui dura trois ou quatre jours, & qui fit bien du mal à la Flotte de Ruiter, mais en récompenſe il endommagea ſi fort celles des ennemis, qu'ils ne purent rien entreprendre de quelque tems. *b*

Cependant la pluſpart des Vaiſſeaux étoient mal montez d'hommes & d'artillerie; on n'avoit pas dequoi renforcer les garniſons des Villes, & la France & l'Angleterre propoſoient aux Etats des conditions de paix inſupportables. 1. Que les deux Couronnes auroient part au commerce des Indes. 2. Que la Hollande leur paieroit trente millions, avant que de conclurre le Traitté. 3. Que la Religion Romaine ſeroit exercée publiquement dans tous les lieux, qui demeureroient ſous le Gouvernement de leurs Hautes Puiſſances. 4. Qu'on cederoit à ſa Majeſté Britannique la ville de l'Ecluſe, & les Iles de *Cadzand, Walcheren, Goerée & Voorn.* 5. Que le Roi Très-Chrétien auroit pour ſa part toutes les Villes que les Hollandois avoient poſſedées dans la Flandre & dans le Brabant, & qu'il ſeroit maître du Rhein & de la Meuſe.

Les malheurs de l'Etat augmentant toûjours

a Le 21, 22, 23 & 24. *b* Voiez p. 711.

jours faisoient croître la haine, que le peuple avoit conçuë contre les freres de Wit, à qui on en imputoit la cause. On mit en prison à Dordrecht le Bailli de Wit, *a* pendant que d'un autre côté les païsans de l'Isle de Voorn le cherchoient pour le tuër. Entre les crimes dont on accusoit le Bailli, il y en avoit trois, que Ruiter *b* témoigna être faux, dans une Lettre qu'il écrivit de dessus la Flotte aux Etats de Hollande. 1. Que le Bailli étant sur la Flotte un peu avant son retour à Dordrecht, il auroit pris querelle avec le L. Admiral, & qu'aiant mis l'épée à la main, Ruiter auroit blessé le Bailli au bras. 2. Que le dit Bailli n'auroit pas voulu combattre les ennemis de l'Etat, & particulierement les François. 3. Que le lendemain de la bataille de Sovvl, le dit Bailli n'auroit pas voulu qu'on recommençât le combat. Ruiter ne se contenta pas d'avoir rendu témoignage à l'innocence du Bailli, il parla encore du courage & de la fermeté de ce célebre accusé. Cette Lettre étoit dattée du 4 d'Août. *c* Le même jour, le frere du Bailli, *Jean de VVit*, pria instamment les Etats de Hollande de permettre qu'il se démit entre leurs mains de la charge de Pensionnaire. On le fit, après l'avoir remercié de ses services, & l'avoir confirmé dans la charge de Conseiller dans la Cour de Hollande, qu'on lui avoit donnée un peu auparavant.

a Le 24 de Juillet. *b* p. 719. *c* p. 720.

ravant. Cette démiſſion n'empêcha pas que le 20. du même mois ſur les 5 heures du ſoir, le nouveau * Conſeiller *a* étant allé voir le Bailli † en priſon, ils ne fuſſent aſſaſſinez l'un & l'autre par les bourgeois de la Haie, que le Magiſtrat de cette ville avoit mis ſous les armes, *pour prévenir*, diſoit-on, *toutes ſortes de deſordres.* La fureur des meurtriers alla ſi loin, qu'aprés les avoir tuez, on fit mille ignominies à leurs corps, qu'on porta ſur un échaffaut, où on les pendit nuds, & par les pieds à un gibet. Meſſieurs les Etats de Hollande écrivirent, le même jour, une Lettre à ſon Alteſſe, pour témoigner publiquement, qu'ils n'avoient aucune part à cette violence, & qu'ils regardoient cet aſſaſſinat comme une *action déteſtable & horrible.*

Durant ces tumultes & ces diviſions l'*Etat étoit* à deux doits de ſa ruïne. La Flotte des Indes, qui revenoit chargée de cent quarante tonnes d'or, *c* avoit jetté l'ancre à l'embouchure de l'*Ems* au devant de *Delfzil.* Les Etats vouloient que Ruiter allât au plûtôt ſecourir les Vaiſſeaux de la Compagnie, que les Anglois épioient au paſſage pour ſe ſaiſir d'un ſi beau butin, & qu'il les défendit contre l'ennemi, à quelque prix que ce fût. Mais M. le Prince n'étoit pas d'avis qu'on hazardât pour cela l'ar-

*a p. 734. * Ian de VVit, † Corneille de VVit. c C'eſt environ 16600000 liv. de France, p. 723, 724.*

l'armée Navale. Il vouloit que ſi les Anglois étoient ſi forts qu'il y eût du danger à leur livrer le combat, l'Admiral s'en retournât ſans les attaquer; mais que ſi les ennemis n'étoient pas à craindre, il conduiſit les Vaiſſeaux de la Compagnie dans les ports de Hollande. Les Anglois, pour faire diverſion, & afin que Ruiter n'allât pas ſecourir la Flotte, menaçoient d'une deſcente tantôt à l'Ecluſe, tantôt à la Brille. Pendant ces fauſſes allarmes & ces irréſolutions, les Vaiſſeaux de retour entrerent dans le Texel; & aucun ne tomba entre les mains de l'ennemi.

XIII. La diſſenſion regnoit preſque autant ſur mer que ſur terre, les Officiers de Marine s'accuſant mutuellement de lâcheté. *a* La mort des freres de Wit n'appaiſa pas les murmures du peuple, il fallut que les Etats donnaſſent pouvoir à ſon Alteſſe de changer les Magiſtrats, *b* qui étoient ſuſpects aux Bourgeois, dans toutes les Villes de Hollande qui le ſouhaiteroient. La fureur de la populace étoit montée à un ſi haut point, que *c* quelques mutins d'Amſterdam entreprirent de ſaccager la maiſon du L. Admiral, & ils l'auroient fait, ſi *Smit* * Capitaine des Bourgeois, allié de Madame de Ruiter, ne fût venu à ſon ſecours, avec ſa Compagnie. Et quoi que cette Compagnie fut de plus de deux cents hommes

*a p. 739. b Le 27 d'Août. c Le 6 de Septembre. * VVeſſel Smit.*

mes, elle auroit eu bien de la peine à resister aux séditieux ; si le Capitaine d'un Yact monté de six piéces de Canon, ne fût venu mouïller heureusement devant la maison de Ruiter, qui regardoit sur l'Y, & ne se fût joint à ceux qui la défendoient. *a* Nôtre Historien croit que cette émotion avoit été excitée par des gens, qui avoient beaucoup d'autorité parmi le peuple ; sur ce qu'un homme, qui demeuroit près de la maison de l'Admiral, voiant les Bourgeois se ranger sous l'étendart du Capitaine *Smit*, lui dit, qu'*il venoit de parler à une personne de qualité, dont un seul mot feroit plus d'effet sur cette populace mutinée, que tous les bourgeois ensemble.* On ajoûte que trois jours auparavant un Gendre * de Ruiter avoit écrit à sa Belle-mere, que le bruit couroit à Rotterdam que la maison de l'Admiral avoit été saccagée, ou qu'elle le seroit bientôt. Dès que le Prince eut reçu les nouvelles de ce tumulte, il prit Ruiter & toute sa famille en sa protection, & lui envoia sa Sauve-garde, avant qu'on la lui demandât. Cela n'empêcha pourtant pas qu'un assassin n'entreprit sur la vie de Ruiter, cette même année, lorsque le L. Admiral fut de retour à Amsterdam. *b*

L'année finit aussi malheureusement qu'elle avoit commencé, par le saccagement de *Swammerdam* & de *Bodegrave*, où

a p. 744. * *Le Capitaine Iean de Witte.* *b* *Le 16 d'Octobre*, p. 762.

où les François, commandez par le Duc Luxembourg, commirent des violences horribles. Dans la crainte où l'on étoit, que s'il venoit à geler, les ennemis ne passassent sur la glace, & ne vinssent attaquer Amsterdam, les Magistrats de cette Ville donnérent commandement de toute leur milice à Ruiter, pour garder l'Y, & empêcher les ennemis de faire descente. Cependant la mer étoit toûjours favorable aux Hollandois; le vent & la tempête empêchérent plusieurs fois les Anglois de prendre terre sur leurs bôtes, & les armateurs de Zelande leur prirent un grand nombre de Vaisseaux. Ils eurent encore un avantage sur terre; la garnison de Groeningue [a] aiant repris la Ville & la Forteresse de *Coeverden*.

XIV. Le commencement de l'année 1673. ne sembloit pas promettre beaucoup de bonheur aux Provinces-Uniës. Les Anglois avoient envoié un incendiaire à Amsterdam, pour y mettre le feu aux Vaisseaux de guerre, mais il fut découvert & puni du dernier supplice. Les Hollandois au contraire cherchoient tous les moiens de se reconcilier sa Majesté Britannique, & mirent en pieces ce beau monument de la victoire de Chattam le *Roial Charles*. Mais les avantages que remporta Ruiter firent beaucoup plus d'effet, que toutes ces avances. Il battit trois fois cette année les armées Navales de France

[a] *Le 30. de Decembre.*

de France & d'Angleterre. La 1. près de *Schoonevelt a*, où les ennemis avoient 140 voiles, & les Hollandois seulement 100: ce qui leur fit prendre pour mot du guet les mots de *Petit Troupeau. b* Il semble que les Hollandois ne se battoient que pour triompher, & non pas pour ruïner l'ennemi. Un Brulot Anglois étant prêt à couler à fond, ceux qui le montoient se sauvérent dans l'esquif, qui demeura quelque tems sous le Canon de Ruiter. Une partie de l'Equipage étoit d'avis qu'on tirât dessus: mais les autres l'empêchérent, & dirent, *c* qu'*il falloit les laisser aller, comme des malheureux, qui étoient hors d'état de nuire; parce que c'est agir en brigand & non pas en Soldat que de tuer des gens qui ne peuvent plus faire de mal.* Les Anglois & les François perdirent 17 bâtimens en ce combat.

XV. Les Flottes se rencontrérent huit jours après, sur les côtes de Vlissingue, où les ennemis prirent encore la fuite. Ils perdirent plus de trois mille hommes dans ces deux rencontres. *d* Tromp, que M. le Prince avoit rétabli dans sa charge de L. Admiral d'Amsterdam, *e* vivoit en fort bonne intelligence avec Ruiter, mais il eut quelques démêlez avec son Vice-admiral. *f* Enfin le troisiéme combat, *g* où les Anglois

a le 7. de Juin 1673. p. 799. b 't Kleen hoopken. *c p.* 803. *d p.* 818. *e le 21 de Mars, f* Aitzema, *p.* 811, 812, *& suiv. g donné le 21. & longtems* Kijkduin *de den Heldere, p.* 857.

glois perdirent le vaillant *Spragh*, Admiral du Pavillon rouge, les chassa tout à fait de dessus la mer, & leur fit prêter l'oreille à des propositions de paix. La France se voiant si peu secouruë par un allié sur lequel elle avoit tant fait de fond, & aiant à resister aux armées de l'Empereur & des Espagnols, fût contrainte d'abandonner *Vvoerden*, *Bommel*, & tout ce qu'elle avoit conquis dans les Provinces, d'*Utrecht*, de *Gueldre* & d'*Over-Yssel*. *a* M. le Prince avoit repris *Naarde* *b* peu de tems auparavant: de sorte que les François ne retinrent que *Maestricht*. Ruiter eut part à la joie publique, par un évenement qui le touchoit de plus près; son fils * aiant été fait Contre-admiral d'Amsterdam. *c*

XVI. Cependant le Marquis *de Fresno*, Ambassadeur d'Espagne chez sa Majesté Britannique la sollicitoit puissamment à la paix, qui fût concluë à *Vvestminster*, le 19 de Fevrier 1674. Les Hollandois *d* s'obligerent par ce Traité à donner au Roi d'Angleterre la somme de deux millions, paiables en quatre termes, dont le premier écherroit le lendemain de la ratification du Traité, & chacun des trois autres une année après, consécutivement: moiennant quoi les Anglois cedoient tous les droits, & prétensions, qu'ils pourroient avoir sur les Hollandois. A l'égard du Pavillon, on con-

a Le 23. de Novemb. *b* le 12. de Septembre. * Engel de Ruiter. *c* le 6. d'Octob. *d* 28.

convint que les Vaisseaux des Etats le baisseroient devant tout Vaisseau Anglois portant Pavillon Roial, & devant tous les Yacts, depuis le Cap de *Finu-terre*, jusqu'à un autre Cap de Norvvegue, appellé *a Stanten-eiland*. Les Anglois vouloient encore éxiger des Hollandois, qu'ils ne pussent pêcher sur les côtes de la Grand' Bretagne & des autres terres de sa Majesté Britannique, sans permission du Roi; mais les Etats s'y opposérent fortement, comme à une coûtume nouvelle, & contraire à la liberté du païs: de sorte qu'on n'en parla point dans le Traité de Paix.

b Le peuple d'Angleterre n'eut pas moins de joie de voir finir la guerre, que celui des Provinces-Unies. Elle devoit avoir ruiné bien des Marchands Anglois, si ce que l'on dit ici est vrai, qu'après la ratification de la paix, on montra à la Haie une liste de 2863 bâtimens que les Armateurs Hollandois ou Zelandois avoient pris aux ennemis, pendant la guerre, & dont il n'y avoit que 160 François.

Ruiter, *c* aiant été confirmé par M. le Prince dans la charge de Lieutenant Admiral Géneral de Hollande & de West-Frise, & déclaré Chef de l'armée Navale des Provinces-Uniës, conseilla à son Alteſſe de faire équipper une Flotte pour enlever aux François les Iles *Caribes*. Le succès de ce dessein dépendoit du secret, mais on ne

put

a L'Ile des Etats. *b* p. 884. *c* le 21 de Fev.

pu pas le garder ſi bien, que l'ennemi n'en fut averti; de ſorte que Ruiter étant arrivé entre les Iles de la Martinique & de S. Lucie, avec une Eſcadre de 18 Vaiſſeaux, 14 Flutes, 3 Galliottes, 5 Yacts, 6 Brulots, montée de 4336 Soldats, & de 1142. piéces de Canon, trouva que les François étoient par tout ſur leurs gardes, & qu'ils ſe préparoient depuis un mois à le recevoir. *a* L'Admiral voulut néanmoins aſſieger le Fort de *Culſat*, mais il ne fit qu'y perdre beaucoup de monde, & la pluſpart des Officiers y furent bleſſez. Ainſi il fallut virer le bord, & s'en retourner ſans rien faire. *b*

XVII. Cependant Meſſine étoit tombée entre les mains des François, & les Eſpagnols craignoient de perdre le reſte de la Sicile. Leur armée Navale n'étant pas capable de tenir la mer, & de garder tous les Ports de l'Ile, ils vinrent implorer le ſecours des Etats, qu'ils avoient aſſiſté dans leur beſoin preſſant. Ils firent ſur tout de grandes inſtances, afin qu'on donnât le ſoin de cette entrepriſe à Ruiter. Et comme on ne crut pas pouvoir le leur refuſer, & qu'on ne vouloit pas envoier ſi loin toute la Flotte, on équippa une Eſcadre de dix-huit Vaiſſeaux, huit Yacts & quatre Brulots. Ruiter fut fort ſurpris de cette réſolution, & de ce qu'on expoſoit le Pavillon Admiral ſur un armement ſi peu con-

a p. 896. & ſuiv. *b* Le 30 de Septembre.

conſiderable. Il ſe contenta de témoigner ſon étonnement devant quelques membres des Etats, & lors qu'il vit que malgré les difficultez, qu'il avoit repréſentées, on le preſſoit toûjours de s'embarquer, il ne penſa plus qu'à obeïr. Pendant qu'on appareilloit les voiles, Ruiter fut attaqué de trois maladies tout à la fois, & ſes amis vouloient qu'il prit cette occaſion de s'excuſer: mais il demeura ferme dans le deſſein d'éxécuter les ordres qu'il avoit reçus, quoi que par ce certains préſentimens, il regardât cette expedition comme la derniére qu'il feroit; & qu'il dit le dernier adieu à ſa famille. L'eſcadre de l'Admiral mit à la mer, le 15 d'Août *, & vint mouïller à la rade de *Milazzo*, le 20 de Decembre. Quelques jours après, ſon Miniſtre *a* reçut deux Lettres Latines, *écrites au nom de 2* Paſteurs de Hongrie, qu'on avoit condamnez aux Galeres, pour la ſeule cauſe de leur Religion; & qui étoient alors dans le port de Naples, où on leur faiſoit ſouffrir les plus rudes traitemens. Ils ajoûtoient qu'il y avoit trois de leurs freres ſur les Galéres de Sicile, qu'on traitoit avec la même inhumanité. Ruiter fit d'abord chercher ces trois Miniſtres, mais comme on ſe doutoit bien que c'étoit pour les délivrer, on les cacha & on les tranſporta à Naples. Le premier jour de l'année 1676, *b* le Vice-admiral *de*

a VVeſthovius. * 1675. *b le 1 de Janv. 1676.*

Haan apporta au L. Admiral des Lettres de Meſſieurs les Etats, & de leurs Réſidens à Francfort & à Vienne, où l'on voi l'innocence des Miniſtres de Hongrie, & les cruautez horribles qu'on avoit exercées contre eux.

Tandis que les Eſpagnols reprenoient ſur les François le Fort d'*Ibiſa*, *a* ſitué à huit milles de Meſſine, Ruiter cherchoit les ennemis, pour leur offrir le combat, croïant que leur Eſcadre n'étoit que de douze Vaiſſeaux. Il les découvrit à trois milles, au Nord-ouëſt de la baie de Milazzo, & portant le Cap à eux, il fut un peu ſurpris de voir qu'ils avoient 24 grands Navires bien montez, & qui pouvoient tous faire tête à ſon Admiral. Quoi qu'il n'eût que 18 Vaiſſeaux dont l'équipage & l'artillerie n'étoient pas comparables aux Soldats ni au Canon des François, il reſolut néanmoins de leur préſenter la proüe. Le combat ſe donna entre les Iles de *Stromboli* & de *Salino*, le 8 de Ianvier, & ſur les dix heures du matin, l'Eſcadre Françoiſe, commandée par Mr. *du Queſne* vint tomber ſur celle des Hollandois, & après s'être canonné long-tems on vint à l'abordage, on ſe battit à coups d'épée, & ſi vaillamment de part & d'autre, que Ruiter aſſura depuis, qu'il n'avoit jamais eu à faire à des gens qui ſe défendiſſent ſi bien. Les ennemis ne donnérent pas moins de loüanges à Ruiter

a p. 933. *ad* 943.

Ruiter. La nuit étant venuë ſepara les combattans, & les François perdirent en cette rencontre un Vaiſſeau & trois Brulots, qui coulérent à fond ; plus de 400 Matelots ou Soldats, & pluſieurs Officiers qui furent tuez. On ne ſait pas préciſément le nõbre des morts qu'eurent les Hollandois, mais ils ne perdirent aucun bâtiment, quoi qu'il y en eût pluſieurs de deſemparez. Ruiter vouloit recommencer le combat dés le lendemain, lorſqu'il s'apperçut que l'ennemi avoit reçu un renfort de douze Vaiſſeaux ; ce qui l'obligea de ſe retirer à Mazzo.

a Après que Ruiter eut pris le radoub, ſon terme qui n'étoit que de ſix mois étant expiré, & ne recevant point de renfort ni de nouvelles de Hollande, il ſe prépara à faire voiles vers ſa patrie. Il ſe voioit trop foible pour reſiſter ſeul aux François, & il ne pouvoit faire fond ſur le ſecours des Eſpagnols, qui n'avoient que quatre Vaiſſeaux de guerre. Avant que de mettre à la mer, l'Admiral fit demander au Vice-roi, quelle réponſe il avoit euë de Naples ſur l'affaire des Miniſtres de Hongrie, il répondit qu'elle étoit ſi favorable, qu'il ne doutoit point qu'on ne leur rendit la liberté. C'eſt pourtant à quoi on ne penſoit point encore. Ainſi Ruiter voiant qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer par de grandes promeſſes, & par des offres

a *Le 19. de Janvier p. 955.*

magnifiques d'une chaîne, d'une médaille d'or d'une somme de cent mille francs, refusa tous ces presens, & aiant démaré de Milazzo, il porta le Cap au Nord-ouëst. Aiant passé les Iles de Sardaigne & de Corse, il laissa tomber l'ancre *a* près de l'Ile de *Gorgona*, qui est au Sud-ouëst de Livourne, parce qu'il vit revenir à lui cinq Vaisseaux, qu'il avoit détachez pour accompagner la Flotte Hollandoise, qui retournoit de Smirne. Ils lui apportérent des Lettres du Prince d'Orange, qu'ils avoient trouvées dans cette Ville, & où son Alteſſe ordonnoit à l'Admiral de demeurer en Sicile, jusqu'à nouvel ordre. Aussi-tôt Ruiter vira le bord au Sud-est, & vint Mouïller à Naples, *b* où le Vicerói lui fit une reception magnifique. L'Admiral parut peu sensible à tous ces honneurs, & dit au Viceroi, qui étoit étonné de l'air froid dont il les recevoit, que le plaisir, qu'il auroit pris dans les divertissemens qu'on lui donnoit, étoit troublé, par la pensée des souffrances de ses freres, les Ministres de Hongrie, dont il refusoit la liberté à ses pressantes sollicitations. Le Vice-roi repartit que leur liberté ne dépendoit pas de lui, qui n'étoit qu'un sujet, & qu'il en faudroit écrire au Roi son maître, & à l'Empereur de qui ils étoient prisonniers. Cette réponse redoubla le chagrin de Ruiter, & le rendit tout interdit: ce que le Vice-roi aiant

a Le 4 de Fevrier. b le 11 de Fevrier.

aïant remarqué, il ajoûta, après avoir un peu rêvé, qu'on ne pouvoit rien refuſer à un Admiral comme Ruitet, à qui l'on étoit redevable du ſalut, & de la conſervation du païs, & que croïant de rendre un ſervice important à ſa Majeſté Catholique, en attachant à ſes interêts un ſi grand homme, il oſoit ſans ſon ordre lui accorder la liberté de ces Captifs. Le lendemain le Miniſtre de l'Admiral alla querir les priſonniers, & les amena au bord de Ruiter. Ils avoient ſouffert une captivité de neuf mois, & étoient dans le plus pitoïable état du monde, demi-nuds, amaigris par la faim, & par les mauvais traitemens, & couverts de plaïes & d'ulceres. Ils ſe prirent d'abord à combler leur bienfaicteur de loüanges & de remercimens; ſur quoi Ruitet les interrompant leur dit qu'ils loüaſſent Dieu ſeul, que pour lui il n'avoit fait que ſon devoir: ajoûtant qu'il avoit oüi dire que quelques-uns d'entre eux étoient Lutheriens & les autres Réformez; mais qu'ils avoient éprouvé préſentement que les Papiſtes leurs ennemis n'y mettoient point de difference, & qu'ils les traitoient tous avec une égale cruauté. Le plus âgé des Réformez répondit qu'ils avoient vécû en freres durant leur affliction commune, partageant entre eux, ſans avoir d'égard à la diverſité des ſentimens, toutes les aumônes qu'on leur donnoit. *Vivez donc toûjours ainſi*, repartit

a Au nombre de 26.

Ruiter, *& lors que vous serez de retour chez vous, faites vôtre possible, pour vous reünir entiérement, c'est là toute la réconnoissance que ie vous demande.* C'est ainsi qu'on vit paroître en un homme, qui avoit passé toute sa vie sur la mer & dans les combats, plus de marques des vertus qui font l'essence du Christianisme, la moderation & la charité, qu'on n'en voit quelquefois en ceux qui font toute leur étude de la Religion, & qui veulent l'apprendre aux autres. L'Admiral donna ordre en même tems, qu'on leur fit des habits, & qu'on les traitât d'une maniére conforme à leur caractére, jusqu'à ce qu'on les pût transporter en lieu de sureté: le Vice-roi aiant averti Ruiter qu'il y auroit du danger à les mettre à terre en Italie, ou sur les païs de l'Empereur. *a*

XVIII. Aprés cette belle action Ruiter fit voiles à Palerme, où aiant joint sa Flotte à celle des Espagnols qui étoient alors de dix Vaisseaux, ils naviguérent de conserve à Milazzo, entrerent de là dans le Phare de Messine; mais l'Admiral ne jugea pas qu'on

a On peut voir plus au long l'histoire de toute cette persécution dans un petit Livre publié par feu Mr. Van Someren, *Ministre d'Amsterdam, intitulé* Kort en Waarachtig verhaal van de laatste vervolginge der Evangelische, Leeraren in Hungarien. 1677, *in* 12. *chez Van Someren.*

qu'on pût assieger cette ville par mer à cause que la mer en ce détroit forme de violens tourbillons, qui chassent les Vaisseaux sur leurs ancres mille ou deux mille pas. Ils allerent en suite côtoyer *Augusta*, que les Espagnols esperoient de prendre par les intelligences, qu'ils avoient dans la ville: mais leurs partisans furent découverts, & tuez ou chassez au nombre de six-cents, de sorte que cette entreprise échoüa, & que Ruiter, croiant qu'on ne pouvoit chasser les François de la Sicile, que par la défaite de leur armée Navale, resolut de leur présenter le combat, quoi qu'ils fussent plus forts que lui. Il se donna au Nord-est du mont-Gibel: [a] Ruiter menoit l'avantgarde avec neuf Vaisseaux; *La Cerda* commandoit le corps de Bataille, qui étoit de dix; & le Vice-admiral *de Haan* en avoit *huit*, qui composoient l'arriéregarde. Ruiter porta d'abord sur l'ennemi, & son Escadre s'étant accrochée avec celle d'*Almerez*, qui menoit l'avantgarde Françoise; on se battit de près avec beaucoup de valeur de part & d'autre. Mais le Général Espagnol, au lieu de suivre Ruiter, se tint bien loin de lui au dessous du vent, & hors de la portée du Canon de l'ennemi, contre lequel il faisoit grand feu, mais sans aucun effet; à cause de l'éloignement où il étoit. Ainsi il fallut qu'avec neuf Vaisseaux de guerre & deux brulots, Ruiter

[a] *Le 22. d'Avril.*

soûtint pendant longtems l'effort d'une armée de 40 voiles. Le combat avoit déja duré une demi-heure, lorsque nôtre Admiral qui étoit sur le tillac, occupé à donner les ordres, reçut un coup de Canon, qui lui emportant la moitié du pié gauche, & lui brisant la jambe droite au dessus de la cheville du pié, le fit tomber sur la nuque, de la hauteur d'un peu plus d'une toise, & lui fit une autre blessure à la tête, qu'on ne crût pas d'abord extrémement dangereuse.

a Le premier Capitaine de son Vaisseau en prit le commandement, & les Matelots animez par la blessure de leur Admiral redoublerent leur ardeur. On dit que Ruiter tout blessé qu'il étoit, ne laissoit pas d'exciter ses gens au combat & de leur donner des conseils, sur les rapports qu'on lui faisoit: si bien qu'ils mirent l'avantgarde des François en desordre. L'Admiral *du Quesne*, qui commandoit le corps de bataille, & qui étoit allé chercher les Espagnols revint au secours de ses gens. Les Espagnols le suivirent alors, & commencerent à se battre sur le soir: ou plûtôt ce furent les Flamans qu'ils avoient dans leurs bords, qui seconderent les Hollandois, & acheverent de mettre l'ennemi en déroute. L'escadre de l'arriere-garde Hollandoise poussa aussi celle des François, commandée par Gabaret, en sorte qu'ils prirent tous

a Gerard Kullenburg.

tous la chasse sur la fin du jour, & qu'ils firent force de voiles, voguant vers les côtes de Calabre & le Phare de Messine. On les poursuivit au clair de la Lune, durant quelques heures; mais des présages de gros tems firent tourner la proüe aux Hollandois, pour tirer vers Syracuse, où Ruiter mourut de ses blessures, agé de 69 ans, un mois & cinq jours, le 29 d'Avril, entre 9 à 10 heures du soir. On enterra ses entrailles sur un côteau de la baie de Syracuse, lequel étoit environné de la mer de tous côtez: & après avoir embaumé son corps, on le mit sur un Vaisseau de la Flotte, qui navigua à Palerme, parce que cette ville étoit mieux fournie d'agreils & d'apparaux, & de tout ce qui étoit nécessaire pour donner le radoub aux Navires desemparez. Les François n'aiant plus de Ruiter à craindre, les vinrent attaquer avec 28 Vaisseaux dans le Mole de Palerme, où ils s'étoient rangez en forme de Demi-Lune, & leur brûlerent l'Admiral, trois Vaisseaux & deux Galeres Espagnoles, avec trois Vaisseaux des Etats. Le Vice-admiral & le Contre-admiral Hollandois y periront: & si Kallenburg, qui montoit le Vaisseau où étoit le corps de Ruiter, n'eût repoussé vigoureusement les François, toute l'armée Navale auroit eu le même sort. Les Hollandois se plaignoient hautement de la lâcheté des Espagnols, dont les Galeres avoient rendu peu de service, & qui n'a-

voient point fait de feu avec le Canon du Château. Pour comble de malheur, la dyſenterie s'étant miſe ſur la Flotte, il y mouroit tous les jours un grand nombre de gens. On démara donc de Palerme ; *a* & on vint mouïller à Naples, *b* d'où après avoir reçu les ordres des Etats, on mit à la mer le 4. d'Octobre. La Flotte n'aiant pu paſſer le détroit du Texel, que la glace avoit bouché, fut contrainte d'aller jetter l'ancre ſur les côtes d'Angleterre, dans la baie de Sainte Helene. *c* Il fallut attendre le dégel, de ſorte qu'on ne put donner fond ſur les côtes de Hollande qu'au commencement de Ianvier 1677. Le Corps de l'Admiral fut tranſporté de *Helle-voet-ſluis* à Rotterdam, & de là à Amſterdam, où il fut enterré *d* le 18 de Mars de la même année, aux dépens du public, & avec une magnificence digne de l'eſtime que les Etats faiſoient d'un ſi grand' homme.

Dès que ſa Majeſté Catholique eut reçu les nouvelles du dernier Combat de Ruiter, *e* elle lui donna le titre de Duc avec deux mille ducats de rente, à prendre ſur le premier fief d'Italie, qui ſeroit réüni à ſa Couronne : mais les Lettres n'arriverent à Syracuſe qu'après la mort de l'Admiral. Le Roi d'Eſpagne voulut que ce titre & les revenus qu'il y avoit attachez ; paſſaſſent au

a le 6 d'Aouſt. b le 20 d'Aouſt. c le 16 de Decemb. d In de Nieuwe Kerk. e p. 981.

au fils de Ruiter, & à ſes enfans & héritiers. a Engel de Ruiter étant mort avant qu'être marié, ſa Majeſté Catholique inveſtit de la même dignité le puîné d'une fille de l'Admiral, à condition qu'il porteroit le nom de ſon grand pere, & qu'il s'appelleroit *Michel VVitte de Ruiter*; mais ce jeune homme, qui donnoit de grandes eſperances, mourut * il y a trois ou quatre ans, durant la tempête qui s'éleva, lors que la Flotte Hollandoiſe retournoit de Gottenburg. C'eſt une remarque qu'on a cru devoir faire, afin que les Etrangers puſſent entendre ce que marque la qualité de Duc, qui eſt donnée à Ruiter dans le titre de cet Ouvrage.

a p. 1002. * le 16 de Novembre 1683.

II.

EXTRAIT DU JOURNAL D'ANGLETERRE, *contenant une Relation Historique des* Vents reglez *& des* Monsons *que l'on remarque dans les Mers qui sont entre les Tropiques, ou qui n'en sont pas éloignées, avec un Essai de Physique touchant leurs causes naturelles par* Mr. HALLEY.

L'Histoire des Vents reglez & periodiques que l'on remarque en quelques Parages de l'Ocean, est une partie de la Physique, qui seroit sans doute très-agréable & très-utile, mais elle est extrémement difficile, aussi bien que l'explication des effets qu'elle renferme. Ie sai que divers Auteurs ont entrepris de donner cette histoire, & que * *Varenius* entre autres a essaié de le faire, après s'être informé exactement de divers Voiageurs. Mais si l'on considere avec quelque attention leurs rapports, & qu'on les compare les uns avec les autres, on ne sauroit regarder ce qu'il en dit comme une histoire exacte, & l'on trouvera manifestement qu'il s'est trompé en quelques rencontres. Comme j'ai eu occasion de conferer avec des gens qui avoient navigué dans toutes les parties des

* *Geogr. Gen. Lib. I. c. 22.*

des Indes, & que j'ai demeuré moi-même assez long-tems entre les Tropiques, où j'ai fait diverses observations, je tâcherai d'en donner une relation plus veritable, & de corriger le mieux que je pourrai les fautes qu'il a commises. Voici donc en peu de mots ce que j'ai remarqué.

Tout l'Ocean peut être divisé en trois parties. 1. Les mers Atlantique & Ethiopique: 2. L'Ocean des Indes: 3. La grande mer du Sud, ou l'*Ocean Pacifique*. Quoi que toutes ces mers aient communication ensemble par le Sud, il suffit pour nôtre sujet qu'elles soient separées de l'autre côté par de grandes étenduës de terre, la premiere étant entre l'Afrique & l'Amerique; la seconde entre l'Afrique, les Iles des Indes & la nouvelle Hollande; la derniere enfin entre les Iles Philippines, la Chine, le Iapon & la nouvelle Hollande à l'Ouëst, & les côtes de l'Amerique à l'Est. Suivant cette division naturelle des mers, nous diviserons nôtre histoire des Vents en trois parties, & nous suivrons le même ordre.

I. Dans les mers Atlantique & Ethioque, il souffle ordinairement pendant toute l'année un vent d'Est, sans aucun changement considerable, si ce n'est qu'il tourne de quelques pointes du Compas au Nord ou au Sud, selon les differents endroits. On a fait les observations suivantes touchant ces changements.

1. Près des côtes de l'Afrique, d'abord

que

que l'on a passé les Iles Canaries, on est assuré d'avoir un Nord-est assez frais environ à 28 degrez de latitude Septentrionale, qui vient quelquefois, mais rarement, Est-nord-est, ou Nord-nord-est. Ce vent accompagne ceux qui font route au Sud jusqu'au 10 degré de latitude Septentrionale, environ 100 lieu en mer loin de la côte de Guinée. Dès là jusqu'au 4 degré de la même latitude, on tombe dans des Calmes & des *Tornados* dont on parlera dans la suite.

2. Ceux qui font voiles aux Iles Caribes, en approchant des côtes de l'Amerique, s'apperçoivent que le Nord-est, dont on vient de parler, tourne toûjours plus à l'Est, de sorte qu'il s'y range quelquefois entierement, & quelquefois devient Est-sud-est, mais le plus souvent il est éloigné de l'Est au Nord d'un quart de vent ou de deux. On s'apperçoit aussi que la force de ce vent diminuë d'une maniere insensible, quand on fait voiles à l'Ouëst.

3. Les parages des Vents Alisez, & des variables sont plus étendus du côté de l'Amerique que du côté de l'Afrique: car au lieu que l'on ne sent aucun de ces vents en naviguant du côté de l'Afrique jusqu'à ce que l'on ait passé le 28. degré de latitude, ils regnent du côté de l'Amerique jusqu'au 30, 31 & 32 degrez de latitude. On a remarqué la même chose au de là de la ligne; car du côté du Cap de bonne Esperance les limites des vents reglez sont trois ou quatre degrez

degrez plus proches de la ligne, que sur les côtes du Bresil.

4. Depuis le 4 degré de latitude Septentrionale jusqu'aux limites dont on vient de parler, qui sont au de-là de l'Equateur, le vent est constamment entre le Sud & l'Est, & le plus communément même entre le Sud-est & l'Est, sur quoi il faut toûjours remarquer que du côté de l'Afrique il approche plus du Sud, & du côté du Bresil plus de l'Est, si bien qu'il est presque entierement Est, ne s'éloignant que tant soit peu vers le Sud. I'ai passé une année entiére en cet endroit de l'Ocean, dans un emploi qui m'obligeoit à observer le vent avec plus d'exactitude que l'on ne fait ordinairement, & j'ai trouvé que le vent étoit presque toûjours à peu près Sud-est, & la pointe à laquelle il se tenoit le plus ordinairement Sud-est-quart-d'est. Lors qu'il étoit à l'Est, il étoit violent, & orageux, rendoit le Ciel couvert & amenoit quelquefois de la pluie: mais s'il se faisoit Sud le tems devenoit serein, & on ne sentoit qu'un trés-petit air, ce qui n'arrivoit qu'assez rarement. Je n'ai jamais vu le vent sauter du Sud à l'Ouëst, ou de l'Est au Nord.

5. Les saisons de l'année causoient quelque changement dans ces vents Alisez, car lors que le Soleil étoit considerablement éloigné de l'Equateur du côté du Nord, le Sud-est dans l'étenduë de l'Ocean qui est entre

entre la côte de Guinée & celle du Brésil varioit d'une pointe ou deux au Sud, & le Nord-est s'approchoit plus de l'Est. Au contraire lors que le Soleil s'avançoit vers le Tropique du Capricorne, le Sud-est s'approchoit de l'Est, & le Nord-est de ce même côté de la ligne s'approchoit davantage du Nord.

6. Comme il n'y a point de regle si générale qui ne reçoive quelque exception, il y a aussi un Parage dans cette partie de l'Ocean, où les Vents de Sud & de Sud-ouëst soufflent perpetuellement, savoir le long de la côte de Guinée par l'espace de plus de 500 lieuës, depuis *Sierra Liona* jusqu'à l'Ile de *S. Thomas*. Car le vent Aliſé de Sud-ouëst aiant passé la ligne à quatre vint ou cent lieuës de la côte de Guinée, tourne du côté de terre & devient Sud-sud-est. Lors qu'on s'approche davantage de l'Afrique, on s'apperçoit qu'il se fait insensiblement à peu près Sud, ou Sud-sud-ouëst, & quand on est arrivé à terre, Sud-ouëst, & quelquefois Ouëst-sud-ouëst. On pourra mieux remarquer ce changement, si l'on jette les yeux sur la carte ci-jointe. Ce sont là les vents qui soufflent sur cette côte, lors qu'il fait un vent reglé; car il y a souvent des Calmes, des vents que l'on nomme *Tornados*, qui soufflent tout à coup & avec beaucoup de violence de toutes les pointes du Compas, & des vents d'Est qui sont extrémement

ment orageux, & que les Negres nomment *Hermitaa*, leſquels incommodent très-ſouvent ceux qui naviguent de ce côté-là.

7. Au Nord de la Ligne entre le 4. & le 10 degré de latitude, & entre les Meridiens du Cap Verd & de l'Iſle la plus Orientale du même nom, il y a un Parage de mer où l'on ne peut pas dire proprement qu'il regne aucun Vent ou Aliſé ou variable : car il eſt comme condamné à des Calmes perpetuels, qui ne ſont troublez que par des Tonnerres, des Eclairs & des Pluies ſi frequentes, que nos Voiageurs nomment cet endroit à cauſe de cela *les Pluies*. Le peu de vent que l'on y ſent ſe leve ſubitement, ſouffle par bouffées inégales, ne dure pas, & ne s'étend guere loin, de ſorte qu'à chaque heure on a ſouvent un vent tout nouveau, qui fait toûjours place à un Calme avant qu'il s'en leve un autre. Souvent dans une Flotte dont les Vaiſſeaux ſont à la vuë l'un de l'autre, chaque Vaiſſeau a ſon vent particulier. En cette occaſion les Vaiſſeaux ſont obligez de forcer de voiles au Sud dans l'eſpace de ſix degrez, & l'on aſſure que des Vaiſſeaux y ont demeuré des mois entiers faute de vent.

Ces trois dernieres obſervations nous apprennent la raiſon de deux choſes conſiderables, qu'on remarque dans les navigations des Indes Orientales & de la Guinée.

née. L'une c'eſt qu'encore que la mer ſoit plus étroite entre la Guinée & les côtes du Breſil, n'étant que de 500. lieuës, ou environ, les Vaiſſeaux qui font route au Sud, ont quelquefois bien de la peine à paſſer cet endroit, ſur tout aux Mois de Iuillet & d'Août. Cela vient de ce que le Sud-eſt s'étend ordinairement en cette ſaiſon de l'année au de-là de ſes bornes ordinaires, ou du quatriéme degré de latitude Septentrionale; & outre cela ſe tourne ſi fort au Sud qu'il s'y renge quelquefois entierement, & s'écarte quelquefois une pointe ou deux vers l'Ouëſt. On ne peut faire autre choſe que ſuivre le vent, & ſi l'on fait voiles à l'Ouëſt-ſud-ouëſt, on s'apperçoit en avancant que le vent tourne toûjours plus à l'Eſt; mais il y a quelque danger de ne pouvoir pas doubler les côtes du Breſil, ou de donner dans les bancs qui y ſont. Si au contraire on vogue à l'Eſt-ſud-eſt, on vient contre les côtes de Guinée, dont on ne peut s'éloigner, ſans faire route à l'Eſt auſſi loin qu'elle l'Ile de S. Thomas; ce que font toûjours ceux qui naviguent en Guinée, & ce qui paroîtroit fort ſurprenant ſans les ſix remarques que l'on vient de faire, qui nous en apprennent la raiſon. Car quand on eſt ſur cette côte on a le vent Sud-ouëſt, ou Ouëſt-ſud-ouëſt; par lequel il eſt impoſſible de faire voiles au Nord, & de l'autre côté on ne ſauroit plus approcher du vent que le Sud-ſud-eſt,

ou le

ou le Sud. On s'éloigne de la terre par ces vents, mais en les ſuivant on s'apperçoit qu'ils deviennent toûjours plus contraires. Quand on eſt près de terre, on peut faire route au Sud, & plus loin on ne trouve pas un meilleur vent que le Sud-eſt, & en ſuite l'Eſt-ſud-eſt, par leſquels on fait ordinairement voiles à l'Ile de S. Thomas & au Cap Lopez, où trouvant le vent preſque Sud-eſt, on s'en ſert pour aller à l'Ouëſt juſqu'au 3 ou 4 degré de latitude meridionale, où le Sud-eſt ſouffle perpetuellement.

A cauſe de ces vents géneraux, tous ceux qui naviguent aux Indes Occidentales, & même qui font voiles en Virginie, tâchent d'avancer le plus promptement qu'ils peuvent vers le Sud, afin d'avoir au plûtôt un vent frais qui les porte à l'Ouëſt. C'eſt encore pour la même raiſon que ceux qui reviennent de l'Amerique en Europe, tâchent de gagner auſſi-tôt qu'il leur eſt poſſible le 30 degré de latitude, où ils s'apperçoivent que les vents commencent à être variables; quoi que les vents, qui regnent le plus ordinairement dans cet endroit de la mer Atlantique, ſoient entre le Sud & l'Ouëſt.

Pour ce qui regarde les Ouragans, qui ſont particuliers aux Iles Caribes, & qui y font de grand ravages environ le mois d'Août, ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler, ſoit parce qu'ils ne durent pas longtemps

& ne s'étendent pas fort loin, soit parce qu'ils ne reviennent pas reglément tous les ans une fois, puis que l'on a quelquefois plus d'un Ouragan dans une année, & que l'on demeure souvent plusieurs années sans en voir aucun. Leur violence est si grande, & leurs Phénomenes si surprenans, qu'ils meritent que l'on en traite à part.

Tout ce qu'on a dit jusqu'ici se doit entendre des Vents, que l'on sent en mer à quelque distance de la terre, car ce ne seroit jamais fait si l'on entreprenoit de traiter des vents de terre, à cause de la grande varieté que l'on remarque dans leurs Periodes, dans leur force, & dans la diversité des endroits d'où ils soufflent. La situation des montagnes, des vallees, des bois, la disposition du terrein, plus ou moins capable de recevoir ou de reflechir la chaleur, la condensation differente des exhalaisons & des vapeurs, y causent tant de diversitez & de changemens, qu'on ne verroit jamais la fin de ses recherches.

II. Dans la mer des Indes les vents sont en partie perpetuels, & en partie periodiques, c'est à dire que la moitié de l'année ils soufflent d'un côté, & l'autre moitié de l'autre. Les tems & les pointes d'où ils soufflent sont differens, dans les differents Parages de l'Ocean, & il n'est pas aisé de marquer les limites des Parages sujets à de certains Monsons. Cependant j'ai pris tant de peine à m'en informer exactement,

& j'y ai apporté tant de soin, que je croi avoir surmonté une grande partie des difficultez, & que j'ose avancer avec quelque confiance, les observations suivantes.

1. Entre le 10 & le 30 degré de latitude méridionale, ou entre Madagascar & la nouvelle Hollande, le vent Alisé est ordinairement a peu près Sud-est-quart d'Est, & souffle pendant toute l'année, comme sous les mêmes degrez de latitude dans la mer Ethiopique: ainsi qu'on l'a dit dans la 4. remarque de la I. P.

2. Ce Sud-est souffle dans l'espace de deux degrez de l'Equateur, pendant les Mois de Iuin, Iuillet & Août, &c. jusqu'a celui de Novembre, auquel temps ceux qui sont entre le 3 & 10 degrez de latitude meridionale, proche du Meridien de l'extremité septentrionale de Madagascar, & entre le 2 & 12 degrez de la même latitude proche de Sumatra & de Iava, s'apperçoivent que les vents contraires de Nord-ouëst, ou quelques-uns de ceux qui sont entre le Nord & l'Ouëst, se levent & soufflent pendant six mois, depuis le commencement de Decembre jusqu'en Mai, On remarque le même Monson jusqu'aux Iles Moluques, dont on parlera dans la suite.

8. Au Nord du 3 degré de latitude meridionale, on sent des vents de Nord-est, depuis Octobre jusqu'en Avril, dans les golphes Arabique & Persique, & dans toute l'étenduë de la mer des Indes, qui

est

eſt entre Sumatra & les côtés de l'Afrique. Mais pendant l'autre moitié de l'année, depuis Avril juſqu'en Octobre le vent ſouffle de la pointe opposée de Sud-ouëſt & d'Ouëſt-ſud-ouëſt, & beaucoup plus violemment que de l'autre côté. Il couvre l'air de nuages, & il cauſe de grandes tempêtes de pluïe, au lieu que le Nord-eſt rend l'air ſerein. On doit remarquer auſſi que les vents ne ſont pas ſi conſtans, pour la force, & ne demeurent pas ſi reglément à la même pointe dans le Golfe de Bengale que dans la mer des Indes, où on ne manque preſque jamais d'un certain vent. Il faut encore ajoûter a cela, que dans ces mers les vents de Sud-ouëſt approchent plus du Sud du côté de l'Afrique, & plus de l'Ouëſt du côté des Indes.

4. Qu'il y a un parage de mer au Sud de l'Equateur, qui eſt ſujet aux mêmes Monſons que ceux dont on vient de parler, ſavoir entre le continent de l'Afrique & l'Ile de Madagaſcar, & de là dans tout l'eſpace qui s'étend au Nord juſqu'à la ligne. Depuis Avril juſqu'en Octobre il y a reglement un Sud-ſud-ouëſt aſſez frais, qui à meſure qu'on va au Nord ſe tourne toûjours plus à l'Ouëſt. de ſorte qu'il devient enfin Ouëſt-ſud-ouëſt, lequel vent, comme on l'a dit, ſouffle reglement en ce tems de l'année au Nord de l'Equateur. Pour ce qui regarde les vents, qui ſoufflent en cette mer pendant les autres ſix mois de

l'année

l'année depuis Octobre jusqu'en Avril, je n'ai pu entierement me satisfaire là dessus, parce que nos Matelots en revenant des Indes ne passent point entre Madagascar & l'Afrique, & par consequent, sont peu instruits des vents qui y regnent. Tout ce que j'en ai pu apprendre c'est que dans le voisinage les vents sont ordinairement à l'Est, & s'en éloignent souvent vers le Sud & vers le Nord.

5. A l'Est de Sumatra & de Malaca, au Nord de la Ligne, le long de la côte de Cambaie & de la Chine, les Monsons sont au Nord & au Sud, c'est à dire que le Nord-est s'approche fort du Nord, & le Sud-ouëst du Sud. Ces vents s'étendent à l'Est jusqu'aux Iles Philippines, & au Nord jusqu'à la hauteur du Iapon. Les Monsons du Nord s'élevent dans ces mers en Octobre, ou en Novembre, & ceux du Sud au mois de Mai, & soufflent pendant tout l'Eté. Il faut remarquer ici que les pointes du Compas d'où le vent souffle dans cette partie du monde, ne sont pas si constamment les mêmes que dans les autres, dont on vient de parler. Le vend du Sud y saute souvent une pointe ou deux à l'Est, & celui de Nord à l'Ouëst: ce qui semble arriver à cause du grand nombre de terres qui s'avancent dans ces mers, & de la multitude des Iles qui y sont.

6. Dans le même Meridien, mais au Sud de l'Equateur, entre Sumatra & Iava à l'Ouëst,

l'Ouëst, & la nouvelle Guinée à l'Est, on remarque les mêmes Monsons septentrionaux & Méridionaux, avec cette difference que l'inclination du Septentrional est vers le Nord-ouëst, & celle du Méridional vers le Sud-est. Mais les Parages du vent ne sont pas plus constants dans cette mer que dans la precedente, puis que les vents y varient de cinq ou six pointes. Outre cela le changement des vents ne s'y fait pas dans le même tems, que dans la mer de la Chine, mais un mois ou six semaines plus tard.

7. Ces vents contraires ne se succedent pas enun momẽt les uns aus autres. En quelques endroits il y a quelques intervalle de Calme, & ailleurs des vents variables. Il faut particulierement remarquer que la fin du Monson Occidental qui souffle sur les côtes du Cormandel, & les deux derniers mois du Monson Méridional dans les mers de la Chine sont sujets à des tempêtes. Et la violence en est si grande qu'elles ressemblent presque aux Ouragans des Indes Occidentales, & qu'elles rendent la navigation de ces mers très-perilleuses en ce tems de l'année. Nos Pilotes appellent ordinairement ces tempêtes *the breaking up of the Monsons, la ruption des Monsons.*

Le changement de ces vents oblige tous ceux qui naviguent dans ces mers, de remarquer le tems propre à faire les voiages qu'ils entreprennent, & ils ne manquent jamais d'a-

jamais d'avoir un bon vent & d'heureuſes traverſées. Mais ſi par hazard il arrive qu'ils laiſſent paſſer le tems propre, & attendent que le Monſon contraire ſe ſoit levé, ils ſont obligez de remettre leur voiage, ou s'ils ſe ſont mis en mer de relâcher en quelque port, ou ils puiſſent attendre le changement du vent.

III. La troiſiéme mer, que l'on nomme la *Mer Pacifique*, égale toute ſeule l'étenduë des deux autres, s'étendant depuis les côtes Occidentales de l'Amerique, l'eſpace de 150. degrez de longitude. C'eſt celle qui eſt la moins connuë à nôtre Nation, auſſi bien qu'à nos voiſins. Il n'y a que les Eſpagnols qui y navigent, en allant des côtes de la nouvelle Eſpagne aux Manilhes, & ſeulement par une voie, de ſorte que je ne puis donner un détail ſi particulier des vents qui regnent dans cette mer, que de ceux qui regnent dans les autres. Mais on recueille de ce que diſent les Auteurs Eſpagnols des vents qu'ils rencontrent dans leurs courſes, des vieilles Relations de *Drake* & de *Candiſh*, & de celle de *Schooten*, qui a fait voiles dans cette mer, & qui en a traverſé toute la largeur par le 15 ou 16. degré de latitude auſtrale: on recueille, dis-je, de tout cela qu'il y a une grande conformité entre les vents de cette mer, & ceux de la mer Atlantique & Ethiopique. C'eſt à dire que les vents qui regnent au Nord de la Ligne ſont entre

l'Eſt & le Nord-eſt, & qu'au Sud ils ſont entre l'Eſt & le Sud-eſt. Ils ſouffient des deux côtez de la ligne ſi reglément, qu'on a rarement beſoin de faire force de voiles, & qu'on traverſe ordinairement la vaſte étenduë de cette mer en dix ſemaines, ce qui eſt environ 130. lieuës par jour. Outre cela on dit qu'on ne ſait dans ces mers ce que c'eſt que tourmente, & que tempête. Il n'y a point de mer où l'on faſſe voiles plus commodément, parce qu'on eſt aſſuré de ne manquer jamais d'un vent frais, & de n'en avoir jamais trop; & c'eſt ce qui a fait que quelques-uns ont crû que pour aller au Japon & à la Chine, il eſt auſſi court de paſſer par le détroit de Magellan que de doubler le Cap de bonne Eſperance.

Les limites de ces vents reglez ſont auſſi les mêmes que dans la mer Atlantique, s'étendant juſqu'au 30 degré de latitudes des deux côtez de la Ligne, car les Eſpagnols retournant en Amerique des îles Manilhes, prennent le tems du Monſon méridional, qui ſouffle dans ces mers pendant l'Eté, & font route au Nord de la Ligne juſqu'à la hauteur du Iapon, avant qu'ils puiſſent trouver des vents variables par leſquels ils puiſſent faire voile à l'Eſt. Schooten, & d'autres qui ont paſſé le détroit de Magellan, ont trouvé que les limites du Sud-eſt ſont à la même hauteur méridionale. Outre cela on trouve encore ce rapport entre les vents qui ſouffient dans la mer Pacifique, & celle

celle d'Ethiopie, qu'ils sont toujours au Sud sur les côtes du Peru, comme sur les côtes d'Angola.

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de l'Histoire des Vents reglez; si ce que j'en ait dit n'est pas tout à fait exact, ce n'est pas faute de m'en être informé de ceux que j'ai crû les plus capables de m'en instruire. Mais si quelque Maître de Vaisseau, ou d'autres personnes bien instruites des vents qui soufflent dans les parties du monde que l'on a marquées, me veulent bien communiquer leurs observations, ils m'obligeront infiniment. Ie pourrai par là corriger, augmenter, ou confirmer ce recueil, si l'on me fournit quelque remarque importante sur ce sujet. Une histoire complete des Vents n'est pas l'ouvrage d'un seul homme, ou même d'un petit nombre de personnes. Il faut beaucoup de gens pour ramasser toutes les expériences necessaires pour cela; quoi que néanmoins je ne croie pas de m'être trompé en aucune circonstance fort considerable; ou avoir omis quoi que ce soit d'essentiel. Mais il se pourroit faire que quelque particularité fût échappé à ma connoissance.

Pour faciliter au Lecteur l'intelligence d'une matiere si difficile on a crû qu'il étoit necessaire de joindre ici une Carte, où l'on voit d'une seule vûë tous les Parages où regnent les vents dont on a parlé. Peut être qu'on le comprendra mieux par là que par le discours precedent.

Les limites de ces Parages ſont marquez de points, auſſi bien dans l'Ocean Atlantique & Ethiopique, où les Vents Aliſez ſont bornez par les Variables, que dans l'Ocean des Indes, où ces points marquent l'étenduë des divers Monſons qui y ſoufflent. Ie n'ai pû imaginer un meilleur molen de deſſigner le cours des vents que par des traits qui ſont rangez dans la même ligne que parcourroit un Vaiſſeau pouſſé par ces vents. L'extremité la plus aiguë de ces traits marque le côté de l'Horiſon d'où viennent les vents. Dans les Parages où il y a des Monſons ces traits ſont doubles, & la pointe des uns eſt tournée vers l'extremité la plus épaiſſe des autres. Pour ce qui regarde la grande mer de Sud, ſon extrême étenduë, le peu de changement que l'on remarque dans les vents qui y ſoufflent, & le grand rapport qu'il y a entre eux, & ceux de l'Ocean Atlantique & Ethiopique, outre que la plus grande partie de ces vents nous eſt tout à fait inconnuë; tout cela, dis-je, a fait qu'on a cru qu'il n'étoit pas neceſſaire d'allonger la Carte des vents pour y comprendre la mer du Sud.

On a pu voir dans l'hiſtoire qu'on vient de donner divers Problemes, qui méritent bien que nos plus habiles Phyſiciens s'y appliquent, ſoit à cauſe de la conſtance des phénomenes, ſoit à cauſe de leur immenſe étenduë, qui comprend la moitié de la ſuperficie

ſuperficie du globe terreſtre. Voici les principaux de ces Problemes : 1. Pourquoi les vents ſont perpetuellement à l'Eſt dans les mers Atlantique, Ethiopique & Pacifique, entre le 30 degré de latitude ſeptentrionale & meridionale ? 2. Pourquoi ces vents reglez & conſtans ne s'étendent point au de-là de cette hauteur ? 3. Pourquoi un Sud-ouëſt ſouffle reglément ſur la côte de Guinée ? 4. Pourquoi dans les parties Septentrionales de la mer des Indes, les vents, qui pendant ſix mois ſont les mêmes que ceux des autres mers, tournent en ſuite & ſouffient pendant les autres ſix mois de la pointe oppoſée ; au lieu que les parties méridionales de cette mer ſuivent la regle génerale des autres, & que le vent y eſt conſtamment à peu près Sud-eſt ? 5. Pourquoi dans ces vents Aliſez ceux qui ſouffient au Nord de l'Equateur déclinent toujours de l'Eſt au Nord ; & au contraire ceux qui ſouffient au Sud de la ligne déclinent de l'Eſt au Sud ? 6. Pourquoi dans les mers de la Chine les vents ſont beaucoup plus inclinez de l'Eſt au Nord qu'ailleurs ? Il y a encore pluſieurs autres Problemes, qu'il ſeroit beaucoup plus aiſé de propoſer que de réſoudre.

Mais de peur qu'il ne ſemble que je propoſe aux autres des difficultez, que je n'ai pas cru dignes de mon aplication, je m'en vai donner ce que j'ai penſé de la veritable cauſe de ces Phénomenes, par où j'eſpere

que l'on verra que ſi je ne puis rendre raiſon de toutes les particularitez, je n'ai peut-être pas tout à fait perdu mon tems à méditer ſur cette matiere.

On définit fort bien le vent un air pouſſé d'un certain côté; de ſorte que là où le mouvement de l'air eſt perpetuel & reglé dans ſon cours, ils faut neceſſairement qu'il vienne d'une cauſe conſtante, & qui ne change point. Quelques-uns ont cru que le mouvement journalier de la terre autour de ſon axe, qui ſe fait à l'Eſt, étoit cauſe d'un vent d'Eſt perpetuel, parce que le globe tournant de ce côté-là, les particules de l'air étant auſſi fluides & auſſi legeres qu'elles le ſont demeurent en arriére, & ſe meuvent à l'Oüeſt, à l'égard, de la ſuperficie de la terre. Il ſemble que cette opinion ſe trouve confirmée par l'experience, parce qu'on ne ſent un Eſt perpetuel que près de la ligne équinoctiale dans les Paralleles, où le mouvement de la terre eſt le plus rapide, & j'embraſſerois ce ſentiment s'il n'y avoit pas pluſieurs experiences contraires. Mais les Calmes perpetuels de la mer Atlantique, proche de l'Equateur, les vents d'Oüeſt des côtes de Guinée, les Monſons Occidentaux, qui ſouffient ſous la ligne dans la mer des Indes, font aſſez voir que cette hypotheſe n'eſt pas ſoûtenable. Outre cela l'air par ſa peſanteur preſſant la ſuperficie de la terre, aquerroit le même degré de viteſſe que les parties de

cette

cette ſuperficie, auſſi bien à l'égard du mouvement journalier de la terre autour de ſon axe, qu'à l'égard de ſon mouvement autour du Soleil, lequel mouvement eſt environ trente fois plus rapide que le premier.

Il faut donc chercher une autre cauſe capable de produire conſtamment cet effet, qui ne ſoit pas ſujette aux mêmes difficultez, & que l'on ſuppoſe agir conformément aux proprietez connuës de l'air & de l'eau, & aux lois du mouvement des corps fluides. Telle eſt, ſi je ne me trompe, l'action des raions du Soleil ſur l'air & ſur l'eau, jointe à la nature des terres, & à la ſituation des continents voiſins. Ie dis donc premierement que ſelon les Loix de la Statique, l'air qui eſt moins raréfié par la chaleur, & par conſequent plus peſant, doit couler vers les endroits qui ſont plus raréfiez & moins peſans, pour mettre toutes ſes parties en équilibre. En ſecond lieu le Soleil ſe mouvant inceſſamment à l'Ouëſt, & cette partie vers laquelle l'air ſe porte étant raréfiée, lorsque le Soleil eſt ſur ſon meridien, eſt emportée avec lui à l'Ouëſt, & par conſequent tout le corps de l'air inferieur ſe meut de ce côté-là.

C'eſt ainſi que ſe forme le vent reglé d'Eſt, qui aiant mis en mouvement toutes les parties d'air qui ſe trouvent ſur la vaſte etenduë de l'Ocean, entretient ce-

mouvement juſqu'au retour du Soleil, qu'il en reçoit de nouveau autant qu'il en peut avoir perdu, ce qui fait que le vent d'Eſt eſt perpetuel.

De ce même principe il ſenſuit que ce vent doit décliner de l'Eſt au Nord au Septentrion de l'Equateur, & au Midi de l'Eſt au Sud; car près de la ligne l'air eſt beaucoup plus rarefié qu'à une diſtance plus éloignée. La raiſon de cela eſt que dans les lieux qui ſont ſous la ligne, le Soleil eſt vertical 2. fois l'année, & ne s'en éloigne jamais plus de 23 degrez & demi, à laquelle diſtance la chaleur étant comme le Sinus de l'angle d'Incidence, elle n'eſt pas fort differente de celle que cauſent les raions perpendiculaires. Mais ſous les Tropiques, quoi que le Soleil y ſoit vertical pendant quelque tems, néanmoins comme il s'en éloigne de 47 degrez, cet éloignement cauſe une eſpece d'hiver, qui raffraichit ſi fort l'air, que la chaleur de l'été n'eſt pas capable de le réchauffer dans le même degré, qu'il l'eſt ſous l'Equateur. C'eſt pourquoi l'air du Nord & du Sud, étant moins rarefié que celui du milieu, il s'enſuit qu'il doit couler des deux côtez vers l'Equateur. Ce mouvement joint à celui que l'air a de l'Eſt à l'Oüeſt cauſe tous les effets que l'on remarque dans les vents reglez dont on a parlé; & ſi la mer couvroit toute la ſurface du globe, on ſentiroit par tout les mêmes vents qui regnent dans la

mer

mer Atlantique & Ethiopique.

Mais la mer étant divisée par de grands continens, il faut avoir égard en cette occasion à la nature des terres, & à la hauteur des montagnes, que je croi être les deux principales causes de la variation des vents. Les païs proches des Tropiques & de la ligne, qui sont plats, sablonneux & bas, tels que l'on assure que sont les deserts de Libye, sont exposez à une chaleur qui est incroiable à ceux qui ne l'ont pas sentie, étant causée par la réflexion des raions du Soleil, & par celle qui demeure dans le sable. Or l'air, que cette chaleur rarefie extraordinairement, doit ceder à celui qui est plus froid & plus condensé, qui y coule pour rétablir l'équilibre. Ie crois que c'est-là la cause, pour laquelle sur les côtes de Guinée on sent un vent de mer qui souffle à l'Ouëst, au lieu du vent d'Est dont on a parlé. On peut bien penser que les parties interieures de l'Afrique sont sujettes à une chaleur excessive, puis que ses parties septentrionales sont si brulantes, que les Anciens ont crû que les contrées qui sont entre les Tropiques étoient tout à fait inhabitables à cause de la chaleur. C'est ce qui fait encore qu'il y a des Calmes perpetuels dans ce Parage de l'Ocean qu'on nomme *les Pluies*, & que l'on a décrit dans la 7 remarque touchant la mer Atlantique. Car étant placé entre l'Ouëst qui souffle sur les côtes de

Guinée, & les vents Alisez d'Est qui portent l'air à l'Occident, l'air d'entre deux qui a autant de penchant à couler d'un côté que d'autre demeure en équilibre : & le poids de l'atmosphere, étant diminué par les vents continuels qui soufflent de là, de deux côtez opposez, l'air n'y peut pas retenir les vapeurs abondantes qu'il y reçoit, & les laisse retomber en pluie.

Mais comme l'air froid & condensé presse par son poids celui qui est chaud & rarefié, il est clair que ce dernier doit monter incessamment à proportion de sa rarefaction, & en suite retomber de tous côtez pour conserver l'équilibre. C'est à dire que par un Courant contraire dans la plus haute partie de l'air, il doit se mouvoir des parties les plus chaudes vers les plus froides. Ainsi par une espece de Circulation, lors que dans les parties inferieures de l'air il y a un Nord-est reglé, un Sud-ouëst regne dans les superieures, & au contraire un Sud-est au dessous doit être accompagné d'un Nord-ouëst au dessus. Il paroit que ceci n'est pas une simple conjecture, parce que lors qu'on passe les bornes des vents reglez, on s'apperçoit souvent que le vent saute presque dans un instant d'une pointe à celle qui lui est opposée. Mais ce qui confirme principalement cette hypothese, ce sont les Monsons, dont on explique aisément les Phénomenes par ce principe, & dont autrement il est trés-difficile

difficile de rendre raison.

Supposé donc qu'il y ait au dessus de l'air une circulation semblable à celle dont on vient de parler, on doit considerer qu'au Nord de l'Ocean des Indes il y a des terres jusqu'au 30 degré, qui occupent les limites ordinaires des vents reglez, savoir, l'Arabie, la Perse, les Indes, &c. Or ces terres, pour la même raison que les parties interieures de l'Afrique, sont sujettes à des chaleurs insupportables, lors que le Soleil étant au Tropique du Cancer leur est presque vertical; & au contraire elles sont assez temperées, lors que le Soleil est arrivé à l'autre Tropique. Ce qui contribuë à cela ce sont de hautes montagnes qui sont à quelque distance de ces côtes, & qu'on dit être souvent couvertes de neige en hiver, où l'air se refroidit en passant. Il s'ensuit de là que l'air, selon la régle générale, coulant du Nord-est vers la mer des Indes, est quelquefois plus chaud & quelquefois plus froid, que celui qui par la circulation revient du Sud-ouëst, & par consequent que le Courant inferieur de l'air est tantôt Nord-est, & tantôt Sud-ouëst.

Il est clair qu'il ne faut point chercher d'autre cause de ceci, par les tems auquel ces vents se levent. En Avril lors que le Soleil commence à échauffer les païs qui sont au Nord de la ligne, le Monsom du Sud-ouëst commence, & souffle pendant

dant les chaleurs jusqu'en Octobre. Lors que le Soleil s'est retiré, le froid revenant du côté du Nord, & la chaleur s'augmentant au Sud, le Nord-est se leve & dure pendant tout l'hiver jusqu'en Avril. Il est indubitable, selon les mêmes principes, qu'au Sud de l'Equateur dans un Parage de l'Ocean des Indes, le Nord-ouëst succede au Sud-est, lors que le Soleil s'approche du Tropique du Capricorne. Mais j'avouë qu'en ceci il y a une difficulté qu'il n'est pas aisé de résoudre; savoir pourquoi les Monsons changent dans l'Ocean des Indes, & qu'il n'arrive rien de semblable dans l'Ocean Ethiopique aux mêmes hauteurs, où l'on sait très-certainement que le Sud-est regne pendant toute l'année?

Il est aussi difficile de concevoir pourquoi les limites des vents reglez sont tout autour du globe au 30 degré de latitude, sans le passer que rarement? & pourquoi dans l'Ocean des Indes il n'y a que la partie Septentrionale qui soit sujette aux Monsons, au lieu que dans les Meridionales il souffle reglément un Sud-est?

Tout cela meriteroit bien d'être traité plus au long, & pourroit fournir le sujet d'un juste volume. Ce seroit-là une occupation digne de ceux qui sont exercez dans les recherches de la Philosophie, & qui auroient le loisir de s'y appliquer serieusement.

III.

V. C. HUGONIS GROTII *De Cœnæ adminiſtratione ubi Paſtores non ſunt: Item, an ſemper COMMVNICANDVM PER SYMBOLA? Diſſertatio, cum Reſponſione Dionyſii* PETAVII *Aurelianenſis è S. I. de Poteſtate conſecrandi & ſacrificandi Sacerdotibus à Deo conceſſa, déque Communione uſurpanda: Ioannis* CLOPPENBURGH *ad poſteriorem Diſſertationis partem: & Henrici* DODWELLI *de Iure Laicorum Sacerdotali Diſſertatione.* Londini, 1686. in 8. pag. 555. cum Præf.

ON a parlé dans le premier Tome de l'année M DCLXXXVI * d'une diſpute de Mrs. *de l'Aubeſpine* & *Rigaut* ſur un paſſage de Tertullien, à l'occaſion de laquelle Grotius fit la petite Diſſertation dont on vient de lire le titre, *de l'Adminiſtration de la Cene où il n'y a point de Paſteurs, & ſi l'on eſt toûjours obligé de communier par des Symboles.* Mais on n'a preſque fait que marquer le ſujet, & de cette Diſſertation & de la Diſpute qui en fut l'occaſion, ſans dire la maniere dont Grotius

* P. 133.

tius traite ce sujet. On est obligé de le faire presentement, afin que l'on puisse entendre l'extrait que l'on doit donner des Dissertations du P. Petau & de M. Dodwel. Mais avant que d'en venir là, il ne sera pas inutile de faire un peu plus distinctement l'histoire de ce démêlé, telle que M. Dodwel nous la fournit dans la Préface au Lecteur.

M. Rigaut aiant fait imprimer en 1628. quelques livres de Tertullien sur un MS. d'Agobard Evêque de Lion, remarqua [a] qu'on pouvoit montrer par un passage de Tertullien tiré de son livre *de l'exhortation à la Chasteté*, que les Laïques ont droit de consacrer l'Eucharistie en cas de de necessité, lors qu'ils ne peuvent recourir aux Ministres ordinaires de l'Eglise. Nous avons cité ce passage en Latin, à l'endroit du Premier Tome de nôtre Bibliotheque de l'année passée, que nous avons marqué ci-dessus. Comme il le faut necessairement répeter pour faire entendre ce que l'on a à dire dans la suite, on se contentera de le citer ici en François. Tertullien parle des secondes nôces; & prétend prouver qu'elles étoient défenduës, non seulement aux Ecclesiastiques, mais encore aux Laïques: *Mais vous direz*, ajoute-t-il, *les secondes nôces sont donc permises à ceux que l'Apôtre excepte. Si nous croions que ce qui n'est pas permis aux Prê-*

tres,

[a] Obs. 19.

tres, est permis aux Laiques, nous nous tromperons. Nous autres Laiques ne sommes-nous pas Prêtres ? Il est écrit il nous a fait Roiaume & Sacrificateurs à son Dieu & à son Pere. L'Autorité de l'Eglise & l'honneur reservé à l'assemblée de ceux qui ont les Ordres sacrez, qui paroit en ce qu'ils sont assis, mettent quelque difference entre ceux qui sont ordonnez & le Peuple. Mais là où il n'y a point d'assemblée Ecclesiastique, vous offrez & vous baptizez (& offers & tinguis) & vous êtes vous seul Prêtre pour vous mêmes. Où il y a trois personnes il y a une Eglise, encore qu'elles soient Laïques. Car chacun vit par sa foi & il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu, puis que, comme dit l'Apôtre, ce ne sont pas ceux qui écoutent la Loi, mais ceux qui l'accomplissent qui seront justifiez. Si vous avez donc en vous mêmes le droit du Sacerdoce, pour l'exercer lors que cela est necessaire, il faut que vous observiez aussi la même discipline que les Prêtres. Baptizez-vous & offrez-vous après avoir contracté un second mariage ? Combien plus est-il criminel à un Laïque qui s'est marié une seconde fois de faire les fonctions du Sacerdoce, puis qu'on l'ôte à un Prêtre qui a fait la même chose. Mais vous direz qu'on accorde quelque chose à la necessité. Toute necessité qui peut ne pas être n'est point excusable. Ne vous remariez pas, & vous ne vous trouverez pas dans la necessité de faire ce qui n'est pas per-

mis.

mis à un homme qui s'est marié deux fois. Dieu a voulu que nous fussions dans une disposition, qui nous rendit également propres en tout tems á administrer ses sacremens.

M. Dodvvel *a* dit que M. Rigaut, quoi que d'ailleurs savant & habile Critique, est peu exact dans les choses qu'il traite; qu'étant de la Communion Romaine, il prend le plus souvent le parti des Calvinistes; que lors qu'il trouvoit quelque chose dans les Auteurs qu'il publioit, qui paroissoit contraire aux coûtumes, non seulement de son Eglise, mais encore de l'Eglise universelle, il le remarquoit avec beaucoup de soin, peut-être pour rendre ses remarques plus agréables au Lecteur par la nouveauté.

Gabriel de l'Aubespine Evêque d'Orleans entreprit de réfuter M. Rigaut dans un chapitre de son livre *de l'Eucharistie*, & ce dernier lui témoigna même être satisfait de ses raisons, dans une lettre qu'il lui écrivit, où il assuroit qu'il étoit dans le même sentiment. Cependant il se forma entre eux une querelle là dessus, qui fut même portée à Rome, & qui ne finit que par la mort de M. de l'Aubespine, arrivée en 1630.

Ce fut alors que Grotius fit la dissertation dont on a parlé, qui ne parut qu'en 1638. M. Dodvvel l'appelle *b virum maximum & Catholicæ pacis studiosissimum fuid*

a § 4. *b* § 6.

si id unum exceperis quòd fuerit Calvinistus subinfensior. Il ajoute que Grotius en ce tems-là travailloit à la Reünion des Eglises Chrétiennes, *effort*. dit-il, *tres-loüable, & tres-digne d'un esprit aussi élevé & aussi grand que celui de Grotius, si l'on pouvoit faire cette paix à des conditions* PERMISES ET SUPPORTABLES. C'est, selon Dodvvel, ce qui faisoit que Grotius s'abstenoit de communier avec les Protestans aussi bien qu'avec les Catholiques Romains, pour être mieux en état d'être le Mediateur de la paix: & c'est encore ce qui l'obligea à chercher des raisons pour prouver qu'on ne laissoit pas d'appartenir à l'Eglise Universelle, quoi qu'on ne communiât extérieurement avec aucune Eglise particuliere. On peut voir néanmoins par les Lettres de Grotius qu'il ne tint pas tout à fait à lui, qu'il ne communiat avec les Protestans; de sorte qu'il semble que M. Dodvvel conjecture que Grotius s'abstenoit de communier pour une raison, qui n'étoit peut-être pas la plus forte dans son esprit. Mais il est vrai, comme dit M. Dodvvel, qu'il refusa dans la suite de reconnoître comme sienne la Dissertation dont il s'agit, & qu'il dit qu'on y avoit ajouté des choses qu'il n'avoit point écrites & qu'il ne croioit point.

Le Pere Petau répondit à cette Dissertation en 1639. & parce que cette réponse étoit rare, on l'a fait rimprimer dans ce volume

volume. M. Dodvvel la loüe assez, si ce n'est qu'il trouve mauvais que ce Jesuïte ait accordé qu'il étoit permis aux Laïques de baptizer en cas de necessité. Il soûtient que ce sentiment, qui est conforme à la pratique de l'Eglise Romaine d'aujourdui, est contraire aux sentiments & à la pratique de l'ancienne Eglise. Aussi cette confession n'a pas peu embarrassé le P. Petau, qui a été obligé de soûtenir en même tems que le Baptême ne doit pas être reputé du nombre des fonctions purement Sacerdotales. Cela l'a encore engagé à nier que par *offerre* dans ces paroles *offers & tinguis, vous offrez & vous baptizez*, Tertullien ait entendu celebrer le sacrifice Eucharistique, quoi que ce mot se prenne ordinairement en ce sens dans cet Auteur.

En 1640. Saumaise entreprit de défendre le sentimens de Grotius & de Rigaut, sous le nom de *VValo Messalinus*. Mais M. Dodvvel croit que l'on ne doit pas se mettre fort en peine du jugement de Saumaise, parce qu'il étoit tres rare, dit-il, « qu'il pensât beaucoup à ce qu'il écrivoit, « soûtenu d'une memoire tres-heureuse & « d'un genie tres-fecond, il se laissoit emporter au premier mouvement qui le saisissoit. De là vient qu'il ne garde aucune mesure dans ses digressions, & qu'il « ne prévoit point les conséquences que « l'on peut tirer de ses sentimens. «

Comme Saumaise soûtint la premiere

Partie

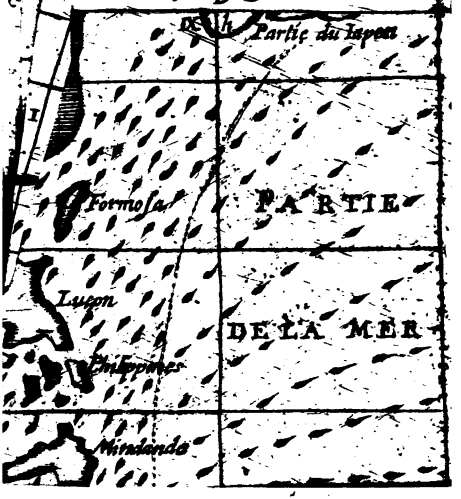
Partie du Japon
Formosa
PARTIE
Luçon
DE LA MER
Philippines
Mindanao

volume. M. Dodvvel la loüe assez, si ce n'est qu'il trouve mauvais que ce Jesuïte ait accordé qu'il étoit permis aux Laïques de baptizer en cas de necessité. Il soûtient que ce sentiment, qui est conforme à la pratique de l'Eglise Romaine d'aujourdui, est contraire aux sentiments & à la pratique de l'ancienne Eglise. Aussi cette confession n'a pas peu embarrassé le P. Petau, qui a été obligé de soûtenir en même tems que le Baptême ne doit pas être reputé du nombre des fonctions purement Sacerdotales. Cela l'a encore engagé à nier que par *offerre* dans ces paroles *offers & tinguis, vous offrez & vous baptizez*, Tertullien ait entendu celebrer le sacrifice Eucharistique, quoi que ce mot se prenne ordinairement en ce sens dans cet Auteur.

En 1640. Saumaise entreprit de défendre le sentimens de Grotius & de Rigaut, sous le nom de *VValo Messalinus*. Mais M. Dodvvel croit que l'on ne doit pas se mettre fort en peine du jugement de Saumaise, parce qu'il étoit tres rare, dit-il, « qu'il pensât beaucoup à ce qu'il écrivoit; « soûtenu d'une memoire tres-heureuse & « d'un genie tres-fecond, il se laissoit emporter au premier mouvement qui le saisissoit. De là vient qu'il ne garde aucune mesure dans ses digressions, & qu'il « ne prévoit point les conséquences que « l'on peut tirer de ses sentimens. «

Comme Saumaise soûtint la premiere

Partie

74. Pag. 92. IV Tom
Partie du Iapon
Formosa
Luçon
MER
Mina...

ceci en memoire de moi, ne contiennent pas un commandement formel, mais signifient seulement ceci: lors que, selon la coûtume des Juifs, vous romprez du pain, & vous boirez du vin après le repas d'un jour de fête, faites cela en memoire de moi. C'est ce que semble avoir marqué S. Paul, lors qu'il dit: *toutes les fois que vous boirez* (cette coupe) *faites ceci en memoire de moi*, & il semble qu'il faut entendre de même le commandement qui regarde le pain: *toutes les fois que vous mangerez* (ce pain) *faites-le en memoire de moi.* Comme les Juifs avoient accoûtumé de rendre graces à Dieu pour la création du pain & du vin, en faisant le repas de la Pâque: les anciens Chrétiens faisoient la même chose dans le festin Eucharistique, & en suite rendoient graces pour la Rédemption. C'est ce qu'on trouve dans les Constitutions de Clement Lib. VII. c. 27 & dans quelques autres passages des Anciens citez par nôtre Auteur. Il y avoit aussi parmi les Païens une coûtume, à l'occasion de laquelle S. Paul pouvoit aisément introduire la célebration de l'Eucharistie parmi les Gentils. C'est que lors que quelcun avoit offert un Sacrifice, on lui rendoit une partie de la chair de la victime, dont il régaloit ses amis. Le Scholiaste d'Aristophane remarque que *lors que la Luna étoit nouvelle les riches avoient accoûtumé de donner un repas le soir, comme s'ils*

avoient

avoient fait un sacrifice à Hecate, dont ils mettoient les viandes dans les quarrefours, & que les pauvres les venoient manger. S. Paul, comme croit Grotius, en ôtant ce qu'il y avoit de mauvais dans cette coûtume, l'introduisit parmi les Chrêtiens, & selon le commandement de Jesus-Christ, *a* voulut que les pauvres fussent traitez par les riches, & c'est de là qu'est venu le nom d'*Agape*, que l'on donnoit à ces festins, c'est à dire *charité*: *Cœna nostra*, dit Tertullien *b de nomine rationem sui ostendit, id vocatur quod dilectio penes Græcos. Quantiscunque sumptibus constet, lucrum est pietatis nomine facere sumptum: si quidem inopes quosque refrigerio isto iuvamus.* Le nom de nos soupers apprend la raison « de leur établissement, on leur donne un « nom qui signifie en Grec charité. Quel- « que dépense que l'on y fasse, on regarde « comme un gain une dépense que l'on fait « par pieté. C'est un rafraichissement par « lequel on soulage les pauvres. A la fin « de ces repas on rompoit du pain & l'on bu- « voit du vin à la ronde, en rendant graces à Dieu pour ses bienfaits, & particulierement pour la mort de Jesus-Christ.

Grotius croit que S. Paul n'aiant point parlé de cette ceremonie, comme d'un commandement absolu, mais comme d'une coûtume qu'il avoit reçûë de nôtre Seigneur, & n'y invitant pas tout le monde, mais

a Luc. XIV. 13. b Apolog.

mais seulement ceux qui aprés s'être bien examinez reconnoissoient qu'ils étoient en état de participer dignement aux Symboles sacrez, on n'étoit pas obligé de la celebrer si reglément, que l'on fait ordinairement; puisque même sous la Loi on pouvoit sans crime négliger quelques cérémonies, lors qu'on en avoit de bonnes raisons. C'est ce qu'il montre par divers exemples, & particulierement par celui des gens de bien qui étoient nez dans le Roiaume des dix Tribus sous des Princes Idolatres. Ces gens-là n'alloient point à Jerusalem, mais se contentoient de servir Dieu en leur particulier, pour ne pas se faire des affaires à la Cour de leurs Rois, qui les auroient soupçonnez d'avoir des liaisons avec ceux des Tribus de Juda & de Benjamin.

Entre les raisons pour lesquelles on croit qu'on se peut abstenir avec justice de la Communion, on conte ces trois principales: 1. Si ceux qui gouvernent l'Eglise demandent, ou en termes exprés, ou tacitement que l'on fasse profession de certains dogmes que l'on ne croit pas, sur quoi l'on apporte l'exemple de S. Jerôme, qui ne voulut pas communier avec les Evêques de Syrie, qui vouloient l'obliger à dire qu'il y a *trois hypostases* en Dieu. 2. Si la célébration de l'Eucharistie, au lieu de servir à témoigner que l'on reconnoit pour ses freres tous ceux qui vivent chrétiénement,

ſert de proteſtation publique que l'on ne reconnoit pour Chrêtienne que l'aſſemblée avec laquelle on communie, & que l'on condamne toutes les autres : 3. Il peut encore arriver, comme on l'a vû par l'exemple de S. Chryſoſtome, qu'en s'abſtenant de communier, on eſt mieux en état d'exercer les devoirs de la charité envers les differens partis, qui ſe ſont formez dans l'Egliſe Chrêtienne.

Grotius ne croit pas qu'il ſoit neceſſaire de répondre à ceux qui croïant que l'Euchariſtie étoit abſolument neceſſaire au ſalut, la donnoient aux enfans peu de tems après leur naiſſance, ſans quoi s'ils venoient à mourir ils les croïoient exclus du ſalut. Ces Docteurs ſe fondoient ſur Jean VI, 53. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Grotius fait voir que *manger & boire* ne ſignifient autre choſe en cette occaſion *qu'entendre, méditer, & tirer un uſage* ſpirituel de la mort de Jeſus-Chriſt. Les anciens Hebreux ont parlé ainſi, comme il paroît par Jerem. XV. 16. Ezech. III, 3. Proverb. IX, 5. ce que l'on confirme encore par des témoignages de Philon & de Maïmonidès.

II. Le Pere Petau commence à refuter la Diſſertation de Grotius, par nier que le mot *offert* ſignifie dans Tertullien conſacrer l'Euchariſtie. a Il dit que ce mot ne

a Cap. I.

ſignifie de ſoi même qu'une ſimple oblation, & que dans l'ancienne Egliſe on offroit ſouvent du miel, du lait, des legumes &c. ſur les Autels; que comme il y avoit chez les Hebreux des oblations où l'on ne faiſoit que conſacrer à Dieu de certaines choſes, ſans les conſumer ſur l'autel ou les faire changer de nature, & d'autres que l'on brûloit: il y a de même dans le Chriſtianiſme des oblations de l'une & de l'autre ſorte, & que l'Euchariſtie eſt de la ſeconde; Que les anciens la nomment oblation, d'un nom qui convient également à toute ſorte de conſécrations, quoi que la ſubſtance du pain & du vin y ſoit anéantie, & changée au corps de Jeſus-Chriſt, comme l'on appelloit oblation les offrandes que l'on conſumoit entierement ſous la Loi; Qu'il peut ſe faire que l'on ait ſouvent fait de ſimples oblations de pain, ſans le conſacrer autrement qu'en l'offrant à Dieu, comme il paroît par S. Cyprien, a que des femmes mêmes offroient du pain & du vin, qu'elles portoient dans les Egliſes, & que l'on partageoit en ſuite entre ceux qui étoient preſens: *Divites*, dit ce Pere, *& Dominicum celebrare te credis, qua ſportulam omnino non reſpicis; quæ in Dominicum ſine ſacrificio venis: quæ in partem de ſacrificio, quod pauper obtulit ſumis.* Vous êtes riche, & vous croiez honorer l'Egliſe du Seigneur, ſans avoir aucun égard à l'of-

a *De Oper. & Eleemoſ.*

grande, vous qui venez dans l'assemblée du Seigneur, sans sacrifice, & qui participez au sacrifice qu'un pauvre a offert. « Le P. Petau remarque que ce n'étoient que les fideles qui jouïssoient du privilege d'offrir cette oblation. Et c'est pourquoi on n'y admettoit les pénitens, qu'après qu'ils avoient achevé leur pénitence. On l'appelloit *la communion avec l'oblation*, & les pénitens qui n'étoient pas encore reconciliez, mais qui le devoient être bientôt y assistoient bien, au lieu qu'on en excluoit les Catechumenes, mais il ne leur étoit pas permis d'offrir, & c'est ce qu'on appelloit *la communion sans oblation*. On les tenoit deux ans sans les admettre à cette oblation, selon le 11 Canon du Concile de Nicée *a Duobus autem annis sine oblatione populo in oratione communicent.* On trouve de semblables reglemens en divers Canons des Conciles d'Ancyre, d'Ilerda, &c. que l'on trouvera citez & expliquez dans nôtre Auteur. Il conclut de tout cela que les Laïques avoient bien droit d'offrir à Dieu du pain & d'autres choses, mais qu'ils ne pouvoient pas consacrer ce pain, en sorte qu'il devint le sacrement du corps de Jesus-Christ.

b Après cela le P. Petau vient à l'explication du passage de Tertullien. Il remarque d'abord que Tertullien étoit déja Montaniste, lors qu'il fit son livre *de l'exhortation*

a Ex vers. Dionys. *b Cap. II.*

hortation à la chasteté. Mais parce que Tertullien paroît appuier son raisonnement sur un usage reçu, on soûtient qu'il ne s'agit point d'une oblation qui fût accompagnée d'une *consecration sacramentale*, mais d'une simple oblation qui Tertullien, par une *Hyperbole de Déclamateur*, compare à celle des Prêtres. Cette oblation, selon le P. Petau, n'étoit autre chose qu'une simple participation à l'Eucharistie, qu'il étoit permis aux Laïques d'emporter chez eux & de manger quand ils le trouvoient à propos. Il n'étoit pas necessaire qu'il y eut aucun Prêtre, un Laïque offroit à Dieu le pain consacré par les mêmes prieres qu'il avoit ouï reciter au Prêtre, & le distribuoit en suite aux autres, ou le mangeoit lui seul, s'il n'y avoit personne que lui.

Pour répondre au raisonnement de Grotius, que ces paroles *faites ceci en mémoire de moi*, ne s'adressoient pas plus aux Prêtres qu'aux Laïques, on dit que Jesus-Christ fit deux choses en cette occasion, l'une directement, & l'autre indirectement. La premiere c'est qu'il établit par là les Apôtres Sacrificateurs de son corps & de son sang; & la seconde c'est qu'il ordonna aux Laïques de participer à ce sacrifice. De peur qu'on ne dit que le P. Petau avançoit cela gratuitement, il cite *Gaudence de Brescie*, qui a dit quelque chose de semblable. Mais comme l'autorité de ce

Pere

Pere ne suffisoit pas non plus, pour nous assurer parfaitement du sens des paroles de Jesus-Christ, qu'il n'a pas pû mieux savoir que nous; l'Auteur ajoûte que quand on supposeroit que Jesus-Christ parle également aux Peres & aux Laïques lors qu'il dit *Faites ceci* &c. il ne s'ensuivroit pas qu'ils dussent obeïr de la même maniere à ce commandement, mais seulement chacun, selon le poste qu'il occupe dans l'Eglise. Ainsi, par exemple, il est dit 2 Paral. VII. 4. *Le Roi & tout le peuple immoloient des victimes.* Ce n'est pas à dire que le Roi & le peuple fissent les mêmes fonctions que les Sacrificateurs, mais seulement que chacun contribuoit aux sacrifices ce qu'il pouvoit y contribuer.

Pour ce que dit Tertullien a dans son livre *de la Couronne d'un soldat*, *Eucharistiæ sacramentum* &c. on soûtient que cet Auteur ne dit point que les Laïques puissent consacrer, mais qu'il leur est seulement commandé en général de celebrer l'Eucharistie, quoi qu'au reste ce ne soit qu'à la Tradition que ses Prêtres doivent l'autorité qu'ils ont seuls de la consacrer. Il se peut faire aussi, selon le P. Petau, que Tertullien n'ait voulu dire autre chose, sinon qu'il est permis aux Laïques de prendre en leurs mains l'Eucharistie aprés qu'elle a été consacrée, comme il est permis dans un festin

a *De Corona Militis* c. 3.

de ſe ſervir ſoi même des viandes que l'on met ſur la table ; & c'eſt auſſi ce que l'on faiſoit dans l'ancienne Egliſe, comme on le prouve par Juſtin Martyr, & par un grand paſſage de la Lettre CCXXXIX de S. Baſile.

4 Le premier paſſage de l'Antiquité que Grotius rapporte après ceux de Tertullien, pour prouver qu'il étoit permis aux Laïques de conſacrer en cas de neceſſité, eſt tiré du I. Livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Theodoret c. XXIII ; où il rapporte que ſous l'Empire de Conſtantin *Frumentius* & *Edeſius* Chrêtiens Laïques étant dans une contrée de l'Ethiopie, y convertirent pluſieurs Ethiopiens, & aiant aquis une grande autorité dans la Cour du Prince, commencerent à y établir le culte du vrai Dieu, en ordonnant *aux Marchands qui s'y rendoient, de s'y aſſembler & d'y faire le ſervice divin* Grec ἐπιτελεῖν τὰ μυστήρια *à la maniere des Romains*. Grotius en conclut qu'on y célebroit l'Euchariſtie, quoi qu'il n'y eût aucun Prêtre, comme il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire. Le P. Petau répond premierement, que l'Hiſtoire n'aſſure point que ces Marchands Romains n'avoient aucun Prêtre avec eux : 2. que ces aſſemblées ne ſe faiſoient pas pour célebrer l'Euchariſtie, mais ſimplement pour y faire des prieres publiques, comme le dit formellement Rufin de qui Theodoret, auſſi bien

a *Cap. III.*

bien que Socrate, a tiré cette Histoire : *ut conventicula per loca singula facerent, atque Romano ritu* ORATIONIS CAUSA *conflarent.* En effet συναξις ne signifie autre chose que le service public, & le P. Petau prouve qu'on faisoit des assemblées dans les Eglises d'Alexandrie, seulement pour prier Dieu, & pour y entendre la lecture de l'Ecriture Sainte.

Le second passage dont Grotius se sert est du Martyrologe Romain qui sur le 31. de Mai semble dire que *Ste. Petronelle*, fille de S. Pierre, consacra l'Eucharistie dans sa prison peu de temps avant que de mourir; *Celebratis Dominicæ oblationis mysteriis, mox ut Christi Sacramentum accepit, Spiritum emisit.* On répond à cela qu'il se peut faire que quelque Prêtre la fut aller voir, & lui eût donné l'Eucharistie, puis qu'il n'est pas dit que ce fut elle même qui consacra.

Le troisiéme & le quatriéme passage se trouve dans le Canon 25 du Concile de Laodicée, où il est défendu aux Soudiacres, *de donner le pain & de consacrer le calice :* & dans le 1. de celui d'Ancyre, le plus ancien Concile dont il soit parlé après celui d'Antioche, où l'on condamna Paul de Samosate : Il défend aux Diacres qui ont sacrifié aux idoles dans la persecution, & qui se sont repentis en suite, *tout ministère Sacerdotal, d'offrir le pain & le Calice, & de prêcher.* Le P. Petau dit sur le

Canon du Concile de Laodicée, 1. qu'il ne paroît pas qu'il s'agisse de la benediction Sacerdotale, & que la benediction des Soudiacres consistoit peut-être dans un simple signe de croix, qu'ils faisoient sur le Calice en le remettant entre les mains des Diacres, qui le distribuoient au peuple. 2. Quoique les Soudiacres s'efforçassent de consacrer, ils ne consacroient point réellement, c'est à dire, selon nôtre Auteur, qu'ils ne *transsubstantioient* pas le pain. Pour ce qui regarde le Canon du Concile d'Ancyre, on soutient qu'en cet endroit *offrir le pain & le Calice* n'est autre chose que le donner au peuple, ce qui étoit proprement le ministère des Diacres.

Le cinquiéme passage rapporté par Grotius est le LVIII Canon du Concile de Constantinople, tenu dans le Palais de Trulle, où l'on défend aux Laïques *de se donner les divins mystéres en présence d'un Evêque, d'un Prêtre, ou d'un Diacre*, d'où Grotius conclut que les Laïques avoient conservé la coûtume de consacrer l'Eucharistie eux mêmes, lors qu'il ne pouvoient avoir de Prêtres. Mais on répond que ce Canon défend seulement aux Laïques de prendre eux mêmes l'Eucharistie, comme on l'avoit fait aux premiers siecles, ainsi qu'on l'a vû.

On rejette quelques autres raisons de Grotius, comme tres-foibles, & l'on dit qu'il

qu'il a pris mal à propos une espece de représentation de l'Eucharistie pour l'Eucharistie même. Telle est l'histoire qu'il a tirée de la vie de *Bertrand du Guesclin*, dont voici les mots, qui sont trop remarquables pour ne les pas rapporter : *Et en icelle place se désjeunerent de pain & de vin qu'ils avoient apportés avec eux. Et prenoient les aucuns de ceux du pain, & le seignoient du nom du S. Sacrement. Et après qu'ils étoient confessés l'un à l'autre de leurs pechez le usoient en lieu d'escommichement*, c'est à dire, de communion.

a Après cela le P. Petau vient à la seconde partie de la Dissertation de Grotius, & avoue d'abord en général qu'il peut arriver que l'Eglise étant divisée, & n'étant pas clair en quel parti l'on trouvera la verité Catholique, on doive s'abstenir de communier ; mais il croit que cela ne peut pas durer long-tems, & qu'il faut chercher au plûtôt où est l'Eglise Catholique, pour communier avec elle. C'est ainsi que S. Chrysostôme, selon le P. Petau, il ne voulut pas communier avec Flavien, qu'on avoit fait succeder injustement à Melece, ni avec Paulin dans le parti duquel il n'avoit jamais été : non qu'il crût que la communion extérieure n'étoit pas de grande conséquence, mais parce qu'il ne vouloit pas se joindre legerement à l'un ou à l'autre de ces partis. Mais le P. Petau auroit

a Cap. IV.

bien fait d'ajoûter pourquoi S. Chrysostome n'alla pas dans quelque autre Diocéſe, où il n'y eût point de ſchiſme, pour y communier, & ſi l'on trouveroit bon aujourdhui que dans un pareil cas, un Eccleſiaſtique s'abſtint pendant trois ans d'aller à la communion, ſimplement pour ne pas ſe joindre à un parti qui auroit été contraire à celui de qui il auroit reçu les ordres. S. Jerôme s'abſtint auſſi de communier, juſqu'à ce que l'Evêque de Rome lui eût dit à quel parti il devoit ſe ranger. Pour les *Doutans* le P. Petau ſe contente de leur dire des injures, ſeulement parce qu'ils ne vouloient pas reconnoître l'autorité du Concile de Calcedoine. Il fait enſuite l'éloge de l'Egliſe Romaine, & prouve qu'on doit communier avec elle, par des raiſons qui peuvent être fortes à l'égard de ceux qui croient qu'on ne peut être ſauvé que dans cette Société, ce qu'il ſuppoſe comme indubitable; mais qui n'ont aucune force à l'égard de ceux qui ne ſont pas ſi prompts à damner leur prochain, & qui n'ont pas le même reſpect pour l'Egliſe Romaine que le P. Petau, tel qu'étoit Grotius.

Le Chapitre ſuivant eſt à peu près de la même force. Le P. Petau prouve à ceux qui reçoivent toutes les déciſions & les maximes de l'Egliſe Romaine, (c'eſt à dire, qui ne trouvent point de ce qu'il prétend

prétend prouver) que Jesus-Christ parle de l'Eucharistie dans le Ch. VI. de S. Jean, & que le Baptême est necessaire au salut, par un passage du même Evangeliste Ch. III, 5. Il est vrai qu'il cite S. Cyprien & S. Augustin, qui le disent, mais il ne dit rien sur l'exemple de S. Chrysostome & de S. Gregoire de Nazianze, qui ne se firent baptizer qu'étans adultes, & que Grotius avoit cité. Si ces deux Peres étoient bien persuadez qu'on ne peut être sauvé sans le Baptême, ou au moins si leurs parens le croioient, il est surprenant, qu'on les ait laissez en danger d'être damnez en mourant subitement, ou par quelque accident imprévû, sans avoir le tems de se faire baptizer. Le Pere de Gregoire de Nazianze, qui étoit Evêque devoit bien penser à cela, puis qu'il n'est rien de si naturel, dans la supposition de la necessité du Baptême, que de le hâter autant que l'on peut, & que de dire avec S. Cyprien, interrogé si l'on pouvoit baptizer les enfans avant le huitiéme jour: *quantum in nobis est, si fieri potest, nulla anima perdenda est.* Ep. LIX. *ad Fidus.*

III. La troisiéme piéce contenuë dans ce Livre est une dispute de J. Clopenburg, Professeur en Theologie à Franeker, intitulée *Selectarum Disputationum Theologicarum IV. De Sacramentorum Christianæ Religionis institutione antiqua an novâ? cum censura in Dissertationem Anonymi de*

Cœna, an semper communicandum per Symbola? Ce ne sont que de simples positions où l'Auteur ne fait que nier ce que dit Grotius, ou de dire le contraire, sans s'attacher à le prouver, comme l'on fait ordinairement dans les Theses publiques. Il n'y a rien que l'on ne trouve dans les lieux Communs de Theologie. C'est pourquoi, sans nous y arrêter, nous passerons à la Dissertation de M. Dodvvel, qui a pour titre: *De Iure Laicorum Sacerdotali ex sententia Tertulliani, aliorumque Veterum Dissertatio, adversus Anonymum Dissertatorem.* De Cœnæ administratione vbi Pastores non sunt, *ab* HENRICO DODVVELLO *A. M. Dublinensi.*

IV. Cette Dissertation ne regarde que la premiere partie de celle de Grotius: *de l'administration de la Cêne, où il n'y a point de Pasteur.* Elle est divisée en VIII. Chap. dont voici l'abregé.

Dans le I. l'Auteur montre ce que l'on doit accorder à Grotius touchant le passage de Tertullien que l'on a cité au commencement de cet Article. Il remarque d'abord qu'encore qu'on ne puisse nier que l'Ecriture appelle tous les Chrêtiens Sacrificateurs, il ne s'ensuit nullement de là qu'ils puissent tous exercer, en qualité de Chrêtiens, le Sacerdoce exterieur de l'Eglise. M. Dodvvel croit que les Ecrivains du Nouveau Testament ont tiré cette maniere de parler des Juifs Hellenistes, qui

sans

dans un sens figuré appelloient tous les Juifs *Sacrificateurs*. Il renvoie le Lecteur aux preuves qu'il en a apportées dans son livre *de Uno Sacerdotio, & Uno Altari*. On voit bien qu'il s'ensuit de là que comme on ne peut pas conclurre de cette expression des Juifs Hellenistes qu'ils eussent que tous les Juifs pouvoient exercer la Sacrificature publique, on ne peut pas non plus conclurre de ce que disent les Apôtres du Sacerdoce spirituel de tous les Chrêtiens, qu'ils puissent tous faire les fonctions du Sacerdoce exterieur de l'Eglise Chrêtienne. Aussi ceux qui soûtiennent, que les Laïques peuvent administrer les Sacremens en cas de necessité, reconnoissent qu'il y a bien de la difference entre le Sacerdoce commun de tous les fideles & celui des Ministres de l'Eglise, puis que le premier ne peut être exercé, selon eux, que lors que l'on ne peut être secouru par le second. Mais il prétendent que la necessité aiant souvent obligé les Laïques de faire les fonctions du Sacerdoce Ecclesiastique, & l'ancienne Eglise n'aiant pas desapprouvé cette pratique, on ne leur peut contester ce droit. M. Dodwel nie que jamais l'ancienne Eglise ait approuvé cette conduite, quoi qu'il accorde, qu'il faut entendre les paroles de Tertullien du Sacerdoce extérieur, & proprement dit: 2. Que *tinguis & offers* en marquent veritablement

a *Cap. I. 8, 9.*

tablement les fonctions, encore que M. de l'Aubespine & le P. Petau l'aient nié. L'Auteur le prouve par plusieurs raisons, & soûtient néanmoins que selon les principes de Tertullien, & les maximes de l'Eglise de son tems, il n'est jamais permis aux Laïques de faire ces fonctions.

Il réfute en passant l'Auteur d'un livre intitulé *Vindiciæ Defensionis D. Stillingfleeti de Separatione*, qui a dit que si l'on accorde que le Ministere Evangelique est un Sacerdoce proprement dit, il s'ensuivra qu'il n'y a aucun cas auquel les Laïques en puissent exercer les fonctions. Or c'est ce que Tertullien a cru, selon M. Dodwel. On fait voir en suite que quoi qu'en disent les Catholiques Romains, l'ancienne Eglise a mis le Baptême entre les fonctions particulieres du Sacerdoce, qu'il n'étoit pas permis aux Laïques d'exercer. Voici ce qu'en dit Tertullien dans son Livre *du Baptême* c. 17. *Dandi quidem habet jus summus Sacerdos, qui est Episcopus; dehinc Presbyteri & Diaconi, non tamen sine Episcopi auctoritate, propter Ecclesiæ honorem.* Et un peu plus bas: *Quanto magis Laïcis disciplina modestia & verecundia incumbit, cùm ea minoribus competant, ne sibi adsumant dicendum Episcopi officium.* Il dit aussi expressément en divers endroits qu'il n'est point permis aux femmes de baptizer, & il n'a composé son Livre du Baptême que contre une femme nommée

Quintilla

Quintilla, qu'il appelle *une vipere venimeuse de l'heresie de Caius*; *De Caiana haeresi viperam venenatissimam*: L'insolence des femmes, dit-il, qui se sont ingerées d'enseigner, ne s'attribuera pas le droit de baptizer, à moins qu'il ne se leve quelque nouvelle bête semblable à la premiere (*a Quintilla*) de sorte que comme la premiere détruisoit le baptême, quelque autre entreprenne de l'administrer elle même. *a*. On voit encore par divers autres endroits de Tertullien, qu'il range le Baptême parmi les pures fonctions de la Charge Sacerdotale: & c'est aussi ce qu'il devoit faire, s'il est vrai, comme M. Dodwel dit l'avoir prouvé ailleurs, qu'il faille interpreter les expressions & les coûtumes des Chrêtiens par celles des Païens & des Juifs. Dans les *Lustrations* ou purifications publiques des Païens, & dans les Aspersions des Temples, c'étoient les Prêtres qui jettoient de l'eau sur ceux qui vouloient être purifiés. C'est ainsi que Sozomene *b* raconte que Valentinien étant entré dans un Temple Païen après Julien, le Sacrificateur, qui se tenoit à la porte, avec une branche de verveine mouillée, lui jetta de l'eau lustrale dessus, selon la coûtume des Grecs. C'étoient aussi les Sacrificateurs qui purifioient ceux qui se faisoient initier dans les Mysteres de Ceres & d'Isis. Chez les Juifs toutes les ablations

a §. 2. *b Lib. 6. c. 6.*

ablutions qui se faisoient dans le Temple, se faisoient par les mains des Sacrificateurs, & ce n'étoient que les Docteurs, ou leurs principaux disciples, par leur ordre, qui baptizoient ceux qui vouloient entrer sous leur direction.

a L'Auteur de la *Défense de M. Stillingfleet*, dont on a déja parlé, soutient que les Laïques étant égaux aux Ecclesiastiques à l'égard du droit au Sacerdoce Mystique, ils ne doivent être exclus de son exercice public, que pour l'ordre. M. Dadvvel montre que ce principe est contraire à ceux de Tertullien, & prétend même qu'il est faux dans le fonds. Il dit avoir prouvé dans son livre *de uno Sacerdote* &c. que les Prêtres Païens & Juifs n'avoient aucunes prérogatives, que les Chrétiens n'attribuent aux leurs dans un sens plus relevé, & que c'est pour cela que les Apôtres & les Auteurs Apostoliques tirent toujours des conséquences des droits des Sacrificateurs anciens, en faveur des Ministres de l'Evangile. L'Adversaire de nôtre Auteur, qu'il appelle *Amicus anonymus*, ne peut souffrir que l'on dise des Ministres de l'Evangile qu'ils sont *Mediateurs* entre Dieu & le peuple, comme on le pouvoit dire des Sacrificateurs de l'ancienne Loi, parce que sous le Nouveau Testament *il n'y a qu'un seul Mediateur, savoir Iesus-Christ.* On replique à cela

que

que l'on peut appliquer aux Ministres, en un sens moins excellent & moins propre des termes, qui ne conviennent proprement & dans toute la rigueur de leur signification qu'à Jesus-Christ. On en donne divers exemples tirez de l'Ecriture & des Peres. A cette occasion on cite deux maximes remarquables des Platoniciens, que la plûpart des plus anciens Peres ont imitez. La premiere c'est que Platon [a] *se sert souvent de termes contraires, en parlant de la même chose* : χρῆται πολλάκις τοῖς ἐναντίοις περὶ τοῦ αὐτοῦ. C'est ainsi que nous disons qu'il n'y a que Jesus-Christ qui soit Mediateur, sans en exclurre neanmoins les Ministres Ordinaires, qui le sont aussi. L'autre maxime de ces Philosophes : c'est que *la verité* ne convient qu'aux seuls *archetypes* des choses, qu'ils appellent *idées* & qui sont renfermées dans leur *Raison* (λόγῳ) au lieu que les créatures formées sur ces modeles, n'en ont que l'ombre, comme les *Parelies* n'ont que la ressemblance du Soleil, & comme l'empreinte d'un sceau n'en a que l'apparence extérieure. Ils disent que la *Raison*, est *l'être même* & la *lumiere même* ; & que les créatures n'ont qu'une apparence d'être & de lumiere. M. Dodwel dit avoir montré ailleurs, non seulement que les premiers Peres de l'Eglise, mais les Apôtres même, ont suivi ces manieres de parler. C'est pourquoi

[a] *Laert. in Platone.*

quoi Philon aiant dit *a* que la *Raison* exerce *la souveraine sacrificature*, & fait la fonction de *mediatrice* entre Dieu & les hommes, il falloit dire, selon la maxime que l'on a citée, que le *Verbe* est le seul & le veritable Sacrificateur & Mediateur. Mais il ne s'ensuit pas de là que l'on ne puisse dire la même chose des Ministres, en un sens moins excellent. Voici les endroits de Philon desquels M. Dodwel a tiré les termes que l'on vient de rapporter, sans en citer autre chose que ces seuls mots. On a cru que le Lecteur ne seroit pas faché de les trouver ici. Il parle ainsi dans son Livre intitulé *b*, *Qui est l'heritier des choses divines* : Le Pere qui a produit « toutes choses, a donné cette prérogative à la Raison, le Prince & le plus ancien de tous les Anges, que se tenant entre lui & les hommes, il séparât la creature de celui qui l'a faite. C'est le même qui est intercesseur perpetuel, pour « ceux qui sont sujets à la mort, chez celui qui est immuable. Ce souverain Maître de la nature l'envoie pour Ambassadeur à ceux qui lui obéissent. Il se réjouït d'avoir reçu cette charge, & il en parle avec estime, lorsqu'il dit. *Je me suis tenu entre le Seigneur & vous*, n'étant pas sans génération comme Dieu, & n'étant

a De somniis. Quis sit rerum divinarum hæres. b Ed. Gracolat. Gen. p. 397. Græc. Paris. p. 346.

n'étant pas engendré comme nous, mais « tenant le milieu entre ces deux extrémi- « tez & servant d'ôtage des deux côtez. Il « est chez le Créateur pour l'assurer que ja- « mais tout le genre humain tombé dans le « desordre ne l'abandonnera; chez la créa- « ture pour lui donner esperance que Dieu « qui est plein de misericorde ne negligera « jamais son propre ouvrage; car j'annon- « ce, dit-il, la paix à la Créature de la « part de Dieu, qui sait terminer la guer- « re, & entretenir perpetuellement la paix. « Ces paroles de Philon paroîtront sans dou- te surprenantes à ceux qui n'ont jamais lû cet Auteur, mais en voici d'autres, qui ne le sont guéres moins & qui sont tirées de son Traité *des songes* : « Dieu a deux « Temples : l'un est cet Univers, dans le- « quel le premier-né de Dieu, *la Raison* « divine, fait la fonction de Souverain Pon- « tife; & l'autre l'ame raisonnable; dont « celui que l'on appelle veritablement « l'Homme (*l'Esprit*) est le Sacrifica- « teur. « [a]

Quoique les Platoniciens attribuassent *la verité* à la seule *Raison*, ils ne laissoient pas neanmoins de parler souvent comme les autres, & d'appeller *veritables*, entre les choses créées, celles qui approchoient le plus de l'*Archetype* increé. C'est pour cela, selon M. Dodwel, que les Auteurs du Nou-

[a] P. 463. *Ed. Graecolat. Gen.* p. 406. *Ed. Graec. Paris.*

du Nouveau Testament reconnoissent des figures dans la seule Economie Mosaïque, & disent que *la verité* se trouve dans la Nouvelle Alliance, parce que cette dernière Economie représente *la Raison* d'une maniére plus vive & plus immediate, au lieu que l'Ancienne représente immédiatement la Nouvelle & *médiatement* celle du Ciel. On voit par là en quel sens M. Dodwel veut que le Ministére Ecclésiastique de la nouvelle Alliance soit un veritable Sacerdoce, savoir parce qu'il représente plus immédiatement celui de Jesus-Christ, que ne faisoit le Sacerdoce Mosaïque.

On lui objecte un passage de S. Augustin, [a] où ce Pere se réctie contre Parmenien Donatiste, parce que ce dernier avoit dit que l'Evêque est Mediateur entre Dieu & le peuple. M. Dodwel répond plusieurs choses à cela, qu'il est aisé de conjecturer par ce qu'on vient de dire. Mais il dit particuliérement [b] *qu'on ne doit pas se mettre fort en peine à l'égard de S. Augustin, qui est un adversaire qui a bien plus de subtilité, que de solidité, ou de savoir: ce qui soit dit néanmoins*, ajoûte l'Auteur, *sans blesser le respect que l'on doit à la pieté & à l'érudition de ce Pere. Les Declamateurs de ce tems-là ont accoûtumé de censurer d'une maniére tragique dans leurs Adversaires, des choses dont ils auroient jugé plus*

[a] Lib. 2. c. 8. [b] §. 14.

plus équitablement, si un Catholique les avoit dites.

a Ceux qui ont écrit contre Rigaut & Grotius avoient avoüé que dans le passage de Tertullien, il s'agit de quelques actions Sacerdotales de Laïques, approuvées par l'Eglise. Mais M. Dodwel fait voir que Tertullien ne dispute pas du fait, mais du droit. Il soûtient qu'*offere & tinguis*, ne signifient autre chose que: *vous avez droit d'offrir & de baptizer.* En effet les Auteurs des Loix & des Constitutions ont accoûtumé d'exprimer le droit que quelcun a de faire quelque chose, par le présent, comme lors que les Juifs disent: *b Le Roi juge & n'est point jugé, le Sacrificateur juge & n'est point jugé*, pour pour dire qu'ils ont droit de juger des autres, mais que personne n'a droit de juger d'eux. Il paroît aussi par ce passage même de Tertullien & par plusieurs autres qu'il ne parle que du droit, & qu'il tâche de prouver une chose, dont ceux contre qui il dispute ne convenoient pas. On croit au reste que Tertullien n'étoit pas encore Montaniste, lors qu'il a écrit son livre de *Exhortatione ad Castitatem*, & qu'il l'a même écrit avant les Livres *de Monogamia ad Vxorem*. Voiez le §. 7.

Pour faire mieux entendre ce que veut dire Tertullien, on donne une idée de la forme du gouvernement des Eglises de ce tems-

a Cap. 11. b Sanhed. c. XI. §. 1. 2.

tems-là ; & voici à quoi cela se reduit. La discipline Ecclesiastique a été reglée sur la forme du gouvernement Politique des Villes Grecques & Romaines, de sorte que pour bien entendre la discipline Ecclesiastique, il faut savoir comment ces villes se gouvernoient. 1. On divisoit les habitans de ces villes en deux classes dont l'une s'appelloit *Senat le Senat*, & l'autre *Δῆμος le peuple*. Les Prêtres étoient dans l'Eglise, comme le Senat, & c'est pourquoi Tertullien les appelle *Ordo*, nom que l'on donnoit au Senat parmi les Romains. 2. Il se faisoit des assemblées du seul Senat dans un lieu fermé & couvert, où les Senateurs donnoient leurs avis assis, excepté ceux qu'on appelloit *Pedarii* ; Et des assemblées du peuple dans des lieux découverts, où il se tenoit debout quoi qu'il eût en ces occasions droit de suffrage. C'est ainsi que du tems de S. Cyprien il se faisoit des assemblées Ecclesiastiques, où les Prêtres étoient assis & les Laïques debout. C'est ce qui paroît par plusieurs endroits de ce Pere, & c'est pourquoi Tertullien marque les Prêtres par le mot de *Consessus* ; qui signifie proprement une assemblée de gens assis, en Grec Συνέδριον. 3. Quoi que les assemblées des Democraties Grecques se nommassent *Ecclesiæ*. Ἐκκλησίαι, ce n'est pas de là, selon notre Auteur, que les assemblées des Chrétiens ont tiré leur nom, mais de l'usage des Juifs

Juif Helleniſtes qui appelloient de ce nom toute ſorte d'aſſemblées, & non pas ſeulement celles du peuple. Mais quand on accorderoit que c'eſt des Païens que les Chrêtiens ont emprunté ce mot, il ne s'enſuivroit pas qu'il ne marquât proprement & principalement, que les aſſemblées populaires. Il avoit encore d'autres ſignifications ſacrées & politiques parmi les Païens. L'Aſſemblée des *Amphyctions*, qui étoient commis ſur les affaires générales de la Grece, qui regardoient l'Oracle de Delphes, s'appelloit ainſi. *a* Elle étoit compoſée du Prêtre de cette ville, au nom duquel l'on expédioit les decrets de l'aſſemblée, des Hieromnemones, & des Pylagores, avec quelques Aſſeſſeurs choiſis d'entre le peuple. *Cotyphe*, dit Eſchine, *appella l'aſſemblée des Amphyctions* [Ἀμφικτιονικὸν συνέδριον] *car c'eſt ainſi qu'on l'appelle, quand on a convoqué non ſeulement les Pylagores & les Hieromnemones, mais encore ceux qui ſacrifient à Apollon, & ceux qui ſont venus là pour conſulter ce Dieu.* On donnoit auſſi le nom d'Egliſe dans les premiers ſiécles, non aux aſſemblées du peuple par oppoſition à ſes conducteurs, mais à toute l'aſſemblée compoſée des Prêtres aſſis & des Laïques qui demeuroient debout. 4. On conclut de cette difference que les Laïques n'avoient

a Vid. Aeſchin. cont. Cteſiph. p. 71. Ed. H. Step.

voient aucune autorité dans ces Assemblées ; & l'on remarque encore que les Diacres mêmes n'y étoient pas assis comme les Prêtres, qui le cedoient aussi à l'Evêque, qui occupoit la premiere place. C'est ainsi que les Gouverneurs des Provinces Romaines avoient avec eux des *Consessores Τριβύνοι*, qui étoient assis à leurs côtez, & qui avoient droit de suffrage, & des *Assessores Πάρεδροι*, qui n'avoient aucun droit semblable, & dont les Gouverneurs se servoient quand ils le trouvoient à propos. 5. Comme les Empereurs étoient de veritables Monarques, quoi qu'ils consultassent le Senat, & que le peuple s'assemblât encore pour élire les Magistrats, puis que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire aucune Loi sans eux : les Evêques, selon M. Dodwel, aiant seuls le droit de proposer ce qu'ils vouloient dans les Assemblées & le pouvoir d'empêcher qu'on ne fit rien contre leur volonté, le Gouvernement de l'Eglise étoit à cet égard tout à fait Monarchique.

Nôtre Auteur croit que le droit que les Evêques & les Prêtres avoient de gouverner l'Eglise étoit fondé uniquement sur l'administration des Sacremens, ou sur leur Sacerdoce, en vertu duquel ils pouvoient punir les desobéissans, en les excluant de la participation de ces Symboles Sacrez. En suite il explique les paroles suivantes de Tertullien : *Ecclesiæ auctori-*

tas,

ges, est comme il le croit, l'autorité de l'Evêque, sans laquelle on ne pouvoit rien faire dans l'Eglise. M. Dodvvel dit l'avoir prouvé dans sa neuviéme *Dissertation Cyprianique*. *Honor per ordinis confessum sanctificatus*, est le respect que les Laïques devoient rendre aux Prêtres, qui étoient assis avec l'Evêque, & qui par ce Privilege devenoient vénerables au peuple. *Differentiam constituit autoritas* &c. ne signifie autre chose si ce n'est que l'autorité de l'Evêque, & la dignité des Prêtres demandent qu'il y ait de la difference entre eux & les Laïques: car *constituere* ne signifie pas toûjours *établir*, mais se dit aussi des choses dont la nature exige simplement qu'elles soient d'une certaine maniere. C'est ainsi que Tertullien dit, dans son Livre *des Spectacles*, de la foi de quelque personne ou trop simple, ou trop scrupuleuse, *se in incertum constituit*, elle devient incertaine par elle même.

On continuë à expliquer, & à réfuter même Tertullien sur ces principes, jusqu'au 29 §. On passe aprés cela à l'explication de l'autre passage de Tertullien tiré de son livre *de la Couronne d'un Soldat*, que l'on a rapporté. On entend dans ce passage par le mot de *Præpositus* l'Evêque, & par celui d'*Omnes*, tous les Prêtres, de sorte que Tertullien ne veut dire autre chose, selon nôtre Auteur, si ce n'est que Jesus-Christ *ayant institué le Sacrement de*

l'Eucharistie dans le tems du repas, & commandé à tous les Prêtres de l'administrer, *néanmoins dans les assemblées que l'on faisoit avant jour, on ne la recevoit que de la main des Evêques;* & c'est en quoi on avoit innové, selon Tertullien, mais M. Dodvvel croit qu'il raisonne mal, parce que Jesus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie faisoit les fonctions d'Evêque. Au reste, nôtre Auteur reconnoit qu'il est vrai que dans l'Eglise Apostolique les Prêtres consacroient & administroient l'Eucharistie, quoi que du tems de Tertullien il n'y eût que les Evêques qui le fissent dans les assemblées publiques, & qu'il fallût que les Prêtres eussent leur consentement pour la celebrer ailleurs. On croit que ces coûtumes ne s'établirent qu'au second Siécle, lors que plusieurs Heresies, qui s'élevérent dans l'Eglise, obligérent les Evêques, pour conserver l'union, de de tenir les Prêtres le plus dépendant qu'ils pouvoient. C'est pourquoi ils ne leur permettoient pas d'administrer les Sacremens, sans en avoir reçu des ordres exprés.

M. Doduvel avouë néanmoins que le Concile d'Elvire *a* a permis au quatriéme siecle aux fideles Laïques baptizez, pourvû qu'ils ne se fussent jamais remariez, d'administrer le baptéme en cas de necessité. Mais il fait voir par un passage de S. Augustin, que l'Eglise d'Afrique n'avoit

a Can. 38.

voit rien décidé là dessus, puisque ce Pere dit simplement que si un Laïque avoit baptizé quelcun dans une necessité, *il ne sait pas si l'on pourroit dire, sans blesser la pieté, qu'il le fallut rebaptiser, que si cela se faisoit sans necessité, c'étoit une usurpation de la charge d'autrui, mais que si la necessité pressoit, il n'y avoit point de peché, ou que s'il y en avoit, il n'étoit que veniel.* Mais quand on auroit prouvé que l'Eglise ratifioit le Baptême des Laïques administré en cette occasion, M. Dodwel soûtient que ce ne seroit pas la même chose de la Céne. Il rapporte là-dessus une histoire arrivée du tems de *a* S. Cyprien. Des personnes qui avoient succombé à la persecution, & qui s'en étant repentis avoient reçu *la paix* de divers Martyrs, demandant la communion avec les dernieres instances aux Evêques d'Afrique, ne la purent obtenir, & quoi qu'ils se plaignissent hautement qu'on leur faisoit le plus grand tort du monde, ils n'oserent néanmoins jamais l'administrer eux mêmes entre eux; tant ils étoient persuadez qu'il n'y avoit que les Prêtres qui pussent consacrer. Enfin ils firent un Schisme, & s'établirent des Evêques & des Prêtres, pour pouvoir la célebrer.

M. Dodwel apres avoir achevé ses réflexions sur les passages de Tertullien que l'on a citez, montre *b* que quand on accorderoit

a Ep. 6. *b* Cap. III.

corderoit que des Laïques, du tems de Tertullien, ont fait des fonctions Sacerdotales, cela ne pouvoit de rien servir à la défense de ceux qu'il appelle les *Schismatiques d'aujourd'hui*. Il remarque d'abord que l'on ne peut pas toujours suivre l'exemple de l'Eglise Apostolique, dans la discipline Ecclesiastique, en sorte qu'on ne puisse établir aucune sorte de gouvernement, dont elle ne nous ait fourni le modéle, ni s'éloigner du sien en quoi que ce soit. Si les Laïques en ce tems-là exerçoient quelquefois les fonctions du Sacerdoce, c'étoit en qualité de Prophetes, & parce qu'ils avoient reçu du Ciel des dons extraordinaires. C'est en cette qualité que Jesus-Christ & les Apôtres prêchoient dans les Synagogues même des Juifs, sans quoi on ne le leur auroit pas permis. Mais les Prophetes pouvoient en vertu de leur mission extraordinaire, non seulement instruire le peuple, mais encore offrir des victimes sans être de la race Sacerdotale, comme il paroît par l'exemple d'Elie. M. Dodvvel prouve par divers passages du Nouveau Testament, que plusieurs d'entre les Iuifs regardoient Iesus-Christ & ses Apôtres comme des Prophetes, si bien qu'il n'y a pas sujet de s'étonner qu'on leur ait accordé la permission d'enseigner publiquement. C'est pour cela qu'on appelloit les Prophetes *la bouche de Dieu* Exod. IV, 16. VII, 1. ce que les Hebreux faisoient

peut-

peut-être à l'imitation des Princes Orientaux, qui donnoient à leurs Ministres les noms des membres, dont les fonctions approchoient de la leur. *a* C'est ainsi que dans la Perse, il y avoit des Officiers que l'on nommoit *les yeux du Roi*, & d'autres qu'on appelloit ses *oreilles*, & il y a de l'apparence que Zacharie fait allusion à cela lors qu'il nomme sept Anges, *les sept yeux de Dieu*, Ch. IV. 10.

Aussi au commencement du Christianisme, avant que les Chrétiens se fussent separez des Iuifs, ceux qui étoient chargez du Ministere public de l'Eglise étoient tous Prophetes, comme le croit M. Dodvvel, & il n'y avoit point de regles pour les assemblées qui se faisoient pour la communion. L'Eglise de Corinth. lors que S. Paul lui écrivit, n'avoit point de Pasteurs ordinaires, ni de discipline reglée. Les Prophetes y faisoient tout, comme ils le trouvoient à propos, & y causoient souvent du desordre; comme on le peut voir par les Epitres de S. Paul adressées à cette Eglise. C'est ainsi que se gouverna l'Eglise Chrétienne, pendant qu'elle ne forma qu'un seul corps avec la Synagogue. Mais les Iuifs s'étant mis à persecuter les Chrétiens, ils furent obligez de s'en separer & d'établir une nouvelle Eglise. M. Dodvvel croit que cela se fit pour la premiere fois en Pisidie, l'an XLVI. de Nôtre Seigneur à l'occasion

a Zach. 7.

de la persecution dont il est parlé au Ch. XIII. des Actes. Ce fut alors que les Apôtres commencerent à annoncer solennellement l'Evangile aux Gentils & à établir *des Prêtres par les Eglises*, Ch. XIV, 23. quoi qu'ils ne le fissent pas encore par tout, comme le fait voir nôtre Auteur. Pour l'Eglise de Jerusalem, il croit que les autres Eglises la reconnoissant comme leur Métropolitaine, lui paioient un espece de tribut, *a* non comme une Aumône, mais comme une reconnoissance qu'elles dépendoient de cette Eglise, où les Apôtres, Chefs de tous les Prophetes, faisoient les fonctions de Pasteurs ordinaires.

Elle avoit encore ceci de particulier, selon M. Dodwel, qu'au lieu que les autres Eglises, *b* aprés que la discipline y eût été établie, pouvoient avoir des Evêques de toute sorte de familles, à Jerusalem la seule famille de nôtre Seigneur jouïssoit de l'Episcopat, qui fut héréditaire dans cette famille, pendant qu'il y eut des mâles. Le dernier fut Simon, fils de Cleopas. Il souffrit le martire sous Trajan, l'an de Jesus-Christ 116. & la famille de David fut éteinte par sa mort, sur quoi nôtre Auteur renvoie le Lecteur à ses Dissertations Cyprianiques. *Diss.* XI. §. 20. & 21. S. Iaques cousin de nôtre Seigneur présida, en vertu de ce droit, au I. Concile de Jerusalem, où il dit son avis le dernier, comme avoit accoûtu-

a §. 13. *b* §. 15.

accoûtumé de faire en ce tems-là le principal de l'assemblée. On peut remarquer des caractéres de cette dignité dans la maniere dont S. Iaques opine, & particuliérement dans ces termes, *Ie iuge* &c. v. 19. C'est aussi pour cela que S. Paul le nomme le premier. Gal. II. 9. S. Pierre étoit celui qui tenoit le second rang, & S. Iean le troisiéme. Comme S. Pierre avoit été sous Iesus-Christ le premier des Apôtres, il conserva le même rang sous S. Iaques successeur & héritier de nôtre Seigneur. Comme il gouvernoit toutes les Egliſes du monde conjointément avec les Apôtres, pendant qu'ils demeurerent à Ieruſalem; M. Dodvvel croit que dès que les Apôtres ſe furent diſperſez, la famille de nôtre Seigneur fit à Ieruſalem les mêmes fonctions que le College Apoſtolique y avoit faites. Il croit encore que Iaques fils d'Alphée, ou de Cleopas, car il confond ces deux noms; il croit, dis-je, que ce Iaques, Simon fils auſſi de Cleopas, & Iude que les Evangeliſtes appellent tantôt *Labbée*, & tantôt *Thaddée*, troiſiéme fils de Cleopas, n'avoient été appellez à l'Apoſtolat par nôtre Seigneur, que pour apprendre aux autres Apôtres l'honneur qu'il vouloit que l'on fit à ſes parens. Dès que cette famille fut éteinte, on ne conſidera pas plus l'Egliſe de Ieruſalem que les autres, qui étoient toutes égales.

§. 12.

Nôtre Auteur décrit en ſuite *a* par quels degrez les Chrêtiens en vinrent enfin à ſe ſeparer de la Synagogue, & à établir des Egliſes ſeparées avec des Paſteurs particuliers. Il croit qu'on ne peut pas douter que les Egliſes aiant ſuccedé aux Synagogues, elles ne ſe ſoient attribué les mêmes droits que les premieres s'attribuoient. A l'occaſion de cela on dit que la Juriſdiction Eccleſiaſtique des Docteurs Iuifs ſe remarquoit plûtôt dans les Synagogues que dans le Temple. Les Sacrificateurs de Ieruſalem ne ſe mêloient de juger que des affaires capitales, ou de la derniére importance, & anathematizoient le plus ſouvent ceux qu'ils condamnoient. Ainſi le Conſeil des Amphictyons ne faiſoit des decrets que contre des Communautez, ou contre des perſonnes publiques, & y joignoit ordinairement des maledictions & des anathemes. Les autres cauſes ſe jugeoient dans les villes de la Grece. De même parmi les Iuifs chaque ville, où ſe trouvoit une Synagogue, avoit ſa juriſdiction particuliere, dont les Directeurs de la Synagogue étoient les Juges. On enſeignoit dans ces Synagogues : on y faiſoit donner le fouët à ceux qui avoient violé la Loi ; & on en excluoit ceux qui paroiſſoient incorrigibles. Comme une Synagogue ne dépendoit point de l'autre, ceux que l'on chaſſoit de l'une pouvoient être admis dans l'autre, d'où vient que les A-

a §. XVIII. pôtres

pôtres demeuroient unis avec quelques-unes, après s'être separez des autres.

M. Dodvvel veut que les Egliſes aient eu les mêmes droits que les Synagogues, & de plus ceux du Temple; *a* & c'eſt en quoi, ſelon lui, leur autorité ſurpaſſe celle des Synagogues. Il ne ſe faiſoit dans ces dernieres aucune fonction Sacerdotale, au lieu que comme il s'en faiſoit dans le Temple, il s'en fait dans les Egliſes à qui Ieſus-Chriſt a promis les mêmes Privileges que la ville de Ieruſalem avoit ſous la Loi. Et comme les anathemes du Temple excluoient de toutes les Synagogues, les anathemes d'une ſeule Egliſe, excluent de toutes, ſelon M. Dodvvel. Il dit que les Conducteurs d'une Egliſe agiſſant *b* au nom & en l'autorité de Ieſus-Chriſt, ce qu'ils font doit être tenu pour bien fait parmi tous les Chrêtiens. Mais comme on a ſouvent vu qu'un Evêque a reçu à ſa communion des gens que d'autres en avoient exclus, il auroit été à ſouhaiter que M. Dodvvel nous apprît auquel des deux on s'en doit tenir, & ſi l'excommunication étant reconnuë pour illégitime, il n'eſt pas permis de recevoir à ſa communion ceux que d'autres ont rejetté de la leur. Il dit dans le Ch. II. §. 22. que la mauvaiſe adminiſtration de l'autorité de l'Egliſe ne donne pas droit à des Laïques d'entreprendre ſur les fonctions Sacerdotales; parce que

a §. 20. *b* p. 241.

ce que si cela étoit, presque tous les coupables le feroient, y en aiant tres-peu qui ne croient avoir été condamnez à tort. Mais il ne dit point ce que doivent faire les Eglises qui croient que d'autres ont excommunié mal à propos quelque gens de bien, lesquels ne peuvent obtenir la paix de ces Eglises irritées. Si d'un côté on ne doit pas ruïner la discipline Ecclesiastique en accordant trop aux Laïques, on ne doit pas de l'autre augmenter si fort la puissance Ecclesiastique, qu'on fasse dépendre le salut des Laïques de la passion des Conducteurs de l'Eglise, ou au moins qu'il ne tienne qu'à ces derniers d'exclurre pour jamais de la communion ceux qui leur auront déplu.

La Discipline des Eglises aiant été par tout établie, M. Dodwvel soutient que les Prophetes étoient soumis aux Conducteurs ordinaires & en apporte diverses preuves. Enfin il dit que si Tertullien parle dans le premier passage, que l'on en a apporté, d'une chose de fait, il faut croire qu'il a entendu parler des seuls Prophetes, qui avoient par un privilege extraordinaire les mêmes droits que les Prêtres; on conjecture que les suffrages des Laïques, dans les assemblées Ecclesiastiques, n'avoient pour fondement que ces anciens droits des Prophetes ce qui ne donne aucun avantage, selon lui, aux Schismatiques d'aujourd'hui.

§ 20.

A la fin du *a* Chapitre, on voit un abregé Chronologique de l'histoire de la discipline Ecclesiastique, depuis l'an 44. de Jesus-Christ jusqu'à l'année 116.

Le Chapitre *b* suivant contient des réflexions sur l'histoire de la conversion des Indiens par Frumentius. On ne dira pas ici les remarques qui sont communes à M. Dodwel & au P. Petau, le dernier avouë que le mot Λειτουργία dont se sert Theodorer, signifie bien ordinairement les fonctions Sacerdotales, mais que cet Auteur qui affecte des Metaphores extraordinaires, comme l'a remarqué Photius a traduit ainsi Rufin, qui ne parle que de prieres. On remarque néanmoins aprés cela, qu'on appelloit Λειτουργία tous les offices Ecclesiastiques, particuliérement le chant des Hymnes. On fait voir que la plus grande partie du service public étoit en vers & se chantoit. On montre que les Laïques chantoient dans les Eglises aussi bien que les Ecclesiastiques, & s'assembloient souvent pour cela, & pour lire l'Ecriture Sainte. On décrit l'ordre de ces assemblées, & l'on prouve aprés cela que dans les Assemblées qui se firent par l'ordre de Frumentius en Ethiopie, *la coutume des Romains* ne permettoit pas qu'on y fit les offices Sacerdotaux, 1. parce que dés l'Empire Romain on ne célebroit l'Eucharistie que les jours de Fête, ou les Di-

a p. 266. *b* Cap. IV.

manches : 2. parce qu'elle ne se celebroit point en présence des Catechumenenes, mais seulement dans une Eglise proprement dite, & par les seuls Prêtres.

Pour ce qui regarde l'histoire de Sainte Petronille, *a* on la traite de Fable. On remarque que dans les plus anciens Martyrologes il n'est fait mention d'aucune Vierge, & l'on dit que ce que les Martyrologes plus recents disent *de Ste. Thecle & de Flavia Domitilla*, ne sont que des fables. Grotius lui même parle de l'histoire de Petronille, comme d'une histoire peu vrai-semblable. Et quand on accorderoit qu'elle est vraie, on soûtient que le Martyrologe ne dit point qu'elle ait consacré elle-même l'Eucharistie. S'il le disoit son autorité n'est pas si considerable qu'on l'en dût croire, puis qu'outre qu'il est plein de fables, il n'y a rien de si commun dans les Auteurs des siécles posterieurs à celui des Apôtres, que des histoires fabuleuses de ce tems-là. On renvoie le Lecteur qui voudra s'en assurer à la 11. *Diss. Cyprianique.*

On soûtient dans le Chapitre suivant *b* que S. Philippe, dont Grotius avoit cité l'exemple, n'eut pas une fonction de Prêtre en baptizant l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie. On remarque d'abord que cela s'est fait avant que l'Eglise Chrétienne eût des Pasteurs ordinaires, & en vertu du don-

a Cap. V. b Cap. VI.

du don de Prophetie, mais on ajoûte que quand cela seroit arrivé longtem après, les Diacres ont toûjours eu le pouvoir de baptizer, en qualité de *Sacrificateurs* du second ordre. Enfin on croit que S. Philippe ne fit que baptizer l'Eunuque du Baptême d'eau, sans entreprendre de le baptizer du Baptême du S. Esprit, dont l'administration n'appartenoit qu'aux *Sacrificateurs* du premier ordre, comme il paroit en ce qu'il n'y avoit que les Apôtres, qui eussent droit de conferer les dons du S. Esprit.

M. Dodwel commence [a] à parler du Canon du Concile de Laodicée, par remarquer que les exemples que l'on peut apporter des siécles posterieurs, en faveur du sentiment de Grotius, sont peu vraisemblables, parce qu'on sait que la Discipline de ce tems-là y est extrémement opposée. Il ajoûte que quand ces exemples seroient veritables, ce n'est pas une raison suffisante pour croire qu'ils étoient conformes à l'ancienne pratique, que de prouver que les Eglises de ces siécles-là les ont condamnez. Outre cela ces exemples seroient illegitimes, selon Tertullien, puisque cet Auteur défend les actions Sacerdotales des Laïques, qui se font en cas de necessité, au lieu que l'action des Soudiacres, dont il est parlé dans le Canon de Laodicée, se faisoit dans des Eglises, où l'on

[a] *Cap. VII.*

l'on ne manquoit pas de Prêtres.

Il paroît encore par le lieu que ce Concile assigne aux Soudiacres dans les Eglises, qu'ils ne pouvoient pas consacrer. Autour de l'Autel il y avoit un espace que l'on nommoit le *lieu du Sacrifice* Θυσιαστήριον, où il n'entroit que l'Evêque & les Prêtres, & où l'on consacroit l'Eucharistie. Un peu plus loin étoit *la place des Diacres* Διακονικὸν, & à la porte de ces enclos étoit l'endroit où se tenoient les Soudiacres, sans oser entrer dans leur enceinte. Ce ne fut pas le Concile de Laodicée qui établit cette distinction de places; il en parle comme d'une chose déja établie depuis longtems, & il condamne ce que faisoient quelques Soudiacres comme une nouveauté. La nouveauté consistoit premiérement, selon M. Dodvvel; en ce qu'ils distribuoient au peuple le pain consacré ce qui n'appartenoit qu'aux Diacres. En second lieu, en ce qu'ils distribuoient le Calice & le benissoient. Il nie que cette *benediction* fût Sacerdotale, mais il avouë qu'il est bien difficile de marquer en quoi elle consistoit. Le P. Petau a cru que ce n'étoit que dans un signe de croix que les Soudiacres faisoient sur le Calice, mais M. Dodvvel rejette cette conjecture pour plusieurs raisons, que l'on peut voir à la p. 357. M. Dodvvel dit d'abord que cette maniére de parler est tirée de S. Paul, mais il reste à savoir pourquoi S. Paul appelle

pelle le Vin de l'Eucharistie *la Coupe de benediction*, quoi qu'il dise simplement *le Pain*, sans parler à cet égard de benediction ? Il répond que entre tous les fruits de la terre le Vin étoit particulierement consacré à Dieu, d'où vient qu'on s'en servoit dans les Sacrifices. Outre cela dans les réjouïssances publiques en honneur de la Divinité, on buvoit un peu plus de vin qu'à l'ordinaire, pour se rendre plus propres à recevoir de l'Enthousiasme, qui étoit necessaire pour chanter à Dieu des cantiques, & pour celebrer la fête avec joye. Comme le vin portoit alors à *benir Dieu*, on disoit aussi que Dieu *benissoit le vin*, selon la coûtume des Anciens, qui disoient que Dieu avoit béni tout ce qui étoit agréable aux sens. Ainsi Isaac aiant senti la bonne odeur des habits de Jacob, se mit à dire : *l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ fertile que le Seigneur a béni*, M. Dodwel remarque encore que l'on consacroit les prémices des raisins, & qu'on croioit que la bénediction des prémices passoit dans toute la recolte. Dans la consécration même de l'Eucharistie, on rendoit graces à Dieu, non seulement de la mort de Jesus-Christ, mais encore des fruits de la terre, comme on le prouve par des passages de Iustin Martyr, d'Irenée & d'Origéne, & c'est en quoi nôtre Auteur croit que consistoit toute la consécration de l'Eu-

a p. 359. & 361.

de l'Eucharistie du tems des Apôtres. Mais toutes ces raisons prouvent qu'on devroit aussi bien appeller le pain de l'Eucharistie, *le pain de Bénediction*. Nôtre Auteur l'avouë, mais il croit que le vin merite particulierement ce nom; 1. parce qu'il réjouït plus que le pain. 2. parce qu'il n'intervient aucune action entre la bénediction de la Coupe & sa distribution, au lieu qu'après avoir béni le pain, il le faut rompre avant que de le distribuër. Bien des gens trouveront sans doute l'explication de M. Dodvvel bien moins vrai-semblable que celle de *Lightfoote*, que l'on peut voir dans le premier Tome de nôtre *Bibliotheque* de l'année 1686. p. 415.

Après cela nôtre Auteur répond trois choses au Canon du Concile de Laodicée: 1. Que peut-être on doit lire ὑποχέας au-lieu de ὑποχάς, ce qui fait ce sens: *qu'il ne faut pas que les Soudiacres donnent le pain, ni la coupe de bénediction*. Il dit qu'encore que cette conjecture ne soit appuiée sur l'autorité d'aucun MS. il est facile de concevoir qu'il peut y avoir ici une faute, parce que les MSS. qui contiennent les anciens Canons, en sont pleins: 2. Que *bénir le Calice* peut se prendre en général, pour faire quelque fonction dans la distribution de la Coupe, parce qu'on parle souvent de ceux qui sont mêlez de quelque maniere que ce soit en quelque action, dans les mêmes termes, dont on se sert en parlant de la

de la cauſe principale : 3. Que cette bénédiction ſe peut prendre pour une bénédiction ſemblable à celle qui ſe fait aujourd'hui chez les Grecs ſur l'autel de la *Protheſe*, avant la conſécration.

On vient *a* enfin aux Canons des Conciles d'Ancyre & d'Arles, & on fait voir par un Canon du Concile de Nicée qu'au Siécle de celui d'Ancyre, il n'étoit pas permis aux Diacres de conſacrer. On ſoûtient que l'on peut fort bien entendre le Canon de ce dernier Concile d'une conſécration ſemblable à celle de la *Protheſe*. On décrit de quelle ſorte ſe fait chez les Grecs cette conſécration, & l'on dit qu'on n'employoit pas autrefois tant de céremonies, parce que les Egliſes n'aiant point de *Protheſe*, la conſécration ſe faiſoit dans le Parquet des Diacres.

Pour ce qui regarde le Canon du Concile d'Arles on dit : 1. Qu'il *b* ſe peut faire que par ces mots : *De Diaconibus, quos cognovimus multis locis offerre, placet minimè fieri debere*, les Peres de ce Concile condamnent ce qu'approuvent ceux d'Ancyre, & défendent aux Diacres de conſacrer de la maniere que l'on vient de dire, parce que deux Conciles peuvent bien être contraires dans des choſes indifferentes : 2. Qu'il ſe pourroit bien faire qu'il s'agit ici d'une conſécration Sacerdotale, que les Diacres euſſent uſurpée en quel-

a Cap. VIII. *b* §. 7.

en quelques endroits à l'occasion de la premiere, sous prétexte de necessité.

D. Modvvel finit cette Dissertation par des preuves, par où il croit qu'on peut voir que l'ancienne Eglise n'a jamais permis aux Diacres de consacrer en quelque necessité que ce fût. On ne les rapportera pas, parce qu'il est tems de finir un Extrait, qui est peut-être déja trop long. Mais la matiére demandoit necessairement qu'on s'étendît un peu, puis que sans cela on n'auroit pû se faire entendre.

IV.

LIVRES DE POLITIQUE.

I. JACOBI LAMPADII *De Republica* ROMANO-GERMANICA *Liber Cum Remissionibus & Supplementis* JO. GEORGII KULPIS *Accessit eiusdem de Vnitate Reipublicæ in Sacro Romano Imperio Tractatio.* Argentor. 1686. pag. 468. in 12.

CE Livre aiant été imprimé plusieurs fois en Allemagne, & en Hollande, il ne sera pas necessaire qu'on s'y arrête beaucoup. L'Auteur lui avoit d'abord donné ce titre : *Dissertatio de Iurisdictione Imperii Roma-*

Romano-Germanici; ensuite aiant permis à *Hermannus Coringius* de le publier en Hollande, avec des remarques, ce dernier changea le titre en cette sorte: *De constitutione Reip. Romano-Germanica*, & dans une autre Edition ainsi: *De Republica Romano-Germanica*.

Cet Ouvrage qui dans son origine n'étoit qu'une dispute que l'Auteur soûtint à Heidelberg, en y prenant les degrez de Docteur en Droit, est divisé en trois parties composées de diverses Theses. Dans la premiere partie on traite de l'origine du Gouvernement Politique & Ecclesiastique, où l'on ne trouve que des choses très-generales & très-connuës, si ce n'est peut-être quelques principes de la Metaphysique d'Aristote, que l'Auteur mêle de tems en tems parmi ses réflexions Politiques. Mais dans le siécle où nous vivons, la plûpart du monde se persuade, qu'il n'est pas fort necessaire d'employer son tems a essaier de pénetrer les sentimens de ce Philosophe, que ses ennemis accusent de ne s'être pas entendu soi même. La seconde partie contient premierement l'origine de la ville de Rome, & les changemens qui sont arrivez dans son gouvernement, depuis Romulus jusqu'aux Empereurs; & cette matiere est encore plus connuë que la précedente. En second lieu après avoir montré que la puissance des Empereurs, depuis Jules-Cesar, jusqu'aux Empereurs Francs,

étoit

étoit absoluë ; on remarque que celle des Empereurs d'Allemagne est extrémement diminuée, depuis le tems des Ottons, & particulierement sous Charles IV.

Ces deux parties sont comme des Prolegomenes, pour disposer l'esprit du Lecteur à la lecture de la troisiéme, qui traite proprement de ce que promet le titre, savoir des Princes & des Etats de l'Empire, des Assemblées, des Constitutions qui regardent la Religion & les choses civiles, des Villes Imperiales, des Privileges & immunitez, de la Jurisdiction de l'Empereur, & de la Chambre de Spire &c. On voit par là que si cet Ouvrage étoit aussi achevé, qu'il seroit à souhaiter, on y trouveroit un Abregé complet de l'Etat de l'Empire d'Allemagne, & des Loix par lesquelles il se gouverne. Mais *a* on se plaint : 1. Que l'Auteur s'est amusé à parler de la République Romaine, au lieu de faire une histoire de la maniére dont s'est formée celle d'Allemagne, qui n'a rien de commun avec l'ancienne République des Romains : 2. Qu'il ne s'est pas assez étendu sur les droits des Viles Imperiales, ni sur la nouvelle Noblesse, ou même n'en a rien dit : 3. Qu'il ne parle du droit public de l'Empire, que sur des anciennes Constitutions qu'on n'observe plus, sans rien dire de la pratique présente : 4. Qu'il juge des differens des Princes de l'Empire autrement

a Vide Remiss. p. 335.

ment que les Loix n'en ont décidé. On l'excuse à la verité sur ces deux derniers articles, en remarquant qu'il a écrit avant la paix de Munster, & pour les deux autres on dit qu'il a suivi la coûtume des Auteurs de ce tems-là, & que ne s'étant proposé d'abord que de faire des Theses, on ne doit pas s'étonner s'il n'a pas dit tout ce qu'il faudroit dire dans un Traité complet. On avertit au reste que l'on trouvera une partie de ce qui manque ici, dans les annotations de Conringius, & M. Kulpis a eu encore le même dessein dans les *Bon vos & Supplemens* qu'il a ajoûtez à la fin de Lampadius, où il marque les Auteurs qui ont traité plus au long des sujets dont il s'agit, & les livres où l'on peut trouver ce qui manque à celui-ci. Il y joint aussi quelquefois ses propres réflexions, mais en fort petit nombre.

On trouve à la fin une Dissertation du même Auteur *de l'Vnité de la Republique d'Allemagne.* Elle doit aussi son origine à des Theses soûtenuës par Mr. Kulpis, qu'il n'a fait que corriger & augmenter en quelques endroits. Elle est divisée en trois parties, dont la premiere fait voir en quoi consiste l'unité d'une République. On fait application, dans la seconde, des Principes établis dans la premiere, à l'Empire Germanique; & dans la troisiéme on répond aux objections de quelques Auteurs qui ont cru que l'Allemagne ne compose

pas un

pas un seul corps de la République.

L'Auteur imite Lampadius, en ce qu'il se sert des principes d'Aristote autant qu'il peut. Il définit *l'unité* par les mots de ce Philosophe, & cherche en combien de manieres on dit qu'une chose est *une*. Il définit la République presque aussi clairement que *l'unité*, qui est, selon lui, une proprieté *par laquelle quelque chose est indivis en soi, à l'égard de sa forme, & de l'essence qui lui convient uniquement*. La République *est*, dit-il, *une assemblée parfaite d'hommes libres, qui sont associez dans un empire commun, pour iouir de certains droits*, tels que sont les Roiaumes de France & d'Espagne: si bien qu'une République, pour être appellée veritablement *une*, doit être un Etat *dans lequel la souveraine puissance demeure indivise dans son suiet essentiel, à l'égard de chacune de ses parties*.

On fait voir avec la même clarté, que l'on a plus de raison d'appeller l'Empire Germanique, une seule République que celles des Provinces-Unies, ou des Suisses. On avertit néanmoins que cette Unité n'est pas toûjours si bien entretenuë, qu'il seroit à souhaiter, afin que la définition qu'Aristote a donnée de l'Unité lui pût toûjours convenir actuellement, de sorte que cette Unité n'est que trop souvent une simple *idée*. On peut voir là-dessus particulierement les Articles VIII & XVII de la Paix de Munster.

2. Her-

2. HERMANNI CONRINGII *Dissertationes Academicæ selectiores I. De Ratione Status : II. Ærario Boni Principis rectè constituendo, augendo & conservando : III. Capitulatione Cæsarea : IV. Cive & Civitate ; V. Prudentia peregrinandi.* 1686. in 8. pag. 566.

VOici encore un autre Livre, qui traite de ce qu'on appelle en Allemagne *le droit public*, c'est à dire des Loix generales qui regardent la constitution, & le bien des Etats, & particulierement de celles de l'Empire d'Allemagne. L'Auteur est le célebre *Conringius* Professeur à Helmstadt, connu par plusieurs autres ouvrages de Droit, d'Histoire & de Politique. On croit devoir dire ici que lui & George Calixte, outre plusieurs autres Savans moins illustres, ont été redevables de leur avancement à un particulier de Hollande, qui aiant beaucoup de bien employa genereusement des sommes très-considerables à l'entretien de diverses personnes de Lettres, qui sans cela n'auroient pu pousser leurs études fort loin. Il se nommoit *Matthias Overbeeck*, & a demeuré à Leide & à Amsterdam. Cette sorte de liberalité est si rare, qu'on n'a pas dû laisser passer l'occasion d'en dire un mot en passant. C'est une reconnoissance que l'on devoit à la

mémoire

mémoire du bienfaiteur, non seulement de Conringius & de Calixte, mais de tous ceux qui lisent leurs ouvrages, & qui ont profité de l'esprit de liberté & de modération que ces deux illustres Professeurs porterent de Hollande en Allemagne.

I. Dans le premier Traité intitulé *de la Raison d'Etat*, on s'applique d'abord à rechercher l'origine, & le sens de ces termes. On les doit aux Italiens, qui ont dit les premiers *Ragione di Stato*, car quoi que les Latins aient dit quelquefois *ratio Reipublicæ*, [a] comme on le fait voir par des exemples de Ciceron & de Florus, ils n'ont pas entendu précisément la même chose. Les François ont emprunté ces mots des Italiens, & les ont en suite fait passer en Allemagne. Ce n'est pas qu'ils se prennent toûjours, & dans la bouche de tout le monde, dans un seul sens. Ils marquent: 1. quelque secret du gouvernement: 2. une adresse extraordinaire à gouverner l'Etat: 3. des maximes que l'on doit observer pour gouverner heureusement une République: 4. une Loi utile à une République dans l'état où elle se trouve, soit qu'elle soit bonne ou mauvaise: 5. l'avantage de celui-là seul qui est maître de l'Etat, par quelque voie qu'il y soit parvenu. C'est en ce dernier sens que Machiavel les prend ordinairement, mais Conringius les entend dans le troisiéme.

La Rai-

[a] *Th. VII.*

La Raiſon d'Etat, ſelon cette ſignification a commencé avec les Républiques, & elle ſouffre divers changemens ſelon les maniéres differentes dont on conſidere les Républiques. Ainſi Conringius, conſiderant d'abord en géneral toute ſorte d'Etats, entreprend d'expliquer les principes généraux d'un bon gouvernement. [a] Cela lui donne occaſion de montrer qu'il n'y a rien de contraire à la nature en ce que les uns commandent & que les autres obéiſſent. Il en apporte pluſieurs raiſons, & il remarque entre autres choſes qu'il y a eu des peuples qui n'ont pu ſouffrir la liberté, comme ceux de Cappadoce, qui refuſerent celle que les Romains leurs offroient, & obligérent le Sénat à leur donner un Roi. Tels ſont encore les Païſans de Livonie. Ils ſont, comme les eſclaves des Gentils hommes de ce païs-là, qui les font bâtonner ſans miſericorde, lors que ces miſerables n'ont pas fait ce qu'ils ſouhaitent. *Etienne Batori* Roi de Pologne touché de leurs miſéres, leur fit offrir en 1582. de les délivrer de cette tyrannie, & de changer les bâtonnades auſquelles ils étoient expoſez, en de legéres amandes. Ces Païſans ne purent ſouffrir une propoſition qui détruiſoit une ancienne coûtume, & ſuppliérent treshumblement le Roi de Pologne de ne rien innover.

Comme un Etat peut-être ruïné ou par

[a] *Ad Theſ. XII.*

des désordres intestins, ou par une force extérieure, & que le but de la véritable Raison d'Etat est sa conservation, on marque les causes intérieures & extérieures de la ruïne des Républiques, & les moiens d'y remédier. Pour ce qui regarde le dedans, il faut empêcher les séditions & les factions, & pour cela on doit observer de certaines maximes, propres à les prévenir ou à les étouffer. *a* Ces maximes regardent les Loix, les Magistrats, & les Peuples. Les Loix doivent être 1. propres à la constitution de l'Etat, soit qu'il soit Monarchique, Aristocratique, ou Démocratique; c'est à dire qu'elles ne doivent pas favoriser un seul membre de l'Etat, & opprimer les autres, mais être telles que chacun puisse vivre heureusement, selon sa condition; qu'il n'y en doit pas trop avoir ni trop peu aussi, de peur que dans une infinité de rencontres, que les Loix n'auroient point marquées, le caprice des Juges ne serve de Loi, & ne décide souvent d'une manière injuste des differens qui naissent, comme il arrive parmi les Turcs, où le petit nombre de Loix fait quelquefois beaucoup de bien, mais souvent aussi beaucoup de mal. 2. Elles doivent garder une certaine médiocrité, & éviter toute sorte d'excès. Il faut de la liberté, par éxemple, mais il faut qu'elle ait de certaines bornes. 3. Qu'elles soient éxécutées à la derniére rigueur,

a Thes. XVIII,

gueur, parce que ſi l'on ſouffre qu'on les viole en des choſes qui paroiſſent d'abord de peu d'importance, inſenſiblement on vient à les mépriſer. Le déſordre ſe répand par tout, & c'eſt en vain qu'on les voudroit faire exécuter lors qu'il eſt univerſel, & qu'il eſt beaucoup mieux appuié que les Loix. C'eſt, ainſi que des choſes peu conſiderables que l'on a accordées d'abord aux Evêques de Rome, contre les Canons des Conciles, & les anciens uſages de l'Egliſe, ont ſervi de degrez pour le faire monter à la puiſſance infinie qu'il a préſentement, & qu'on ne pourroit lui ôter que très-difficilement.

a On doit choiſir des Magiſtrats: 1. propres aux charges qu'on leur donne: 2. qui ne ſe ſoient élevez aux charges que par divers degrez, & non pas tout d'un coup, parce que ceux qui ſont peu accoutumez à commander ne manquent jamais d'abuſer de leur autorité, comme on le fait voir par divers exemples: 3. les Magiſtratures ne doivent pas durer long-tems: 4. ceux qui y ſont élevez ne doivent pas rechercher leurs avantages particuliers, de ſorte qu'il paroiſſe qu'ils ſe ſervent de leur autorité, non pour le bien de leur famille, mais pour celui du public: 5. ils doivent ſur tout prendre garde de ne point le diviſer entre eux: 6. & tâcher d'entretenir le peuple dans le reſpect & de s'attirer en même tems

a Th. XXIV.

ſa bien-veuillance, à quoi les maniéres graves & ſerieuſes ne contribuënt pas peu, pourvû qu'on ait l'adreſſe d'agir en ſorte qu'il paroiſſe que le peuple ſe perſuade que l'on n'a rien plus à cœur, que la conſervation de ſes priviléges & de ſes immunitez. Il faut bien prendre garde de ne pas tomber dans les extrémité où ſe jettent ceux qui ne s'attirent du reſpect que par la crainte exceſſive qu'ils inſpirent à leurs ſujets, ou qui s'efforcent de gagner ſa bien-veuillance par des baſſeſſes, ſelon cette maxime de Pline: *nunquam aut reverentiam terrore, aut amorem humilitate captabit.* Pour ce qui regarde les peuples *a* il n'y a, ſelon Conringius, qu'à leur faire bien obſerver les loix de l'Etat, & à veiller avec ſoin qu'il ne s'introduiſe aucun ſentiment ni aucune coûtume parmi les Peuples, qui y puiſſe être contraire.

Après avoir donné ces Régles pour tenir un Etat en repos à l'égard des troubles intérieurs, qui y pourroient naître, Conringius paſſe aux cauſes extérieures *b* qui le pourroient détruire. Pour prévenir ce mal, il faut ce garder principalement de la ſécurité & de la négligence, quoi qu'il ſemble qu'on n'ait rien à craindre pour le préſent: de peur que quelque Prince voiſin ne prenne envie d'accabler l'Etat par l'occaſion favorable qu'on lui en donne. On doit ſe ſouvenir ici de la maxime de Thraſi-

a Theſ. XXIX. b Theſ. XXXV.

Thrasibulea que dans la guerre on ne doit rien mépriser, & que l'on a raison de dire que la mere d'un homme circonspect pleure rarement sa mort : *in bello nihil oportere contemni, nec sine causa dici matrem timidi fiere non solere.* On apporte l'exemple de Varus qui se laissa accabler en Allemagne, seulement pour ne s'être pas assez tenu sur ces gardes. Conringius croit qu'un Souverain doit toûjours tenir ses sujets en haleine ; qu'il doit avoir quelques places fortes, & entretenir incessamment quelques troupes disciplinées, selon la coûtume des Romains ; qu'il faut qu'il ait quelque argent en reserve, ou au moins qu'il soit en état d'en lever sur le peuple ; & qu'il fasse des Alliances avec les Etats voisins.

C'est là un Abregré d'une Politique, qui peut avoir lieu dans l'administration de toutes sortes d'Etats. Dans la suite de cette Dissertation, on fait application de ces principes aux differentes formes de Républiques, que l'on a remarquées parmi les nations civilisées, soit que ces Etats soient dans la disposition où ils doivent être, soit qu'ils soient dans le désordre. La Raison d'Etat, en quelque rencontre que ce soit, doit toûjours être accompagnée de la Pieté, de la Fidelité dans les Traitez ; sans quoi il ne peut y avoir de liaison ferme entre les Princes & les peuples ; de l'Honê-

teté que la nature inſpire à tous les hommes, & enfin de la Juſtice.

Il y a trois formes de Gouvernement où l'on conſidere également le bien de tous les membres de l'Etat. 1. La Monarchie, où la puiſſance du Prince doit avoir quelques bornes: 2. L'Ariſtocratie, où l'on doit éloigner le peuple du gouvernement, & lui rendre cependant une exacte juſtice, ſans oublier de prendre toutes les précautions néceſſaires pour empécher qu'un ſeul ne ſe rendre maître de l'Etat. 3. Ce qu'on appelle ordinairement *République*, [a] où l'on doit entretenir avec ſoin la liberté & l'égalité entre ceux qui obéïſſent.

Il y a au contraire trois maniéres de gouvernement, où l'on n'a égard qu'aux interêts particuliers du Souverain: 1. La tyrannie pure & violente, dont on donne les maximes avec autant de ſoin que celles des autres gonvernemens, mais dont il n'eſt pas fort neceſſaire que l'on inſtruiſe le monde: 2. la tyrannie moderée, & couverte du voile d'une ſimple Monarchie: 3. l'Oligarchie, où le peu de perſonnes qui gouvernent doivent demeurer dans une grande concorde, & faire obſerver au peuple exactement les ordres preſcrits par les loix.

II. La ſeconde Diſſertation traite *de la maniére de regler, d'augmenter & de conſerver les revenus d'un bon Prince*. Après avoir dit qu'on n'entend parler que d'un

[a] *Voiez la Th. LVIII.*

d'un bon Prince, recherché d'où vient *Aerarium*, & ce qu'il ſignifie, défini & diviſé *l'Epargne* en ſes eſpéces, on s'applique à prouver qu'un Prince a beſoin d'argent, premiérement pour faire la guerre, lors qu'elle eſt néceſſaire pour le bien de l'Etat, & enſuite pour s'entretenir avec éclat pendant la paix. Mais comme les Princes n'ont pas extrémement beſoin qu'on leur donne ces leçons, les peuples ont aſſez d'experience de tout ceci, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'on le répete après l'Auteur. On dit néanmoins *a* que la fin, qu'un bon Prince ſe doit propoſer dans les levées d'argent qu'il fait ſur ſes peuples, eſt le bien général de tous ſes ſujets. Tout ce qu'on peut faire en cette occaſion eſt de ſouhaiter que le Prince n'aille pas s'imaginer, que le bien & la tranquillité de l'Etat demandent que ſes ſujets n'aient préciſément que ce qu'il leur faut, pour ne pas mourir de faim & de froid.

On montre enſuite qu'il *b* y a de certains biens conſacrez à Dieu, que l'on ne peut pas détourner pour les appliquer à des uſages profanes, mais qu'on en doit entretenir les Paſteurs, en établir des Hôpitaux, des Ecoles publiques &c. On prétend que les Princes doivent emploier à cela les grands biens que pluſieurs Moines oiſifs poſſedent en divers endroits. Pour ce qui regarde les biens dont les hommes ont

a Th. XXVII. b Theſ. XXVIII.

droit de jouïr, *a* on ſoûtient qu'il eſt permis au Souverain d'en ôter aux particuliers une partie pour la conſervation de l'Etat ; & ſi l'on demande juſqu'à quelle ſomme il peut tirer d'eux ? On répond qu'il leur peut ôter tout ce qui leur eſt ſuperflu, c'eſt à dire *qui n'eſt neceſſaire ni pour la perfection de l'eſprit, ni pour la ſanté du corps.* Cette ſurabondance de biens étant la plûpart du tems cauſe de mille maux, on prétend qu'il eſt beaucoup plus avantageux à la ſocieté que le public les poſſede, que ſi on les laiſſoit entre les mains des particuliers. Si les particuliers, dit-on, ne veulent pas ceder de bon-gré au Souverain ces ſuperfluitez, il ſe peut ſervir du ſecours de ces deux puiſſantes Déeſſes, de l'autorité deſquelles Themiſtocle ſe ſervit autrefois dans l'Ile d'Andros, *de la Perſuaſion & de la Violence*, & auſquelles rien ne peut reſiſter que deux autres Déeſſes, dont les Andriens implorérent alors le ſecours, ſavoir *la Pauvreté, & l'Impoſſibilité.* Il eſt vrai que l'on ne permet cela aux Souverains, que lors que le bien public le demande neceſſairement.

L'Auteur ſuit par tout de ſemblables principes, & donne divers autres moiens aux Princes d'augmenter leurs revenus par l'économie, le commerce &c. Mais on peut dire après tous ces raiſonnemens & toutes ces régles, que ſans l'équité elles ne ſer-

a Th. XXXV.

ne servent de rien, parce que les necessitez de l'Etat n'ont point de bornes d'elles mêmes, & qu'il n'y a que l'équité, qui puisse faire comprendre aux Souverains les mesures qu'ils doivent garder.

III. La Dissertation suivante traite de ce qu'on appelle en Allemagne *la Capitulation Imperiale*. Avant que de venir au fait, on parle des differents noms que l'on donne à ces articles en Allemand & en Latin. On dit encore ici que le mot de Capitulation a passé des Italiens aux François & des François aux Allemands. [a] On recherche si une nation libre peut élire un Roi sous de certaines conditions, ou si des conventions par lesquelles on limite la puissance du Prince sont nulles d'elles mêmes? On assure le premier sans hésiter & l'on réfute le second, en explicant cette maxime d'Ulpien *Rex est legibus solutus*, que l'on n'entend que des loix civiles, & non des divines, & des naturelles, ou de celles du droit des Gens, ausquelles il est soumis en qualité d'homme, comme est celle de garder la Foi, & d'observer les conventions qu'il a jurées. On dit que bien loin que les nations qui ont des Rois se soient soumises absolument à leurs caprices, elles ont toûjours eu des Loix fondamentales, que leurs Princes ont du jurer à leur avenement à la Couronne. On donne pour exemple, les François, les

[a] *Thes. V.*

Anglois, les Espagnols, les Suedois, les Polonois &c. C'est ainsi encore que de tems immémorial les Empereurs d'Allemagne jurent avant leur Couronnement qu'ils observeront les Loix de l'Empire, que l'on appelle *la Capitulation Imperiale*, d'un nom assez nouveau, quoi que la chose soit tres-ancienne, comme il paroîtra par l'histoire suivante.

Les Loix de l'Empire d'Allemagne sont aussi anciennes, selon Conringius, que la plûpart des Etats de ce païs-là, quoi qu'elles aient été augmentées & qu'elles aient souffert du changement en divers tems. C'est ce qu'on peut voir par le livre de Tacite *des mœurs des Allemands*, où cet Historien assure que *parmi les Germains la puissance des Rois n'étoit pas infinie & absolue : a Regibus infinita & libera potestas non est.* En décriuant les Conseils de ces peuples, il dit qu'ils *écoutoient les avis de leurs Rois, ou de leurs Princes, qui exercent*, ajoûte-t-il, *leur autorité plûtot en persuadant qu'en commandant. Si leur avis ne plait pas, on le reiette en murmurant, s'il agrée, l'assemblée le témoigne par le mouvement de ses javelots.* C'est ainsi qu'un Roi d'une nation de Germanie dit dans les *b* Commentaires de Cesar, *que son autorité étoit telle que le peuple n'avoit pas moins de pouvoir sur lui, que lui sur le peuple.* Il paroit par là que pour l'ordinaire on

a Cap. 8. b Lib. 5.

re on n'éliſoit des Rois, que pour faire obſerver les Loix & les coûtumes reçuës. On ne voit pas que dans la ſuite, juſqu'à l'établiſſement du Roiaume des Francs, les nations de l'Allemagne aient obéï à des Rois, particulierement en tems de paix. Les premiers Rois de France n'étoient pas abſolus, comme pluſieurs Auteurs l'ont montré, & particuliérement *Hotoman* dans ſa *a Franco-Gallia*: C'étoit la coûtume, ſelon le rapport de Hincmar, *b* de convoquer tous les ans une aſſemblée du peuple, où l'on régloit l'état de tout le Roiaume pour l'eſpace d'un an. Les Rois n'oſoient alors preſque rien faire ſans le conſentement des Etats, qui les dépoſoient même s'ils ne ſe conduiſoient pas bien. Hotoman l'a montré par pluſieurs exemples, à l'égard de la famille des Merovingiens: mais la choſe n'eſt pas ſi claire à l'égard de celle des Carlovingiens, que quelques-uns croient avoir eu une puiſſance abſoluë, parce que la Roiauté étoit purement héréditaire dans cette famille, ſans que l'élection eût aucun lieu. Conringius réplique que cela n'empêche point que l'autorité des Rois de cette famille ne pût être limitée, & qu'ils n'héritaſſent la Roiauté ſous de certaines conditions: outre que pluſieurs Savans ſoûtiennent qu'elle étoit alors en partie élective, & en partie héréditaire. Ainſi il ne paroit point que

a Cap. 6. 7. 12. b Ep. 3. c. 29.

les prérogatives des Carlovingiens aient été plus grandes que celles des Merovingiens. Au contraire on voit *a* par les Capitulations des fils de Louïs le Germanique, entre eux & avec leurs peuples, qu'ils jurerent d'observer les Articles de leurs Prédecesseurs touchant l'Etat & l'Eglise, de rendre bonne justice à leurs sujets, de conserver leurs droits & leurs privileges, & de les gouverner par le conseil des Etats de leurs Roiaumes. On prouve ensuite que l'Empire étant passé des François aux Allemands, on a observé la même chose dans l'élection des Empereurs d'Allemagne. Ils n'ont jamais eu droit de décider de affaires générales d'Allemagne, sans le consentement des Etats de l'Empire. On a même souvent ajoû é de nouvelles Loix aux anciennes, selon que l'on s'étoit apperçu que les Empereurs abusoient de leur puissance. Conringius prouve tout cela par divers exemples & autoritez: après quoi il conclut que *la Capitulation Imperiale* n'est autre chose, *b* qu'un Accord, ou une Convention par laquelle l'Empereur nommé par les Electeurs, accepte, avant la cérémonie de son couronnement, des conditions qu'on lui propose, & jure de les observer.

Au commencement tous les Princes de l'Empire recevoient le serment de l'Empereur.

a Ap. Lehmann. Lib. 2. c. 4. Chr. Spir.

b Thes. XX.

teur, après avoir présenté la Capitulation, mais dès le treiziéme siécle les Electeurs se sont attribuez cette prérogative, comme une suite essentielle du droit qu'on leur avoit donné d'élire l'Empereur, *a* si ce n'est que le Roi de Bohéme n'y avoit point de part. On ne leur contesta pas d'abord cela, mais dans la suite il y eut de grandes disputes là dessus entre les Princes & les Electeurs, dont on peut voir l'histoire dans nôtre Auteur.

Après *b* cela on traite du contenu de la Capitulation Imperiale, qui est renfermée présentement en quarante-sept articles, que l'on appelle *son objet*. On examine cet objet au long; après quoi on parle de ce qu'on nomme *sa forme*, *sa cause finale*, *ses effets*, ce qui a quelque *affinité* avec elle, & *ses contraires*, c'est à dire en termes communs, qu'on traite de la maniére dont la Capitulation est proposée par les Electeurs, & dont elle est acceptée par l'Empereur, & qu'on montre le dessein qu'on s'est proposé dans cet établissement, les bons effets qu'il produit, & enfin qu'elles sont les autres Constitutions de l'Empire, qui limitent la puissance de l'Empereur, & de qu'elle maniere il peut violer ces Constitutions.

Comme on soûtient *c* que tout ce que l'Empereur fait contre ces Loix est nul, mais

a Theſ. XXII, XXIV. &c. b Th. XXXII. & ſeqq. c Th. LVI.

mais qu'il ne s'ensuit pas qu'il perde tous ses droits pour avoir fait quelque chose qui se trouve contraire à un ou deux de ces articles : on dit aussi qu'en ces rencontres, il faut toûjours observer cette maxime, qu'on doit supporter de moindres maux, pour en éviter de plus grands. A l'occasion de cela, on dit qu'il est permis de déposer les Rois, qui violent les Loix qu'ils ont jurées, & sans lesquelles l'Etat ne peut subsister, après les avoir supplié très-humblement de se ressouvenir de leur serment, & avoir tenté inutilement les voies de la douceur, pour les faire rentrer dans leur devoir. Que s'ils veulent alors contraindre par la force leurs sujets à leur obéïr contre les Loix, il est permis, dit-on, à ces derniers de prendre les armes contre eux, & de les chasser.

IV. Le quatriéme Traité est intitulé *de Cive & Civitate in genere considerata* : Du Bourgeois & de la Bourgeoisie considerée en général. On n'y traite pas de toute sorte de Bourgeois, & de toutes sortes de Villes, mais on prend l'idée de *Bourgeois* d'Aristote, qui l'avoit formée sur celle des Bourgeois des Démocraties de la Gréce. [a] C'est pourquoi on définit un Bourgeois en ces termes : *le membre d'un Etat qui peut avoir part au gouvernement & à la judicature.* Selon cette idée, dans la Républi-

que

[a] *Th. VIII.*

que de Veniſe il n'y a que les Nobles qui ſoient *Bourgeois* ou *Citoiens*, non plus que dans le Roiaume de Pologne, parce que dans ces Etats il n'y a que les Nobles, qui puiſſent parvenir aux Charges. On traite *a* enſuite diverſes Queſtions que l'on a accoûtumé de propoſer ſur cette matiére: 1. qu'elle difference il y a entre un bon Citoien, & un homme de bien? 2. Si les artiſans ſont Bourgeois? On dit que non, parce que la neceſſité de travailler pour gagner leur vie les empêche de pouvoir prendre quelque ſoin de l'Etat. Mais la verité eſt que dans les Républiques de la Grece, auſſi bien qu'à Rome, il n'y avoit preſque que des eſclaves, ou des Affranchis, ou des Etrangers qui fuſſent artiſans. 3. Si le Citoien d'une ville, ſoumis à une autre juriſdiction, retient ſon droit de Bourgeoiſie? 4. De quelle maniére on devient Citoien d'une ville? 5. Si une ville peut empêcher un de ſes Citoiens, né dans ſon ſein de parens qui jouïſſoient de tous les Droits de la Bourgeoiſie, d'en ſortir, pour s'aller habituer ailleurs? &c.

C'eſt-là ce que contient la premiere partie de cette Diſſertion: on ſe propoſe trois choſes dans la ſeconde, *b* ſavoir, de rechercher ce que c'eſt que *Bourgeoiſie*; de quelle maniére les Bourgeoiſies ſe ſont formées; & quels droits ces Corps ont ſur leurs membres? On définit après Ariſtote ces

a Th. XIX. b Th. XXX.

ces Corps ; *des Societez de plusieurs bourgs, qui ont tout ce qu'il leur faut pour subsister, qui se sont premiérement formées pour avoir les necessitez absoluës de la vie, & qui se conservent pour jouïr de ses commoditez.* On explique en suite au long cette définition, qui néanmoins ne convient qu'à quelques villes de la Grece, qui avoient été formées de la confederation de quelques bourgs, comme Athenes. Mais on doit remarquer que dans toutes ces Dissertations, on regarde presque les sentimens d'Aristote, comme des veritez éternelles, que le Genie de la Nature a prononcées pour servir d'instruction aux siécles à venir. On croit encore devoir imiter toutes les maniéres de parler de ce Philosophe, quoi qu'obscures, forcées & souvent mêmes ridicules, selon la pensée de bien des gens ; comme quand on dit que la cause principale des Societez dont on vient de parler est *la nature*, & non pas les necessitez de la vie, comme l'a dit judicieusement Platon, dont on rejette le sentiment. Si l'on demande ce que c'est que cette *nature?* On répond qu'on entend *le principe du mouvement & du repos, dont on parle dans les Ecoles.* Toute cette Dissertation roule sur de semblables principes, & contient beaucoup plus de Metaphysique Aristotelicienne que les autres.

V. Il y en a néanmoins beaucoup dans la suivante, qui traite *de la maniére de bien voiager*, ou comme on parle, de la *prudence*

dence de voiager. Comme on n'y trouve preſque que des généralitez, que tout le monde ſait, on ne s'arrêtera pas à en faire l'abregé.

On doit avertir que quoi que ces Theſes portent le nom de Conringius, & qu'il en ait apparemment fourni la matiére, ce ſont divers de ſes Ecoliers qui leur ont donné la forme qu'elles ont, de ſorte qu'on ne doit pas juger abſolument de Conringius, par les extraits que l'on vient de lire.

---

3. PALÆSTRA *Aulico-Iuridica De* JURIBUS PRINCIPUM: *Auctore Antonio Guilielmo* ERTEL *Iurium Licentiato & Electoralis Dicaſterii Aulici Monacenſis Advocato. Cum Facultate Superiorum. Auguſtæ Vindelicor.* 1686. in 4. pag. 288.

C'Eſt un Recueil de la plûpart des Queſtions qui appartiennent aux Droits des Princes. Il y en a cent, que l'on tâche de réſoudre en peu de mots, & dont on indiquera quelques-unes, pour donner au Lecteur une idée du reſte.

Cette matiére eſt ſi délicate qu'il y a bien des gens qui croiront que c'eſt une témerité d'en traiter, à moins qu'on ne ſe réſolve à flatter les Puiſſances, & à leur accorder toutes les prérogatives que la plus outrée ambition peut ſouhaiter. Ces gens ont

ont sans doute raison, à l'égard de ceux qui vivent dans des lieux, où l'autorité Despotique des Princes ne met point de difference entre leurs sujets & leurs esclaves : mais dans les Etats des Princes qui aiment la justice & l'équité, on ne se formalise pas des livres, où l'on ne s'applique qu'à représenter respectueusement aux Souverains les devoirs auxquels le Droit de la Nature les engage. Les Princes, qui ne s'attribuent aucuns droits que ceux qu'ils ont veritablement, ne sont pas fâchez qu'on approfondisse cette matiére, parce que leurs droits n'en deviennent que plus clairs, & que leurs sujets ne s'en soumettent que mieux à leur autorité : mais ceux qui s'attribuent des prérogatives qu'ils n'ont point, ont sujet de craindre qu'on n'examine trop des droits, qu'ils n'appuient que sur la violence & l'usurpation. C'est ce que M. Eitl représente dans sa Question DIX, *s'il est permis de disputer sur la puissance du Prince ?* où il fait voir que les plus habiles Jurisconsultes n'ont jamais crû que cela fût défendu, pourvu qu'on ne le fit pas à dessein d'exciter des séditions, & qu'on gardât le respect qui est dû à l'autorité Souveraine.

Il avouë qu'il auroit du mettre cette Question la premiére, mais au-lieu de celle-là il en mét une autre, qui n'est pas de moindre conséquence. C'est *si le Prince est au dessus des Loix ?* Il commence par prote-

proteſter qu'il n'eſt point dans le deſſein de flatter, & de trahir la verité, pour plaire à l'ambition démeſurée de ceux qui ne ſont pas ſatisfaits d'une puiſſance limitée par les Loix. Il approuve la penſée de celui qui confond les flatteurs & les panegiriſtes, & qui a remarqué que dans le mot Latin *laudatores*, qui ſignifie les derniers, on trouve les mêmes lettres que dans *adulatores*, qui marque les premiers. Auſſi dit-il que les Princes ſont ſujets, comme les autres hommes aux Loix de Dieu & de la Nature, ſi ce n'eſt qu'ils peuvent permettre qu'on viole impunément ces derniéres, pour éviter quelque autre plus grand mal, les interpréter, & regler leur exécution. Il n'y a que les Loix civiles, ſelon lui, au deſſus deſquelles ils ſont, & à l'obſervation deſquelles on ne peut pas les obliger par force, quoi qu'ils faſſent mal de les violer. Les bons Princes mêmes permettent que leurs ſujets ſe défendent contre eux devant les Tribunaux de Juſtice de leurs Etats, comme on le fait voir par divers exemples.

La II. Queſtion eſt conçuë en ces termes: *Si un Prince peut punir une Societé entiére, ou une ville criminelle?* On répond qu'oui, pourvû qu'on puiſſe avec juſtice attribuer le crime à toute la Societé, ce qui ſe peut, par exemple, lors qu'il a été commis par l'ordre des Magiſtrats de la ville. Mais on recommande fort la clemence, & l'on

l'on dit qu'il vaut mieux punir de peines infamantes, ou pecuniaires une Societé, que de faire mourir un grand nombre de gens. Il suffit de publier de mort les Chefs de la sédition, & encore on doit autant qu'il est possible, faire grace aux coupables, sur quoi l'on apporte l'exemple de l'Empereur Aurelien, qui assiégeant la ville de Thyane, avoit juré *qu'il n'y laisseroit pas un chien en vie*, ce qui avoit fait croire aux habitans qu'il les feroit tout passer au fil de l'épée, & ne fit néanmoins autre chose, lors qu'il l'eut prise, qu'ordonner qu'on tuât tout les chiens qu'on y trouva, afin d'accomplir son serment.

Dans la III. Question on prouve qu'un Prince ne peut sans raison dépouiller un particulier de son bien, mais seulement lors que le bien public le demande necessairement. Dans la IV. on soûtient qu'un Prince ne peut pas ôter à ses sujets la liberté de se défendre par les Loix, ou les condamner sans les ouïr : ce que l'on appuie sur ce principe général que l'on répete en divers endroits, que le Prince est à cause du peuple, & non le peuple à cause du Prince. Dans la V. on montre que le Prince est obligé d'observer les contracts faits par lui ou par ses Prédecesseurs, parce que la plûpart des contracts étans fondez sur le Droit des Gens, qu'il n'est pas permis au Prince de violer, il est obligé par cette raison de les observer.

C'est

C'eſt ſur de ſemblables principes que M. Ertl ſoûtient que les Princes ſont obligez de garder la foi donnée dans leurs ſaufconduits à des ſcelerats & à des heretiques. C'eſt la Queſtion XVIII. dans laquelle on cite ces belles paroles de Charles-Quint, qui répondit à ceux qui lui conſeilloient de n'obſerver pas le ſaufconduit, qu'il avoit donné à Luther pour ſe rendre à Spire : *que quand la foi ſeroit chaſſée de toute la terre, elle devroit ſe trouver chez l'Empereur.*

L'Auteur ne répond pas ſi catégoriquement ſur la queſtion, *a* ſi l'on doit conſeiller à un Prince d'emploier la force, pour obliger ſes ſujets à embraſſer la Religion qu'il croit la meilleure? Il avoüe bien qu'en Allemagne il n'eſt pas permis de le faire, parce qu'on eſt convenu du contraire dans la paix de Munſter, à l'égard des Catholiques Romains, des Evangeliques & des Réformez. Mais à l'égard des autres Etats, où il n'y a point eu de ſemblables conventions, il avoüe que les opinions ſont partagées. Il cite divers Peres de l'Egliſe, Tertullien, S. Athanaſe, S. Hilaire, &c. qui ſoûtiennent ouvertement qu'il n'eſt pas permis de contraindre en matiére de Religion. Mais il leur oppoſe particuliérement S. Auguſtin qui dit le contraire en divers endroits, apparemment parce que ſon parti étoit alors le plus fort en Afrique. Au moins on ne peut pas croire raiſonna-

a Exercit. 35. blement

blement que ce grand genie eût dit, que l'on peut perſecuter ceux que l'on croit ſe tromper dans la Religion, s'il eût vécu ſous les Empereurs Paiens, puiſque ç'auroit été ouvertement autoriſer leurs cruautez. Car enfin pendant qu'ils auroient cru que les Chrêtiens avoient tort, ils auroient bien fait de les perſécuter juſqu'à ce que cette controverſe fût vuidée, ou plûtôt ils auroient bien fait d'exterminer des gens qui n'égorgeoient pas les Paiens, ſeulement parce qu'ils ne pouvoient pas, & qui n'attendoient que d'être les plus forts pour le faire. Selon les maximes de l'Evêque d'Hippone, ceux qui ſont de differens ſentimens perſecuteroient, ou ſeroient perſecutez, ſelon qu'ils ſeroient les plus forts ou les plus foibles; & on auroit vû dans l'eſpace de cent ans à Oppenheim ville de l'Empire, dont parle M. Ertl, dix violentes perſecutions, auſſi bien que dans les trois premiers ſiécles du Chriſtianiſme, parce que dans cette ville il y a eu en un ſiécle dix révolutions touchant la Religion, où les Catholiques & les Proteſtans ont été tour à tour les plus forts. M. Ertl dit néanmoins qu'on ne doit venir aux derniers ſupplices en cette occaſion, que le plus tard qu'on peut, & que ces peines doivent être ſecretes, de peur que la conſtance des Héretiques & la cruauté des ſupplices, que l'on emploie contre des gens dont la vie eſt ſouvent

souvent d'ailleurs irreprehensible, ne touchent les esprits du peuple, c'est à dire de peur que l'on ne fasse voir à toute la terre que l'on croit que l'inhumanité est une vertu Chrêtienne.

Le Lecteur s'apperceyra d'abord que l'on vient de sortir du caractere de simple Historien, mais on n'a pas promis de le garder, lors qu'il s'agiroit de choses contraires aux bonnes mœurs & à la societé civile, comme est la doctrine dont il s'agit ici, que l'on croit pouvoir appeller la plus grande Heresie, qui ait été jusqu'à present parmi les Chrêtiens.

---

4. ARNOLDI ANTONII TULLEKEN, *Iure consulti, Tractatus de Iudice ac ejus Officiis.* Trajecti ad Rhen. apud Franc. Halma 1687. in pag. 147.

CE livre a quelque affinité avec les précedens, puis que l'on y traite en general des qualitez d'un bon Juge & des devoirs ausquels sa Charge l'engage. Cette matiére ne regarde pas tant ce qu'on appelle aujourdhui *le Droit*, que la science à laquelle les Anciens ont donné le nom de *Politique*, qui renferme tout ce qui appartient à l'administration des Etats, & au gouvernement des villes.

On

On y montre d'abord l'origine des Puiſſances, & l'on s'attache à prouver que l'Evangile ne défend point aux Chrêtiens d'aſpirer au charges de l'Etat; & qu'il n'y a perſonne qui puiſſe s'exemter d'obéïr au Magiſtrat, pas même les Eccléſiaſtiques, comme le prétendent les Canoniſtes d'Italie.

Comme c'eſt une Loi naturelle, que chacun doit ſouffrir ce qu'il a fait à un autre, & que les Puiſſances n'ont été établies que pour la faire executer, l'Auteur croit que dans les lieux, où il n'y a point de Puiſſance qui puiſſe prendre ce ſoin, chacun a droit de ſe faire juſtice à ſoi même, comme dans la mer. C'eſt de là auſſi que les combats ſinguliers, dit l'Auteur, ont tiré leur origine. Ils ont été longtems en uſage en Allemagne & le ſont encore aujourdhui en Moſcovie. On trouve auſſi des veſtiges de cet ancien droit, en certains cas exceptez de la Loi de Moïſe, dont M. Tulleken fait l'énumeration.

Après cela il vient à parler des juges, dont il décrit les devoirs en peu de mots; par où il paroît que l'on ne doit donner des charges de judicature, qu'à des gens qui entendent bien le Droit. C'eſt ce qui donne occaſion à l'Auteur de traiter au long des qualitez [a] qu'un bon juge doit avoir, ſoit à l'égard de l'eſprit, ſoit à l'égard du corps, ſoit à l'égard de la fortune. Il s'attache

[a] *p.* 31.

che principalement à faire voir qu'un juge doit être incorruptible, & rapporte divers exemples de bons juges dont la mémoire a été en bénédiction, & de quelques autres dont la mauvaiſe conduite a été ou punie pendant leur vie, ou déteſtée aprés leur mort.

L'un des plus ſéveres exemples que l'hiſtoire rapporte, eſt celui que fit Cambyſe Roi de Perſe, dans la perſonnes de Siſamnes l'un des Iuges Roiaux. Aiant appris que ce Magiſtrat s'étoit laiſſé corrompre pour de l'argent, il le fit écorcher, & fit couvrir de ſa peau le tribunal, où il avoit accoûtumé de s'aſſeoir; aprés quoi il donna à ce Siſamnes ſon propre fils Oſtane pour ſucceſſeur, & l'obligea de monter ſur ce tribunal couvert de la peau de ſon Pere. L'Auteur a ſoin de ſoûtenir ces exemples d'une infinité de paſſages de l'Ecriture & des Anciens Iuriſconſultes, qui expriment avec beaucoup de force les devoirs des Iuges, qui, par malheur, ſont ordinairement auſſi mal obſervez, qu'ils ſont bien connus.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1687.

FEVRIER.

V.

MARCELLI MALPIGHII, *Philoſophi & Medici Bononienſis, è Societate Regia, Opera omnia figuris elegantiſſimis in æ inciſis illuſtrata, Tomis duobus comprehenſa.* Londini. 1686. in fol. pag. 312. avec 112. tailles douces.

QUoi que les Traitez, dont ce Volume eſt compoſé, aient déja paru pluſieurs fois ſéparément, on a cru en de-

en devoir donner un Extrait bien circonstantié, parce que les principaux étant extrêmement chers, ont été lûs d'assez peu de personnes ; outre que la brieveté de l'Auteur fait que son style est assez difficile à entendre. Il ne seroit pas juste de priver une infinité de gens de quelque connoissance de diverses matiéres tres-curieuses, qu'ils pourront tirer de l'extrait qu'on va donner des œuvres de Mr. Malpighi, simplement parce qu'elles ont deja paru. On commencera par *l'Anatomie des* Plantes, après quoi on viendra aux autres Traitez.

Cette Anatomie est divisée en deux parties dont la premiére contient la description de l'écorce, du tronc, des nœuds, des boutons, des feuilles, des fleurs, de la génération des semences, de l'accroissement, & de la production des Plantes : & la seconde contient la description de la végetation de leurs semences, de leurs racines, & de diverses autres particularitez qui regardent le même sujet. Tout ce qu'on dit est fondé sur ce qu'on a remarqué dans une infinité de Plantes, en les regardant avec le Microscope, & l'on a fait peindre les principaux endroits de ces plantes, tels qu'ils paroissent regardez au travers des verres des meilleurs Microscopes.

On trouve au devant de la 1. Partie une idée assez courte de l'Anatomie des Plan-

tes, où M. Malpighi propose ce qu'il a découvert, sans le prouver, mais il traite ensuite de chaque partie des Plantes, & prouve ce qu'il avoit avancé dans ce Traité intitulé *Anatomes Plantarum Idea*. Pour n'être pas obligé de répeter, on joindra à l'explication génerale des sentimens de l'Auteur, les preuves qu'il en apporte.

1. M. Malpighi commence par la description de la tige ou du tronc des plantes, & comme la premiere partie qui se presente aux yeux est l'écorce, c'est aussi la premiére qu'il d'écrit. *a* Sa superficie exterieure est composée de petits sacs disposez horizontalement autour de la tige en forme d'anneau. Ces sacs qui sont ordinairement pleins, d'une certaine liqueur, viennét quelquefois à se vuider & à s'applatir, & forment une écorce mince & seche, que l'on remarque particuliérement dans les Pruniers & dans les Pommiers. Quand on l'a enlevée, on trouve divers rangs de fibres ligneuses, qui forment par leur entrelacement une espece de filet, & qui sont placées les unes sur les autres comme les envelopes des oignons. Les espaces que ces fibres laissent entre elles se diminuënt insensiblement, à mesure qu'elles sont plus proches du bois, de sorte qu'on n'en voit presque plus dans la partie la plus interieure de l'écorce. Ces fibres sont comme de petits faisceaux d'autres fibres creuses, & pleines d'une liqueur qui passe des unes dãs les

a p. 2. *Id. An. Pl.*

les autres. Tantôt elles s'élevent tout droit le long de l'arbre, tantôt elles l'environnent obliquement & ſe joignent à d'autres, en ſorte qu'elles forment ainſi une eſpece de tiſſu, ou de filet. Pour les intervalles qui demeurent ouverts entre elles, ils ſont remplis de ces petits ſacs ou petites bouteilles dont on vient de parler, & qui d'ordinaire environnent encore les fibres horizontalement. Dans les Ceriſiers & autres arbres ſemblables, on voit auſſi divers rangs aſſez épais de ces bouteilles, qui s'étendent depuis l'écorce extérieure juſqu'au bois au travers des eſpaces que les fibres ligneuſes laiſſent entre elles. Dans le Chêne, le Peuplier blanc, & le Châtaigner on voit divers corps dont la figure reſſemble à celle des dez, ſi ce n'eſt qu'elle eſt un peu plus lõgue. Ils ſont cõpoſez de pluſieurs rangs de bouteilles rangées horizontalement, & placées dans les intervales des fibres, auſquelles elles ſont très-étroitement attachées. La ſuperficie de l'écore exterieure de ces arbres qui eſt extrémement inégale, eſt formée de diverſes feuilles, & bourgeons qui ſortent de l'arbre, & qui la rendent comme cannelée. C'eſt pourquoi dans les branches, qui ſõt encore tendres, on voit de certaines inégalitez, qui ſont rangées aſſez régulierement le long de ces branches. Mais outre les parties que l'on vient de nommer, on voit dans l'écorce du Figuier & du Cipré, une eſpece particuliére de vaiſ-

ſeaux, qui ſont dans le milieu de l'écorce, & qui déchargent une liqueur ſemblable à du lait.

C'eſt là l'idée generale que M. Malpighi donne de l'écorce des Plantes, il en démontre en ſuite toutes les parties les unes après les autres, [a] dans l'explication de diverſes figures, qui repréſentent l'écorce du bled d'Inde, du Pourpier, de la Cichorée, du Chanvre, du Saule, du Peuplier, du Cerifier, du Prunier, du Chêne, de la Vigne, de l'Orme & du Sapin. On remarque en tous ces arbres des fibres qui montent le long du tronc par faiſſeaux, & qui forment un tiſſu entrelaſſé de divers rangs de petites bouteilles, quoi qu'il y ait beaucoup de diverſité dans la diſpoſition particuliére, & dans la multitude de ces fibres & de ces bouteilles, comme on le voit dans les figures de M. Malpighi. Ces fibres ou filamens ſont compoſez de pluſieurs carrez concaves, & ouverts des deux côtez, par où ils ſont joints les uns aux autres. Voici l'uſage de ces canaux, ſelon M. Malpighi. L'humeur qui nourrit les arbres monte par là, & eſt ſoûtenuë par les inégalitez qui ſont dans ces canaux à l'endroit, où les corps carrez ſe joignent. Ces inégalitez font le même effet que des valvules, & ſoutiennent ſucceſſivement chaque petite goute de liqueur juſqu'à ce qu'elle ſoit montée, comme par divers degrez,

[a] *Anat. Pl. P. I. p. 1. &c.*

degrez, juſqu'au haut de l'arbre. Mais ce n'eſt pas ſeulement l'inégalité interieure des fibres, qui ſert à élever l'humeur dont les arbres ſe nourriſſent. La chaleur du jour, & le froid de la nuit, joints à la force *élaſtique* de l'air y contribuent beaucoup. Les rangs de bouteilles dont on a parlé, & qui ſont attachez horizontalement au fibres, ſervent à recevoir la liqueur, qui y monte comme une eſpece de *chyle*, qui ſe déchargeant dans ces bouteilles, & y fermentant avec le ſuc qui y a demeuré plus longtems, s'exalte enfin, pour ſervir de nourriture à l'arbre. C'eſt pourquoi l'on voit que dans les bouteilles de quelques plantes, outre la tranſpiration des particules inutiles, il ſe fait diverſes précipitations dans ce ſuc; comme l'on remarque que dans des liqueur, tirées de diverſes plantes, & renfermées en des vaiſſeaux où elles ont fermenté pendant quelque tems, les particules de tartre ſe précipitent, & s'attachent aux parois des vaiſſeaux. C'eſt ce qui fait que dans l'écorce du Chêne, & du Peuplier on trouve de petits corps en forme de dez, compoſez de pluſieurs rangs de bouteilles, pleines de particules qui ſe ſont endurcies: comme ſont les particules du tartre, qui s'attachent aux parois des tonneaux où l'on met le vin. C'eſt encore pour la même raiſon que l'écorce des Plantes brûle mieux que le tronc, parce qu'y aiant plus de ſuc dans

l'écorce que dane le bois, il y auſſi plus de particules *tartarées*, qui s'enflamment aiſément.

Ce qui fait conjecturer que le ſuc de ces bouteilles eſt comme le chyle dont l'arbre ſe nourrit, c'eſt que ces petits vaiſſeaux qui ſont comme les veines, ou, ſi l'on veut, comme les nerfs, humectent non ſeulement l'écorce, mais encore le bois, & toutes les autres parties des plantes, & que le ſuc qui y eſt renfermé paroît bien plus cuit que celui qui ſort immédiatement des fibres *ligneuſes*.

Outre cet uſage de l'écorce, ſavoir la coction du ſuc nutritif, on croit qu'elles ſert à l'accroiſſement de l'arbre, qui ſe fait ainſi, comme on le fera voir dans la ſuite: Il ſe forme tous les ans un nouveau tiſſu de fibres entrelacées, & de bouteilles rangées horizontalement, lequel tiſſu devenant peu à peu plus ſolide forme enfin la ſubſtãce du bois, & ſe joint au tronc, car ces tiſſus ſe forment dans l'écorce interieure.

C'eſt ce qui fait croire que la principale partie des plantes eſt cette écorce interieure, qui eſt jointe immédiatement au bois; puis qu'elle entretient la vie des arbres, comme on le voit clairement dans les Saules, les Peupliers & les Oliviers, dont le bois eſt ſouvent pourri, pendant que l'écorce pleine de Sêve leur cõſerve la vie. C'eſt encore par là que les arbres croiſſent, qu'ils germent, & qu'ils pouſſent des branches, des feuilles.

feuilles & des fruits. Auſſi la nature a donné à l'écorce interieure l'enveloppe de l'écorce extérieure, qui étant endurci par l'air qui l'environne la conſerve, comme l'interieure conſerve la partie ligneuſe. Il n'y a que les plantes qui ne durent pas plus d'un an, qui n'aient qu'une ſeule écorce très-mince, & de trés-petits faiſſeaux de fibres; celles qui durent long-tems ont dans l'écorce intérieure pluſieurs rangs de fibres qui s'augmentent, & ſe durciſſent avec le temps.

2. *a* Quand on a enlevé l'écorce, on rencontre le bois, qui eſt auſſi compoſé de pluſieurs parties. Les principales ſont des fibres creuſes formées de diverſes petites veſſies jointes les unes aux autres, & diſpoſées le long du Tronc, à peu près comme celles de l'écorce. Comme elles laiſſent divers intervalles entre elles, l'on y voit auſſi de petites bouteilles, qui traverſent horizõtalement la ſubſtance du bois, depuis l'écorce juſqu'à la mouëlle. Entre les fibres creuſes, il y en a de certaines que l'Auteur appelle *ſpirales* & *trachées*, qui ne ſont pas en ſi grand nombre que les autres, mais qui ſont auſſi plus grandes, & qui paroiſſent ouvertes, lors qu'on coupe le bois en travers. Elles ſont diverſément ſituées, mais la plûpart paroiſſent rangées en cercle autour du centre. Elles ne ſont pas égales par tout, au contraire elles s'étreciſſent de

a Ib. Anat. p. 3.

lieu en lieu, paroiſſant comme compoſées de diverſes petites bouteilles ovales, à peu près comme la *trachée-artere* des animaux. Quelquefois l'on trouve que ces bouteilles ſont d'une figure polygone, d'autrefois elles ſont brillantes & polies, & ſe trouvent bouchées en quelques endroits, de même que les branches des poumons des inſectes. Souvent dans une ſeule fibre ſpirale, il y en a pluſieurs rangs, qui ſe ſerrent les uns les autres.

Ces fibres ſont formées d'une petite lame pliée ſpiralement, étroite, tranſparente, & de couleur d'argent. Les bords de cette lame rendent la fibre inégale en dedans, & en dehors dans les endroits, où ils ſe joignent. Si on en détache le bout pour la défaire, elle ne paroit pas formée de petits anneaux ſeparez, comme la *trachée artere* des animaux parfaits: mais l'on voit que c'eſt une longue bande, comme celle qui forme la *trachée* des inſectes, toute compoſée de petites écailles. Et ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que lors qu'on en détache quelque partie, particuliérement dans les herbes, & dans de certains arbres en hiver, on s'apperçoit qu'elle garde aſſez long-tems un mouvement *periſtaltique*. M. Malpighi croit qu'on pourroit peut-être expliquer par là le mouvement de la ſenſitive.

Outre les faiſſeaux de fibres ligneuſes, & les fibres ſpirales, on voit dans les Ei-

gui

guiers & dans les Ciprés, & plus clairement dans l'Ache sauvage, divers rangs de petits canaux, qui vomissent une espece de lait, qui est presque aussi épais que du beurre. Cela fait croire que dans les troncs des arbres, d'où l'on voit sortir du lait, de la terebenthine, ou de la gomme, il y a de semblables canaux d'où ces liqueurs coulent. On en a vû plusieurs autour des *trachées*, dans des coquilles d'amande, lesquels vomissoient une espece de résine.

Entre l'écorce & le bois, particuliérement dans le Chêne & dans le Peuplier, on trouve une substance blanche & tendre, qu'on appelle *de l'aubier*, ou *de l'aubour*, du mot Latin *alburnum*. Il semble que ce n'est qu'une espece d'écorce, dont les fibres sont plus serrées, & qui insensiblement devient une partie de la substance ligneuse. M. Malpighi soupçonne que les tissus fibreux, dont le cylindre du trone s'augmente tous les ans, sont contenus en petit dans l'écorce, & ne font que se développer, & se grossir par le tems, comme on le remarque dans les parties des Chenilles & des Papillons. Il croit que l'Aubier se durcit, par le moien d'un suc qui s'y décharge. C'est ainsi que les os, qui sont composez de lames croisées en forme de filets, s'endurcissent par le suc qui y coule, ce que l'on remarque particuliérement dans les Dents, qui sont composées d'une

double lame, dont l'exterieure est reticulaire & fibreuse, n'étant qu'une extension de la peau, ou au moins de ses filamens; & dont l'interieure, qui s'étend dés la racine jusqu'à la pointe des dens, est redoublée & comme frisée : mais le suc qui s'y rend les endurcit & les cache.

Dans le milieu de la substance ligneuse est renfermée la mouëlle, qui est composée de divers rangs de globules creux environnez d'une membrane, comme on le remarque clairement dans la moüelle du Noier & du Sureau. Dans ce dernier on trouve, entre la moüelle & le bois, divers rangs de fibres creuses qui contiennent un suc particulier, comme on le voit sans peine lors que ce suc se durcit, on devient noir. Dans les rejettons qui sont encore tendres, la moüelle ne tient pas exactement le milieu, elle est le plus souvent hexagone, & plus proche de l'écorce du côté du Midi. Elle se diminuë, à mesure que le bois s'augmente.

Quoi que la nature ne garde pas toûjours la même disposition dans la formation des Plantes, il y a pourtant toûjours quelque rapport entre elles, comme il paroit par la description que M. Malpighi fait, dans son Idée génerale de l'Anatomie des Plantes, du bois des Ronces, & de la Vigne, de la tige de l'Ache sauvage, & du bled de Turquie, où l'on trouve a peu prés les mêmes parties, quoi qu'il y ait quelque difference dans leur disposition, & dans leur figure.

Mais

Mais on le voit encore plus clairement par la description exacte de la partie ligneuse des mêmes plantes, dont il a examiné l'écorce, & de quelques autres qu'il y a ajoûtées, dans son *a* Anatomie.

Il conclut de toutes ses observations que dans toutes les tiges la partie ligneuse est composée de fibres perpendiculaires creuses & unies, de fibres *trachées*, de certains canaux qui sont particuliers à chaque plante, & enfin de petites bouteilles, qui vont horizontalement de l'écorce à la moüelle, entre les espaces que les fibres laissent entre elles. Quoi que les tiges de certaines plantes tendres n'aient pas la dureté du bois, & que le tissu de leurs fibres ne forme pas un corps cylindrique, néanmoins les petits faisceaux de fibres, qui sont répandus dans toute leur tige, ressemblent à ceux que l'on trouve dans le bois. Ces fibres sont pleines d'un suc semblable à celui des fibres de l'écorce, lesquelles se joignent aux fibres ligneuses, & deviennent par le tems aussi dures qu'elles. On remarque même souvent qu'une même fibre un peu longue est ligneuse dans un endroit, & conserve dans un autre la nature de l'écorce. On ne doit donc pas s'étonner si dans les endroits, où l'on a déchiré l'écorce d'un arbre, il ne croit point, mais que l'écorce s'augmente tout autour, comme les levres d'une blessure, & ouvre enfin cet endroit, en sorte qu'il

a An. Plant. P. I. p. 6. & seq.

qu'il y demeure néanmoins une cavité qu'elle ne remplit point. On peut conjecturer par là qu'il y a des *anastomoses*, ou passages par lesquels le suc passe d'une fibre dans celles qui sont proche d'elle, puis que quand on en a coupé quelques unes en travers, en sorte que la partie de dessus est séparée de celle de dessous, on voit néanmoins, que celles de dessus ne se sechent pas, mais continuent à croître; ce qui ne se peut faire, sans qu'elles tirent du suc de leurs voisines. On voit encore que l'accroissement des arbres se fait non seulement de bas en haut, mais encore horizontalement, lors qu'une partie de l'écorce est déchirée: car alors celle des côtez s'approche l'une de l'autre, aussi bien que celles de dessus & de dessous. Les fibres & les vaisseaux soufrent en cette occasion d'étranges contorsions, qui paroissent comme un jeu de la nature.

Le suc qui est dans les fibres monte, par les loix de la nature, de la racine au haut de l'arbre, quoi qu'il n'y ait aucunes valvules; comme on s'en peut convaincre, en plantant une branche de Saule, ou d'un autre arbre de cette nature, de sorte que le haut soit mis en terre, & le bas soit en l'air. Ces branches ne laissent pas de croître, & les rejettons qu'elles poussent sont, comme dans les autres, tournez vers le Ciel: mais il est vrai que les branches plantées de la sorte ne deviennent pas si

grosses

groſſes que celles que l'on plante par le bas.

On trouve auſſi les bouteilles horizontales de la partie ligneuſe pleines d'un ſuc qui paſſe des unes aux autres, & qui eſt de diverſes couleurs, ſelon la diverſités des plantes. On voit ces bouteilles ſe groſſir & s'enfler, lors que l'on a coupé le tronc d'un arbre, ſans déraciner ce qui en reſte, ce que l'on peut remarquer particuliérement dans le Chêne. Il y a de l'apparence que ces bouteilles ſont compoſées d'une membrane très-délicate, qui devient plus forte par le tems, puis que lors que le ſuc s'eſt diſſipé il reſte une petite peau lâche, & molle. Dans le bois pourri on trouve même des vaiſſeaux, dont le tiſſu environne ces bouteilles, & lon remarque la même choſe dans la moüelle du Sureau & du Hyeble, ce qui fait croire que c'eſt de ces vaiſſeaux, qu'elles tirent le ſuc dont elles ſont remplies. On les voit attachées aux fibres perpendiculaires de l'écorce, & de la partie ligneuſe, tant dans les troncs des arbres, que dans les tiges des autres plantes; quoi qu'il y ait quelque difference dans leur ſituation. Dans les arbres les petites bouteilles forment des angles droits avec les fibres perpendiculaires, qu'elles coupent horizontalement; mais dans les tiges des plantes plus tendres, comme les fibres ne ſont pas perpendiculaires, auſſi les bouteilles n'y ſont pas rangées d'une

maniere

manière uniforme. On voit encore plus clairement la liaison des bouteilles avec les fibres dans les Galles, & l'on est aussi confirmé dans cette pensée, par la structure des feuilles & des fleurs; ainsi qu'on le verra dans la suite. Il faut de plus remarquer que dans les plantes qui ont beaucoup de moüelle, les bouteilles s'étendent toûjours de l'écorce à la moüelle, & s'y déchargent; au lieu que souvent dans les plantes plus ligneuses les rangs des bouteilles, disposez à peu près comme les raions d'une rouë, ne vont pas toûjours jusqu'à la moüelle, mais s'arrêtent souvent au milieu de la substance ligneuse, d'où l'on en voit aussi sortir d'autres qui s'étendent jusqu'au cœur de l'arbre. Il y a une si grande quantité des unes & des autres, qu'elles égalent presque le nombre & la grandeur du reste des vaisseaux de l'arbre. On remarque la même nature dans toutes ces bouteilles, & l'on voit que la moüelle des rejettons, qui sont encore tendres, est presque comme une écorce interieure qui se change en bois, comme celle de dehors, lorsque ses fibres viennent à s'endurcir. C'est pourquoi ce n'est que dans les branches tendres qu'on trouve perpétuellement de la moüelle, n'y en aiant le plus souvent point dans les troncs des arbres durs, & qui ont quelque grosseur.

Quelques arbrisseaux qui ne vivent pas long-tems, ont beaucoup de moüelle, peut-être afin que l'humeur copieuse qui les nour-

nourrit ait plus de place pour se cuire, & puisse transpirer plus aisément. Aussi comme ils croissent en peu de tems, ils meurent en peu de tems, parce que l'humeur qui les entretient, & dont leur moüelle est pleine, ne leur donne pas la même solidité que les rangs horisontaux de petites bouteilles, dont les autres sont composez en partie, leur en donnent, par le tissu qu'elles forment avec les fibres perpendiculaires. C'est ce qui fait croire que la moüelle de ces arbrisseaux n'est autre chose qu'un grand amas de ces petites bouteilles, qui sont attachées à quelques faisceaux de fibres répandus assez inégalement dans la tige de ces plantes.

Il y a de l'apparence que le suc qui monte par les fibres ligneuses, se décharge, & se cuit dans les bouteilles transversales, ainsi qu'on l'a déja remarqué à l'égard de l'écorce. Et comme dans les Animaux parfaits la nouvelle nourriture entre en forme de *Chyle*, qui mêlé dans le vieux sang, qui est rempli de divers fermens, comme de celui de la *lympho* &c. circule avec lui par tous le corps, par laquelle circulation il entre dans divers pores des chairs & des visceres, où s'étant chargé des fermens qu'il y trouve, il acquiert enfin la disposition necessaire pour entretenir les fonctiõs animales : ainsi dans les plantes le nouveau suc, porté des fibres ligneuses dans les bouteilles horizontales, y trouve du suc déja

cuit.

cuit & digeré par le tems, avec lequel se mêlant il devient enfin comme une espece de ferment. C'est dans ces bouteilles, où le suc, digeré par la fermentation, demeure comme dans des reservoirs, pour fournir de la nourriture aux nouveaux boutons, & aux nouvelles feuilles que l'abre doit pousser. Selon cette idée on peut dire que les oignons & les plantes bulbeuses sont comme des troncs, cachez sous terre & pleins de suc fermenté, non seulement pour servir de matiére aux feuilles que ces plantes doivent pousser dans un certain tems, mais pour digerer le nouveau suc qui y entre. C'est peut-être pour la même raison qu'une petite greffe, entée dans le tronc d'un autre arbre, porte de fruits d'une differente nature que ceux du tronc qui la nourrit. Il n'y a pas de l'apparence que l'on doive rapporter cet effet uniquement à la diversité des pores, qui font changer de figure aux particules du suc, qui passe du tronc dans la greffe. Le vieux suc renfermé dans les bouteilles transversales y a beaucoup de part, & plus son ferment est puissant, plus il peut causer de changement dans la coction du nouveau suc.

On a dit que dans la substance ligneuse, aussi bien que dans les feuilles & dans les fleurs, il y a des fibres *spirales* ou *trachées*, dont il y a tantôt plus, tantôt moins, & qui sont toûjours environnées d'un faisceau de fibres ligneuses, dans le tronc des arbres.

bres. On a marque la diſpoſition des *trachées*, d'où l'on peut voir que comme les animaux parfaits ont le haut de la *trachée-artere*, compoſé de divers anneaux cartilagineux, unis par des muſcles & des membranes, de ſorte néanmoins que plus bas dans l'endroit, où elle ſe répand dans le poumon, on ne trouve plus d'anneaux, mais diverſes lames qui peuvent rentrer les unes dans les autres en forme d'écailles, & reprendre toute leur étenduë lors qu'il eſt beſoin: ainſi l'on voit dans les plantes & dans les inſectes au lieu d'anneaux, une lame ſpirale en chaque *trachée*, qui s'étend & ſe retreſſit, ſelon que les arbres ſe courbent ou ſe redreſſent, & que l'air qui eſt renfermé dans ces *trachées* les pouſſe par ſon mouvement *élaſtique*. Ces fibres montent à peu près en ligne droite de la racine dans le tronc, ſe répandent dans les branches, & en ſuite dans les feuilles, où elles forment une eſpece de filet.

La Reſpiration eſt ſi neceſſaire que toute la varieté, que l'on trouve entre les animaux, n'empêche pas qu'ils n'aient tous des poumons pour reſpirer, quoique d'une figure & d'une étenduë fort differente. Mais les animaux les plus parfaits ſont ceux qui les ont les plus ſimples & les plus dégagez, tels que ſont ceux de l'homme, & des bêtes à quatre pieds. Pour les autres animaux, voici dans quel ordre M. Malpighi les range, à commencer par ceux

dont

dons les poumons ſont le moins embarraſſez: les oiſeaux, les poiſſons, les huitres & autres coquillages, & les inſectes entre leſquels les papillons les ont ſi grands, qu'on en trouve juſqu'a dixhuit branches, qui jettent des ramifications dãs tous leurs membres. Les Plantes enfin, qui tiennent le dernier rang parmi les animaux, ont un ſi grãd nombre de trachées, qu'il y en a dans les moindres parties, ſi l'on en excepte l'écorce.

Toutes ces differentes ſortes de poumons tirent une certaine humeur, qui eſt neceſſaire à la vie, des liqueurs qui les environnent. Les animaux parfaits & les inſectes mêmes tirent cette liqueur de l'air. Les Poiſſons & les Coquillages la ſéparent de l'eau dans laquelle ils nagent, & les Plantes qui vivent auſſi bien que ces animaux, la tirent de la terre, d'où il paſſe dans leurs *Trachées*, de l'air & de l'eau, au travers des pores de leurs racines, où les *Trachées* ſont plus grandes & en plus grãe nombre. Dans les animaux terreſtres toute la maſſe du ſang paſſe par les poumons, pour s'y charger de quelques particules d'air, ce qui ſe fait auſſi dans les poumons des Poiſſons: mais dans les inſectes les poumons répandus par tout le corps, portent de l'air en chacun de leurs membres, comme les artéres y portent du ſang. On peut croire de même que dans les plantes, les fibres ligneuſes & les bouteilles horizontales ti-

rent

tent des *Trachées* la vapeur, qui s'eſt filtrée par leurs tuniques; puiſque les fibres ligneuſes environnent les *Trachées*, comme une eſpece de lierre.

Pour ce qui regarde l'uſage de la Reſpiration, M. Malpighi dit qu'après y avoir bien penſé il n'en peut conjecturer autre choſe que ceci. C'eſt que le ſuc qui nourrit & qui fait croître les vegetables devant être fermenté & fluide, il ſe filtre au travers des Trachées des parties ſubtiles, & qui étant dans un grand mouvement, entretiennent la fluidité du ſuc nutritif & le font fermenter. Autrement les particules de ſel, dont les vaiſſeaux des plantes particuliérement ſont pleins, ſe coaguleroient aiſément, ſi elles n'étoient émuës par une matiére étrangére plus ſubtile & plus agiſſante.

M. Malpighi croit que l'air renfermé dans les Trachées, ſouffre à peu près le mêmes changemens que celui de dehors: comme l'on voit que l'humeur, contenuë dans les fibres ligneuſes & dans les bouteilles tranſvérſales, ſe gele par le froid, & fait crever par cette rarefaction les vaiſſeaux dans leſquels elle eſt contenuë; d'où vient que l'on trouve de grandes fêtes le long du trône des arbres même les plus durs. Ainſi l'air renfermé dãs les trachées doit éprouver diverſes alterations ſelon le changement des ſaiſons, & même ſelon celui que le jour & la nuit, ſe ſuccedant mutuellement, cauſent dans l'air exterieur. Et comme dans

les

les Animaux la dilatation & la compression des poumons servent à faire passer le *Chyle* par les vaisseaux lactées, & d'autres sucs par d'autres vaisseaux semblables : de même par la dilatation des *Trachées*, les fibres ligneuses & les bouteilles transversales sont comprimées, en sorte qu'elles déchargent leur suc dans les parties voisines; & au contraire par le relâchement des *Trachées*, ces autres vaisseaux plus lâches se trouvent en état de recevoir du nouveau suc. C'est pour cela que lors que l'on brûle du bois verd, on en voit sortir tant d'eau.

Outres les fibres ligneuses, les bouteilles horizontales, & les trachées, on a dit qu'il y a dans les Plantes un vaisseau particulier plein de lait, de gomme, de bitume, ou de quelque autre suc. On le remarque sans peine dans les plantes qui vomissent du lait, ou de la résine : mais dans les autres son extrême petitesse le dérobe à la vuë, à moins que le suc qu'il contient ne soit coleré. Mais comme la Nature garde toujours un certain rapport entre ses differens ouvrages, il y a de l'apparence que ces Plantes ont, aussi bien que les autres, un vaisseau qui contient leur aliment le plus propre & le mieux digeré. Ce suc aiant beaucoup plus de consistence que les autres, on peut croire probablement que c'est la nourriture la plus particuliére des Plantes. Ainsi dans le Sapin, la Terebenthine a plus de consistence, que le suc que l'on

l'on trouve dans les autres vaiſſeaux. En effet la diſpoſition du tronc s'accommode fort bien avec cette penſée, car les fibres ligneuſes ſe déchargeant dans les bouteilles tranſverſales, il n'y a point de vaiſſeau plus propre que celui-ci, pour recevoir leur liqueur & la répandre par tout, particuliérement parce qu'il a des ramifications tout autour des bouteilles, & qu'il eſt répandu dans toute la ſubſtance des Plantes.

Ce ſuc eſt quelquefois diaphane & comme de l'eau, d'autres fois comme du lait, d'autres fois de couleur jaune, d'autres fois a demi-figé; de ſorte qu'il y en a autant d'eſpeces differentes qu'il y a de genres de Plantes. Etant porté à chaque partie, il s'y coagule, & la fait ainſi croître. Plus il eſt aqueux, tel qu'on le voit dans le Saule & dans le Peuplier; plus facilement il s'évapore & moins il eſt en état de reſiſter aux injures de l'air. Dans le Chêne tous les rangs des fibres & des bouteilles ſont comme collez, par un ſuc ſi fort & ſi gluant, qu'ils forment un corps très-ſolide, qu'il eſt difficile de couper, & qui reſiſte à l'eau & à l'air. Dans le Ceriſier, le Prunier, le Poirier, & tous les arbres réſineux, il arrive ſouvent que ce ſuc s'étant évaporé, on ne voit autre choſe qu'un amas de petits canaux & de petits vaiſſeaux ronds.

3. [a] On peut déja avoir conçu de quelle maniere les arbres croissent, selon M. Malpighi, en lisant ce que lon a dit de l'écorce & de la moüelle. C'est que tous les ans de nouveaux tissus de l'écorce s'endurcissent par le moien du suc dont on vient de parler, & se joignent au bois. Pour les tiges des herbes, comme elles ne durent qu'une année. il ne leur arrive rien de semblable, & comme les petits faisseaux de fibres ligneuses & *Trachées*, qui sont répandus dans toute la tige ne sont pas fort serrez, ni d'un tissu fort solide, elles sont munies de nœuds qui les fortifient. L'on remarque la même chose dans de certains arbres, quoi qu'on ne puisse pas voir la disposition intérieure de ces nœuds dans les arbres, à cause de leur solidité.

Ces nœuds ne sont autre chose qu'un nouveau tissu de fibres ligneuses & trachées, qui s'avancent au dehors de la tige pour produire de nouvelles feuilles, ou pour pousser un bouton. Comme il faut pour cela beaucoup d'aliment, & de plus que la tige se fortifie, on remarque dans ce tissu un assez grand nombre de fibres, dont les unes demeurent attachées a l'écorce, & les autres forment ou une fueuille, ou un bouton. Dans les arbres lors qu'ils poussent des branches il sort des fibres interieures un tissu qui forme un cylindre semblable au tronc.

4. [a] M.

[a] *Anat. Plant. P. I. p.* 18.

4 [a] M. Malpighi croit que les bourgeons sont comme un *fœtus* qui en croissant, & en sortant de l'écorce, forme enfin une branche, de laquelle, comme d'une espece d'*uterus* ouvert, il sort des œufs. Il dit qu'en Italie c'est au mois de Juin que les bourgeons commencent à pousser, pour ne paroître que le Printems suivant; & que la queuë des feuilles, qui est plus large en cét endroit leur sert d'enveloppe. Les herbes poussent aussi en Eté leurs bourgeons; & & les tiennent longtems cachez sous terre. La Plante y étant contenuë en abregé, on y voit une petite tige ligneuse, qui est composée de fibres ligneuses, & trachées, lesquelles aussi bien que la moëlle sortent du cœur de la plante, & ne sont que comme une extension de ses fibres. Le tronc de la Plante fournit encore à ce bourgeon une écorce qui l'enveloppe, & qui peut être partagée en diverses feuilles, qui sont les unes sur les autres comme des écailles. Ces feuilles tirent les fibres ligneuses & trachées, dont elles sont composées, de celles de la tige, & sont couvertes de duvet dans le Noier & dans la Vigne, au lieu que dans le peuplier & dans d'autres arbres, elles sont entrevenuës par une humeur visqueuse. Toutes ces parties ensemble forment un corps conique, qui n'est pas autrement disposé dans les herbes que dans les arbres. Dans les Oignons il se forme des boutons

[a] *An. Pl. Idea p. 6.*

jusques dans le centre ; & dans l'Ail, au lieu de boutons il y a diverses têtes ; qui ne sont autre chose qu'une *chair seminale*, comme parle nôtre Auteur, laquelle contient dans le centre une plante toute formée avec ses racines.

M. Malpighi [a] prouve en suite ce qu'il vient de dire, par l'examen des boutons de diverses plantes dont il donne les figures. Il a examiné les bourgeons des roseaux, des oliviers, de la vigne, du figuier, de la ronce, des muriers, des noiers, de l'hyeble, des pommiers, des peupliers, des chênes, des saules, des ormes, des amandiers, des châtaigniers &c. Quoi qu'il y remarque plusieurs differences pour ce qui regarde la situation & la figure des parties, il fait voir néanmoins qu'il y a du rapport entre leurs principales parties. Il y voit même quelque ressemblance avec la maniére dont les Animaux croissent. La grandeur des Animaux parfaits s'augmente, par de nouvelles parties qui se joignent aux précedentes, de sorte que par l'accroissement il ne se forme aucune nouvelle partie, si ce n'est les cornes & les dents. Dans les Insectes on voit de nouvelles parties qu'ils n'avoient que comme en petit, & qui étoient embarrassées avec les autres, se dégager en se grossissant, comme les ailes & quelques autres. Pour les Plantes non seulement elles croissent tous les jours, par les

[a] *An Plant. P. I. p.* 22.

les fibres qui se forment dans le tronc & dans les branches, mais elles poussent tous les ans de nouveaux bourgeons. Ces bourgeons contiennent en abregé la branche qui en sort, & qui se développe peu à peu, de même que l'on voit dans les Chenilles de certaines parties comme ébauchées, & encore fluides demeurer renfermées dans de petites peaux, jusqu'à ce que par le repos elles deviennent plus sensibles & plus fortes. Les feuilles extérieures, qui couvrent le bourgeon, ne sont aussi que pour un temps, ou elles changent de forme, comme il arrive en diverses plantes. Ces feuilles servent non seulement de couverture aux parties intérieures du bourgeon, mais le suc qui est renfermé dans les petites bouteilles dont ces feuilles sont pleines, après s'être digeré dans ces bouteilles, rentre dans ce bourgeon, & fait sortir de nouvelles feuilles. C'est pour cette raison que ces feuilles n'ont pas une simple côte au milieu, comme on le voit dans les feuilles qui sont parvenuës à toute leur grandeur, mais qu'il y en a plusieurs petits faisceaux qui s'étendant depuis la base des feuilles se terminent à de petites bouteilles qui y sont attachées. Aussi cette sorte de feuilles ne durent pas; ou elles tombent lors que leur suc s'est dissipé, ou elles servent à former la queuë des feuilles permanentes. La nature est aussi admirable dans la production de ces dernieres feuilles. On voit d'abord une côte pleine

de suc, à laquelle sont attachées des deux côtez diverses fibres, où il semble que les membranes des petites bouteilles doivent être suspenduës, quoi qu'elles ne paroissent point que lors que le suc y étãt entré, elles s'étendent, & forment ainsi l'étenduë de la feuille. On voit quelque chose de semblable dans la premiére formation des animaux.

Les bourgeons se forment, lors que l'abondance du suc, & ses parties spirituenses forcent les fibres de se courber, & de sortir de l'arbre, de sorte que les fibres devenant doubles il faut une nouvelle écorce, pour couvrir celles qui font effort pour sortir. De cette écorce sortent les feuilles qui couvrent le bourgeon. Cela arrive non seulement dans les anciens troncs, mais encore dans les branches tendres & nouvelles, où les parties spirituenses du suc forcent aisément le foible tissu des fibres qui les composent. Quoi qu'il sorte plus de bourgeons dans le tems ordinaire, que dans les autres saisons; lors que le suc se trouve abondant, il ne laisse pas d'en pousser hors du tems reglé. On voit cela particuliérement dans les branches, & dans les troncs que l'on a coupez, où l'humeur abonde, parce qu'elle ne se répand plus dans les fibres que l'on a retranchées. On a soin en Italie, à cause de cela, de tailler aux Printemps les Rosiers, d'abord qu'on en a cueuilli les roses, afin que poussant dès

lors

lors de nouveaux bourgeons, ils produiſent encore des fleurs en Automne.

5. *a* Les bourgeons étant avancez ont à leur extremité des feuilles, qui ne ſont que comme une eſpece de continuation de leurs fibres & de leurs bouteilles. L'écorce de l'arbre s'étendant, forme un tiſſu cylindrique de fibres ligneuſes, qui en renferment des trachées, & tout cet amas eſt ce qui fait la queuë des feuilles. Les faiſſeaux de ces fibres ſe dilatent enſuite, & de la côte qui régne le long de la feuille ſortent des fibres ligneuſes & trachées, qui étant jointes les unes aux autres dans les endroits, où elles ont des anaſtomoſes, forment la feuille par leur tiſſu, conjointément avec les petites bouteilles, qui rempliſſent les eſpaces que les fibres laiſſent entre elles, & ſont de diverſes figures, ſelon la diverſité des feuilles. Tout cela eſt couvert d'une peau trés-délicate, qui eſt ſemée de petites épines, ou d'un duvet extrémement fin. Les bords des feuilles ne ſont autre choſe qu'un faiſſeau de fibres, qui avancent dans les endroits où elles ſont inégales, où l'on voit de petites maſſes qui jettent un ſuc gluant quand elles ſont encore tendres, mais qui ſe ſechent en Eté. Dans quelques feuilles il y a des bouteilles qui ſont pleines d'une eſpece d'huile; & dans quelques autres, comme dans celles du Figuier & du Murier, on remarque clairement un

a Anat. Plant. Idea p. 72.

vaiſſeau plein de lait parmi les autres fibres, & il y a de l'apparence que les feuilles des autres arbres ont auſſi quelque choſe d'analogue. Les feuilles tombent en Automne, lors que l'endroit de la queuë qui ſort de l'arbre eſt gâté. Mais avant que cela arrive le ſuc des bouteilles s'évapore, & celui des fibres ſe corrompt, peut-être parce qu'il n'a pas aſſez de particules volatiles.

M. Malpighi [a] prouve, à ſon ordinaire, ce qu'il a avancé touchant la ſtructure des feuilles, par une infinité d'exemples. Il remarque que le ſuc nutritif ſe cuit & ſe digere dans les feuilles, à peu près comme dans le reſte de l'arbre. Il ajoûte à *cela* une conjecture touchant l'uſage des feuilles, & l'analogie qu'il peut y avoir à cet égard entre les arbres & les animaux. C'eſt que les feuilles ſont aux plantes, ce que la peau eſt aux animaux. La peau & le cuir des animaux ſont compoſez, de nerfs, d'artéres, de veines, de vaiſſeaux limphatiques, de tendons & de glandules. Les particules du ſuc nutritif qui y coule y acquiérent une nouvelle figure, les ſuperfluitez s'en ſéparent par des conduits qui ſont ſenſibles, il s'y filtre divers fermens nouveaux, de ſorte que le ſuc rentrant dans les parties intérieures de l'animal eſt en état de le nourrir & de le vivifier. C'eſt pourquoi lors que la peau eſt mal diſpoſée,

[a] *An Plant. P. I. p. 32.*

poſée, le reſte du corps ſouffre de grandes incommoditez, comme on le remarque dans les maladies de la peau. On voit de même que tous les vaiſſeaux des plantes aboutiſſent aux feuilles; la tranſpiration des ſuperfluïtez de l'humeur, dont les plantes ſe nourriſſent, s'y fait auſſi, & il y croit même de petits poils. On peut ſe confirmer dans ces penſées, par l'examen des autres animaux moins parfaits. On trouve que les Inſectes, qui dans l'ordre de M. Malpighi, ſuivent immédiatement les plantes, ont une trés-grande quantité d'humeur prés de la peau, & qu'ils en changent ſi ſouvent, au moins de *cuticule*, qu'ils ſemblent être dans un perpetuel changement. C'eſt ainſi que les plantes changent tous les ans de feuilles, & que dans celles dont les feuilles demeurent vertes pendant toutes l'année, elles tombent dans une eſpéce de *maraſme*, qui leur fait ceder la place aux nouvelles, dés que l'Eté eſt venu. On trouvera des preuves de ce qu'on a dit, que le ſuc paſſe des feuilles dans le bourgeon, lors que l'on parlera des *plantes ſeminales*.

6. *a* Il y a de l'apparence que la nature n'a donné des branches aux arbres, que comme pour produire des Oeufs, d'où il puiſſe naître de nouvelles plantes. La fleur eſt comme la matrice qui contient ces œufs, & qui les expoſe à l'air en leur

a Id. An. Plant. p. 7.

tems. Elle n'eſt pas fort éloignée du bourgeon, & elle demeure cachée, comme lui, pendant l'hiver juſqu'à ce que la chaleur la faſſe éclorre. Dans les plantes les plus ſimples, on trouve premiérement le bourgeon dans lequel la ſemence eſt cachée, & qui forme un corps ovale, quoi que ſa chair ou ſon *pericarpe* ne paroiſſe pas dans la premiére production. Les feuilles de l'enveloppe ſortent un peu au deſſus, comme une continuation de l'écorce, & c'eſt de là encore d'où ſortent les feuilles de la fleur, qui ſont auſſi compoſées d'une extenſion des fibres ligneuſes & trachées, & de divers rangs de petites bouteilles. Autour de ces feuilles on voit de petites excreſcentes en forme de champignons, ou de petits poils qui vomiſſent une liqueur gluãte. C'eſt de là auſſi que naiſſent les filamẽs, & les petites colomnes qui ſont dans le milieu des fleurs, & qui ont dans leur extremité une ſubſtance farineuſe. Dans les autres plantes, les feuilles & les filamens ſortent au deſſous du corps ovale, où la ſemence eſt cachée; de ſorte qu'elles l'enveloppent. *a* M. Malpighi ſoûtient ce qu'on vient de lire par les figures des fleurs de pluſieurs plantes, & particuliérement par celles des fleurs de l'heliotrope, des chardons & des courges.

Il croit que toute la fleur eſt comme une eſpece de matrice, qui tient renfermée la ſe-

a An. Plant. P. I. p. 40.

la semence comme un *fœtus*, mais il donne cet usage plus en particulier à la petite colomne qui paroit au milieu de la fleur. Elle est creuse en dedans & contient une vesicule pleine de liqueur, où est le principe, ou les commencements de la semence, & où elle s'augmente & se meurit. Dans les animaux qui produisent des œufs, *l'uterus* n'est qu'une seule cavité, qui n'a qu'une seule trompe, au lieu que dans les animaux qui produisent leurs petits vivans, il y a deux ovaires & deux trompes: ainsi dans les fleurs il n'y a quelquefois qu'un seul *uterus*, ou qu'un seul ovaire, dont la trompe est ouverte, & quelquefois plusieurs matrices & plusieurs trompes. L'extremité de ces trompes est embellie de petits tuiaux, d'où il s'écoule un suc visqueux comme de la térebentine, ce qui sert non seulement à épurer le suc nutritif, mais encore à empêcher qu'aucun insecte n'entre dans *l'uterus*. Car il y a une petite ouverture, par où l'air entre pour rendre la transpiration plus abondante & plus facile. Il semble que ce soit pour la conservation de cet *uterus*, que les autres parties des fleurs ont été formées.

Il y a sujet de douter, si les feuilles des fleurs servent à digerer le suc nutritif, & à le renvoier dans *l'uterus*, comme on l'a conjecturé à l'égard des autres feuilles; ou si elles ne servent simplement qu'à l'épuration des sucs? M. Malpighi a du pen-

chant pour ce dernier sentiment, & compare ces épurations aux purgations des femelles des animaux.

7. *a* La graine, ou la semence est renfermée dans plusieurs enveloppes, qui tiennent aussi lieu de matrice. Dans plusieurs plantes la semence s'augmente si fort qu'elle devient un fruit bon à manger. On voit par la description d'un grand nombre de fruits, qu'ils sont tous composez de fibres & de petites bouteilles, quoi qu'il y ait assez de difference à l'égard de leur situation. Les uns ont un *pericarpe*, ou une chair molle qui renferme la semence proprement dite, comme les figues, les raisins, les cerises, les pommes &c. Dans les autres cette chair se durcit, & prend avec le tems la forme du bois, comme dans les Noiers, les Cyprès, les Pins, &c. Dans quelques plantes la chair est en dedans & la graine en dehors comme dans la *Fragaria*, &c. Enfin la nature est si feconde dans la structure des fruits & des semences, qu'il ne seroit pas possible de marquer toutes les differentes sortes qu'il y en a. M. Malpighi s'est contenté de donner des exemples des plus communes.

Comme il fait toûjours comparaison *b* de l'anatomie des plantes, avec celles des animaux, il remarque dans les plantes une espece de *nombril*, qui est percé, comme

a Anat. Plant. Idea. p. 8.
b Anat. Plant. P. I. p. 6.

on le voit dans les Courges, & qui s'étendant insensiblement forme à l'extremité une enveloppe, qui répond à *l'Amnion*. La semence, ou le *fœtus* se développe avec le tems, & commence à paroître à la pointe de *l'Amnion*. On y remarque d'abord deux petites feuilles ouvertes ou separées, & un petit corps pointu qui y est attaché, ce qui fait croire qu'il y a une petite plante composée d'un tronc, d'une racine & de deux feuilles. En effet quand on examine ce *fœtus*, dans quelques plantes où il est plus sensible, on y remarque les mêmes parties que dans la plante d'où il est né. Voiez Anat. Plant. P. I. 78. L'accroissement de *l'Amnion*, fait aussi croître le *fœtus*, & l'on voit en diverses plantes des rangs de petites bouteilles tout autour de *l'Amnion*, lesquelles apparemment tiennent lieu de *Chorion*. Mais dans les fruits à gousses, on ne voit qu'une liqueur, qui semble néanmoins répondre à cette membrane. Elle tire sa source d'une partie que nôtre Auteur appelle *l'arrière-faix* des plantes; & elle coule vers le *fœtus*. Dans les legumes cet *arrière-faix* est assez enflé au commencement, aussi bien que le *Chorion*, dans les plantes dans lesquelles il se trouve: mais à mesure que *l'Amnion* croît, ces deux parties se vuident & se diminuent, & *l'Amnion* lui même est consumé par l'accroissement de la plante. C'est pourquoi M. Malpighi croit que l'humeur seminale

coulé de *l'arriere-faix* dans le *nombril*, & se répand ensuite dans *l'Amnion*, ce qui sert à former les premiers commencemens de la plante.

Il y a de l'apparence que *l'Amnion* croît, non seulement par le moien du suc qui entre par le *nombril*, mais encore de l'humeur qui transpire par le *Chorion*, parce que le *nombril* s'anéantit avec le tems. Et comme la plante seminale n'a point de nombril, par où elle puisse recevoir l'humeur qui la nourrit, & que l'on voit l'entre-deux de ses feuilles plein du suc de l'Amnion qui est contigu, il se pourroit bien faire que ce suc, filtré au travers du *Chorion* & de *l'Amnion*, entrât dans les feuilles de cette petite plante, & de là dans le tronc. Alcmæon Ancien Medecin Grec a cru qu'il arrivoit quelque chose de semblable dans les animaux, & son sentiment a été renouvellé dans nôtre siécle, où il s'est trouvé des savans qui ont cru qu'une partie du suc, qui nourrit le fœtus, entre par les pores de la peau.

Pour ce qui regarde la production de la plante seminale au dedans de la matrice, c'est encore un secret de la nature que l'on n'a pu découvrir. Parmi les animaux, où il y a deux sexes differens, l'un fournit l'œuf, & l'autre une humeur spiritueuse, où est peut-être contenu le principe qui le met en œuvre, & qui fait que ses parties prennent la disposition qui est necessaire pour

pour former un animal. Mais pour les plantes qui n'ont pas un si grand nombre d'organes, & dont chaque partie sensible contient tous les organes que l'on remarque dans toute la plante, on voit souvent qu'une branche, même coupée, produit des fruits & des semences, sans aucune génération. De petites plantes cachées dans les bourgeons sortent aussi tous les ans, & servent ainsi à la propagation de la plante. Il se pourroit faire que les particules qui servent à l'augmentation des plantes, sortant des petites bouteilles où elles ont comme pris la forme de la plante, s'ajustassent ensemble, en sorte qu'elles en formassent une nouvelle, c'est à dire un amas de quelques fibres perpendiculaires, auxquelles sont attachez divers rangs de petits sacs.

On admire quelque chose de semblable dans la concretion des metaux & des sels, dans les champignons, & dans les tumeurs extraordinaires des arbres, où l'on voit constamment la même configuration. Il se pourroit donc bien faire que le suc nutritif des plantes gardât la même disposition en sortant de leurs vaisseaux, qu'il avoit lors qu'il y étoit encore renfermé, de sorte qu'étant dans les plantes à peu près dans la même disposition, où il faut qu'il soit pour former une branche, ou au moins un bourgeon, ses particules se rassemblent en sortant dans le même ordre,

& for-

& forment ce qu'on appelle ordinairement la semence, & que M. Malpighi nomme *la plante seminale*. C'est pourquoi l'on voit que l'extremité de la racine de cette plante seminale est toûjours tournée vers l'ouverture des fibres de celle de qui elle née, & que le reste qui est comme un commencement de branche s'en éloigne d'avantage. On voit à l'extrémité un tres-petit bouton garni de deux feuilles plus larges, qui forment la chair de la graine. La semence ne semble donc être qu'un bourgeon qui tombe de la plante, & qui peut germer de lui même en terre.

8. [a] La nature ne s'est pas contentée de former la matrice, dont on a déja parlé, pour la conservation de la semence. Elle lui a encore donné deux enveloppes, que l'on voit lors que l'on a ôté la graine de sa capsule. L'extérieure est la plus forte, & comme un cartilage composé d'un tissu de tous les vaisseaux que l'on remarque dans la plante. L'intérieure est plus spongieuse, & elle est ordinairement percée de petits canaux, ou elle a quelque autre ouverture, comme pour recevoir du suc de dehors. Ce sont ces parties que l'Auteur nomme l'arriére-faix des Plantes, & dont il traite au long p. 75. de la 1. P. de son *Anatomie*.

Quoi qu'on remarque dans toutes les plantes quelque chose d'analogue, il y a neanmoins

[a] *An. Plant. Id. p. 9.*

néanmoins une prodigieuse varieté & dans la forme de la matrice, & dans ces enveloppes, & dans la maniére dont ces parties s'augmentent, que l'on pourra voir expliquée à l'endroit marqué en marge. *a* On y verra que dans une seule plante, il y a autant de matrices, qu'il y a de grains de semence.

M. Malpighi finit la premiére partie de son *Anatomie des Plantes* par une comparaison qu'il fait entre leur semence & les œufs d'où sortent les animaux. Il croit qu'on peut comparer l'état où se trouvent ses graines avant que de germer, à l'état où est le *fœtus* des animaux, qui produisent leurs petits vivans, peu de tems aprés la conception, si ce n'est que la plante est mieux formée, & paroit plus distincte que les premiers principes de l'animal que l'on voit dans l'œuf, lequel souffre des changements perpetuels, & s'augmente par les sucs, qui se filtrent incessamment au travers de ses membranes.

II. Aprés avoir décrit toutes les parties des plantes excepté la racine, dont on ne trouve la description qu'à la fin, M. Malpighi entreprend d'abord dans sa seconde partie d'examiner la végetation des semences, ou des graines.

1. *b* Il décrit les differens degrez d'augmentation, que l'on remarque en differens jours.

a An. Plant. P. I. p. 64.
b Anat. Plant. P. 2. p. 1. & seqq.

jours dans les semences des courges, des phasioles, des fèves, des pois, du froment, du mil, &c. Il a même remarqué l'effet que l'eau, imprégnée de differents menstrues[a], fait sur les sémentes, en les mettant ensuite en terre en differentes saisons de l'année. L'experience lui a aussi appris que comme les semences ne germent point, lors qu'on les enferme entiérement dans de l'eau, il faut aussi qu'elles soient couvertes de leur écorce, sans quoi elles se sèchent ou se pourrissent, ce qui arrive aussi souvent si l'on coupe les premières petites feuilles qui paroissent sur terre, que nôtre Auteur a nommées *feuilles seminales*.

La terre, selon lui, couve dans son sein les graines, & les fait germer, non seulement en les remplissant de vapeurs & les échauffant par la chaleur qu'elle reçoit du Soleil, mais en leur fournissant encore tout ce qui leur manque. Les deux feuilles seminales dont on a parlé, qui répondent au blanc de l'œuf, ou à ce qu'on appelle *placenta* dans les animaux qui naissent vivans; ces deux feuilles, dis-je, reçoivent de l'humeur de la terre. Cette humeur, dissolvant les sucs fermentatifs & spermatiques, fournit à la plante par les vaisseaux umbilicaux de quoi se nourrir & s'augmenter. C'est ce qui paroit plus clairement dans les animaux, où ce qu'on appelle

[a] *Ibid. p. 1.*

pelle *placenta*, étant enraciné dans une espece d'excrescence que la nature forme, reçoit divers sucs de l'uterus, lesquels se filtrant au travers du *placenta*, entrent dans le *fœtus* par les vaisseaux, & se mêlant au suc nutritif contribuë à la nourriture & à l'accroissement du *fœtus*. La terre est comme une grande matrice, où divers sucs impregnez de differens sels; & particuliérement de volatiles, se mêlant ensemble fermentent & font des précipitations, d'où naissent diverses liqueurs, qui s'insinuënt dans les semences & les font germer.

Ces liqueurs après voir passé au travers de la premiére écorce des semences, entrent dans la seconde par de petits canaux dont elle est percée, comme on l'a dit, ou par un petit trou qui y est quelquefois, d'où elles passent dans les feulles seminales. Ces feuilles changent alors de couleur & s'enflent extraordinairement, & lors que cette humeur vient à se déssecher, elles se sechent aussi & tombent, ce qui arrive lors que la plante est parvenuë à une grandeur considerable. Mais si on les arrache auparavãt, elle ne croît qu'avec beaucoup de peine

2. Les insectes, qui après les plantes, sont les animaux les plus imparfaits, en tirent bien plus de secours que ne font les autres animaux. Non seulement ils en vivent, mais leurs œufs y trouvent comme une espece d'uterus, où ils s'augmentent & d'où enfin ils sort un petit animal. Pour

cela

cela il faut qu'il arrive du desordre dans l'Economie de la plante, il faut que les voies par où l'aliment passe se gâtent, que leur suc se corrompe, & que leurs parties changent de figure. *a* C'est ce que l'on remarque dans de petites tumeurs, que l'on voit souvent dans les plantes, & que M. Malpighi appelle ici *Galles*, quoi qu'on ne nomme ordinairement ainsi que celles des Chênes. Ces Galles se trouvent particuliérement sur les feuilles, & quoi que de certaines plantes y soient plus sujettes que les autres, il n'y en a presque point où l'on n'en rencontre quelquefois, comme il paroît par la longue énumeration que fait M. Malpighi de celles où il en a trouvé, dont il décrit exactement toutes les parties. Il remarque que l'on trouve diverses sortes de mouches dans toutes ces tumeurs, & pour donner quelque idée de leur parties au Lecteur, il décrit une mouche & une Cigale, où l'on voit particuliérement une pointe assez longue, qu'il appelle leur tariere (*terebra*) & dont elles se servent pour percer les Galles.

Ces petits animaux ne posent pas indifféremment tous leurs œufs sur toutes sortes de feuilles, ou en toutes sortes d'endroits. Ils posent les œufs qui sont durs, & qui contiennent le suc, dont l'animal se nourrit, en quelque endroit de l'arbre que ce soit. Il n'importe pas qu'il soit sec, & c'est

a An. Plant. P. 2. p. 17.

& c'eſt pourquoi dans les Ormes, & dans pluſieurs autres arbres, on trouve ſouvent dans des endroits ſecs une infinité de petits œufs durs, dont on peut remarquer que les animaux ſont ſortis, parce que ces œufs ſont percez. Pour ceux qui ſont plus mous, on les trouve ſur les feuilles, ou s'ils ont beſoin d'une plus grande humidité, les mouches les cachent dans le cœur tendre du bourgeon, ou dans quelque autre endroit plus enfoncé de l'arbre, qu'elles ouvrent par le moien de leur tariere, comme dans les fleurs, dans les fruits, dans les graines, dans le bois, dans les racines, &c. C'eſt ce dont l'on peut s'aſſurer par l'examen des differentes Galles, que M. Malpighi a décrites, & par la conſideration de la forme de la tariere des mouches. Car ſa baſe eſt attachée à leur ovaire, & comme elle eſt creuſe c'eſt par là que les œufs diſperſez en diverſes trompes ſortent du corps de ces animaux. Ce n'eſt pas par ſimple conjecture que M. Malpighi avance cela. Il aſſure que ſur la fin du mois de Iuin il vit une fois une mouche ſur un bourgeon d'un Chêne, où il s'apperçut qu'elle faiſoit ſortir ſa tariére, en ſe reſſerrant tout le corps, & la pouſſoit dans le bourgeon. Il vit après cela une petite enflure vers la baſe de la tariere, laquelle enflure ceſſa & recommença pluſieurs fois. Aiant enſuite ôté la mouche de deſſus le bourgeon, il trouva dedans de très-petits œufs diaphanes.

diaphanes & tout semblables à ceux qui restoient encore dans les trompes de cette mouche. Les insectes, armez de tariere, la dressent & la courbent sans peine, & c'est apparemment par le moien de cette pointe qu'ils déchirent la peau des plantes, dont ils sucent l'humeur. Comme cette tariére est pleine d'une liqueur, qui est assez propre à exciter de la fermentation, lorsqu'ils en versent quelque goutte sur une partie tendre d'une plante, le suc nutritif mêlé de cette liqueur étrangére fermente extraordinairement, & cause une enflure à la plante. C'est ainsi que lors qu'une guêpe nous a piqué, & a versé dans la blessure qu'elle nous a faite quelque peu de la liqueur dont son aiguillon est plein, la fermentation qui s'y excite nous cause une tumeur. Il arrive de même dans les plantes, que la fermentation, qui se fait dans les bouteilles transversales, les faisant enfler, produit les inégalitez, que l'on a appellées Galles. Il y a de l'apparence qu'il se fait du changement dans le mouvement du suc nutritif; & ce mouvement est d'autant plus grand que la liqueur de la mouche est plus forte, & c'est aussi ce qui augmente la tumeur. On voit quelques-unes de ces enflures, qui ne sont composées que de petites bouteilles grossies extraordinairement. Dans les autres les fibres resserrées se courbant & rentrant en dedans, presque toute l'humeur nutri-

tive

sive entre dans les bouteilles & forme ainsi une excrescence ronde. Il arrive même souvent que l'humeur, qui devoit faire allonger le bourgeon, se répendant trop au large, au lieu d'une branche, ou d'une feuille, forme une Galle. Quelquefois ces Galles ne sont qu'une feuille arondie, & d'autres fois elles sont composées de divers petits rangs de bouteilles transversales, que la trop grande abondance de l'humeur a poussées hors de la plante.

Il n'y a point d'arbre qui produise tant de Galles que les Chênes, parce que le vitriol dont ils sont pleins, mêlé avec la liqueur de la tariere des mouches, fermente violemment. & élargissant les bouteilles transversales attire en ces endroits le suc nutritif. La vapeur, qui s'exhale quelquefois des œufs posez en ces endroits, contribuë aussi beaucoup à les faire enfler. On voit souvent blanchir & secher, non seulement l'endroit où est l'œuf, mais encore toute la feuille & toute la branche où elle est attachée, comme s'il s'y étoit fait une violente inflammation. C'est ce qui arrive particulierement à la vigne, quoi qu'on ait aussi des experiences, qui font voir qu'il peut y avoir des œufs dans une plante, sans qu'on y apperçoive d'enflure, ni d'ottrophie.

Tous ces petits œufs ne produisent pas chacun une mouche. Dans une Galle on

il y

il y en a plusieurs, il n'y en a qu'un ou deux qui reüssissent, le reste se sechant, pendant que les premiers se grossissent par le moien du suc de la Galle, qui s'insinuë par leurs pores, & qui entre en suite dans la gueule des insectes.

3. Après avoir traité des tumeurs causées par les œufs des Insectes, [a] M. Malpighi passe à celles qui viennent de quelque autre cause, qui empêche que les fibres ne puissent sortir pour former un bourgeon, & en suite une branche. On remarque plusieurs de ces tumeurs dans les racines des Pruniers, où il semble que la végetation des racines, & du tronc est comme arrêtée. Elles sont d'une figure inégale, & environnées d'une écorce fort épaisse, qui renferme des morceaux de tartre, dont la dureté courbe les fibres ligneuses. Ils arrêtent aussi les petites racines, qui sortiroient sans cela, & qui se replient & se tordent en divers sens, & quelquefois spiralement; en sorte que les rangs des bouteilles transversales sont plus enflez que les fibres. M. Malpighi décrit, à son ordinaire, les tumeurs de plusieurs arbres, d'où il conclut que lors que quelque obstruction empêche le suc de passer, ou que lors qu'il perd sa fluïdité en quelque endroit, il faut necessairement que cet endroit s'enfle par l'abondance du suc qui s'y amasse, & qui n'en peut sortir. Il arrive

[a] *An. Pl. P. 2. p. 39.*

ve de là que les vaisseaux s'y élargissent, & qu'il s'y fait une excrescence.

C'est ainsi que l'on voit que dans les muscles ulcerez, lors que les vaisseaux ouverts y déchargent le suc nutritif, ils y forment des excrescences de chair, qu'il faut en suite couper. On voit encore que les entrailles des animaux s'enflent, lors qu'il arrive que les conduits des glandules, ou des veines qui y sont, souffrent des obstructions par le moien de quelque suc acide. Ainsi le suc des plantes figé & reduit en tartre, bouchant les fibres de l'écorce la plus tendre, ou de l'aubier, y cause un amas d'humeurs, qui y produisent enfin une espece d'abcès.

4. Le traité suivant *a* contient la description des poils & des épines, dont plusieurs plantes sont armées. Ce ne sont que des bouteilles transversales, qui s'échappent du corps de la plante, & qui ont souvent au bout une capsule, qui vomit au commencement un suc gluant, & qui se seche, dès qu'elle est épuisée. On voit plusieurs de ces poils dans les boutons des plantes, lors qu'ils sont encore tendres; mais après s'être un peu augmentez avec les boutons, ils se sechent. M. Malpighi croit que cela arrive, lors que le suc dont les bouteilles sont pleines est trop volatile, ou trop aqueux, ce qui le fait exhaler en peu de tems. Mais lors que le suc est acide & visqueux,

a An. Pl. P. 2. *p.* 45.

visqueux, ces poils durent plus long-tems & se durcissant enfin forment des épines. Comme il en naît un grand nombre vers la base du bourgeon, M. Malpighi croit que le suc qui le devoit nourrir, n'étant quelquefois pas assez volatile pour s'élever jusqu'à l'extremité des plus hautes branches, sort de la base du bourgeon, & en forme un petit, qui manquant peu à peu de nourriture, s'étressit & finit en pointe. Que si par une longue culture ces sucs se digerent, & se rendent plus volatiles, en sorte que la plante croisse d'avantage par l'ouverture des fibres obstruées, il arrive que toutes les épines se sechent & tombent. On conjecture que le suc des plantes couvertes d'épines n'est pas assez digeré, parce que leurs feuilles sont étroites, leurs branches petites & leurs fruits âpres, & stiptiques, ce qui n'arriveroit pas, comme il semble, si leur suc étoit plus volatile.

5. Les Plantes [a] qui n'ont pas la tige assez forte, & qui poussent néanmoins des jets fort longs, embrassent ordinairement quelque arbre qui les soûtient, comme on le peut remarquer dans le *Convolvulus*, le Chevrefueuil, les Phasioles, &c. ou elles sont garnies de filamens & de tendres, qui s'entortillent aisément aux plantes voisines, ou qui s'attachent aux échalas & aux murailles. D'abord il sont assez foibles & assez droits, mais avec le tems ils se courbent,

[a] *An. Plant. P. 2. p. 47.*

bent,& se plient spiralement,de sorte qu'ils embrassent trés étroitement les branches des plantes voisines. Ils sont de couleur verte,& composez de fibres ligneuses &trachées, entrelacées de divers rangs de petites bouteilles.Pour les filamens ou racines du Lierre,le bout en est rond , & elles sont toutes garnies de poils ou de fibres, qui vomissent une liqueur gluante , par le moien de laquelle elles s'unissent,& se collent aux pierres des murailles. Elles sont aussi composées de fibres & de petites bouteilles, & les fibres naissent de la portion ligneuse qui est proche de la moüelle , au lieu que les petites bouteilles viennent de l'écorce.

6. a Ce ne sont pas seulement les animaux qui en nourrissent d'autres , les plantes entretiennent aussi des plantes , & leur communiquent de leur substance , pour les faire croître.C'est ce que l'ō remarque tous les jours dans le Gui de Chêne , & dans la mousse qui naît sur divers arbres,& dont M. Malpighi donne ici la description. Ces plantes sont comme antées dans les autres, & joignant leurs vaisseaux aux leurs , elles en tirent la nourriture qui leur est necessaire.Il y en a quelques-unes qui en répandant leur graine se conservent & se provignent, comme M. Malpighi l'a remarqué dans le Gui de Chêne.Pour les autres elles naissēt d'une maniere qui est encore inconnuë,cōme les Champignons,& la Moisissure , que

a *Anat. Plant. P. 2. p. 49.*

l'on a découvert n'être qu'un amas de petites plantes ordinairement de couleur violette, & quelquefois tranſparentes comme du criſtal. Pour les champignons on ſait qu'ils naiſſent d'une infinité de matiéres, & principalement du bois, & l'on n'y peut voir autre choſe, ſi ce n'eſt un grand nombre de filamens qui ſortent du bois, & qui ſe reüniſſent en un faiſſeau pour former leur tige. Il faut néanmoins ou que ces plantes aient une graine qu'on ne voie pas, ou qu'elles ſe provignent par le moien de leurs branches. Le ſuc renfermé dans leurs bouteilles tranſverſales fermente par le moien du ſuc exterieur qui s'y mêle, & ſe jettant dehors s'étend en filamens, qui s'élevent à meſure que le ſuc interieur les pouſſe, & ſe joignent les uns aux autres, en ſorte qu'il forment une tige, qui manquant d'aliment & preſſée par l'air exterieur eſt contrainte enfin de ſe recourber. Il y a donc de l'apparence que le vent emportant en divers endroits de petits morceaux de diverſes plantes, il en naît des Champignons, lors que ces petits morceaux ſe trouvent en des lieux humides.

7. M. Malpighi vient enfin aux Racines des plantes, * dont il décrit un aſſez grand nombre, ſelon ſa Methode ordinaire, aprés quoi on peut voir que les racines ont les mêmes vaiſſeaux que le trõc de l'arbre, quoi que leur diſpoſition varie un peu. Les plus

* *An. Plant. P. 2. p. 54.*

plus petits filamens des racines reçoivent les ſucs de la terre, qui étant entrez dans les rameaux plus épais s'y conſervent, & s'y fermentent pour ſervir à la nourriture, & à l'accroiſſement de la plante. La végetation de la racine ne ſe fait pas non plus autrement que celle des branches.

Quoi qu'on ne puiſſe pas douter que ce ne ſoit par la racine que les ſucs nutritifs s'infinuent, M. Malpighi avouë néanmoins qu'il ne s'en eſt pas encore pu aſſurer par les ſens. Mais il remarque que la terre eſt compoſée de particules de divers ſels, & de divers metaux, mêlées à des particules ſemblables à de petits morceaux de verre, d'où il arrive que la pluie ſe mêlant parmi, & diſſolvant les mineraux quelle y trouve, elle entre par ſon propre poids, & par la force élaſtique de l'air dans les pores des fibres qu'elle trouve ouverts, d'où elle paſſe dans les bouteilles tranſverſales. Dans les Animaux les viandes ſolides ſe reduiſent en liqueur dans l'eſtomac, par le moien de la fermentation, par laquelle les particules inſenſibles ſe mêlent les unes aux autres d'une maniére très-intime, & précipitent celles qui ne peuvent pas bien s'ajuſter avec elles. Aprés cela ces liqueurs rencontrant les veines lactées ouvertes, elles y entrent d'elles mêmes, & le chyle ſe ſépare ainſi des particules plus groſſieres. Il arrive la même choſe dans la terre, qui eſt comme l'eſto-

mac des plantes. Les sels & les mineraux qui y sont, étant dissous par l'eau de la pluie, impregnez de particules d'air, & mis en fermentation par la chaleur du Soleil souffrent diverses précipitations, & changent plusieurs fois de figure, après quoi ils entrent dans les fibres qui se présentent ouvertes à eux.

La difficulté est de déterminer, quelles sont préciſément les fibres qui reçoivent ce suc. Dans les plantes dont les racines sont pleines de filamens, on peut croire que c'est par là que les sucs entrent, parce que ces filamens ne sont autre chose que de petits canaux qui peuvent aisément recevoir les particules fluïdes, qui se trouvent proportionnées à leur grandeur, & à leur figure. Mais parce que toutes les plantes n'ont pas de cette sorte des filamens, il se pourroit bien faire aussi que les sucs de la terre y entrassent, au travers de l'écorce de la racine, & s'insinuassent ainsi dãs les bouteilles transversales, qui forment les enveloppes de certaines plantes bulbeuses, comme des Oignons. Dans les Raves outre les bouteilles, on voit des fibres transversales, dont l'extrémité se va perdre dans l'écorce, & qui peuvent bien donner passage aux liqueurs qui se trouvent dans la terre. Lors que l'on plante des branches de Saule, de Peuplier, & de Vigne, on s'apperçoit aisément que le suc y entre non seulement par les fibres coupées hori-

horizontalement, mais encore au travers de l'écorce : d'où il se jette dans les bouteilles transversales. Pour les faire jetter plus promptement des racines, on fait diverses incisions dans l'écorce, & on la coupe même tout autour en forme d'anneau, en sorte que le bois paroît. On voit en suite que la branche qu'on a plantée jette des racines au dessus de l'incision, & voici comme cela se fait. Le suc étant entré dans les bouteilles transversales, les fait enfler en s'y fermentant, ce qui presse les fibres perpendiculaires, les contraint de se recourber & enfin de pousser des branches hors du tronc, le suc ne pouvant être tout contenu dans ces fibres resserrées.

M. Malpighi croit que le suc monte non seulement des racines aux branches, mais qu'il revient des branches, & du haut de la tige aux parties inferieures, de sorte qu'il se fait une espece de circulation dans les arbres aussi bien que dans les animaux. Il en apporte diverses preuves, & entre autres celle-ci. C'est qu'aiant fait vne incision en forme d'anneau dans l'écorce de divers arbres, en sorte que le bois paroissoit de tous côtez, il a remarqué que la partie superieure croissoit beaucoup, & devenoit plus épaisse que la partie qui étoit au dessous de l'incision. On voit par là 1. que le suc descend aprés être monté : 2. que ce n'est pas seulement par l'écorce qu'il monte, mais encore par les fibres du bois.

L'Auteur finit ce Traité par une petite récapitulation de tout ce qu'il a dit, mais il eſt aiſé de la tirer de l'abregé que l'on vient de faire de ſes ſentimens. La longueur de cet extrait oblige de renvoier à un autre endroit, ce que l'on a à dire touchant les Traitez qui regardent l'anatomie des Animaux.

VI.

DE L'UTILITE' DES VOYAGES, *& de l'avantage que la recherche des* ANTIQUITEZ *procure aux Savans: par M.* BAUDELOT DE DAIRVAL, *Avocat en Parlement.* A Paris & à Amſterdam chez P. Mortier. 2 Vol. in 8. en 753 pag. avec les additions. 1686.

ON nous apprend dans la Préface, & dans une Lettre qui ſert d'entrée à cet Ouvrage, qu'il a été compoſé en faveur d'un ami, qui vouloit aller au Levant. L'Auteur a cru ſans doute qu'il étoit néceſſaire d'inſiſter autant qu'il fait ſur cette circonſtance, de peur qu'on ne s'imaginât qu'il n'a eu deſſein que de publier des remarques, qu'il avoit faites ſur divers ſujets.

On ne s'arrêtera pas à rapporter tout ce qu'on

qu'on dit ici de l'estime que les Anciens ont faite de ceux qui voiagent, ni de celle que l'on a encore présentement pour ceux qui ont été dans des païs éloignez. On remarquera seulement que Mr. Baudelot veut que les Grands Dieux des Païens, n'aiant été que des simples hommes aussi bien que les *Indigetes*, ils doivent, pour la plus-part, leur Apotheose aux longs voiages qu'ils ont entrepris. Il assure que les premiers Savans ont été les premiers Voiageurs; que c'est de cette coûtume que viennent ces expressions, *b. faire un cours de Philosophie, de Medecine*, & des autres Sciences; qu'enfin un Voiageur éclairé peut faire des *c* remarques très-utiles sur toutes sortes de sujets, & qui peuvent mettre dans un grand jour la Religion, l'Histoire ancienne & moderne, & toutes les Sciences, pourvû qu'il étudie avec application les Inscriptions, les Edifices, les Statuës, les bas Reliefs, les Médailles, les Pierres gravées, & les Manuscrits, qui servent de matiere à diverses dissertations dont cet Ouvrage est composé.

Après avoir donné quelques conseils sur la recherche, & le choix des Médailles & des Inscriptions, on dit plusieurs choses touchant leur utilité. *d* Ce sont, suivant l'Auteur, les Inscriptions, qui ont

a P. 24. *b* p. 40. *c* p. 60.
d P. 82. & 84.

empêché de perir la plus-part des faits, que les Historiens ont recueuillis. On leur a confié les Traitez des Princes, & les confédérations des peuples, & nous leur devons les Epitaphes & la Genéalogie des grands hommes. Les Archives des Villes & des Empires n'ont été longtems composées que de titres de cette espece; c'est à dire de pierres, de colomnes de marbre & d'airain, de lames de cuivre, de plomb, ou d'autres métaux. On trouve en suite des remarques sur les Statuës en géneral, d'où l'Auteur passe à celles des Dieux *Lares*, en particulier, sur quoi il s'étend beaucoup.

a Tous les Savans conviennent que les *Lares* étoient les Dieux domestiques des Anciens; qu'on les adoroit dans une des chambres les plus reculées de la maison, ce qui leur a fait donner le nom de *Penates*; * que ces *Lares* n'étoient pas par-tout les mêmes, aiant été choisis par differents peuples, & par diverses personnes, pour être leurs Dieux tutelaires, & leurs protecteurs particuliers, qu'il y en avoit pour les familles, pour les villes, pour les chemins, pour les Provinces & les Roiaumes. On convient aussi que c'étoient de petites Statuës, qui avoient ordinairement un chien auprès d'elles, ou qui étoient couvertes de sa peau; qu'un des principaux honneurs qu'on leur rendoit, consistoit à entretenir un feu perpétuel auprès d'elles; qu'on leur

a *I. Lares.* * *à Penu vel Penetralibus.*

leur faisoit des offrandes, & qu'on leur consacroit des fêtes. Mais on ne s'accorde pas si bien sur les particularitez de leur figure, ni sur celles du culte qu'on leur rendoit, ni sur les Dieux que ces Statuës représentoient. On ne s'arrêtera pas à rapporter toutes les opinions des Savans là dessus, il suffira de marquer quelques-unes de celles que nôtre Auteur refute, les sentimens qui lui sont les plus particuliers, & qu'il tâche de prouver par plusieurs inscriptions, & par divers passages des Anciens.

a Il prétend qu'on a donné le nom de *Lares* à toutes les Divinitez, qui présidoient singuliérement à quelque chose; & qu'elles pouvoient toutes être adoptées indifféremment par tout le monde, selon la dévotion particuliére de chacun, & selon l'usage, & la Théologie du païs. 2. Que tous les Dieux, à qui l'on attribuoit quelque emploi particulier, & qu'on révéroit dans la maison, de quelque sexe & de quelque païs qu'ils fussent, s'appelloient *Lares*, ou *Penates*. 3. Que les grands Dieux tels que Jupiter, Apollon, Neptune, Junon, Miverve, Venus, &c. étoient souvent choisis pour *Lares*, *Genies*, ou Dieux Tutelaires. 4. Qu'ainsi les *Lares permarini*, par exemple, ne sont autre chose que les Dieux communs de la mer, Neptune, Nerée, Thetys. 5. Cependant, selon M. Baudelot, on ne regardoit pas toûjours les *Lares*, comme

a p. 136. ad 278.

des Genies attachez à un certain lieu, ou à une maison particuliére, puis qu'on les leguoit par Testament, qu'on les vendoit, qu'on les engageoit, & que c'étoit une de ces marchandises qu'on débitoit à Rome, dans la ruë *sigillaria*. Ce que l'Auteur ne croit pas qu'on eut pu faire, si la pensée d'un Savant Hollandois * étoit veritable, & qu'il n'y eut point eu d'autres *Lares*, que les ames de ceux qui avoient bien vécu dans leur famille; ou qui avoient gouverné les villes avec succés. On répond au témoignage d'Apulée, qui confond les Manes avec les *Lares*, que ce Philosophe n'exclut pas par là, les Dieux du premier ordre du nombre des Penates; puis qu'il y met Osiris & Esculape, qui passoient pour de grandes Divinitez en Egypte.

A l'égard de la figure des *Lares*, on refute ici ceux qui veulent que ce ne fussent que des grotesques, & on soûtient que c'étoient des bustes ou de petites statuës d'homme, posées dans des niches, & revêtuës de peaux de chien. Au devant, & à deux pieds de terre, il y avoit un petit Autel, avec un creux en dedans qui étoit de la grandeur de la paume de la main, & où l'on tenoit du charbon allumé. A côté étoit une statuë de pierre, qui représentoit un chien qui aboie.

7. On joignoit souvent plusieurs Divinitez ensemble, lors qu'on les choisissoit pour

* *Boxhornius.*

pour Dieux tutelaires des maisons, & on en réveroit quelquefois plusieurs sous une même figure, comme les *a Hermathenes*, & les *b Hermeracles* de Ciceron. On trouve beaucoup de Médailles, où l'on voit de ces mélanges de Dieux. On conservoit d'ordinaire la figure principale de celui à qui on avoit le plus de dévotion, & on y ajoûtoit des marques qui faisoient connoître les autres Dieux, qu'on vouloit invoquer conjointement. Par exemple, la famille *Iulienne* avoit dans ses médailles une Venus, de qui elle croioit descendre, & cette Déesse y étoit représentée, menant d'une main le char d'Apollon, tenant de l'autre les fléches de ce Dieu, & aiant l'épée de Mars, & le trident de Neptune à ses côtez.

c Ce qui a fait donner aux *Lares* la figures des enfans, & instituer les jeux *Compitalitii*, en l'honneur de ces Divinitez tutelaires, est qu'autrefois les Romains leur sacrifioient des enfans. Brutus, qui chassa Tarquin de Rome, changea cette cruelle institution, en un jour de fête & de réjoüissance, principalement pour les enfans qui étoient délivrez d'une coûtume si inhumaine.

8. Ces statuës composées des figures ou des symboles de plusieurs Divinitez s'appelloient des *Panthées*. M. Baudelot

a Mercure & Pallas, b Mercure & Hercule. c p. 191.

veut que ces Panthées fuſſent des Dieux domeſtiques, que la ſuperſtition ou quelque autre motif allioit ainſi ; & il nous apprend qu'il eſt le premier qui ait ſoûtenu ce ſentiment. *a* Il tâche de le prouver par pluſieurs de ces figures, qui ont ou une peau de chien, qui eſt le vêtement des *Penates*, ou un chien avec elles, qui eſt le Symbole de ces Dieux : ou qui ſont accompagnées de Lampes, un des inſtrumens néceſſaires au culte & aux ſacrifices qu'on offroit aux Penates : c'eſt pourquoi on leur en conſacroit ſouvent. Aprés avoir rapporté pluſieurs médailles & inſcriptions, l'Auteur cite une partie d'un paſſage de Juvenal, qu'il met en vers François à ſon ordinaire : & qu'on croit devoir inſerer ici tout entier en Latin : parce qu'il décrit en peu de mots le culte des Penates. Le Poëte, voulant marquer la joie, qu'il avoit du retour de *Corvinus* ſon ami, dit qu'aprés avoir offert des ſacrifices publics, pour en rendre graces aux Dieux, il s'en retournera chez lui en remercier ſes *Lares*.

b Inde Domum repetam, graciles ubi parva coronas.
Accipiunt fragili ſimulachra nitentia cera.
Hic noſtrum placabo Iovem, Laribuſque paternis.
Thura dabo, atque omnes viola jactabo colores.

Cuncta

a p. 194. *b Sat.* XII.

Cuncta nitent, longos erexit janua ramos.
Et matutinus operatur festa lucernis.

On voit par cette description que les statuës de Lares étoient petites, qu'on les couronnoit de feuillages; qu'on les enduisoit de cire, pour y graver les vœux qu'on leur faisoit; qu'on leur dressoit des autels; qu'on leur offroit de l'encens, des fleurs, des sacrifices; qu'on celebroit des fêtes, qu'on allumoit des Lampes à leur honneur, & que la porte de la maison où se faisoit cette solennité étoit ornée de branches d'arbre.

9 La consécration des Lampes étoit une action si particuliére du culte des Lares, selon M. Baudelot, qu'il ne croit pas qu'il fût de l'usage ordinaire de dédier des Lampes dans les Temples publics: *a* sur quoi il répond à un passage de Pline, qui paroit contraire à son sentiment. *b* 10 Il soûtient aussi qu'on n'a jamais mis de *Panthées* dans les Temples, & qu'il étoit fort contre la Théologie ancienne de faire de ces statuës composées un objet de l'adoration publique, qu'il n'étoit pas même permis de mettre deux Divinitez dans une même chappelle. Marcellus aiant fait bâtir des dépouilles de la Sicile une chappelle « qu'il avoit dessein de consacrer à l'Honneur & à la Vertu: *c* les Prêtres « ne vou-

a p. 201. *b p.* 254. *c Plut. in vita Marcelli.*

ne voulurent jamais en faire la dédicace; « & soûtinrent qu'il étoit, contre les re- « gles de consacrer un même Temple à « deux Divinitez. C'est pourquoi il fut « obligé d'en faire bâtir encore un, pour « s'aquiter de son vœu. «

11. *a* Enfin M. Baudelot prétend non seulement que les *Panthées* & les *Lares* n'étoient point differents, il veut de plus que tous ces Dieux Domestiques & Topiques fussent les mêmes que les Dieux connus par les noms communs; mais que les uns étant réverez plus particuliérement en de certains endroits & par de certaines familles, on leur ait donné les noms de ces lieux & de ces familles, & qu'on les ait servis sous ces noms: de là sont venus le *Jupiter Olympien*, le *Capitolin*, le *Stator*, le *Servator*, la *Déesse Bibrachienne*, les *Genies Augustes* ou des Empereurs, &c.

12. Le culte, qu'on rendoit aux *Penates* dans les maisons, étoit aussi régulier que celui des Temples. Ils avoient leurs Autels & leurs trépieds, qu'on reconnoit encore aujourdhui aux têtes de Chien que ces antiques portent. On leur faisoit des offrandes, non seulement de fleurs & de fruits, mais aussi de bêtail, & entre autres d'un pourceau.

13. On ne se contenta pas de choisir des Penates parmi ceux qu'on avoit mis d'un commun consentement au nombre des Dieux.

a p. 249.

Dieux ; la flatterie, l'ambition, & l'amour ſe joignant à la ſuperſtition on invoqua, dans les maiſons particulières, les objets de ces paſſions déreglées. Les courtiſans joignirent aux ſtatuës des *Lares* la repréſentation de leur Prince, & les Amans le portrait de leur maîtreſſe. Les Romains les plus vertueux n'etoient pas exemts de cette derniére foibleſſe. Témoin Brutus, ſi l'on en croit cette épigramme de Martial :

Gloria tam parvi non eſt obſcura ſigilli
Illius pueri Brutus amator erat.

Et Appien aſſure qu'Auguſte n'avoit encore que 28. ans, lors qu'il fut mis au rang des Dieux Tutelaires dans toutes les villes de l'Empire.

a Cette Diſſertation eſt ſuivie de quelques remarques ſur *les peintures anciennes & les bas reliefs*, & ſur *l'Architecture & les ouvrages publics* : où l'on nous apprend que *b* Mr. *Félibien* le Fils travaille à un ouvrage ſur l'Architecture, qui contiendra un amas trés-curieux de tout ce qu'on peut trouver dans les Livres & ſur les medailles touchant cette ſcience, avec la vie & les ouvrages des plus fameux Architectes. On ajoûte que M. *Auzout* nous promet un commentaire ſur Vitruve, & on conſeille à ceux qui veulent ſavoir les principes de l'Arche-

a II. *Architecture ancienne. b* 290. 292.

l'Architecture, de lire le Traité de *Savot*, le *Florilegium liberalium Artium & scientiarum* de l'Abbé *Foreſt du Choſne*, & un Livre de *François René* intitulé *Eſſai des merveilles de Nature.*

a Les reflexions de nôtre Auteur, ſur les *Pierres précieuſes gravées*, ſont beaucoup plus longues ; parce que perſonne n'a encore traité cette matiére. Au commencement de ce ſiécle un Gentilhomme de Provence nommé *Chaduc*, en ramaſſa pluſieurs milliers, qu'il fit graver dans le deſſein de les expliquer : mais la mort l'empêcha d'achever ſon Ouvrage, ſon cabinet fut diſſipé, & une partie du Manuſcrit étant tombé entre les mains du P. du Moulinet, il l'a communiqué à l'Auteur qui en a tiré de grandes lumiéres.

1. On met de cinq ſortes de pierres gravées, & l'on croit que le premier uſage qu'on en fit, lorſque l'on commença de les mettre en œuvre fut de s'en ſervir en Cachet. *b* Il y en avoit, dont on ſe ſervoit à ſéller les tombeaux des Chrêtiens, & ſur leſquelles ces Lettres étoient gravées VIVAS IN DEO. Il y en avoit d'autres, qui étoient enchaſſées à jour, & gravées des deux côtez, pour ſervir tout enſemble de cachet particulier, & de ſeau de la charge qu'on exerçoit.

2. Les Anciens Romains n'avoient point d'an-

a p. 293. ad 349. III. Pierres précieuſes gravées. b p. 310.

d'anneaux de parade, ils n'en portoient qu'un pour cacheter, que le public donnoit aux seules personnes libres. On n'en porta par ornement qu'après que le luxe des Asiatiques se fut introduit dans Rome, où ils se multiplièrent excessivement, vers le tems de Domitien & de Trajan. Néanmoins il n'étoit pas permis au Prêtre de Jupiter *a* d'en porter de massifs; mais seulement de creux & d'enchassez à jour, pour éviter jusqu'au soupçon d'impureté & de magie; ou pour représenter la nature de *l'Ether*, qui est transparent.

3. La troisiéme sorte de pierres gravées comprend celles que la dévotion paienne a produites, & dont l'usage est très-ancien, s'il est vrai que les premiers Pythagoriciens regardassent comme une partie du service divin, de porter en certains tems des anneaux, où la figure de Dieu étoit gravée. 4 La quatriéme, qu'on appelle *Abraxas* à cause de ce mot barbare, qu'on lit presque sur toutes, renferme celles que les anciens Hérétiques, Gnostiques, Basilidiens & Carpocratiens ont fait graver. 5 La cinquiéme est des *Ithyphalliques*, qui représentent le Dieu de Lampsaque, ou au naturel, ou par des figures, qui y ont du rapport. On ne doit pas mépriser ces Pierres, selon nôtre Auteur, par ce qu'on y trouve une infinité d'empreintes, qui peu-

a Flamini Diali annulo uti nisi pervio cassoque fas non est. Aulus. Gel. l. 10. *c.* 15.

peuvent servir à expliquer l'Histoire, & qu'elles entrent dans les actions les plus illustres des grands hommes. Ces pierres *Ithyphalliques*, soit qu'elles portassent des représentations lascives ou de simples *legendes*, servoient à un autre usage fort bizarre, puisqu'on les pendoit au cou des garçons & des filles, en qualité de préservatifs. *a*

Comme il y a beaucoup de ces pierres qui sont contrefaites, M. Baudelot donne des regles pour distinguer les nouvelles d'avec les anciennes. Il dit qu'on reconnoît les premières à ce qu'elles sont des pierres tendres & aisées à travailler, qu'elles ne représentent pas des histoires anciennes, ou qu'elles les représentent trop clairement, & que tous les traits en sont rudes & grossiers. On distingue aussi les pierres fausses à ce qu'elles manquent ordinairement de legende, ou que si elles en ont, les caractères sont mal formez, lors qu'on a voulu imiter les anciens; ou ils ressemblent entiérement aux nôtres.

b La I. partie de cet ouvrage finit par quelques reflexions sur *les antiques de tout genre*, qui comprennent tous les instrumens qui ont servi aux sacrifices ou à d'autres usages anciens. On parle de plusieurs cabinets imprimez, qui sont une espece de Catalogue de ces sortes de Curiositez: savoir *Antiquitates Neomagenses. Musæum Calceo-*

a Fascini. b IV. Cabinets d'Antiques.

Calceolarium, in folio à Verone 1622. *Musæum VVormianum*, in fol. à Amsterdam 1655. *Il Museo di Mansredo Septala* in 4. In Tortona, 1666. *Il Museo di Ferdinando Cospi*. fol. In Bolonia 1677. *Il Museo de ,... Moscardi*, fol. In Verona 1672. Le Cabinet du P. Kirker imprimé à Amsterdam. Celui de Mr. de Peiresc, qui auroit surpassé infiniment tous ceux-là, a été dissipé après sa mort. Pour consoler les curieux de cette perte, on leur apprend que le P. du Moulinet, qui est le fondateur d'un Cabinet d'Antiques dans le Convent de S. Geneviéve, travaille à un Ouvrage où il expliquera grand nombre de monumens anciens: & que Mr. Fabretti, qui a déja mis au jour un Traité sur les Aqueducs de Rome, publira bientôt une dissertation sur les petits morceaux d'Antiques, qu'on semble avoir negligez jusqu'à présent.

* La II. Partie commence par les *Talismans*, dont *Reichelt* rapporte l'invention à *Apollonius de Tyane*: ce que Mr. Baudelot tâche de réfuter. Si on l'en croit, c'étoit par des images Talismaniques ou par des figures des constellations, que Laban devina que Iacob attireroit la bénédiction de Dieu sur sa famille. Les Talismans de Samothrace, qui sont les plus fameux, étoient des morceaux de fer, qui portoient l'image de quelque Astre, & qui étoient

* V. *Talismans*.

étoient enchassez dans une bague. C'étoit un préservatif, & un remède à toutes sortes de maux ; cependant ces anneaux étoient si communs à Athenes du tems d'Aristophane, qu'on les avoit pour une Drachme. Il y avoit aussi des Talismans pris des végetables, aussi bien que des mineraux; comme cette racine que les Juifs enchassoient dans une bague, qu'ils pendoient au nez des possedez. Galien approuve l'usage des Talismans contre diverses maladies, & les découvertes que les Carteſiens ont faites sont très propres, selon l'Auteur, à faire faire des progrès dans cette science.

* Dans la dissertation sur les manuscrits, où l'on parle des Auteurs Anciens les plus célébres dont les Ouvrages sont perdus en tout, ou en partie, on nous apprend que Mr. *Décour*, Neveu de Saumaise, & Gentilhomme de Mr. le Duc du Maine, a trouvé quelques odes d'Anacreon qui nous manquent. L'Auteur croit qu'on auroit beaucoup plus de facilité à réüssir dans la découvette des manuscrits, si on avoit un catalogue, distribué par matiéres, ou par ordre chronologique, de ce que les Auteurs ont laissé sur chaque science, & écrit en chaque siécle, semblable à ceux que S. Jerôme, Isidore, Bellarmin, & le P. Labbe ont faits sur les matiéres Ecclesiastiques. C'est un Ouvrage que Mr. Baudelot nous promet,

* *VI. Manuscrits p.* 420. *ad* 529.

promet, & qui ne seroit pas inutile. Il seroit aussi fort à souhaiter qu'on mit au jour ce manuscrit de *Gemisthius Pletho*, qui est un abbregé de Diodore de Sicule, & qui se trouve dans la Bibliotheque de l'Empereur. Henri Etienne assure qu'on avoit écrit à Bayf que cet Historien se trouvoit tout entier en Sicile. Et comme il y a dans une Eglise de Messine une Bibliothéque considérable de Manuscrits, l'Auteur exorte l'ami à qui il écrit, à ne negliger point de faire cette recherche pendant ses voiages.

Avant que de donner des régles pour distinguer l'âge des manuscrits, & juger de leur Antiquité, Mr. Baudelot fait quelques remarques sur les langues dans lesquelles on a écrit, la Punique, l'Hetrusque, la Gauloise, ou celle des Druïdes, l'ancienne langue d'Egypte, l'Hebreu, & les autres langues Orientales, le Copte, l'Armenien, le Persan dont a perdu les anciens caracteres, & qui s'écrit maintenant en Arabe; de sorte que les Caracteres, ou la Langue Arabique sont en usage dans presque la moitié du monde. Le Grec & le Romain sont les Langues qui nous sont le plus connuës, & dans lesquelles ont trouve plus de manuscrits: ce qui est cause que l'Auteur en donne des régles plus exactes & plus certaines. A l'égard des manuscrits Grecs, il dit que les plus anciens sont ceux dont les caractéres sont les plus carrez. Ainsi on n'écrivoit [a] qu'en capitales; d'où vient

[a] *Voi. p. 495.*

vient que Pline dit, *a* que les anciens caractéres Grecs étoient preſque ſemblables aux Latins de ſon tems ; ce qu'il prouve par l'inſcription d'une table d'airain, qu'un Athenien avoit conſacrée à Minerve, & qu'on avoit apportée du Temple de Delphes à Rome, dans le Palais de l'Empereur. On remarque encore, ajoûte l'Auteur, dans les plus anciens monumens, que les premiers Grecs ne diviſoient leur diſcours que par le ſens, & qu'ils ignoroient l'uſage des accens, de la ponctuation, & de la diſtinction des mots. Les manuſcrits du ſecond âge ſont en caractéres communs, tels que nous les écrivons, mais plus gros que les ordinaires, plus droits & plus ronds. Les plus nouveaux ſont ceux qui ſont le plus chargez d'abbréviations, qui ont un caractére menu, long, courbé, inégal, & qui ſe reſſent de l'air & de la barbarie des Gots & des Lombards. On fait le même jugement des manuſcrits Latins, prenant pour les plus anciens ceux qui ſont les mieux écrits ; tel qu'eſt ce *Pénitentiel* de la Bibliothéque du Chapitre de Rouën, auquel le P. Morin donne plus de mille ans d'Antiquité, & qui eſt tout écrit en Lettres Capitales.

b Dans le Traité des Médailles, après avoir parlé de l'origine de la monnoie, qui n'étoit au commencement que de cuir; des divers metaux qu'on a emploiez en ſuite à ſa fa-

a L. VII. c. 58. b VII. Médailles.

ſa fabrique ; des noms, & de la valeur de pluſieurs piéces de monnoie, chez les Grecs & les Romains, de la grandeur & de la figure des médailles, qui ſont de diverſes ſortes, quoique les antiquaires les reduiſent ſous quatre grandeurs. Les plus grandes ſont de bronze, & les moiennes d'or & d'argent. On ne met pas dans ce nombre les piéces qui ſont petites, qu'elles ne paſſent pas la groſſeur d'une Lentille. On en trouve encore beaucoup de cette ſorte, qui étoit apparemment la monnoie courante d'Athenes, comme le Diobole Attique marqué de deux choüettes, le Triobole qui portoit de chaque côté une tête de Jupiter, le Tetrabole, qui avoit d'un côté la tête de ce Dieu, & une choüette de l'autre. On ne conte pas non plus au rang de Médailles, les Médaillons, qui ſont des piéces plus grandes que les Médailles de la premiére grandeur, & qu'on faiſoit frapper pour faire des liberalitez au peuple. Ceux du haut Empire, qui ſont d'argent, ſont un peu plus grands qu'une piéce de 15. ſous, & épais comme un écu, ou plus. Dans le bas Empire, ils paſſent ſouvent cette grandeur, & ſont auſſi minces qu'une piéce de 15. ſous. On en trouve d'or de cette forme, qui péſent 4 ou 5. piſtoles. La grandeur qui ſuit eſt celle des Médailles, qu'on appelle de *grand bronze*, qui ſont à peu près comme une de nos piéces de 30 ſous, mais plus épaiſſes. S'il s'en

trouve

trouve d'argent de cette grandeur, elles ſont rares. Dans le bas Empire le grand bronze ſervoit de médaillon ; parce que le prix & la forme des monnoies étoit changée. Le moien bronze eſt comme une piéce de 15 ſous, & ſouvent plus épais. Le petit bronze eſt comme une piéce de 5 ſous. Cette derniere grandeur eſt auſſi celle des Médailles d'argent, c'eſt à dire du denier Romain, ſi ce n'eſt vers le bas Empire, où elles ſont quelquefois un peu plus grandes, ou un peu plus petites. Les Médailles d'or approchent auſſi de ce dernier modele; mais celles du haut Empire, ſont épaiſſes comme une piéce de 15. ſous, & celles du bas comme une de 5 ſous, ou environ. On en trouve auſſi d'or & d'argent fabriquées ſous Domitien, qui ſont la moitié plus petites que les autres du haut Empire, & qu'on appelle *Quinaires*. Les Médailles, qu'on nomme *Contorniates*, parce qu'elles ont autour un cercle, qui fait une eſpece de Quadre, ſont toutes de bronze. On n'a commencé à les battre que vers l'Empire de Théodoſe & de ſes enfans, ſelon l'Auteur, qui croit que la pluſpart ſont faites par de méchans maîtres. A l'égard de la *couronne radiale*; que l'on voit en quelques médailles ſur la tête de Rois, Mr. Baudelot ſoûtient qu'on ne la mettoit point ſur la tête de tous les anciens Rois indifféremment, & que les raions étant des marques de la Divinité, on n'en couronnoit les

les Princes, qu'après que la lâcheté des peuples les avoit élevez au rang des Dieux. Aussi voit-on que dans la plus-part des mônoies couronnées de raions, on donne aux Empereurs le nom de Dieux, *a* ce qu'on n'a fait au commencement qu'après leur mort & leur Apothéose. Les prémiéres Medailles de Tibere & de Caligula les representent sans couronne, & Auguste au revers avec des étoiles & des raions. Cependant on avoit déja bâti dans quelques Provinces des Temples à Jules César & à Antoine pendant leur vie, & à Rome on avoit placé les statuës du premier couronnées de raions, dans les Temples & dans les Théatres. Auguste lui même souffroit qu'on lui sacrifiât publiquement.

------ ------ *Quotannis*
Bissenos cui nostra dies altaria fumant.

Mais depuis que les Empereurs furent Chrêtiens, on n'osa plus leur rendre de semblables honneurs. De là vient qu'on ne voit point de couronnes radiales dans leurs mônoies, si ce n'est dans quelques médailles de Constantin, & de ses fils, fabriquées avant leur conversion, ou la constitution que cet Empereur fit de ne point donner à ses statuës les ornemens des Dieux de la fable, & de ne les placer plus dans les Temples.

Aprés cela Mr. Baudelot donne une liste de tous les Rois, dont il a vû des médailles,

a Divus, Deus. ΘΙΟΣ.

dailles, & corrige en passant un passage de Propoce dans le 2 Livre de son Histoire des Gots, où cet Auteur semble dire que les Rois de Perse n'avoient pas le droit de faire battre de la monnoie d'or, qui portât leur image. Ce qui ne sauroit être vrai des Rois de Perse, qui ont toûjours été indépendans des Empereurs Grecs. Mais comme il peut l'être de quelcun de ces Rois barbares, que Belisaire rendit Vassaux de l'Empire, on conjecture ici qu'au-lieu de ὁ Περσῶν βασιλεὺς, *le Roi des Perses*, il faut lire ὁ Γοτθῶν βασιλεὺς, *le Roi des Gots*; & on se fonde sur ce que dans les manuscrits du moien âge ces quatre Lettres ΓΟΤΘ ne sont pas fort differentes de ces quatre autres ΠΕΡC. Il y a encore quelques corrections de passages d'Anciens, *a* répanduës dans cet Ouvrage, dont on pourra juger par celle qu'on vient de rapporter. *b* En parlant des médailles Barbares, on nous promet un Ouvrage de M. le Blanc sur celles des Gots, des Huns, des Vandales, & des Lombards. Pour les Romaines on les divise ordinairement en Consulaires & en Imperiales. Celles-ci sont ou Latines, ou Greques, & se partagent encore en haut & bas Empire. Le haut Empire commence à Pompée & à César, & finit au Tyran Posthume & à l'Empereur Gallien, qui mou-

a Seneca, de Tranquillitate animæ c. 9. Trebellii Pollionis in Vita Taciti Imp.

b p. 260.

mourut l'an 268. On appelle le bas Empire tout ce qui a suivi l'extinction de ces Tyrans jusqu'à Heraclius, qui régnoit au commencement du 7 siécle. *a* On nous donne ici un catalogue de toutes ces médailles; & en parlant de celles de plomb, on soûtient qu'elles n'ont eu cours que pendant les Saturnales, & on explique diverses coûtumes de ces fêtes. *b* On donne en suite des régles pour distinguer les médailles fausses des veritables, & on enseigne un secret pour en tirer l'empreinte, lors qu'on ne peut pas les acheter. On finit par un autre Catalogue, où l'on donne les noms de tous les curieux de l'Europe, qui ont des cabinets de médailles, & où l'on marque les villes dans lesquelles ils demeurent.

La ressemblance de la matiére nous porte à inserer ici une dissertation dont on nous a fait part. Elle est de Mr. Graverol Avocat de Nismes, qui a donné au public des notes sur les arrêts du Président de la Roche-Flavin, où il fait voir la conformité du Droit ancien avec le moderne, imprimées in fol. & in 4. à Toulouse: Une Dissertation Latine, adressée à Mr. Spon, qui l'a insérée dans ses *Miscellanea erudita Antiquitatis*; elle a pour titre *Miles Missitius*, ce qui en fait connoître le sujet: Une autre Dissertation Françoise sur l'inscription du tombeau de *Pontius*, dédiée à M.

a Mort en 640. *b* p. 640.

Graverol, Paſteur à Lion, ſon frére, & qui ſe trouve dans le recueil de pluſieurs piéces d'Antiquité, que Mr. Spon à dédié à Mr. le Dauphin : La vie du célébre Mr. le Fevre, dont on nous fait eſperer une ſeconde édition.

---

2. DISSERTATION DE MR. GRAVEROL, *Avocat de la Ville de Niſmes, ſur une* MEDAILLE *Grecque de l'Empereur Trajan.*

A Mr. Terrin, Conſeiller du Roi au Siége d'Arles.

J'Ai reçeu, Monſieur, comme une grande faveur, le deſſein que vous avez eu la bonté de m'envoyer de cette Médaille de grand Bronze de l'Empereur Trajan, que Mr. l'Evêque de Pamiez vous a communiquée. Le revers à la verité en eſt fort ſingulier, & puis que vous ſouhaitez, que, toute complaiſance à part, je vous en diſe ma penſée, je ne ſaurois diſſimuler, que quoy que ce revers ſemble exprimer le triomphe du Nil, dans un char tiré par deux Hippopotames au travers des eaux de ce fleuve, & déſigner par la Corne d'Abondance, qu'il tient d'une main, auſſi bien que par les é-

pys

pys de blé qu'il tient de l'autre, la fertilité que ce fleuve répand par tout où il passe, comme l'a conçu ce trés-digne Prelat, pour lequel j'ai depuis long-tems une vénération particuliére: je ne crois pourtant pas qu'il faille prendre la chose de cette maniére, soit parce que le triomphe du Nil n'a aucun rapport avec la Médaille de Trajan, á l'honneur de qui l'on ne peut point douter que les Egyptiens n'eussent frappé cette Médaille si curieuse & si rare; soit parce que tant s'en faut que le Nil doive triompher dans la Médaille, qu'il semble au contraire, que c'est cét Empereur qui y triomphe du Nil. Ainsi, Monsieur, puis que vous m'avez donné la liberté de dire mon sentiment, je vous prie de ne trouver pas mauvais, si j'ai de la peine á croire avec vous, que ce triomphateur soit simplement le Dieu Serapis, ou le Jupiter Egyptien, qui présidant à l'accroissement, & à la fécondité du Nil, suivant la Religion de ce peuple, semble faire part à ses eaux de ces deux qualitez, en s'y promenant sur un char, comme vous l'avez fort ingénieusement imaginé. J'ose dire, que les Egyptiens, en memoire du bienfait qu'ils avoient reçeu de Trajan, dans la plus grande calamité, où ils eussent été réduits depuis long-tems, par le défaut d'inondation du Nil, qui leur avoit attiré une crüelle famine, voulurent, par

reconnoissance, représenter ces Empereur sous la figure de leur Serapis, ou de leur Jupiter, dans un char de triomphe tiré sur ce fleuve par des Hippopotames. Ils avoient dessein sans doute de comparer les grands bienfaits, qu'ils venoient de recevoir liberalement de lui, dans leur extrême misére, à ceux qu'ils recevoient ordinairement de leur Jupiter, ou du Nil, qui avoient accoûtumé de répandre l'abondance & la fertilité dans leur païs. Comme le Nil, & leur Jupiter les avoient, pour ainsi dire, entiérement oubliez; puis que ce païs-là *inopina ficcitate usque ad injuriam sterilitatis exaruerat, quia piger Nilus cunctanter alveo sese ac languidè extulerat*, selon la remarque de Pline dans le Panegyrique de Trajan, il me semble que j'ai raison de croire que ces peuples avoient voulu, par réconnoissance, représenter leur bienfaiteur comme une Divinité, à laquelle ils étoient infiniment plus redevables qu'à leurs Dieux ordinaires, & qui méritoit par là de triompher même du Nil, puis qu'il leur avoit donné abondamment, par la grande quantité des grains, dont il les assista, ce que ce fleuve, tout riche & tout abondant qu'il avoit été les années précedentes, n'avoit pas pû donner cette année de l'Empire de Trajan, qu'il n'avoit pas inondé leur païs. C'est aussi ce qui fait dire à ce savant Panegyriste, en faisant peut-être quelque allusion au revers de la premiére

mière Médaille, qui fut frappée à cette occasion; *inundatione, id est, ubertate, regio fraudata, sic opem Cæsaris invocavit, ut solet amnem suum.* Quoi qu'il en soit, avoüez, Monsieur, que Trajan, en rendant aux Egyptiens un service de cette importance, leur avoit bien fait connoître qu'ils pouvoient puiser de lui, comme du Nil, pour me servir des termes, que l'Empereur Vespasien avoit autrefois employez, & qu'il meritoit bien ce revers de Médaille. La petite figure, qui se voit dans le champ de la Médaille, pourroit bien être le Genie de ce fleuve, qui le rendoit fertile, & qui paroit en effet porter des épys dans ses deux mains; car vous sçavez, Monsieur, que suivant la Theologie des Paiens, les fleuves & les fontaines mêmes, avoient chacun leur Genie, aussi bien que les Villes, & les Provinces. Mais dans le sens que je donne á l'explication de la Médaille, le Genie du Nil n'y sauroit entrer raisonnablement, à moins qu'on ne dise qu'il y a été représenté fort éloigné de ce fleuve, pour marquer qu'il l'avoit comme abandonné cette année-là; ce fleuve n'aiant pas pû inonder l'Egypte, & la rendre fertile. C'est pourquoi j'estime qu'il vaut mieux dire, que l'on représentoit autrefois le Nil avec de petits enfans, de la hauteur seulement d'une coudée, pour désigner les differens degrez de son accroissement, qui se mesuroit par coudées; de sorte

qu'il falloit, suivant le témoignage des anciens Auteurs, que ce fleuve montât, pour le moins, de quinze, ou seize coudées, pour rendre l'Egypte fertile. C'est en vûe de cela qu'on pouvoit avoir représenté ce petit enfant fort éloigné du fleuve, & sans que ses eaux eussent pû l'atteindre, pour marquer par les épys, qu'il tient en ses mains, qu'il falloit que les eaux montassent jusqu'à lui, pour inonder l'Egypte, & pour la rendre fertile. On vouloit peut-être aussi marquer par cét éloignement, que le Nil avoit été fort bas, & qu'à cause de cela, il n'avoit pas pû donner à l'Egypte la fertilité qu'il lui donnoit ordinairement, lors qu'il étoit débordé. Ce que le sçavant Archevêque de Tarragone dit de ces petits enfans en son troisiéme Dialogue, semble favoriser cette pensée. Au reste, Monsieur, j'avois crû d'abord, que ces trois lettres L. I. B. que je ne dois expliquer, suivant l'usage ordinaire, que par λυκάβαντος ιβ. supposoient que Trajan avoient secouru l'Egypte dans la douziéme année de son Empire; mais comme ce fût en la troisiéme, que Pline prononça le Panegyrique de cét Empereur, en reconnoissance du Consulat de la Ville de Rome, dont il avoit été honoré avec Cornutus Tertullus, il est certain que l'année de la Médaille ne peut pas se rapporter à celle de l'action de Trajan, que Pline fait tant valoir dans

ce

ce Panegyrique. De ſorte que le revers de la Médaille ne pouvant, ce me ſemble, convenir à autre choſe qu'à cette action d'éclat, je ne doute pas que les Egyptiens, qui ne devoient jamais oublier le bienfait qu'ils avoient reçeu d'un ſi bon Prince, n'en aient voulu renouveller la memoire de tems en tems, & particuliérement la douziéme année de ſon Empire. En effet, j'ay une Médaille Grecque de grand bronze, frappée à l'honneur de Trajan, dans le revers de laquelle on voit la repréſentation du Nil, couché ſur un Crocodile, & tenant dans une de ſes mains une Corne d'Abondance, où il y a un petit enfant aſſis, & tout auprés dans le champ de la Médaille, un autre petit enfant, ſans autre inſcription que ces deux lettres A. Δ. qui deſignent la quatriéme année de cét Empereur. On ſait encore qu'il y a d'autres Médailles de ce même Empereur, dont les unes ont dans le revers la ſimple repréſentation du Nil, avec ce mot NILUS, & les autres celle de ce fleuve, accompagné d'un Crocodile & d'un Hippopotame, & tenant quelquefois une Corne d'Abondance, mais qui ſont toutes marquées, dans la Legende, du quatriéme Conſulat de cét Empereur. On en voit auſſi de Grecques dans les Cabinets des curieux, frappées ſous l'Empire du même Trajan, où le Nil eſt encore repréſenté avec un Hippopotame, & avec un de ces

petits enfans, dont j'ai déja déja parlé. Ajoûtez à cela que la cinquiéme année de l'Empire de Trajan, les Egyptiens, ou peut-être les habitans de l'Isle de Canopus en particulier, voulant renouveller la mémoire du bienfait qu'ils avoient reçeu de cét Empereur, le représentérent sous la figure du Dieu qu'ils adoroient en cette Isle, de même qu'en un autre endroit de la même Province ils l'avoient représenté sous la figure d'un autre de leurs Dieux, comme on le voit dans le recueuil des Médailles de feu Mr. Seguin. Enfin, si la Médaille qui a dans son revers la figure du Sphynx, qui est ordinairement le symbole de l'Egypte, & que l'on a souvent peint par cette même raison avec le Nil, ne fût pas frappée, lors que Trajan passa par cette Province pour aller combatre les Parthes, selon la conjecture de quelques-uns, on ne sauroit douter que ce Sphynx, autour duquel on lit le mot AEGYPTOS, ne désigne l'action de cét Empereur, qui fait la matiére de cette petite Dissertation. Mais quand cette derniére Médaille, de même que celle des Cophtites, & celle des habitans de l'Isle Canopus, devroient se rapporter à quelqu'autre circonstance de la vie de Trajan: ou quand elles n'auroient été frappées que par pure flaterie, suivant le Genie de ces peuples-là, que l'on accusoit de porter la flaterie dans les monumens publics, pour le moins aussi loin que les

les Grecs : il me semble qu'on peut affirmer, que les autres, où le Nil se trouve représenté en tant de différentes manieres, & dont les unes sont marquées du quatriéme Consulat de ce bon Prince, les autres de la quatriéme année de son Empire, les autres de la douziéme, comme celle dont j'ay entrepris de donner l'explication, pour ne pas parler des autres, qui ne peuvent pas être rapportées à une année certaine: il me semble, dis je, qu'on peut affirmer que toutes ces Médailles n'ont été faites que pour rendre public le bienfait que les Egyptiens avoient reçeu de Trajan, dans le tems que la famine les persecutoit; & pour marquer qu'ils n'en vouloient point laisser perdre la mémoire. C'est pour cela qu'ils la renouvelloient si souvent, & qu'ils affectoient d'aprendre de tems en tems à toute la terre qu'ils n'avoient point eu d'autre Nil que Trajan; puis que cét Empereur avoit reparé par la grande quantité de blé qu'il leur envoia, la disette que leur avoit attiré le défaut d'inondation du Nil. Si je voulois, Monsieur, suivre les maximes ordinaires des Critiques, je ne finirois pas si tôt ma lettre. Je ferois voir que ce sçavant homme, qui depuis quelques années a donné au public *l'Occo*, avec des remarques de sa façon, ne doit pas douter que le Nil, représenté dans les Médailles de Trajan, n'ait un parfait rapport avec l'Histoire de cét Empe-

reur. Je prouverois auſſi, que Joſeph Scaliger, le plus grand homme de ſon tems, & que les ſiecles à venir regarderont ſans doute comme un prodige de ſcience, s'étoit un peu oublié dans ſon Traitté *de emendatione temporum*, lors que, ſous prétexte de deux differentes Médailles, frappées l'une ſous le troiſiéme, & l'autre ſous le cinquiéme Conſulat de Trajan, il tire une fauſſe conſequence pour le tems auquel cét Empereur triompha des Daces. Mais je veux me borner à mon ſujet, & garder ces remarques pour une autre occaſion. Cependant, Monſieur, ſi mes conjectures ſur la Médaille, que je viens d'expliquer, ſont de vôtre goût, je conte ſur l'approbation generale. Et ſi elles n'ont pas le bonheur de vous plaire, je ferai ceder mes ſentimens aux vôtres; vous pouvez prononcer en Souverain. J'ai eu toute ma vie une grande ſoûmiſſion pour les perſonnes, dont le Genie eſt ſi fort au deſſus du mien.

VII.

AANLEIDINGE *tot het rechte verſtand van den* TEMPEL, *die de Prophete* EZECHIEL *gezien en beſchreven heeft.* &c. Explication du Temple que le Prophete Ezechiel a vu en viſion, & qu'il décrit Ch. XL. & ſuivans : à l'occaſion de quoi on traite de la ſituation de Jeruſalem, des confins & la diviſion du païs de Canaan : par CAMPEGE VITRINGA Docteur & Profeſſeur en Théologie, en 2 vol. in 8. & 980. pages. A Franeker chez Jean Gyſelaar 1687.

IL y a quelques années que Mr. Vitringa s'eſt fait connoître au public par deux Livres Latins *a* d'*Obſervations ſacrées*, dont le premier traite de la confuſion des Langues, & explique divers paſſages de l'Ecriture; & le ſecond décrit l'état de l'ancienne Synagogue, que les premiers Chrétiens ont imitée, ſelon cet Auteur, dans la forme du gouvernement qu'ils ont établi dans l'Egliſe.

Quoique l'Ouvrage qui doit faire le ſujet de cet Article, ſoit écrit en Flamand, il ne traite pas d'une matiére moins curieuſe que le précedent, & ceux qui n'entendent

a à Franeker chez Giſelaan 1683. & 85.

dent que cette Langue y trouveront bien des choſes, qu'on n'a pas accoûtumé de voir dans les Livres ordinaires de Théologie.

Pour rendre cet extrait intelligible, on a crû devoir marquer d'abord le but que l'Auteur ſe propoſe, donner enſuite une deſcription du Temple, & de la Ville de Jeruſalem, avec la diviſion du païs de Canaan, ſelon ſon ſyſteme, & rapporter en même tems quelques-unes de ſes principales preuves.

a Il n'eſt pas difficile à comprendre que les Juifs ſe voiant tranſportez en Caldée, leur Temple ruïné, & leur République renverſée de fond en comble, il s'éleva de grands doutes dans leur eſprit, ſur tant de belles promeſſes que les Prophetes leur avoient faites, qui ne devoient s'accomplir que dans la Paleſtine, & pendant que leur Ville & leur Religion ſeroient floriſſantes. C'eſt pour les conſoler & les raffermir que le S. Eſprit a fait voir ces viſions à Ezechiel, où il aſſure ce Peuple du rétabliſſement de leur Temple & de leur Ville; & où pour marquer que leur retour étoit indubitable, il leur donne 1 un modele ſur lequel ils devoient bâtir ce nouveau Temple, afin qu'il fût ſemblable à celui de Salomon. 2 Il remet en uſage diverſes Loix cérémonielles de Moïſe, & en donne d'autres nouvelles proportionnées à l'état

a Part. II. p. 447.

l'état où les Juifs se trouveroient en ce tems-là, & qu'ils devoient observer jusqu'à la venuë du Messie. 3. Il fait une nouvelle division du païs de Canaan, selon laquelle les douze tribus devoient se partager la Palestine, après leur retour, parce que Ruben, Gad, & la moitié de la Tribu de Manassé aiant choisi leur demeure au de là du Jourdain, & les Cananéens n'aiant pas été entiérement chassez; on ne pût pas suivre dans la division de Josué la prémiere intention du Legislateur. 4. On rémarque qu'en faisant ces descriptions, & en donnant ces Loix, le Saint Esprit se sert souvent d'expressions fort énergiques, parce que le Messie devant venir, dans cette Ville & dans ce Temple, accomplir les promesses des Prophétes, il vouloit que les Juifs commençassent à penser à un Edifice celeste, dans lequel ces Prophéties s'accompliroient d'une maniére plus parfaite & plus étenduë, & auquel on donneroit le nom de Ville & de Temple de Dieu, dans un sens plus relevé, aprés que ces bâtimens materiels auroient été ruïnez. * C'est ainsi que l'Auteur veut qu'on entende toutes les Propheties du Vieux Testament, qui parlent de l'état des Juifs aprés le retour de la Captivité, en leur donnant deux sens, l'un qui regarde ce Peuple en particulier, & l'autre qui concerne le Roiaume du Messie. On trouvera dans la suite des preuves de toutes ces Hypotheses.

La

Le Temple, que le Prophete Ezechiel décrit dans ces visions, étoit, selon l'Auteur, tout semblable à celui de Salomon, étant situé sur le mont de Morija, & aiant au Midi une ville, qui est l'ancienne Jérusalem bâtie sur Sion. Comme la Caldée est a l'Est ou au Nord-est de la Palestine: il sembla au Prophete que venant de ce côté-là, il entroit par la porte Orientale. Il trouva d'abord une muraille qui entouroit tout ce bâtiment, & qui étoit de six coudées de hauteur & d'épaisseur. De là jusqu'au parvis exterieur, il y avoit un espace de 50 coudées. Ce parvis étoit quarré, garni de portiques, & chacune de ces murailles mesurée en dedans avoit 500 coudées de longueur & de largeur, mais la hauteur n'en est point marquée. Il y avoit au milieu de chacune de ces trois murailles trois portes, l'une au côté de l'Est, l'autre à celui du Sud, & l'autre à celui du Nord. Chaque porte avoit 50 coudées de longueur, & 10 de largeur en y comprenant l'épaisseur des deux murailles, qui étoient d'une coudée chacune. Ainsi l'espace vuide, par lequel on passoit aprés avoir monté 7 degrez étoit de 8 coudées de large. Au dessus de la porte, il y avoit six chambres, trois de chaque côté, situées selon la longueur des deux murailles; chaque chambre avoit six coudées de long & de large avec un rebord d'une coudée, & elles étoient

étoient séparées l'une de l'autre par un espace de cinq coudées. Par quelque porte du parvis exterieur qu'on sortît, après avoir fait le chemin de cent coudées en droite ligne, on trouvoit une porte du parvis interieur où l'on montoit par 8 degrez, & qui étoit toute semblable à celle par où l'on avoit passé. Ce parvis interieur, qu'on appelloit aussi le parvis des Prêtres, avoit 250 coudées en long sur 100 de large, & il étoit coupé, selon sa longueur, par l'espace qu'occupoit ce qu'on appelloit proprement le Temple, qui n'avoit que cent coudées de long sur toute la largeur de ce parvis, & qui renfermoit le lieu saint & le lieu Tres-saint, avec des espaces vuides, des chambres & des galeries de chaque côté. Les 50 coudées, dont la longueur du parvis des Prêtres surpassoit sa largeur, n'empêchoient point que tout le bâtiment ne fût un quarré parfait dont l'Autel étoit le centre : parce qu'à l'Ouëst du parvis exterieur il n'y avoit point de porte de 50 coudées : mais seulement un espace de 100 coudées entre les murs Occidentaux des deux parvis.

a Le premier sentiment que M. Vitringa réfute est directement opposé à son hypotheſe, & c'est celui des Iuifs qui entendent, par ce Temple d'Ezechiel, *un troisiéme Temple, un Temple Saint & éternel*, parce

a P. I. C. II.

parce qu'il ne ſera plus ni pollué ni détruit, & qu'il ſera bâti, lors que Dieu les délivrera de leur troiſiéme captivité, c'eſt à dire dans leur penſée, de l'état où ils ſont aujourdhui parmi les Chrêtiens, & lors qu'ils retourneront en Canaan, pour relever les murailles de Jéruſalem. L'Auteur ajoûte que ce ſentiment eſt pardonnable aux Juifs, parce qu'il y a dans ces viſions des maniéres de parler, qui ne conviennent qu'à un bâtiment materiel, mais il eſt un peu ſurpris qu'un célebre Théologien de nos jours ait donné là dedans, & qu'il ſoûtienne qu'Ezechiel décrit un Temple corporel, que les Juifs rebâtiront avec Jéruſalem, lorſqu'ils n'en retourneront dans la Paleſtine, & que leur République redeviendra floriſſante. *Nous ne ſavons pas*, dit M. Vitringa *a que ce Théologien ſe ſoit découvert entiérement là deſſus, dans ſes écrits; mais nous ſavons bien qu'il a enſeigné ce ſentiment à quelques-uns de ſes Diſciples.* On peut voir ſur ce rétabliſſement de Jéruſalem * un Livre François, qui fit beaucoup de bruit l'année paſſée, où l'on ſoûtient qu'Ezéchiel fait, dans les neuf derniers chapitres de ſon Livre, une deſcription figurée de ce *regne des Iuifs & du Meſſie*, qui doit les *faire monter ſur le thrône* & élever leur nation à un ſi haut degré

a Ibid. p. 20, 21. * *Accompliſſement des Prepheties par le Sr. P. I. ſeconde édition Tom. II. C. XVII. p.* 205, 207, 211, 213, 219.

degré de gloire, *qu'elle donnera des Pasteurs & peut-être des Gouverneurs à toutes les autres*. *Si les Iuifs*, ajoûte cét Auteur, *n'avoient à attendre que je ne sai quelle conversiõ de quelque milliers d'entre eux qui ne seront pas damnez, pourroit-on dire que grand est le bien préparé à la maison d'Israël?* &c.

Pour retourner à Mr. Vitringa, aprés avoir montré que l'opinion d'un troisiéme Temple ne peut pas être soûtenuë par un Chrêtien, parce que le culte évangelique est tout spirituel, & n'est point attaché à de certaines circonstances de tems & de lieux : & aprés avoir expliqué, à cette occasion, divers passages de l'Ecriture *a* : il éxamine le sentiment de ceux qui croient qu'il n'y a rien que de mystique dans les visions du *b* Prophéte, & répond principalement aux raisons qu'un célébre Théologien * a apportées pour le prouver. La 1 est que si le Temple d'Ezéchiel étoit un Temple réel, il auroit été bâti sur le mont de Morija, qui n'étoit qu'une petite colline, au lieu qu'il est dit que l'Esprit transporta Ezéchiel sur une *haute montagne c*. On répond à cela 1. qu'il n'y a pas de l'apparence que Dieu transportât le Prophéte de Babilone en Canaan, pour lui faire voir le Temple bâti sur une autre montagne que sur celle de Morija.

a Act. VII. Isa. LVI. 3. *Deut. XXIII.* 1. 2. 3. *b P. I. C. III.* * *Cocceius.* *c Ezec. XL.* 2.

Morija. 2 Que Sion & Morija sont très-souvent appellez dans l'Ecriture des hauteurs & des hauts monts, comme Ps. LXXVIII: 68, 69. LXVIII: 19. Ezech. XVII: 22, 23. XX: 40. 3 Que les montagnes de *Sion*, de *Merijâ* & *d'Acra* étoient situées dans l'endroit le plus élevé de la Palestine, d'où vient que dans le stile des Ecrivains sacrez *monter* c'est aller à Jerusalem, & *descendre* c'est sortir de cette ville, pour aller dans d'autres cartiers de la Judée. 4 Que le nom de *Morijâ* *a* signifie *ce qu'on peut voir*, & marque un païs que l'on découvre de loin, à cause de son élevation. Voiez Gen. XXII: 4. & le Rabbin Kimchi dans son commentaire sur Ezechiel. XL: 2. (5) Qu'il est vrai que les monts de Sion & d'Acra étoient plus hauts que celui de Morija; mais que Salomon & ses successeurs rendirent le mont Acra plus bas *b*; & aiant entouré celui de Morija d'une muraille qui étoit embellie de galeries, & qui s'élevoit depuis le pied de la Montagne jusqu'au haut, ils remplirent de terre les espaces vuides, pour rendre le sommet du mont plane, & y bâtir le Temple *c*. Que Strabon nomme le Temple la *Citadelle d* de Ierusalem, & que Ioseph

a מוריה de ראה *Raah voir. b Ioseph de Bel. Iud L.VI.C.VII. c Ceci est tiré d'un passage de Ioseph Antiq.L.IV. C. XIV. que l'Auteur explique fort au long. P.I.p. 96. ad 102. d Geograp. L. XVI.* ἐφεστῶτα

Ioseph *a* dit que le Temple étoit comme un Château qui commandoit la ville ; mais que la tour Antonia commandoit le Temple.

b La II. objection est prise de ce qu'il est dit que *prés de cette* haute montagne *il y avoit comme le bâtiment d'une ville du côté du midi*, ce qui ne sauroit convenir à Morija, ni au Temple de Salomon, parce que Ierusalem étoit divisée en haute & basse ville, que la haute étoit à l'Ouëst & la basse au Nord du Temple. On répond 1 qu'on peut traduire dans ce passage ; aprés Villalpandus, Grotius & la Vulgate le mot עליה *Gnalau sur laquelle* & que le sens sera ; *il y avoit sur cette montagne un Temple, qui par sa grandeur ressembloit à une ville, & comme je venois de Babilone, il me paroissoit situé au midi.* Que Sion, ou la la cité de David, la plus considerable partie de Ierusalem, étoit située au Midi ou au Sud-Ouëst du Temple, & Acra au Septentrion ou au Nord-ouëst, & que Coccejus lui même soutient ce sentiment dans son commentaire sur les Pseaumes *c*.

Pour donner plus de jour à cette pensée, on fait une description de Ierusalem tirée de Ioseph, & on en donne le plan. Les deux montagnes de Sion & d'Acra étoient separées par une grande vallée, où venoient aboutir les maisons de la haute & de

a De Bell. Iud. L. VI. C. VI. *b P. I. C. IV.* *c In Ps. XLVIII. 3.*

& de la basse ville. Entre ces deux monts il y en avoit un troisiéme, c'est Morija, qui étoit autrefois séparé par une vallée fort large, que les Asmonéens firent combler, pour joindre le Temple à la ville. Ils firent encore abbatre la cime d'Acra, afin que le Temple fut plus haut que cette colline. La vallée qui séparoit les deux villes s'appelloit *Tyropoion a*, & elles étoient entourées de plusieurs autres fossez profonds, qui en défendoient l'accès de toutes parts. Outre cela il y avoit trois murailles, qui entourroient Jérusalem de tous côtez, si ce n'est vers le Midi, qu'il n'y en avoit qu'une à cause de plusieurs précipices, qui rendoient la ville inaccessible de ce côté-là. Le premier mur ou la vieille muraille commençoit au Nord de la Tour *Hippicus*, & regnoit de là jusqu'à celle du *b Xyste*, d'où après s'être jointe à une maison où il s'assembloit le Conseil, *c* elle venoit aboutir à la porte occidentale du Temple. A l'Ouest de la Tour Hippicus, cette muraille traversoit premiérement un lieu

a La vallée des Fromages. b C'est le nom des Lieux où les Athletes s'exerçoient à la lutte, qui étoit découvert pendant l'été & couvert en hiver. En Grec Ξυστὸς & ξυστὸν *signifient la même chose; mais en Latin* Xystum *marque les Xystes découverts &* Xystus *les couverts.*

lieu nommé *Bethso a*, d'où tirant vers la porte des *Esséens*, *b* aprés avoir passé au dessous de la fontaine de Siloë, elle tournoit au Midi, vers la piscine de Salomon, & s'étendant du Sud à l'Est, elle alloit finir à la porte Orientale du Temple, vers un lieu nommé *Ophel c*.

Le second mur commençoit à la porte de *Gennath*, *d* & aprés avoir entouré le cartier Septentrional d'Acra ou la basse ville s'élevoit jusqu'à la Tour Antonia.

Le troisiéme mur régnoit de l'Ouëst au Nord depuis la Tour Hippicus jusqu'à celle de *Psephinos e*, d'où regnant le long du Nord, & passant vis à vis du Sépulchre d'Helene *f* Reine des Adiabeniens, & des Tombeaux des Rois; il trouvoit une tour au Nord-est, tout contre le sépulcre

c Apparemment des Romains: car le Sanhedrin & toutes les autres assemblées des Iuifs se tenoient dans le Temple.

a בית צואה *Beth-tsoa, maison du fumier, cloaque. b C'est la même, selon l'Auteur, que la porte du fumier, dans Nehemie C. II: 13. & III. 12. c On prétend ici que* עפל Hophel *est le même que l'Allemand* hovel *ou* heuvel, *& que ce lieu n'est que la colline même de Sion. Voiez Mich. IV. 8. d Cette porte étoit dans le premier mur entre les tours Hippicus & Phasael, prés du Palais & des Iardins d'Herode. e Tour située à l'angle du Nord-Ouëst de ce mur.*

cre *a* du Foulon, & venoit finir à la vallée de Cedron, en s'unissant au premier Mur. C'est Agrippa l'aîné *b* qui fit cette troisiéme enceinte, renfermant ainsi dans la ville la quatriéme colline *c* qui étoit déja toute couverte de maisons *d*.

Il est clair par cette description, qu'avant l'aggrandissement d'Agrippa le Temple étoit hors de la ville, & avoit au Sud-est Sion, la plus considerable partie de Iérusalem. D'où l'Auteur conclut que par cette ville au Midi, dont parle Ezéchiel, on peut très-bien entendre la cité de David: parce que les Ecrivains Sacrez ne parlent pas de la situation des païs en Geographes exacts, & mettent ordinairement au Nord ce qui est entre le Nord & l'Est. Ainsi quoi que la Caldée soit au Nord-est de la Palestine & l'Egypte au Sud-ouëst les Pto-

a Villalpandus croit que c'étoit le tombeau du Prophete Esaïe, situé pres de la fontaine Rogel *ou du Foulon. b C'est le même dont il est parlé Act. XXV. & XXVI. c Nommée à cause de cela en Hebreu* Bezetha *& en Grec* Cænopolis, *nouvelle ville. d Le peuple se multipliant alors, & allant habiter hors de la ville, accomplit la Prophetie de Zacharie, que Ierusalem seroit habitée en forme de Village, à cause du grand nombre de ses habitans. Au reste ce 3me mur avoit 30 tours; de sorte qu'étant joint au premier mur, le dehors de la ville avoit 90 tours.*

Prophétes appellent preſque toûjours la premiére le Septentrion, & la ſeconde le Midi.

On fait une III. difficulté a Mr. Vitringa, qui eſt la plus grande de toutes, & que perſonne n'a encore levée; c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible que le Temple d'Ezéchiel ait été le modéle d'un Temple réél, ni que cette haute montagne fut Morija, puis que cette colline étoit du partage de Iuda, & que ce Temple Prophétique devoit être bâti dans un cartier de la Paleſtine, conſacré particuliérement à Dieu, & ſéparé des terres de toutes les autres Tribus. On ajoûte que les meſures, dont Ezéchiel ſe ſert dans ſa diviſion du païs de Canaan, ſont ſi grandes, qu'à conter ſur ce pié la Paleſtine auroit eu 325. lieuës de largeur; au lieu que tous les Geographes tombent d'accord qu'elle en avoit à peine 70.

Pour répondre à cette double objection, l'Auteur prouve d'abord par un paſſage du Ch. XLVII. vers. 14. que le païs que Dieu montra au Prophéte en viſion étoit le même que celui de Canaan. 2. Que les 25000 meſures dont parle Ezéchiel n'étoient pas des verges ou des toiſes de ſix coudées chacune, mais des coudées de deux pieds & demi, qui étoit la coudée du Sanctuaire, & que le commun des Interpétes ſuppoſe ſans fondement que c'étoit des toiſes, puis qu'on ne meſure pas les terres auec des toiſes, mais avec des cor-

deaux de lin, c'eſt pourquoi l'Ange tenoit à la main ces deux meſures differentes: & 1. 3. Mais elles ne ſervoient l'une & l'autre qu'à meſurer & non pas à conter: de là vient que toutes les ſupputations ſe font ici par coudées.

5 Ce n'eſt pas une ſuppoſition mieux fondée, au ſentiment de l'Auteur, que de dire que les treize portions, dans leſquelles Dieu diviſe ici le païs de Canaan étoient égalles entre elles, & auſſi grandes que la portion conſacrée à Dieu. Le Prophete n'en dit rien, & M. Vitringa ſoûtient que le paſſage *a* qu'on allegue ordinairement *vous heriterez l'un comme* ou *auſſi bien que l'autre le païs dont j'ai levé la main* &c. ne marque point cette égalité de portions, & ſignifie ſeulement qu'aucun Iſraëlite, de quelque condition qu'il fût, ne ſeroit exclus de ce partage, qu'ils y auroient tous un droit égal comme à leur héritage commun, & qu'ils ſe le partageroient, *ſelon les tribus d'Iſraël b.* Pour confirmer cette explication, on cite divers paſſages, où cette phraſe ſe prend dans ce ſens Lev. VI. 14. VII. 10. XVIII. 8.

c Au reſte l'Auteur ne ſoûtient cette inégalité de portions que parce qu'elle lui paroit plus vrai-ſemblable qu'un partage égal, & non pas pour appuier ſon ſyſteme. Car en ſuppoſant l'opinion commune, qui fait

a Ezec. XLVII. 14. *b* Ibid. vers. 21.
c P. I. p. 239.

fait toutes les treize parties aussi grandes que la portion consacrée; & suivant le sentiment de S. Jerôme qui donne à la Iudée, de Dan jusqu'à Berseba, 160. milles de largeur, ou 53. lieuës & un mille: on trouvera que cette supputation s'accorde assez bien avec l'hypothese de M. Vitringa, qui veut que les 25000. mesures, que la portion consacrée devoit avoir en largeur du Nord au Sud, ne fussent que des coudées. En voici la preuve

25000 coudées
multipliées par 13 portions
font 325000 coudées.

Deux coudées font un pas géometrique de cinq pieds; ainsi il faut 2000 coudées pour un mille d'Italie, & 6000 pour une lieuë *a*.

Multipliez donc 6000 coudées
par les 53 lieuës
font 318000 coudées
ajoûtez y 2000 coudées
Pour le mille d'Italie qui reste
320000 coudées

De sorte qu'il ne reste que 5000 des coudées d'Ezechiel, & qu'il n'y a pas une lieuë de difference entre ces deux calculs.

On montre ensuite que la division de Canaan, que fait ici le Prophete, est celle qu'il auroit fallu suivre sous Iosué; que le Païs, que Dieu avoit promis de donner à

a de Hollande.

la posterité d'Abraham, avoit proprement pour bornes au Nord le mont Liban, à l'Est le Iourdain, au Sud une Riviére d'Egypte, que l'Auteur croit être le Nil; & à l'Ouëst la Mer-Méditerranée: & que les confins qu'Ezéchiel donne ici à la Palestine sont les mêmes que ceux-là: d'où il s'ensuit que les terres de Ruben, de Gad & de la demi-tribu de Manassé au delà du Iourdain, n'étant pas compriſes dans la terre de promiſſion, devoient être excluſes de ce nouveau partage. Voiez Nomb. XX: 14. XXXIV: 11, 12. Deut. II: 26. XXXIV: 1, 2, 3. Ioſ. I: 4. &c.

Les douze Tribus, ſelon la diviſion d'Ezéchiel, devoient être placées dans cét ordre, à commencer par le Nord *Dan*, *Aſer*, *Nephtali*, *Manaſſé*, *Ephraim*, *Ruben*, *Iuda*, *la portion conſacrée*, *Benjamin*, *Simeon*, *Iſſachar*, *Zabulon*, *Gad*. L'Auteur fait pluſieurs remarques pour accorder ce partage avec celui de Ioſué: aprés quoi il répond à la premiére partie de la troiſiéme objection, & montre que le mont de Morija, aiant été conſacré à Dieu, n'appartenoit plus à Iuda; de même que les villes des Levites, qui avoient été données à Dieu en offrande élevée, par les douze Tribus, ne dépendoient plus, aprés cette conſécration, de leurs premiérs poſſeſſeurs.

La portion conſacrée s'étendoit en longueur d'Orient en Occident, depuis le

le Iourdain jusqu'à la Mer Méditerranée, environ 30 ou 31 lieuës. Au milieu il y avoit un quarré de 25000 coudées, destiné à l'habitation des Lévites & des Prêtres, & au bâtiment de Iérusalem & du Temple. Les deux côtez de cette portion à l'Est & à l'Ouëst du quarré devoient servir à l'entretien du Prince & de ses domestiques. Ce quarré étoit divisé selon sa largeur en trois parties, 10000 coudées pour les Lévites, dont la portion touchoit à celle de Iuda, 10000 pour les Prêtres & le Temple, & 5000 pour la ville & ses dépendances. On place ordinairement l'habitation des Lévites au milieu de ce quarré, & celle des Prêtres tout contre Iuda: mais nôtre Auteur réfute ce sentiment, en faisant voir qu'il s'ensuivroit de là que le Temple auroit été à 14750 coudées de Iérusalem, & n'auroit pas été au milieu du quarré. On ajoute à cela que cette phrase, *la portion des Prêtres sera tout joignant celles des Levites*, [a] marque que les Prêtres demeuroient au Sud des Levites, & qu'ils confinoient à la ville, qui étoit au Nord de Benjamin; parce que cette division est faite en commençant par le Septentrion: outre qu'il est dit assez clairement. C. XLVIII: 22. que la portion des Lévites & celle de Iérusalem occupoient les deux extrémitez de ce quarré.

On finit la premiére partie de cét ou-

[a] *Ezec, XLVIII:* 18.

vrage, en montrant que dans le plan d'Ezechiel le terrein de Ieruſalem, qui eſt de 4500 coudées en quarré, leſquelles font un circuit de 18000 coudées, ou de 20000, en y comprenant les faux-bourgs, s'accorde très-bien avec la grandeur de cette ville du tems d'Agrippa. *a* Car ſelon Ioſeph, le premier & le troiſiéme mur, qui faiſoient l'enceinte de la ville, avoient 90 tours; chaque tour avoit 39 coudées de circuit, & elles étoient éloignées l'une de l'autre de 200 coudées; ce qui revient à 19800 coudées.

IV. L'Auteur pourſuit dans la ſeconde partie *b* à lever les difficultez qu'on peut former contre ſon hypotheſe, que le plan du Temple d'Ezechiel ne differe point de celui de Salomon. * C'en ſeroit une inexplicable ſi ce qu'on appelle *le parvis des Gentils* avoit eu 2000 toiſes *c* ou 12000 coudées en quarré, parce qu'il eſt conſtant que le mont de Morija n'a jamais été ſi grand. Avant de répondre à cette objection M. Vitringa fait quelques remarques, pour prévenir le Lecteur en ſa faveur. Il dit donc 1 qu'il n'y a pas d'apparence que Dieu qui avoit donné à David *d* le modèle du Temple de Salomon, en ait donné un autre à Ezechiel. 2 Que le plan de ces

a De Bell. Iud. L. IV C. VI. b P. II. C. I.
* *IV. Objection. c Ezech. XLII:* 16–20.
d L'Auteur fonde cette conjecture ſur 1 Chron. XXVIII: 11, 12.

ces deux Temples étoit quarré, & que par conſequent les differentes pléces dont ils étoient compoſez avoient la même proportion. 3 Que cette uniformité de deſſein paroit en ce que le Tabernacle étoit dreſſé ſur le même plan que le Temple de Salomon, & qu'ils ne differoient que en ce que le dernier étoit le double du premier. Le Tabernacle meſuré en dedans avoit 10 coudées de large ſur 30 de long, dont 20 étoient pour le lieu ſaint, & 10 pour le Très-ſaint, qui étoit parfaitement quarré. Le Temple meſuré du même ſens avoit 20 coudées de largeur, ſur 60 de longueur, dont le Sanctuaire occupoit 40 & le Saint-des-Saints 20. On ne doit pas regarder comme une difference eſſentielle, les chambres, les portiques, & pluſieurs autres appartements du Temple, qu'on y avoit ajoûté pour la commodité, & qui n'étoient pas dans le Tabernacle, parce qu'une habitation portative ne ſouffre pas ces ſortes d'ornemens.

4 On trouve les mêmes proportions dans le modéle d'Ezechiel. Un Temple de 60 coudées, 40 pour le Sanctuaire, & 20 pour le lieu Très-ſaint, dont la longueur & la largeur étoient égales. Mais on y remarque une difference, qui paroit d'abord aſſez conſiderable; c'eſt que la façade du Temple de Salomon *a* avoit 20 coudées de long, priſes ſur la largeur du Sanctuaire,

a 1 *Rois VI*: 3.

& 10 de large qui répondoient à la longueur du Temple, au lieu que dans la façade d'Ezéchiel *a* la largeur étoit de 11. coudées. Mr. Vitringa trouve cette coudée de surplus, en supposant que le portail du Temple, & celui de la façade avoient des rebords d'une coudée en dedans & en dehors; & que l'Ange du Prophéte a mesuré depuis le rebord interieur du portail de la façade, jusqu'au rebord interieur du portail du Temple, ce qui fait 11 coudées; au lieu que si on ne mesure que jusqu'au frontispice du Temple & que l'on ne conte pas la coudée du rebord extérieur de son portail, on n'aura que dix coudées.

5 Enfin, *b* pour venir au nœud de la difficulté, on montre que selon les régles de l'architecture, il n'y a point de proportion entre ce bâtiment de 60 coudées de long sur 20 de large, & un parvis quarré, dont chaque côté est de 500 toises ou de 3000 coudées, & le circuit de 12000! Qu'il n'y a pas aussi d'apparence que le parvis extérieur n'étant éloigné du parvis intérieur que de 100 ou 150 coudées, il y en eût un troisiéme qui environnât le parvis extérieur, & qui en fut éloigné de 1250 coudées de tous côtez.

Il y a plus; c'est qu'on soûtient qu'il n'y a jamais eu que deux parvis, soit dans le Tem-

a 1 *Rois VI.* 3. *b C. M.*

Temple de Salomon ou dans le modéle d'Ezéchiel, soit dans le Temple de Zorobabel ou dans celui d'Herode. Il n'est parlé que de deux parvis, dans la description que l'Ecriture fait du Temple de Salomon, & de celui d'Ezéchiel, savoir du parvis interieur qui est celui des Prêtres, & du parvis extérieur, qu'on appelloit aussi le parvis d'Israël, ou le grand parvis. Pour le *nouveau parvis*, dont il est parlé 2 Chron. XX: 5, & au devant duquel Iosaphat fit assembler le peuple: c'est le parvis des Prêtres, auquel on donnoit alors ce nom, à cause de quelque réparation qu'on y avoit faite. Et cela est évident, parce que sous Manassé, qui vivoit long-tems aprés Iosaphat, il n'y avoit que deux parvis, 2 Rois XXI: 5. & qu'on remarque par la lecture de Ioseph, que les Rois convoquoient d'ordinaire le peuple dans un des portiques du parvis d'Israël.

On ne peut pas dire non plus qu'Herode ait ajoûté un troisiéme parvis au Temple de Zorobabel, parce que Ioseph, qui rapporte si éxactement tous les embellissemens & toutes les réparations qu'il y fit, ne parle point d'une piéce si considerable. D'ailleurs il étoit impossible d'y joindre un bâtiment de cette grandeur; Salomon aiant entouré le mont de Morija d'une muraille quarrée, qui s'élevoit du pied de cette colline jusqu'au sommet, & en aiant comblé les vuides, pour rendre sa surface plane & égale.

Il eſt vrai qu'il y avoit un appartement du Temple où toutes ſortes de perſonnes, les Payens & les Iuifs ſouïllez, pouvoient entrer; un autre pour les femmes Iuifes; un autre pour les hommes qui n'étoient pas ſouïllez; & un autre pour les Prêtres, mais ce n'étoient pas quatre enceintes l'une dans l'autre, quoi qu'on les appelle le parvis des Gentils, le parvis des femmes, le parvis d'Iſraël, & le parvis des Prêtres: les Hiſtoriens Sacrez ne parlant point des deux premiers, mais ſeulement les Talmudiſtes & les Rabbins. Voici l'origine de ces differens noms. Il y a de l'apparence qu'avant la Captivité de Babilone, il venoit quelquefois des Paiens en Canaan viſiter le Temple; mais non pas en grande quantité, parce que tant que les Iuifs ont été independans des autres peuples, ils n'ont permis à perſonne de demeurer parmi eux, qu'à ceux qui obſervoient ce qu'on appelle les ſept préceptes des Noachides. Aprés leur retour, ils eurent plus de commerce avec les autres nations; principalement ſous Hyrcan, que la République Iuive fut extrémement floriſſante. Elle ſouffrit beaucoup par la diſſenſion de ſes ſucceſſeurs, mais elle reprit ſon premier luſtre ſous Herode le Grand, par la puiſſance & les richeſſes que la faveur d'Antoine & d'Auguſte acquirent à ce Prince. Les Romains, qui étoient plûtôt les maîtres que les alliez des Iuifs, vinrent alors plus ſouvent à Ieruſalem qu'ils

qu'ils ne faisoient, plusieurs Païens s'habituérent dans la Judée, après qu'elle eut été réduite en Province, & les Juifs eux-mêmes se répandirent dans toutes les Provinces de l'Empire Romain. Ainsi un grand nombre d'Idolatres, se trouvant tous les jours au Temple, dont l'enclos étoit comme une place publique, & un rendez-vous ordinaire de toutes sortes de personnes, le parvis exterieur perdit peu à peu le nom de parvis d'Israël, & prit celui de parvis des Gentils. C'est à quoi l'Ange de S. Jean fait apparemment allusion, lors qu'il dit, *a ne mesure point le parvis qui est hors du Temple; Car il est donné aux Gentils.*

Le parvis exterieur ne servant plus alors que de promenade, ceux qui n'étoient pas souïllez, qui vouloient faire leurs dévotions, & assister aux Sacrifices, entroient plus avant, savoir dans le parvis interieur, qui étoit entouré de portiques par dedans. Les portiques situez aux deux côtez de la Porte Orientale étoient pour les femmes, & les hommes alloient dans ceux du Nord & du Sud. Au bout de chaque portique, il y avoit une muraille basse, qui empêchoit qu'on ne descendit au milieu du parvis, où l'on tenoit les instrumens des Sacrifices, & où les Prêtres seuls avoient droit d'entrer. Cela fut cause que dans les derniers tems de la République Judaïque, ces trois endroits du parvis interieur

a *Apoc. XI: 2.*

prirent le nom des personnes à qui ils étoient destinez, & s'appellérent le parvis des femmes, le parvis d'Israël, & le parvis des Prêtres. Cependant Ioseph ne dit jamais le parvis *a* des femmes; mais seulement le lieu, ou l'appartement des femmes. *b*

6 Enfin pour achever de prouver que les 500 mesures du passage contesté, Ezech. XLII. 16 & 20. doivent être des coudées, & non pas des toises, on dit que le Prophéte ne conte nulle part ailleurs par toises au pluriel, & qu'il paroît par la Version des Septante que les plus anciens Iuifs ont lû ici le mot de *coudée*, puis qu'ils traduisent le Verset 18: *Et il se tourna vers le Nord, & mesura avec la toise le côté Septentrional, cinq cens* COUDÉES. *c* On ajoûte que la Tradition des Iuifs est pour ce sentiment, & qu'ils assurent en divers endroits de leur Middoth, que la Maison du Seigneur, bâtie sur Morija, avoit 500 coudées de long & de large.

Cependant il y a dans l'Hebreu d'aujourd'hui, & cela dans quatre versets, *d* *Chamesch-méoth Canim, cinq-cens toises:* car

a Αὐλὴ. *b* Τῶν γυναικῶν ἴδιος χῶρος, ἰδιαίτερος χῶρος, γυναικωνίτης. *c* Πήχεις πεντακοσίους *MS. Vatic. sed MS, quod sequuntur Vatabli Biblia habet* πηχῶν πεντακοσίων. *vers.* 17 & 18.

d *Ezech.* XLII. 16, 17, 18, 19. חמש מאות קנים

car *Cueh* ne peut signifier qu'une toise de six pieds, étant la Verge que l'Ange prit à la main pour mesurer le Temple. Ezech. XL: 3, 5. Cappel n'a point fait difficulté de dire qu'il falloit qu'il y eut une faute dans le texte, & qu'on devoit lire *Ammoth* coudées, pour *Canim* toises; étant fort ordinaire qu'un Copiste se brouille dans une matière qu'il n'entend pas. C'est dequoi on a un exemple dans ce même passage au verset 16, où l'on lit *ammoth* pour *méoth*. On répond qu'il peut bien arriver qu'une seule fois on prenne l'un pour l'autre, par une transposition de lettres, אמות *ammoth* pour מאות *méoth*, dont toutes les consonnes sont semblables: mais que l'on confonde quatre fois de suite deux mots qui n'ont aucun rapport ensemble, comme קנים *canim*, & מאות *méoth*, cela n'est pas si facile.

C'est pourquoi Mr. Vitringa rejette cette conjecture trop hardie & peu vrai-semblable, & en propose une autre, qui lui paroît plus plausible, mais qu'il n'approuve pas entiérement. C'est que le Prophéte peut n'avoir pas spécifié la mesure, comme il ne l'a pas fait au verset 20 de ce Chapitre, où il y a *la longueur étoit de cinq cens, & la largeur de cinq cens*, & Ch. XLV: 2. Il y aura pour le Temple *cinq cens sur cinq cens*, sans dire si ce devoient être des toises ou des coudées. La mesure n'étant point marquée, & chacun l'entendant à sa manière, les uns écrivoient *Canim*, & les

& les autres *Ammoth* à la marge, ou peut-être même dans le texte, entre deux crochets, ou avec quelque autre marque de distinction, comme font présentement tous les Interprètes de la Bible, à l'égard des mots de leur Version, qu'ils ajoûtent à l'Original. Il n'est pas impossible que par inadvertance on omette ces marques de distinction, & il n'en faut pas d'avantage pour consacrer un mot, & le faire regarder comme une partie du texte. Il étoit facile de reconnoître la faute de אמות *ammoth* pour מאות *méoth*: c'est pourquoi les Massorethes l'ont corrigée; mais comme il n'étoit pas si aisé à remarquer que le mot de *canim* se fût glissé dans le texte, il y est demeuré jusques à présent: quoi qu'apparemment il n'y fut pas du tems des Septante.

La troisiéme conjecture, qui est celle que l'Auteur embrasse, est de Castalion, qui veut que *canim* soit au genitif, & qu'on sousentende *ammoth*, comme s'il y avoit *Chamesch-méoth ammoth canim*, cinq cens coudées de toises; c'est à dire cinq-cens coudées de celles dont les six font la toise. On soûtient qu'il n'étoit pas nécessaire d'exprimer ici le mot de *coudée*, parce qu'on ne pouvoit pas s'y tromper, tant parce que l'ordre & la régularité de l'architecture, & l'étenduë du mont de Morija ne souffrent point cét équivoque, qu'à cause que le terme

de

de coudée a été répeté plusieurs fois. On ajoûte qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans le stile des Hebreux, que ces sortes d'Eclipses, & on en allégue une infinité d'exemples, tirez pour la plus-part de la Philologie Sacrée de Glassius.

On fait une V. Objection à Mr. Vitringa, qu'il refute dans le Ch. III. de la Seconde Partie. C'est que si le Temple d'Ezechiel étoit un modéle, & un plan tracé sur celui de Salomon, les Juifs n'auroient pas manqué de le suivre dans la construction de leur nouveau Temple au retour de la Captivité. On répond à cela deux choses. La premiére est que la conséquence n'est pas bonne du précepte à l'exécution, parce que *a les commandemens de Dieu ne sont pas des promesses, dont l'accomplissement soit infaillible, & qu'il y a bien d'autres choses commandées dans la Loi, que les Juifs n'ont pas éxécutées, soit par négligence & par paresse, soit par impuissance.*

La seconde réponse est que c'est à ceux, qui prétendent que ces deux Temples sont differens, d'en montrer la diversité. Abarbanel, aprés avoir tiré la description du Temple de Zorobabel du *Middoth*, assigne quelques legeres differences entre ce bâtiment & le modele d'Ezechiel: mais outre que tout cela n'est fondé que sur des traditions Juives, & sur la foi de quelques Rabbins, qui vivoient prés de deux-cens ans aprés Jesus-Christ, on fait

a p. 204.

on ſait que le Temple, qui eſt décrit dans le *Middoth*, n'eſt pas tel que Zorobabel le bâtit, mais tel qu'il étoit vers la fin de la République Judaïque, aprés les réparations & les changemens qu'Herode y fit, & qu'on peut voir dans le Ch. XIV du XV. Livre de ſes Antiquitez.

On ajoûte à cela que les differences du Temple d'Herode d'avec celui de Zorobabel, & d'avec les autres ne conſiſtoient pas même en des choſes fort eſſentielles. Le ſavant Abarbanel n'en a pu trouver que dans la grandeur & le nombre de quelques chambres, tables & degrez: & l'Auteur montre dans la ſuite que celles-là même ſont fauſſes pour la plus-part. Cependant du propre aveu du Rabbin, il y avoit dans tous un lieu Saint, un lieu Tres-Saint, deux parvis, & trois portes, le parvis éxterieur étoit quarré, & de la même grandeur; en un mot la ſymmetrie de tous ces quatre Temples étoit la même. Mais à l'égard des Portiques, des inſtrumens des ſacrifices & autres choſes, dont la grandeur & le nombre doit-être proportionné aux diverſes circonſtances du tems: M. Vitringa croit qu'il étoit permis aux Magiſtrats des Juifs d'y faire des changemens. En voici deux Exemples, l'Autel du Tabernacle étoit de cinq coudées en quarré. Salomon faiſant ſon Temple le double du Tabernacle devoit y mettre un Autel de 10 coudées de haut, ſur autant

tant de large : mais parce que le peuple étant beaucoup augmenté depuis Moïse, & par conséquent le nombre des offrandes, un autel de 10 coudées n'auroit pas été assez grand, ce Prince en fit un de 20 ; & c'est par la même raison que celui d'Herode étoit de 32, selon les Talmudistes, ou même de 50, selon Joseph. Il n'y avoit qu'un Autel dans le Temple de Salomon, non plus que dans le Tabernacle, & Dieu avoit ordonné à l'égard de ce dernier que tout ce qui s'offriroit en holocauste dans le camp, seroit consumé sur cet Autel. Cependant le jour de la dédicace du Temple, Salomon dressa *plusieurs autels* dans le parvis des Prêtres. *a* Cette même matiére de la puissance des Rois, pour le changement de plusieurs choses concernant la Discipline, est traitée de nouveau dans la suite, p. 338, 339, & suiv.

Ce Temple d'Herode est une preuve évidente du peu d'exactitude, & même de l'infidélité des traditions Iuives. Nous en avons deux descriptions, l'une de Ioseph, & l'autre des Thalmudistes, dans leur Middoth : mais qui sont si differentes, qu'il n'est pas possible de les concilier ensemble. Cela montre qu'on ne doit pas faire grand fond sur ces traditions, qui ne sont pas simplement des choses que les Iuifs eussent ouï dire à leurs ancêtres ; mais qui sont pour

a P. II. p. 216. 1 *Rois* VIII. 64.

pour la plus-part des pensées particulières des Rabbins sur divers passages de l'Ecriture. C'est du mélange de ces deux genres de choses, dont ils avoient appris les unes, & imaginé les autres, qu'ils ont composé les Loix & les coûtumes que leur République observoit, à ce qu'ils disent, lors qu'elle étoit florissante.

Au lieu qu'on n'a point de raison de croire que le Temple de Zorobabel fût different de celui de Salomon, puis qu'il n'y a point de description de celui de Zorobabel dans l'Ecriture : on a au contraire sujet de penser que les vieillards, qui retournerent de la Captivité, & qui avoient vû le premier Temple, ou ceux qui avoient vû, ou avoient peut-être encore entre les mains le plan qu'Ezechiel avoit dressé, aimérent mieux suivre ces deux modéles, que d'imaginer un dessein de leur tête. C'est à quoi le passage d'Esdras III: 12, 13. n'est point contraire; car cette tristesse, que les vieillards qui avoient vû la premiére maison témoignoient, n'étoit pas fondée sur une difference dans le plan, mais sur une diversité de beauté & de magnificence, en quoi la seconde n'égaloit pas la premiére. On montre aussi que le Verset 3 du Ch. VI. ne prouve point que la largeur du Temple de Zorobabel fut differente de celle du Temple de Salomon, parce que le mot Caldéen רחב *Petha* signifie *étenduë* en général, & se prend aussi pour *longueur*, comme

comme la Verſion de Geneve a traduit.

On conclut de tout cela *a* que dans la deſcription d'Ezéchiel, il y a pluſieurs choſes qu'il faut prendre à la lettre, & d'autres qui ont un ſens myſtique. Il eſt clair, par les Verſets 10, 11, & 18. du Ch. XLIII, que Dieu avoit fait voir cette viſion au Prophéte, afin qu'il la communiquât aux Juifs, & qu'elle leur ſervit de modelle pour un nouveau Temple, qui ſeroit rebâti, au cas qu'ils ſe repentiſſent, & par conſéquent le premier ſens en eſt litteral. *b* C'eſt auſſi ce que marque évidemment cette deſcription ſi éxacte de toutes les parties du bâtiment, que les Juifs n'avoient garde d'entendre d'une maniére ſpirituelle, puis que les Chrétiens, qui ſavent tous les myſteres qu'on lui fait repréſenter, ont tant de peine à ajuſter ces allégories. Il en eſt de même des Loix cérémonielles & politiques, qu'Ezechiel preſcrit, qui n'ont aucun rapport, ſi ce n'eſt dans un ſens fort éloigné, avec l'Economie de l'Evangile; la plus-part étant tirées de Moïſe, & les autres étant des réglemens nouveaux touchant le Prince, ſes revenus, ſes domeſtiques, & autres choſes particuliéres au gouvernement de ce tems-là.

On avouë bien qu'il y a dans ces deſcriptions de certaines circonſtances, qu'on peut

a P. II. C. IV.

b Ibid. p. 282, 283, 286, 306, &c. juſ. 316.

peut & qu'on doit même expliquer mystiquement, pour leur donner un sens plus beau & plus étendu: mais on soûtient néanmoins qu'elles ont aussi une signification propre. C'est ainsi qu'on peut expliquer figurément la gloire du Seigneur, qui rempliſſoit le Temple *a*; mais l'Auteur prétend que cette expreſſion est aussi litterale, puis que le Prophéte Aggée, ſelon l'interprétation commune, entend cette gloire, de la présence visible du Fils de Dieu, dans cette maiſon, par lequel Dieu ſe manifeſtoit ſi clairement & ſi ſenſiblement aux hommes. Pour la promeſſe que Dieu fait d'habiter éternellement dans cette maiſon; ſi elle obligeoit à prendre le modéle d'Ezéchiel, pour une deſcription ſpirituelle; il faudroit, à cauſe de celle qui avoit été faites à Salomon, en des termes beaucoup plus forts, *b* regarder ſon Temple comme un bâtiment myſtique. A l'égard de la promeſſe que Dieu fait de ne pas permettre que ce Temple fût ſouillé d'idolatrie, on ſait qu'elle a été accomplie à la lettre; les Iuifs aprés leur retour aiant toûjours eu une extrême horreur pour ce crime.

Le commandement de tenir la porte Orientale du Sanctuaire exterieur fermée, *c* ſi ce n'eſt lors que le Prince y entreroit, n'a rien qui nous contraigne de recourir à l'allegorie. Ce Sanctuaire extérieur

a C. XLIII: 1, 7. b 1 Rois IX: 3.
c Ezech. XLIV: 1.

térieur est le parvis intérieur, ou le parvis des Prêtres, où il n'y avoit que des personnes purifiées qui pussent entrer. Or au Ch. XLVI: vers. 1, 2 & 3. Dieu ordonne que la porte Orientale du parvis interieur demeure fermée les jours ouvriers, & qu'on ne l'ouvre qu'aux jours de Sabbat, & de nouvelle Lune, que le Prince y entreroit pour offrir des Sacrifices: ce qui leve entiérement la difficulté.

La description de cette fontaine, qui sembloit sourdre du seuil de la porte du Sanctuaire, & qui crût à chaque fois que l'Ange la mesura, de mille coudées, en sorte qu'à la quatriéme fois elle devint un torrent, qu'on ne pouvoit passer qu'à la nage: cette fontaine, dis-je, & ce pront accroissement figurent bien l'effusion des graces du S. Esprit: mais l'Auteur veut de plus qu'il y ait eu dans le Temple une fontaine réelle, que les Iuifs nommoient Etham. C'étoit une source à l'Ouëst de la ville, qu'on amenoit dans le Temple par des canaux souterrains, pour servir aux ablutions & aux Sacrifices. Comme cette fontaine venoit de l'Occident, elle sembloit sortir du lieu Saint, & coulant vers le Sud, elle s'alloit décharger dans un reservoir, qui étoit vers une porte du parvis des Prêtres, qu'on appelloit à cause de cela la *porte de l'eau*, d'où rentrant en des conduits cachez elle alloit se perdre dans le torrent de Cedron. Aux témoignages de plu-

sieurs

sieurs Rabbins, Mr. Vitringa joint l'autorité de l'Ecriture, dont il rapporte & explique divers passages pour confirmer ce sentiment; comme Joël III: 18, où il prétend que la vallée de *Sittim* est la même que la vallée de *Cedron*, parce que, selon lui, *Sittim* & *Cedron* signifient l'un & l'autre des Cedres. On cite encore pour cette fontaine. Es. XII: 3, & LV: 1. Zach. XII: 1, & XIV: 8. Apoc. XXII: 1.

* L'Auteur tâche ensuite de rendre raison, pourquoi les Prophétes, qui parlent des derniers tems de la République Judaïque, confondent si souvent les bienfaits temporels avec les spirituels? Sur quoi il *dit* que ces Saints hommes, contemplant l'avenir, ressembloient à ceux qui voient divers objets disposez en perspective. Ils distinguent très-clairement les premiers qui se présentent à leur vuë: mais plus les objets sont éloignez, plus ils leur paroissent confus, & ils leur semblent enfin se réünir, & ne former qu'un seul corps. On confirme cette hypothese par divers exemples, ausquels on entremêle plusieurs régles pour l'intelligence des Propheties. En voici quelques-unes: 1. Que la plus-part de ces Prophéties sont exprimées en des termes si forts, que de célébres Théologiens n'ont pas crû qu'elles eussent été accomplies dans les Juifs, aprés le retour de la Captivité.

* P. 407.

tivité. 2. Que ces Propheties ne parlent ordinairement que de grands biens & de bénédictions, & ne font aucune mention des maux que les Israëlites souffritoient, 3. Qu'elles en parlent comme si c'eussent été des biens, qui dûssent leur arriver d'abord aprés le retour. 4. Que ces Propheties dans leur sens le plus grand, & le plus étendu ne peuvent être appliquées qu'à l'Israël spirituel: 5. & qu'elles sont mêlées de promesses corporelles & mystiques.

Il reste encore une objection, qui pourroit faire de la peine, c'est qu'il ne sembloit pas fort necessaire qu'Ezechiel donnât un plan du Temple de Salomon, à des gens qui l'avoient vu si souvent. On répond que cela étoit de la derniére nécessité; parce que tous ceux qui fréquentent une maison n'en savent pas les proportions & les mesures, & que quand ils les sauroient ils n'entendent pas le dessein, & ne peuvent pas donner un plan à un Architecte.

On finit ce IV Ch. en répondant à une question qu'on avoit déja traitée en partie, c'est de savoir si les Juifs ont suivi ponctuellement ce modéle d'Ezéchiel? Pour la résoudre, on distingue cette vision du Prophéte en deux parties, dont l'une, qui comprend l'ordonnance génerale du Temple, a a été accomplie à la lettre; mais on n'a pas de certitude que ce peuple ait été aussi éxact à l'égard de l'autre, qui renferme divers

a Ezec.

divers préceptes, touchant des piéces particuliéres de ce bâtiment, touchant le service des Prêtres, les Sacrifices, la portion consacrée, l'héritage du Prince, la division & les confins de Canaan, le territoire de Jerusalem, avec quelques réglemens Politiques & Ecclésiastiques. L'Auteur assure qu'on peut aussi peu conclurre de l'inobservation des Juifs, que cette description & ces loix d'Ezéchiel ne soient que des types, qu'on pourroit le faire à l'égard des Loix de Moïse, dont ils ont négligé les principales. * Il paroît par 2 Chron. XXXV: 18, & 2 Rois XXIII: 23, que depuis le tems des Juges, ou de Samuel jusqu'à celui de Josias, on n'avoit point celebré de Pâque. On ne voit point de marques dans l'Ecriture de l'observation du Jubilé, ni de l'année Sabbathique, ni des eaux de Jalousie.

Le Chapitre V & dernier ne contient que des explications mystiques du Temple d'Ezechiel, que les curieux pourront lire dans l'original, parce que cét extrait est déja assez long.

VIII.

* pag. 466. 467.

VIII.

HISTORIE VAN DE VYF ARTIKELEN, of een verklaring &c. *Hiſtoire des cinq Articles, ou Eclairiſſement ſur la créance des Egliſes d'Occident, & particulierement de l'Egliſe Anglicane, touchant les cinq points, en quoi conſiſte ce qu'on appelle* L'ARMINIANISME. Traduite de l'Anglois de PIERRE HEILIN Chappelain du Roi Charles I. par GERARD BRAND le fils. A Rotterdam in 8. 1687. pag. 451.

CE Livre contient en abbregé l'hiſtoire de l'origine & du progrès de divers ſentimens, qui ſe ſont répandus parmi les Chrétiens, touchant 1 la prédéſtination abſoluë ou conditionelle, 2 l'étendue de la grace & de la mort de Ieſus Chriſt, 3 l'état de l'homme aprés le peché & les forces du Libre-arbitre, 4 le don de la foi & la maniére dont le Saint Eſprit opere dans les cœurs; 5 la certitude du ſalut & la nature de la perſéverance. On ne s'a nuſera pas à expliquer ici les opinions differentes qu'on a ſur ces cinq points, parce qu'on pourra le faire plus commodément dans l'extrait de quelque ſy-

ſteme de Théologie, ou de quelque Livre de controverſe, comme on l'a déja fait à l'égard des Lutheriens † des Rémontrans, * & des Diſciples de Ianſenius. *a*

b On ne s'arrêtera pas non plus aux accuſations de Manichéiſme & de Pélagianiſme que les Chrétiens ſe font préſentement de part & d'autre, ni aux diſputes des Théologiens du Concile de Trente. On ne croit pas auſſi devoir rapporter les Canons de ce Concile, ni la Doctrine des Théologiens Proteſtans, Lutheriens ou Calviniſtes, Supralapſaires, ou Univerſaliſtes. On ſuppoſera tout cela comme connu, ou comme appartenant à un autre ſujet. On s'attachera ſeulement aux principales choſes qu'on trouve dans cette Hiſtoire, qui regardent l'établiſſement de ces opinions, & qui ſe ſont paſſées depuis la Réformation en Hollande & en Angleterre.

c C'étoit en 1530 ſous Enno I. Comte de la Friſe Orientale, qu'un Eccleſiaſtique, nommé *Hardenberg*, commença à prêcher dans *Emde* contre l'Egliſe Romaine. Entre les Diſciples qu'il fit, il y en eut *d* un qui travailla à la réformation des Païs bas, & qui publia un Livre imprimé en 1554, où il poſoit le dogme de la prédeſtination conditionnelle avec toutes ſes ſuites. Cet ouvrage,

† *Bibliotheque Tom. III. p. 360.* * *Bibliot. Tom. II. p. 21.* *a Ibid.* 192. *b Cap. I. ad V. c C. V. d. Clement Martenſz.*

ouvrage, ayant été approuvé par un Professeur en Théologie *a* à Francker, trouva plusieurs autres approbateurs; en sorte que tous les Ministres de la Province d'Utrecht & un grand nombre de ceux de Hollande & de Frise entrerent dans ces sentimens.

Cependant la Réformation vint d'un autre côté dans ces Provinces. Quelques Ministres François, Disciples de Calvin, se mirent à prêcher dans le Païs-bas Walon, & appuiez du crédit de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, ils présenterent à la Régente Marguerite de Parme, une confession de Foi, où ils soutenoient la prédestination absolue, & qui fut publiée en 1567. Elle ne parut pas plutôt que divers Théologiens *b* se déclarerent contre ce sentiment, & le traiterent de nouveauté. Les deux opinions trouvérent néanmoins plusieurs Disciples, qu'on mit également dans les charges, sans se mettre en peine de leur créance là dessus.

Une preuve de cette liberté & de cette tolérance réciproque est le Livre que *Iacob Hermans*, Ministre d'Amsterdam, & si celebre depuis sous le nom *d'Arminius*, mit au jour contre *Perkins*, & qu'il intitula *examen Prædestinationis Perkinsiana*. Il eut

a Henri Antonides. *b* Ian Ysbransz, *Ministre à Rotterdam* Gellius Snecanus *M. en Frise.* Holman *Prof. à Leide.* Corneille Meinardtsz. Corneille Wiggertsz. &c.

depuis une conference ſur ces matiéres avec le Profeſſeur Iunius, qui fut enſuite publiée ſous le titre *d'Amica collatio*. Et Iunius étant mort, les Curateurs de l'Univerſité de Leide choiſirent Arminius pour remplir ſa place. Quelques Théologiens du parti contraire tâcherent en vain de le rendre ſuſpect aux Etats, en l'accuſant d'héréſie. Le nouveau Profeſſeur étant allé à la Haie y fit voir des temoignages ſi autentiques de la pureté de ſes mœurs & de ſa doctrine, que l'Egliſe d'Amſterdam lui rendoit, & ſe juſtifia ſi bien, qu'il fut renvoyé abſous & confirmé dans ſa charge, qu' il exerça paiſiblement juſques à ſa mort, arrivé à Leide, le 22. d'*Octob*, 1609.

Les Diſputes ſemblerent rénaitre aprés la mort d'Arminius, dont les Diſciples préſentérent en 1610. une réquête aus Etats pour obtenir leur protection, en montrant l'antiquité & l'innocence de la Doctrine qu'ils ſoutenoient. Le parti oppoſé y répondit par une Contre-réquête, & cet évenement fut cauſe, qu'on donna aus prémiers le nom de *Rémontrans*, & celui de *Contre-rémontrans* aus autres. L'année ſuivante on tint une conférence à la Haie. où toutes les Controverſes ſe reduiſirent à cinq Articles que les Rémontrans expliquérent en cette maniére. I. *Que Dieu par un décret éternel & immuable a réſolu avant la fondation du monde de ſauver en Ieſus Chriſt, pour Ieſus Chriſt & par Ieſus Chriſt,*

Chriſt, ceux de la maſſe corrompue du genre humain, qui par la vertu de ſa Grace & de ſon Eſprit croient en ſon fils & perſevérent dans cette foi juſques à la fin. II. *Qu'en conſequence de ce Decret, Ieſus Chriſt eſt mort pour tous & un chacun des hommes, & a obtenu la remeſſion des pechés pour tous, mais ſous cette condition qu'elle ne ſeroit appliquée qu'aus veritables croians.* III. *Que l'homme n'a point la foi juſtifiante de lui-même ni penſer ni vouloir, ni faire aucune action veritablement bonne, telle qu'eſt la foy. De ſorte qu'il eſt neceſſaire que Dieu le régénere en Ieſus-Chriſt, & que le Saint Eſprit renouvelle ſon entendement, ſa volonté & toutes les facultés de ſon ame, afin qu'il puiſſe comprendre, vouloir, & faire le bien.* IV. *Que la Grace de Dieu eſt ce qui donne le commancement, le progrés & la perfection à toutes les bonnes actions, & qu'elle eſt ſi neceſſaire que les Régénerés même ſans cette grace qui prévient, qui excite, qui ſuit & qui accompagne* tous les mouvemens de piété, *ne peuvent ni penſer, ni vouloir, ni faire le bien, ni reſiſter aus péchés & aus tentations. Ainſi l'on doit attribuer toutes les bonnes oeuvres, ſans aucune exception, à la grace de Dieu, quoique la maniere dont elle opére ne ſoit pas irréſiſtible.* V. *Ceus qui ſont incorporés à I. C. par une vraie foi, & participans de ſon Eſp. vivifiant, ont aſſés de force pour combattre*

battre Satan, le peché, le monde & leur propre chair, & en remporter la victoire, par le secours continuel de la grace du S. Esprit. De plus Iesus-Christ les assiste, leur donne la main & les soutient dans toutes les tentations, pourvû qu'ils se tiennent prêts au combat, & qu'ils implorent son assistance: en sorte que les ruses du démon ne sauroient les séduire, ni sa violence les ravir d'entre les mains de Iesus-Christ. Mais pour savoir si ceux qui ont commencé d'être sanctifiez en Iesus-Christ ne peuvent point par négligence déchoir de cét état, se plonger de nouveau dans les plaisirs du siecle, & se détourner de la Doctrine sainte, qui leur a été donnée, rénoncer à la bonne conscience, & mépriser les inspirations de la grace; il faudroit qu'on examinât plus exactement cette question par l'Ecriture Sainte, avant que nous pussions nous déterminer pour l'affirmative avec une entiére certitude.

Les Contre-rémontrans ne tombant pas d'accord de toutes les clauses de ces Articles, & voïant qu'ils avoient à faire à des gens qu'il n'étoit pas facile de ramener par les Disputes, prirent d'autres voies, & se servirent en divers lieux, à ce que dit l'Auteur, de l'autorité des Consistoires, pour imposer silence à leurs adversaires. Cette conduite obligea les Rémontrans à recourir au Souverain, pour en être protegez. En suite de quoi les Etats de Hollande firent, en 1614. un Edit qui ordonnoit

aux deux partis de traiter ces controverses avec un esprit de moderation & de douceur, & d'avoir de la charité & de la tolérance les uns pour les autres. *Bogerman*, *Sibrand Lubbert*, & quelques autres Ministres Contre-rémontrans écrivirent contre cet Edit, pour prouver que les Magistrats n'avoient pas l'autorité d'en faire de semblables sur les affaires Ecclésiastiques. Mais Grotius les réfuta & défendit les Etats par un Livre intitulé *Pietas Ordinum Hollandiæ*. [a] Il sembloit que ces conjonctures si favorables aux Rémontrans, qui ne demandoient qu'à être supportez, devoient fortifier leur parti : mais ce fut ce qui l'affoiblit. Le recours qu'ils avoient eu aux Etats, & le respect qu'ils avoient témoigné pour leurs ordres, fit que le Prince Maurice les regarda de mauvais œuil, & se déclara hautement pour les Contre-rémontrans. Ce Prince, qui étoit Gouverneur de Hollande & Capitaine Général des Provinces-Unies, s'étant mis à la tête de son armée, parcourut toutes les villes de Hollande, y changea tous les Officiers & les Magistrats, qui lui étoient suspects, fit mettre en prison Barnevelt, Grotius & quelques autres chefs du parti contraire, & pour s'assurer entiérement des Ecclésiastiques, mit le plus qu'il pût de Contre-rémontrans dans les chaires.

On crût alors, poursuit M. Heilin, que

[a] *Grot. Oper. Theol. Tom. III.*

pour anéantir le parti contraire, il n'y avoit plus qu'à assembler un Synode National. Aprés bien des sollicitations, le Prince d'Orange obtint enfin des Etats qu'il seroit convoqué à Dordrecht, en 1618 *. Un grand nombre de Ministres & de Professeurs des Provinces-Unies se trouverent à cette Assemblée, & plusieurs Eglises Réformées y envoiérent des députés. Mais celles de Pologne, de Transylvanie, de Brandebourg, de Silesie n'y envoiérent personne, non plus que celle de France, à qui le Roi ne voulut pas le permettre. Mrs. les Etats y envoyérent *Martin Gregorii* pour Président politique.

Une des prémieres questions, qui furent agitées dans le Synode, fut de savoir auquel des deus sentimens celui des Supralapsaires, ou celui des Infralapsaires on donneroit la préférence. Le gros de l'assemblée alloit à établir le dernier. Gomarus *a* & Maccovius *b* soûtenoient le prémier. Sur quoi les Deputés de la Hollande Méridionale, pour mettre fin à cette dispute, dirent qu'il étoit peu important lequel des deux sentimens qu'on choisit, pourvû qu'on établit solidement les décrets de l'Election & de la Réprobation.

Il s'éleva une autre Controverse entre les membres du Synode, qui ne fut pas si facile

* *Le* 13. *de Novembre.* *a Professeur à Gromingue.* *b Professeur à Franeker.*

facile à terminer : c'est *si Dieu aime les Elus hors de Iesus-Christ* ? ou en autres termes, *si Iesus Christ est la cause & le fondement de l'Election*, ou *s'il n'est seulement que le Chef des Elus* ? *Martinius* * soutenoit la premiere proposition, & vouloit que Iesus-Christ *ne fut pas simplement l'executeur de l'Election, mais qu'il en fut aussi l'Auteur & la cause efficiente.* A peine ce Théologien eut il achevé de parlér, que Gomarus, jettant son gant sur la table, le défia à la dispute ; priant l'assemblée de permettre ce combat singulier, & promettant de reduire son adversaire au silence.

a Martinius ne fut pas plus heureux dans une autre opinion qu'il voulut soutenir contre *Sibrand Lubbert*, , & qu'on ne voulut pas lui passer : C'est que *Dieu est la cause naturelle de la Conversion.* Il en prit à témoin un Philosophe qui étoit présent, & qui par de beaux raisonnemens tirés d'*Averroës*, de *Themistius*, d'*Alexandre Aphrodisée*, entreprit de prouver la verité de cette hypothese. Le Ministre de Franeker n'étoit pas homme à s'étonner à la vuë de deus adversaires, & il le montra bien par les réponses qu'il leur fit. Mais le Président, ne jugeant pas que ces Disputes

 dussent

* *Professeur de Breme.* a *Dans une Lettre de Mr: Hales of Eaton à Milord Dudlei Carleton, Ambassadeur du Roy Iaques I. aux Provinces-Vnies ; datée du 25. Ianvier ou 5 Fevrier 1618.*

dussent aller plus loin, les mit sagement d'accord.

[a] Quelques jours après, Martinius, & Crocius, Théologiens de Brême, eurent à essuyer de bien plus rudes attaques, de la part de Gomarus, & des autres Ministres des Provinces-Unies. Martinius avoit osé dire qu'il y avoit des difficultez sur le quatriéme article, que ni Calvin ni aucun Théologien n'avoit encore parfaitement levées, par exemple; De quel droit Dieu peut exiger de l'homme dont les facultez sont bornées, la foi qui est l'ouvrage d'un Etre infini? A quoi Gomarus répondit que ceux qui parloient ainsi n'étoient pas dignes de délier les courroies des souliers de Calvin, & que c'étoit une objection que les enfans parmi nous savent soudre. Ce Professeur poursuivit, en priant le Synode de prendre garde à de certaines gens, qui nourrissoient des monstres dans leur sein, & qui vouloient introduire dans les Eglises Réformées le langage des Iésuïtes, en parlant de *détermination* ou *d'indifference de la volonté*. Cette accusation regardoit Crocius, qui n'osa ouvrir la bouche. Gomarus aiant cessé de parler, le Président le remercia, & l'Evêque de Landaff prenant la parole dit à Bogerman, que l'examen, pour lequel le Synode étoit assemblé, avoit pour

[a] *Lettre du D. Balcanquall à Milord Carleton. Ces Lettres sõt imprimées en Anglois avec d'autres concernant le Synode de Dordrecht.*

pour but d'édifier les peuples, & non pas de les scandaliser, en traitant ces controverses d'une maniére passionnée, qui romproit le lien de l'unité, si on n'en prévenoit les mauvais effets. Ce Prélat ne nomma personne; mais Gomarus, se doutant bien que cét avis avoit été donné à son occasion, repartit aussi-tôt, en s'adressant à l'Evêque, que dans ce Synode l'autorité des personnes ne donnoit pas du poids aux raisons, & que la permission de parler, lors que son tour étoit venu, étoit un droit qu'on ne pouvoit lui contester. Le Président ajoûta que Gomarus n'avoit rien fait qui méritât d'être repris, n'ayant pas parlé contre les personnes, mais contre leurs sentimens. Le tour de Thysius vint, qui prononça son avis avec beaucoup de moderation & de douceur, & ajoûta qu'il étoit fâché qu'on eût traité Martinius de la sorte pour un sentiment, qui, selon l'explication qu'il en avoit donnée, étoit très-ortodoxe. Pendant que ce Professeur parloit ainsi, Gomarus & Sibrand, le tirant par la manche, lui témoignoient leur mécontentement par leurs gestes & par leurs paroles, à la vuë de tout le Synode. Mais Thysius poursuivant son discours avec la même douceur, pria Martinius de lui expliquer quelques expressions, dont il s'étoit servi, qui lui faisoient de la peine; ce que ce Théologien fit, en le remerciant de la maniere obligeante dont il le demandoit, & Thy-

sus parut satisfait des explications de Martinius.

Il sembloit qu'au milieu de ces disputes, les Rémontrans devoient trouver quelque parti qui leur fut favorable, mais ils y furent trompés : aucun des Disputans ne voulent reconnoître que le sentiment qu'il soûtenoit fut celui des Disciples d'Arminius. *a* Voici en peu de mots comment se passa cette grande affaire.

b Le lendemain de la convocation, un des membres de l'assemblée proposa d'élire un Président Ecclesiastique d'entre les Provinces, où ces controverses n'avoient point été émuës, & de mettre quelques Rémontrans au nombre des Assesseurs & les Sécretaires. Mais cet avis ne fut pas suivi, & on choisit Bogerman, Ministre de Levvarde. Le même jour on lut aprés dîner les lettres de créance des Députés de la Province d'Utrecht ; & l'on s'étonna fort qu'ils n'eussent pouvoir que d'accommoder les differens, & non pas de faire des Canons, & que leur pouvoir ne s'étendit point au delà des cinq Articles. On cita dans la Session suivante treize Rémontrans, à paroître devant le Synode dans quinze jours. Episcopius Professeur à Leide fut mis au nombre des cités, quoi qu'il eut été nommé en qualité de Député, & de membre

a Epistol: Narratio p. 513. quæ est inter præstantium Virorum Epistolas: fol. Amst. 1684.

b le 14 de Novembre 1618.

bre du Synode, par les Etats de Hollande.

a Les Cités étant vénus, Episcopius fit une harangue devant le Synode, & on lut un écrit des Rémontrans, où ils déclaroient. I. Qu'ils ne pouvoient pas reconnoître le Synode pour leur juge légitime, parce que la plûpart des membres de cette assemblée étoient leurs parties; les Ministres des Provinces aiant fait, disoient-ils, Schisme les prémiers, & aiant chassé des Eglises les Rémontrans, comme des prophanes & des Athées. II. Ils proposoient douze conditions, sous lesquelles on pouvoit espérer de terminer les disputes, & qu'ils disoient être tres-équitables, étant les mêmes que celles que les Protestans avoient proposées aus Théologiens Romains dans le Concile de Trente, que les Calviniſtes vouloient exiger des Luthériens, & dont Pareus * avoit montré l'équité & la necessité.

b Cet écrit fut suivi d'une Protestation des Rémontrans contre le Synode, aprés quoi ils étoient prêts, suivant la teneur des Lettes de Citation, de *proposer librement leur sentiment sur les cinq Articles, de l'expliquer & de le défendre, autant qu'ils jugeroient necessaire*. Le Synode ordonna que la dispute se feroit par écrit, c & les Rémontrans aiant mis leurs raisons sur le papier, & les aiant présentées à l'Assemblée, on trouva

a *Le 7 & le 8 de Decembre.* * *In Irenico.* b *le 11 & le 12.* c *le 13 & le 14.*

va mauvais que non contens de soûtenir leur hypothése, il s'amusassent à réfuter celle des Contre-rémontrans, & qu'ils se jettassent toûjours sur la matiére de la réprobation.

a On enjoignit en suite aux Citez qu'ils eussent à donner leurs considérations sur la Confession de Foi, & sur le Catéchisme d'Heidelberg : ce qu'ils firent en assez peu de temps, & y joignirent un écrit, pour montrer qu'ils avoient eu raison de traiter de la réprobation. Le Président Ecclésiastique prétendoit que la liberté, que les Lettres de citation leur accordoient, n'étoit que pour défendre leur doctrine, & non pas pour attaquer celle du Synode : en conséquence de quoi on fit un décret, qu'on lut aux Rémontrans, où il étoit dit qu'on traiteroit premiérement de l'élection ; & puis de la réprobation, autant que le Synode le jugeroit nécessaire. On vouloit aussi qu'ils répondissent catégoriquement à toutes les Questions qu'on leur feroit. Les Citez soûtenoient qu'il étoit inouï qu'on prescrivit à des accusez la maniére de se défendre, & qu'on ne pouvoit prouver un sentiment, sans réfuter celui qui lui est opposé. Ils consentirent néanmoins qu'on traitât l'élection avant la réprobation, mais ils persistérent à demander une égale liberté à expliquer leur doctrine, & à réfuter celle des Adversaires : déclarant qu'après cela

a Du 17. jusqu'au 27.

cela ils étoient prêts à répondre de vive voix, ou par écrit à toutes les demandes du Préſident.

a Cependant le Synode fit ſavoir l'état des affaires aux Etats Généraux, qui témoignérent, par leur réponſe, approuver la conduite de l'aſſemblée, & menacérent les Rémontrans de proceder contre eux, comme contre des Contempteurs de l'Autorité publique, au cas qu'ils s'opiniâtraſſent à déſobéir au Synode : ordonnant en même temps qu'on eût à les juger ſur leurs écrits. Aprés la lecture de cette Lettre, le Préſident demanda aux Citez, s'ils reconnoiſſoient toûjours ſes cinq Articles de la Conférence de la Haie, pour leur véritable ſentiment. Les Rémontrans perſiſtérent dans leurs premiéres réponſes, par un écrit, où ils tâchoient de prouver combien il eſt injuſte qu'une partie preſcrive à l'autre les bornes de la diſpute, & ne lui permettre d'attaquer le ſentiment contraire qu'autant qu'elle le trouvera à propos.

b Enfin on promit aux Citez une entiére liberté pour l'explication & pour la réfutation, on exigea ſeulement d'eux qu'ils répondiſſent aux demandes qu'on leur feroit, & on leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à chicaner, en formant des conteſtations ſur l'ordre de la Diſpute. Auſſi-tôt Epiſcopius repartit que pour ne plus conteſter ſur l'ordre, on leur donnât les interrogats par

a Le 2. de Janvier 1619. b Le 11 de Janvier.

par écrit, & qu'ils y répondroient. On croioit alors que le moment heureus d'une conférence paisible étoit venu; *a* les Députes Politiques étant convenus en particulier avec les Citez, qu'on leur donneroit les interrogats par écrit, qu'ils y répondroient de même, & qu'ils expliqueroient en même tems leur doctrine. Cependant ils ne s'en fit rien, on congédia les Rémontrans, & on les jugea sur leurs Livres.

Le sentiment des Disciples d'Arminius aiant fait tant de bruit, sur tout dans les Provinces-Unies, il semble que tous les habitans du païs, ou du moins ceus qui se mêlent d'écrire, dévoient être parfaitement instruits de ces differens. Cependant *b* nôtre Auteur assure qu'un Historien *c*. qui a fait une continuation de l'Histoire des Païs-bas, dit qu'on assembla un Synode à Dordrecht pour étouffer la Doctrine des Arminiens, qui soûtenoient entre autres héresies, que Dieu *est Auteur du peché, & qu'il a crée la plus grande partie des hommes, dans l'unique vûe de les damner*. Tant il est vrai que les spéculations des Théologiens sont peu propres à entrer dans l'esprit du commun des hommes! On rapporteroit cette Histoire plus au long, mais on aura bientôt occasion de s'y étendre d'avantage, en faisant l'extrait d'un Historien beaucoup plus exact que celui-ci.

Mr. Heilin commence dés le VIII Chapitre

a Le 14 de Ianvier. b p. 95. c Crosse.

pitre à faire l'Histoire de la créance de l'Eglise Anglicane sur les cinq Articles, & explique d'abord un grand passage des Homelies, qu'on y lit au peuple en certains tems de l'année, & qui croit être favorable au sentiment de Melanchton & des Rémontrans. Il ajoûte qu'on ne doit pas se mettre fort en peine de ce qu'ont crû là dessus quelques Martyrs Anglois, comme *Wiclef*, *Frith*, *Tindall* & *Barns*, 1. parce que tout pieus qu'ils étoient, ils n'ont pas laissé d'avoir des opinions assés extraordinaires, & fort differentes du sentiment commun de l'Eglise Anglicane; comme *Iean Lambert*, qui croioit l'égalité des Prêtres & des Evêques, & que le droit d'élire les Pasteurs appartenoit au Peuple. 2. Qu'il y a eu d'autres Martyrs, qui ont condamné la Prédestination absoluë, comme les Evêques *Hooker*, *Ridlei*, *Cranmer*, *Latimer*, & *Hooper*. 3. Que *Tindall* a étoit fort moderé sur cette matiere, & qu'il condamnoit ceus qui au lieu d'implorer le secours de la grace, & de regler leur vie sur les préceptes de l'Evangile, s'amusent à méditer sur les mystéres impénétrables de la Providence pour découvrir s'ils sont élus ou réprouvés. 4. Que du tems de la b Reine Marie, les Martyrs prisonniers étoient partagés sur ce point, les uns ténant pour la Prédestination absoluë, & les autres pour la conditionelle, mais que cette légére difference ne mettoit point de dissension entre eus. On

a p. 134. b p. 310.

On s'attache à montrer dans les Chapitres VIII, IX jusqu'au XVI que dés le commencement de la Réformation, l'Eglise Anglicane a été dans le sentiment des Rémontrans sur les Cinq Articles. Les preuves qu'on en apporte sont 1. Que cette Eglise a tâché de se réformer sur le modéle de l'Eglise primitive, & que non seulement elle a suivi en beaucoup de choses la Réformation des Luthériens, comme dans les cérémonies extérieures du Culte divin; mais qu'elle a même copié, en plusieurs endroits du *Livre des Articles* concernant la créance & la discipline, le formulaire de la Confession d'Augsbourg. 2. Qu'on y a fait beaucoup de cas des écrits de Melanchton, & des paraphrases d'Erasme: *a* le Roi Edouard aiant ordonné touchant ce dernier Livre, que tous les Bacheliers en Théologie seroient obligez de l'avoir, & de l'étudier, pour prêcher à leur troupeau les Doctrines consolantes qu'il contient. On alla encore plus loin sous le régne d'Elizabeth: car on fit un Edit, *b* qui ordonnoit que dans tous les Temples, il y auroit un pupître avec les paraphrases d'Erasme, qu'on placeroit dans un lieu commode, dont tout le monde pût s'approcher, pour les lire en attendant le service public. 3. Du temps de Henri VIII, on a aussi été, selon Mr. Heilin, dans le sentiment de la Prédestination conditionnelle. C'est

a p. 140. *b en* 1559. *p.* 318.

C'est ce qu'il tâche de prouver par un *a* Livre des Evêques d'Angleterre, composé en Anglois par l'ordre du Roi en 1536, revû par le Roi même, par l'Archevêque Cranmer, & par tout le Clergé, & publié en 1543, pour être lû à haute voix dans les Eglises, par le Prêtre de la Paroisse, les Dimanches, & les jours de Fête. Et comme divers Prélats, *b* qui ont eu part à la composition de cet Ouvrage, ont ensuite *c* travaillé sous Edouard à la Liturgie, *d* aux Homelies, & au *e* Livre des Articles, Mr. Heilin prétend que par la conférence de ces Ouvrages, on peut facilement éclaircir les endroits obscurs, & voir que l'Eglise Anglicane a toûjours été dans le sentiment de la Prédestination conditionnelle, & de l'Universalité de la Grace. Il ajoûte que la Doctrine du Livre des Articles, a été confirmée par une Assemblée du Clergé tenuë sous la Reine Elizabeth en 1562; *f* aprés quoi il rapporte des passages de ce Livre sur les Controverses Arminiennes, tirez des Articles 2, 9, 10, 16, 17, 31.

Ceux qui ne sont pas du sentiment de l'Auteur disent, pour diminuer l'autorité du Livre des Articles, qu'il a été fait par un petit nombre de personnes, qu'Edouard choisit

a Institution of a Christian man.

b Cranmer, Goodrich Hobeach, Skip, Robertson, Mayo Cox. *c En* 1549. *d* 1537. *e En* 1552. *f p.* 154.

choisit pour cela, n'osant pas confiér cette affaire à tout le Clergé, dont les divers membres n'étoient pas tous également bien intentionnés pour la Réformation; & c'est la même objection, que firent contre ce Livre ceux à qui la Reine Marie fit examiner les Actes des Parlemens assemblés sous Edoüard. On répond à cette difficulté, I. Que c'est accuser sans preuve le Roi, & tout le Clergé de fourberie, & démentir le titre du Livre conçu en ces termes: *Points desquels sont conuenus les Evêques, & les autres Savans assemblés en Synode à Londres* en 1552, *pour prévenir le Schisme. & conserver l'unité de la foi, Imprimés par ordre du Roi.* 2. Qu'on n'a point contesté, sous le regne de Marie, l'autorité du Livre des Articles; mais seulement celle d'un Catechisme, que le Roi avoit fait mettre au devant. C'est ce qu'on peut connoître par la défense, que fit de ce Catechisme *Iean Filpon*, qui fut en suite Martyr, & qui étoit pour lors Archidiacre de Wincheſter, & membre de cette assemblée de Censeurs. Il soûtint que ceux qui avoient publié ce Catechisme n'avoient point entrepris sur les droits du Parlement, parce que le Synode leur avoit donné le pouvoir de faire des Loix Ecclésiastiques, lors qu'ils le trouveroient à propos.

On fait une autre objection, que Mr. Heilin semble mépriser, mais qui paroit assés plausible, & même fort propre à détruire toutes les preuves, que lui & ses adversaires

ſaires tirent du Livre des Articles, pour appuyer leur ſentiment. On dit que les Evêques, qui ont travaillé à cet Ouvrage, prévoiant bien que l'Egliſe venant à croître il étoit impoſſible qu'il ne s'élevât diverſes opinions, ſur des matiéres ſpéculatives & conteſtées depuis ſi longtemps, en ont conçu les Articles en de certains termes vagues & généraus, où tous les partis peuvent trouvér leur conte, pourvû qu'ils conviennent du fond de la Religion. L'Auteur répond à cela, en ſe mettant en colére, & par de certaines generalités qu'on lira, ſi l'on veut, ſur la fin de ſon ch. 8. *a*.

Aprés avoir taché de montrer en général que la Doctrine des prémiérs Réformateurs d'Angleterre ſur les cinq Articles favoriſe l'hypothéſe des Rémontrans, on explique ſur chaque Article en particulier le ſentiment de l'Egliſe Anglicane & des prémiers Docteurs Proteſtans qu'elle a eus. *b* On croit qu'on ne ſauroit douter que le Livre des Articles ne renferme la Doctrine de la Prédeſtination conditionelle, avec toutes ſes ſuites, ſi on les trouve expliquées & ſoutenuës dans les écrits des Evêques, qui ont travaillé à cet Ouvrage, & dans la plus-part des Auteurs de ce tems-là. On prétend que les termes *d'élus en Ieſus-Chriſt*, qui ſont dans le dix-ſéptiéme Article, ſont contraires à l'idée de la prédeſtination abſo-

a P. 161. *b* C. IX.

abſoluë, puis qu'ils ne ſignifient dans S. Chryſoſtome, S. Ambroiſe & S. Jerome, & dans les Evéques *Cranmer*, *Latimer*, *Hooper*, que ceux que Dieu a prédeſtinez, parce qu'il a prévu qu'ils croiroient en ſon fils. On ajoûte à cela quelques paſſages de ces Prélats, & du Martyr *Bradford*, qui propoſent cette Doctrine à peu prés dans le même ſens, & on explique divers endroits de la Liturgie Anglicane.

Les cinq Chapitres ſuivans *a* ſont de la même force, & contiennent divers paſſages ſur l'étenduë de la mort de Jeſus-Chriſt, ſur la maniére dont la Grace coopere avec le Libre arbitre, ſur la certitude du ſalut, & ſur la perſéverance, où Mr. Heilin prouve trés-bien que l'Egliſe Anglicane a rejetté, dés le commencement de la Réformation, le mérite des œuvres, & a crû l'univerſalité de la Rédemption. Il rapporte auſſi des termes trés-exprés, tirez *b* de la Liturgie, des Homelies & de *Ridley* Doien de Cantorberi, pour montrer que les Saints peuvent déchoir de la Grace. Il conclut de là que l'Egliſe Anglicane a toûjours été dans le ſentiment de la Prédeſtination conditionnelle, dont ces deux dogmes ſont des ſuites naturelles, au lieu qu'ils ſont fort oppoſez aux hypotheſes de la prédeſtination abſoluë, & de l'irréſiſtibilité de la Grace. Et il faut avoüer que

a C. X, XI, XII, XIII, XIV. b P. 244 ad 269.

que ce raisonnement seroit convaincant, si les Théologiens n'embrassoient jamais que des systemes bien suivis. Mais c'est ce que l'Auteur ne prouve pas, & qu'on n'est pas obligé de croire, puis qu'on voit tant de Théologiens *a* dans l'Eglise Romaine & parmi *b* les Protestans, qui tiennent tout ensemble l'Universalité de la mort de Jesus-Christ & la Prédestination absoluë; & que S. Augustin suivi des Disciples de Iansenius, qui rejettent les Décrets conditionnels, qui restraignent la satisfaction de Jesus-Christ aux seuls Elus, & qui défendent avec tant d'ardeur l'efficacité & l'irrésistibilité de la Grace, croient néanmoins que les Elus peuvent déchoir totalement & mourir dans l'impénitence.

Le XV. Chapitre est l'examen d'un passage du Catéchisme d'Edoüard, composé par l'Evêque *Poynet*, approuvé par tout le Clergé, & publié en 1553; que M. Prin *c* & les Anglois, qui soûtiennent le sentiment de Calvin sur ces matieres, joignent à d'autres passages de Bucer & de Pierre Martyr, pour en prouver l'antiquité. L'Auteur tâche de les expliquer & de les éclaircir par d'autres passages des paraphrases d'Erasme: d'où l'on peut fort bien conclurre que l'Eglise Anglicane toleroit la diversité des opinions sur ces questions

a Les Dominicains. b Les Disciples de Cameron ou les Universalistes. c In Anti-Arminianismo. p. 44.

ſtions difficiles, ou que ces Docteurs n'avoient point de ſentiment déterminé là deſſus, ſi ce n'eſt que leur ſyſteme fut celui des Univerſaliſtes.

Le reſte de ce livre comprend en ſept chapitres les démêlés des deus partis. *a* On peut rémarquer en général par la lecture de cette hiſtoire, qu'avant la perſécution de Marie, les Diſciples de Calvin, c'eſt à dire ceux qui ſoûtenoient la Prédéſtination abſoluë avec toutes ſes ſuites, n'étoient pas le plus grand nombre; qu'ils prénoient le titre d'*Evangeliques b*; qu'ils accuſoient leurs adverſaires de Papiſme & les appelloient ordinairement *partiſans du libre arbitre c*. Ceus ci en révanche les traittoient de blaſphemateurs, & leur imputoient de faire Dieu Auteur du péché. Jean *Knox*, Iean *Veron* & Robert *Crovvly* étoient dans le prémier parti. *Campneys* défendoit ouvertement le ſentiment contraire, & le gros de l'Egliſe les laiſſoit battre ſans s'en mettre fort en peine. *d* Pendant le regne de Marie les Confeſſeurs étoient de differente opin'on ſur ces matiéres, comme on l'a déja rémarqué, ſans que cela produiſit aucun Schiſme entre eus.

e Mais ceus qui purent échapper à la perſécution, s'étant ſauvés en France, on

a C. XVI. b Goſpellers. c Free VVillmen. d C. XVII. e C. XIX.

ou dans les Provinces-Unies, y prirent les ſentimens de Calvin, qu'ils apportérent avec eux en Angleterre, lors qu'Elizabeth rétablit la réformation. Leur éxil, leurs ſouffrances, & le peu de gens qu'il y avoit alors, capables d'inſtruire les peuples, furent cauſe qu'on en mit pluſieurs dans les premiéres charges du Clergé. Il y en avoit même entre eux, qui étoient Preſbiteriens; comme *VVhite-head*, qui refuſa l'Archevêché de Cantorberi, & *Coverdale* qui ne ſouffrit pas qu'on le rétablit dans l'Evêché d'*Exon*, qu'il avoit gouverné ſous Edouard. Il y en eut d'autres, qui furent dépoſez pour des actions de Puritaniſme; comme *Hardiman*, à qui l'on avoit donné une des premiéres prébendes de Weſtminſter, & qui rompit l'Autel & déchira les ornemens de ſon Egliſe. Mais rien ne contribua tant à répandre la Doctrine de la Prédeſtination abſoluë, que le Livre des Martyrs compoſé par *Iean Fox*, qui refuſa les plus hautes charges du Clergé, pour éviter la ſignature, ſe contentant d'une Prebende à Salisburi, qu'il abandonna, lorſque l'Archevêque Parker le voulut obliger à ſigner. Cet Ouvrage contient non ſeulement la vie & la mort des Martyrs Anglois, mais auſſi toutes les piéces de leur façon qu'on a pu ramaſſer, avec des notes de l'Auteur, où il inculque à tout moment, dit M. Heilin, les opinions particuliéres des Presbitériens, & entre

autres la Prédestination absoluë. Cependant la haine qu'on avoit contre les Papistes fit que ce Livre fut si fort estimé, qu'en 1571, une assemblée du Clergé ordonna que ses Doiens des Eglises Cathedrales prendroient soin de placer un de ces livres, dans quelque endroit de leurs Eglises, d'où tout le monde pût approcher. On voulut de plus que tous les Archevêques, Evêques, Doiens, *a* & Archi-diacres tinssent un de ces Livres dans leurs maisons, & qu'il fut placé dans un lieu, où non seulement leurs Domestiques, mais encore tous ceux qui les viendroient voir pussent le lire.

b Dés qu'Elizabeth fut sur le thrône, elle nomma plusieurs Ecclesiastiques pour revoir la Liturgie Angloise, où l'on ne fit aucun changement, si ce n'est qu'on retrancha ces paroles des Litanies : *Délivre-nous de la tyrannie de l'Evêque de Rome & de ses c. cruelles entrepriſes*, & qu'on ajoûta celles-ci au formulaire de l'Eucharistie. *Le corps de nôtre Seigneur Iesus, qui a été donné pour vous, conserve vôtre corps & vôtre ame pour la vie Eternelle. Le sang de nôtre Seigneur Iesus qui a été répandu pour vous conserve* &c. On recommenda de nouveau les Paraphrases d'Erasme : on remit en usage le Livre des Homelies, & on en composa de nouvelles. On ne rétablit le Li-

a Reſiden'iaries and. Arch-deancons.

b C. XVII: 4. c Deteſtable enormities.

le Livre des Articles qu'en 1562 *a*, & durant ce tems-là les Disciples de Calvin multipliérent si fort, que pour prévenir un Schisme, le Clergé trouva bon de retrancher un Article, *b* qu'ils refusoient de signer, parce qu'il leur sembloit peu favorable à la Grace efficace & irrésistible. Mais malgré ce retranchement & quelques autres changemens qu'on y fit, cela n'empêche pas, à ce que dit l'Auteur, qu'on n'y trouve encore ce qu'il appelle la Doctrine ancienne sur les cinq articles. Aprés cette assemblée du Clergé, Mr. *Powell*, qui en avoit été Orateur mit au jour un Catéchisme, qu'il dédia aux deux Archevêques d'Angleterre, & où les adversaires de M. Heilin prétendent trouver des passages qui prouvent leur sentiment. *c* Il leur en oppose d'autres tirez du second Livre des Homélies & des écrits de *Iewell* Evêque de Salisburi.

Ce fut un jeune homme nommé *Samuel Harsnet*, qui osa le premier en 1584 sous le régne d'Elizabeth, prêcher ouvertement contre la Prédestination absoluë, dans l'Eglise de S. Paul. Il n'étoit alors que *Socius* du Collége de *Pembroke-hall* à Cambrige, & il en devint ensuite Recteur, puis Evêque de *Chicheſter*, d'où il fut transferé à l'Evêché de Norwich, & élu enfin Archevêque d'Yorck. Mr. *Prin* qui a fait un

a Le 29. de Janvier. O 2 Livre

b C'eſt le 9. dans l'édition d'Edoüard, *ibid.* 6, 7. *c* C. XVIII. 1, 2, 3.

Livre pour prouver la *perpetuité* du ſentiment contraire a celui de l'Auteur, dit que *Harsnet* fut cité à Cambrige & obligé de retracter ce ſermon comme hérétique: Que ce fut à cauſe de cette prédication, & des diſputes qui s'élevérent entre *Baroe* & *VVhitacres*, que l'on fit les articles de *Lambeth*, & que l'Academie chargea *VVotton* de refuter *Harsnet* & *Baroe*. Mais M. Heilin nie que Harſnet ſe ſoit jamais retracté, & même qu'on ait voulu l'y contraindre.

a Le parti de Calvin étoit néanmoins devenu ſi puiſſant, qu'on n'oſoit preſque plus combattre ſes hypothéſes qu'indirectement. Le Docteur *Iean King*, qui fut enſuite Evêque de Londres, prêchant en 1594 ſur Jonas III: 4. Encore 40 jours & *Ninive ſera renverſée*, quoi qu'il ſuivit dans l'explication de ce texte le Syſteme de la Prédeſtination conditionnelle, ne jugea pas à propos de faire application de ces principes aux differends, qui ſont entre les Chrêtiens ſur cette matiére. Le D. *Baroe* avoit é é auſſi reſervé 20 ans auparavant *b*.

c Au contraire on écrivoit publiquement pour les Decrets abſolus & même pour le *Supralapſarianiſme* : comme fit Perkins en 1592, qu'il compoſa ſa *chaine d'or des cauſes du ſalut & de la condamnation, ſelon*

a Ibid. 10, 11, 12, 13. *b P.* 388.
c C. XX.

selon la parole de Dieu. Cét Auteur assure, dans la préface de son Ouvrage, que de son tems il y avoit quatre sentimens sur la Prédestination dont le dernier est le sien, & il donne à ceux qui soutenoient les trois premiers le nom de Pélagiens, Luthériens, & Semi-pélagiens. On peut connoître, par la description qu'il fait de ces opinions, que ce sont à peu prés les mêmes, que celles que défendent encore aujourdhui les Rémontrans, les Réformez Universalistes, la plus-part des Théologiens de l'Eglise Romaine, & les Réformez Particularistes; si ce n'est qu'ils ne sont pas ordinairement Supralapsaires, comme Perkins l'étoit. Ce qui fut cause que son Livre ne fut approuvé par tout le parti, & que *Robbert Abbot*, qui étoit alors Professeur à Oxfort, & qui fut en suite Evêque de *Sarum*, tout particulariste qu'il étoit, dit de lui *a*. M. Perkins est tombé « dans une grande erreur, contraire à nô- « tre créance, & à celle de l'ancienne E- « glise, lorsqu'expliquant la Prédestina- « tion divine, il la fonde sur un decret ab- « solu, sans avoir égard à la chute d'A- « dam. Plusieurs Savans aiant entrepris de « défendre ce sentiment ont excité dans « l'Eglise bien des troubles peu nécessaires; « qui continuent encore *b* au grand scan- « dale des foibles & avec danger de leur « salut «

a In Diatriba Cons. Tompson.

b Non sine scandalo & periculo.

ſalut ; pendant que chacun croit devoir « s'attacher à la méthode qu'il a embraſ- « ſée. «

Mais d'un autre côté *Baroe*, qui enſeignoit la Théologie à Cambrige ſoutenoit ardemment *l'Univerſaliſme*, avec la poſſibilité de l'Apoſtaſie des Saints & faiſoit beaucoup de Diſciples. Cela paroit par une lettre écrite *a* au nom de quelques Théologiens de Cambrige, à Guillaume *Burleigh*, Chancelier de l'Academie, où ils ſe plaignent que Baroe depuis plus de quinze ans enſeignoit, dans ſes leçons, dans ſes ſermons & dans ſes Livres, une Doctrine contraire au ſentiment reçu dans l'Univerſité, depuis le rétabliſſement de la Réformation ſous Elizabeth ; & qu'il avoit un grand nombre de Diſciples qui l'imitoient.

Environ dans le même tems, *Barret b* précha à Cambrige dans le Temple de Sainte Marie, contre la certitude du ſalut & la perſéverance finale. On voulut l'obliger à ſe retracter, & aiant refuſé de le faire, il promit le ſilence, & ſe démit volontairement de tous ſes emplois.

Enfin les Antagoniſtes de *Baroe* & de *Barret* crurent que pour mettre fin à toutes ces diſputes, & impoſer un ſilence éternel à leurs adverſaires, il falloit faire intervenir l'autorité de l'Archevêque de Cantorberi.

a Le 8, de Mars 1596. b Le 29. d'Avril 1595.

beri. C'est pourquoi *Whitacres*, appuyé du Vice-Chancelier, & suivi de la plus-part des Théologiens de l'Academie, eurent recours à *Whitgift*, qui étoit alors Primat d'Angleterre. Ce Prelat aiant fait venir dans sa maison de *Lambeth* le D. *Flecher*, Evêque de *Bristol*, nommé à l'Evêché de Londres, le D. Richard *Vanhan*, élû Evêque de *Bangor*, le D. *Tymdall*, Doien d'*Ely*, ils y firent [a] conjointement avec les Théologiens de Cambrige neuf Articles, tout à fait conformes au *Particularisme*. Milord *Burleigh* Tréforier du Roiaume, & Chancelier de l'Université, aiant sû ce qui s'étoit passé, en avertit la Reine Elizabeth, qui choquée de ces procedures, vouloit confisquer les biens de tous ceux qui s'étoient trouvez à cette Assemblée; mais le credit de l'Archevêque, & les priéres de quelques amis firent qu'elle se contenta d'ordonner l'abolition de ces Articles, qui demeurérent ensevelis jusqu'aprés le Synode de Dordrecht, qu'on en rétablit quelques-uns.

Whitacres étant mort, quelques jours aprés son retour de Lambeth, son parti ne fut pas assez fort, pour faire élire en sa place Wotton, qui avoit écrit contre Baron. On lui donna pour Successeur *Overald*, qui étant Universaliste, ne voulut favoriser aucun des deux partis. A l'égard de la perséverance, il croioit que les Elûs peu-

[a] *Le 10 de Novembre 1599.*

vent déchoir de la grace, mais non pas totalement. L'Evêque d'Oxford *a* & *Richard Hooker* étoient du même sentiment. Dans cette Academie on ne suivoit pas le mauvais exemple de celle de Cambrige, & les Théologiens Protestans au lieu de se déchirer mutuellement, tournoient toutes leurs études à combattre ceux de l'Eglise Romaine. On y traitoit si peu les questions épineuses des Decrets absolus, que depuis l'an 1596 jusqu'en 1626. Mr. Prin ne trouve que sept Docteurs qui les aient soûtenus, & M. Heilin n'en nomme que deux qui aient été pour les conditionnels, savoir *b* Précepteur de l'Archevêque Laud, & un Chanoine de l'Eglise de Christ, *c* que le Vice-Chancelier *d* priva pour quelque tems de son Bénéfice, parce qu'il avoit trop fait de bruit de son sentiment.

e Dans une conférence tenuë à *Hamptoncourt*, *f* entre les Episcopaux & les Presbitériens, par ordre & en présence du Roi Jaques, il se passa diverses choses, qui sont à nôtre sujet. Le Docteur *Reinolds* proposa de la part des Presbitériens d'inserer dans le Livre des Articles, les neuf articles de Lambeth. Sa Majesté demanda ce que c'étoit que ces neuf articles, & lorsqu'on l'en eut instruite, elle ne trouva pas à propos d'ajoûter au Livre public des Articles

a John Bridges. *b D. Buckridge* *c D. John Hausen.* *d R. Abbats en 1602.*
e C. XXII. *f En 1603.*

cles des décisions, qui n'avoient été faites que pour une Academie particuliére. Le même Docteur vouloit aussi qu'on changeât quelque chose dans le 16 Article de ce Livre, où il est dit, *Qu'aprés avoir reçu le S. Esprit on peut déchoir de la grace*; ou qu'on y ajoûtât par maniére d'éclaircissement, mais non pas *totalement*, *ni finalement*. Le Roi n'approuvoit pas cette addition, quoi qu'il consentit qu'on y insérât le mot de *souvent*, afin qu'on pût expliquer cette chûte des pechez ordinaires. Mais aprés qu'on eut recueilli tous les suffrages, il fut résolu à la pluralité des voix de laisser l'Article dans l'état où il étoit.

Les Canons de Lambeth trouvérent plus d'accés en Irlande, où l'on les insera dans la Confession de Foi. On imprima aussi en 1607. chez Robert *Barker*, Imprimeur de sa Majesté, une Bible, à laquelle on joignit un Catéchisme, qui favorisoit les Particularistes. Mais l'Auteur prétend que cela s'étoit fait sans ordre des Supérieurs, parce qu'on retrancha ce Catéchisme des éditions suivantes.

Monsieur Heilin soûtient aussi qu'encore que le Roi Jaques se soit déclaré si hautement contre les Arminiens, soit parce qu'il les croioit ennemis du Prince Maurice, soit parce qu'il y en avoit entre eux, comme Conrad *Vorstius*, qu'on accusoit de Socinianisme, & qu'il craignoit qu'ils n'infectassent

ſon Roiaume de cette héreſie : il étoit néanmoins du ſentiment de la Prédeſtination conditionnelle. L'Auteur ſe fonde 1. ſur ce que ce Monarque mit dans les premiéres charges de l'Egliſe ceux qui ſoûtenoient cette hypothéſe : 2. ſur ce qu'il ordonna à ſes Députez au Synode de Dordrecht, de ne définir rien de contraire à la Doctrine de la Rédemtion Univerſelle.

On n'entreprendra pas de prononcer ici ſur la créance de ce Prince. Mais quelque ſentiment qu'il ait eu, il ſemble qu'il ſe radoucit beaucoup en faveur de l'*Arminianiſme*, aprés le Synode de Dordrecht. Auparavant il avoit ſouffert qu'on ſuſpendit les Docteurs *Hauſon a* & *Laud b* pour avoir prêché cette Doctrine, & il avoit fait retracter *c* lui-même un Maître aux Arts nommé *Edoüard Samſon*, pour avoir expliqué un paſſage de Jean. III: 6, & le Ch. VII. de l'Epître aux Romains, comme Arminius. Mais aprés ce Synode, en 1622, *d* ce Prince fit un Edit, par lequel il ordonnoit qu'aucun Prédicateur d'une dignité inférieure à celle d'Evêque ou de Doien ne traitât à l'avenir devant le peuple des myſtéres profonds de la Prédeſtination, de l'Election, & de la Réprobation, ni de l'Univerſalité, de l'Efficacité, de la Réſiſtibilité ou Irreſiſtibilité de la Grace de Dieu. Mais que laiſſant approfondir aux Savans

a En 1602. *b* En 1614. *c* En 1616.
d Le 4. d'Août.

savans ces Questions difficiles, ils en parlassent plûtôt dans les usages & l'application du texte, que dans le corps du Sermon: ces sortes de recherches *étant plus de la portée des Ecoliers d'une Academie, que des Auditeurs d'un Temple.* *a* Un Maître aux Arts, membre du Collége du Corps de Christ à Oxford, aiant prêché l'année suivante *b* contre la Doctrine des Decrets absolus, fut un des premiers que le Vice-Chancelier censura, en conséquence de cet Edit.

Mais quelques Particularistes ne supportoient cét Arrêt qu'avec peine. Ils se plaignoient qu'on leur fermoit la bouche, & qu'on les empêchoit de prêcher les Doctrines fondamentales du salut: ce qui donna occasion au célébre Montaigu de faire un Livre contre leurs plaintes. Deux Ministres d'*Ipsvvich* avoient fait dessein d'accuser cét Auteur de Papisme, devant le Parlement qui devoit s'assembler en 1624. Mais le Roi l'aiant su prit Montaigu & son Livre en sa protection.

C'est ici que finit l'histoire de M. Heilin, qui seroit un bon ouvrage, s'il y avoit un peu de moins de controverse & un peu plus de modération. On a tâché de faire cét extrait dans un autre esprit, & on espére que personne ne s'offencera des noms d'*Arminien*, *Supralapsaire*,

a Gabriel Bridges. *b* Le 19. de Janvier.

lapsaire, *Particulariste*, &c. parce qu'il est presque impossible de marquer distinctement, & en peu de mots les Théologiens qui défendent differentes hypothéses sur la matiére de la Prédestination, sans se servir de ces termes. Le même Auteur a fait une Apologie de Guillaume Laud, Archevêque de Cantorberi, qu'on accusoit d'être Papiste, à cause des sentimens qu'il avoit sur la Prédestination & sur la Grace. On trouvera dans cet Ouvrage, qui porte pour titre *Cyprianus Anglicus*, plusieurs faits, qui peuvent servir de suite à cette Histoire.

IX. *Livres*

IX.

Livres en Médecine.

1. VERSCHEIDE TRACTAATJES, *handelende van de voornaamſte Grondſtukken, om tot een vaare kenniſſe der* PHILOSOPHIE *en* MEDECYNE *te geraken*, &c. Divers Traitez concernant les Principes de la Philoſophie & de la Médecine; qui peuvent ſervir d'introduction à la Philoſophie, à la Métaphyſique, à la Logique, & à la Phyſique. Avec de nouveaux Principes de Phyſiologie, & un Traité des Ulceres. Par CORNEILLE BONTEKOE, Médecin de l'Electeur de Brandebourg, & Profeſſeur à Francfort ſur l'Oder. in 8. en 182. pages. A la Haie chez Pierre Hagen, & à Amſterdam chez Jan ten Hoorn. 1680.

CEt Auteur, qui a fait beaucoup de bruit parmi ceux qui entendent ſa langue, a compoſé en Flamand divers autres Traitez ſur les Fiévres, ſur la Chirurgie dont il a fait un nouveau Siſteme, ſur la néceſſité des doutes, & l'éducation des Enfans, ſur l'uſage du Thé & du Café, & ſur l'abus qu'on en fait, auſſi

aussi bié que du Tabac; sur l'origine des maladies & de la mort. Il esperoit qu'en suivant la maniére de vivre qu'il s'étoit prescrite, & dont il donne des régles dans ses Ouvrages, il parviendroit à une vieillesse fort avancée, & jouïroit d'une vie éxemte de maladies: mais il mourut à l'âge de 38 ans, à Berlin, le 6 & 16 de Janvier 1685.

Cependant sa mort n'a point diminué l'estime qu'on faisoit de ses Livres, & de sa méthode, aiant été causée par une chute, qu'il fit de la hauteur de huit ou dix degrez, & dont le contre-coup lui rompit une veine du derriére de la tête, & lui fit perdre tout son sang par l'oreille droite.

Tous les Traitez, dont ce Volume est composé, sont imparfaits, aiant été trouvez parmi ses papiers, & imprimez aprés sa mort. Ils ne contiennent presque que des divisions générales, & la méthode, dont l'Auteur vouloit traiter les Sciences, qu'on a marquées dans le titre. Il y a néanmoins quelques Chapitres plus achevez que d'autres, & dont on indiquera la matiére, aprés avoie dit un mot de l'ordre qu'il avoit dessein de suivre.

a Il regardoit la Métaphysique, comme le fondement de toutes les Sciences, parce que la premiére chose que l'Esprit découvre est l'existence de nôtre ame, & celle de l'Etre infiniment parfait. Il renfermoit sous

a C'est van de Inleidgeng tot de Ware Philosophie.

sous cette science les veritez qu'on peut apprendre par la Théologie naturelle, & vouloit qu'on passât ensuite à la Logique, qui est l'art de réduire ses pensées dans un ordre méthodique, & dont la Grammaire & la Rhétorique sont inséparables. Il faisoit suivre la Morale, qui comprend l'Economique, la Politique, & la Jurisprudence, & avant que de passer à la Physique, qui est la Science des Corps, & qui renferme les principes de la Médecine, il étoit d'avis qu'on eût au moins quelque teinture de la Géometrie & de l'Arithmetique, qui sont les Sciences des grandeurs & des nombres.

Il donne dans le Ch. II. des conseils sur la maniére de conduire ses études, & dit entre autres choses que Dieu, jaloux de sa gloire, frappe d'aveuglement ceux qui ne cherchent la verité que dans les Livres & dans la bouche des hommes, au lieu de consulter sur ce qu'ils lisent, & sur ce qu'ils entendent, le maître intérieur de nos esprits, qui ne trompe jamais ceux qui l'interrogent par la méditation & par la priére, & qui écoutent attentivement ses réponses.

Dans le Ch. III. on assigne l'origine des préjugez, en montrant comment l'homme passe d'un état de stupidité, où il se trouve dés le moment de sa conception, à un état de légéreté, qui le porte à mettre ses propres sensations dans les objets qui l'environnent,

vironnent, & à juger de toutes choſes ſur le rapport de ſes ſens, & ſans conſulter la raiſon.

a Pour détruire les préjugez de l'enfance, l'Auteur commence par donner des idées diſtinctes de l'eſprit & du corps, & montrer que ce ſont des êtres entiérement differens, que l'eſſence de l'ame ne conſiſte que dans la penſée, & que la penſée ne ſauroit être une proprieté de l'étenduë, puis qu'on les conçoit clairement comme des Etres ſéparez, & qui ſubſiſtent indépendemment l'un de l'autre. Il ajoûte qu'il eſt auſſi ridicule de dire qu'on ne penſe point pendant le ſommeil, ou lors qu'on tombe en défaillance, parce que l'endroit du cerveau, qui eſt le ſiége de l'ame ne recevant en ces occaſions que des impreſſions legéres ou confuſes, & qui ſe diſſipent bien tôt, on ne ſe ſouvient pas des penſées qu'on a euës; qu'il ſeroit abſurde de ſoûtenir qu'on n'a point penſé en un certain tems, parce que les traces de ce qu'on penſoit alors ſe ſont effacées.

L'Auteur fait quelques réfléxions ſur les diverſes maniéres de penſer, qu'il rapporte, avec tous les Carteſiens, à deux générales, appercevoir & vouloir. Il diſtingue les perceptions de l'entendement pur, de l'imagination, des ſens & des paſſions. Il dit qu'à proprement parler il n'y a qu'un ſens qui eſt celui de l'attouchement, mais que ſi on veut

a C. IV.

veut en conter pluſieurs, il vaut mieux en mettre huit que cinq ; parce qu'il y a huit eſpéces differentes de ſenſations, qui ont chacune leur organe particulier : ſavoir la vuë, l'ouïe, l'odorat, le goût, l'attouchement, la faim, la ſoif, le plaiſir ſenſuel ; dont les organes ſont les yeux, les oreilles, le nez, la langue, toute la peau du corps, l'eſtomac, la bouche, le goſier & les parties naturelles.

Les remarques ſur la Métaphyſique, ſur la Logique, ſur la Morale & ſur la Grammaire ne ſont que commencées ; mais il y a quelque choſe de plus achevé ſur les trois genres de la Rhétorique. En parlant de la Grammaire, on dit qu'il n'eſt pas poſſible de réduire la langue Flamande à de certaines régles, ſi ce n'eſt pour ce qui concerne l'Ortographe, & que même à cét égard elles ne ſont pas encore bien fixes. Il n'y a qu'un long uſage, & la lecture des bons Auteurs, qui puiſſe apprendre à parler, & à écrire en Flamand. Un des plus grands ſecours & des plus néceſſaires, mais que l'on n'a point encore, c'eſt un bon Dictionnaire. Il faudroit, ſelon l'Auteur, qu'un Ouvrage de cette Nature fut diviſé en trois parties : Que la premiére contient toutes les ſignifications propres & connuës de chaque terme : Que la ſeconde renfermât tous les mots Synonymes de la Langue, & que la troiſiéme comprit les maniéres de parler figurées & du bel uſage.

Il ne nous eſt reſté que 14 Chapitres de la Phyſique de M. Bontekoe, qui auroit été utile, s'il en eût traité toutes les parties avec autant de netteté qu'il faut ici les proprietez générales des Corps, l'étenduë, le lieu, la diviſibilité, les trois dimenſions, l'impénétrabilité, la configuration. *a*

Il n'y a auſſi que trois Chapitres de ſa Phyſiologie, qui traitent du ſang, des humeurs, & de la circulation du ſang. Sa Pathologie n'en a pas d'avantage. Le I. Ch. marque en peu de mots les differentes claſſes, ſous leſquelles les Médecins rangent les maladies; & on choiſit, comme l'ordre le plus commode, la diviſion de ceux qui rapportent toutes les maladies à deux ſources générales, aux ſucs, & aux parties ſolides.

b Pour ce qui regarde les ſucs, on dit que lors que le corps eſt en ſanté, ils ſont compoſez de particules ſubtiles, afin qu'ils aient aſſez de mouvement, pour paſſer dans des conduits fort étroits; & de particules viſqueuſes, qui empêchent que les ſucs ne s'exhalent au travers des pores des conduits. De ſorte qu'à cét égard les maladies peuvent proceder de deux cauſes, ou d'une trop grande abondance de corpuſcules ſubtils, qui donne aux ſucs un mouvement trop violent, ou d'une quantité exceſſive de corpuſcules viſqueux, qui le re-

a p. 120. *b p.* 197. *& ſuiv.*

le retarde, ou coagule une partie des sucs dans quelques-uns des conduits.

Il y a de deux sortes de corpuscules aigus dans les sucs, les acides & les alcalis, mais il arrive rarement que l'excés de ces derniers produise les maladies, puis que les parties liquides, & les solides sont composées d'eau & d'alcali, & qu'il n'y a que trés peu d'acide. Ainsi, selon M. Bontekoe, les sucs ne deviennent aigres & corrosifs, que lors qu'il s'y mêle une trop grande quantité d'acide, & que les alcalis, les particules aqueuses & les visqueuses se dissipent. Cette acidité se découvre principalement, lors que les sucs trouvant quelque obstacle dans leurs passage, ce séjour leur donne lieu de piquer plus violemment les parties qui les environnent.

Les sources de l'acide sont les viandes, les boissons, les purgations fortes, & l'air qui entre dans le corps par la respiration, où par les pores de la peau. Son siége principal est l'estomac, où les viandes se fermentent & s'aigrissent, comme elles feroient en demeurant exposées à l'air, & même avec plus de facilité, parce qu'elles se mêlent avec un acide, qui est le levain de l'estomac. Dans les personnes saines cette fermentation n'est pas excessive; mais lors qu'on mange trop souvent des viandes faciles à s'aigrir, il se forme comme une croûte d'acide dans l'estomac, qui le rend sem-

ſemblable à un vaſe, où l'on a laiſſé corrompre des liqueurs pluſieurs fois de ſuite, & dont l'aigreur ſe communique à tout ce qu'on y verſe, & qui y ſéjourne quelque tems. Les boiaux ſont auſſi fort ſujets à ſe remplir d'acide, lors que les excremens n'ont pas un paſſage aſſez libre; & il en eſt de même de tous les conduits, où les ſucs trouvent des obſtructions qui les arrêtent, & les font fermenter par ce ſéjour.

Ce chapitre eſt ſuivi de trois autres, qui comprennent une énumération des maladies des parties ſolides, une diſſertation ſur l'Ereſipéle, & une autre ſur les abſcés. La derniére piéce de cét Ouvrage eſt une lettre, qui contient quelques remarques ſur la gangréne, & ſur la carie des os, ou le *Sphacélus* qui eſt une eſpéce de gangréne. La principale cauſe de l'une & de l'autre eſt, ſelon l'Auteur, l'obſtruction des pores de la ſueur, & des conduits du chyle & des eſprits animaux. Pour le prouver il ſuppoſe que les membranes & les chairs ſont compoſées de fibres rondes, dont trois jointes enſemble forment un tuiau, & laiſſent de l'eſpace entre elles, qui ſe remplit de chyle. Une partie de cette liqueur ſe transforme en la ſubſtance des parties, une autre ſe diſſipe par la tranſpiration, & une autre retourne dans le ſang par les artéres & les vaiſſeaux lymphatiques. C'eſt cette circulation du ſang & de la

de la lymphe au travers des grãds vaiſſeaux & cette diſtribution du chyle & des eſprits animaux aux muſcles, aux fibres, aux chairs, & aux os, leſquelles entretiennent la vie de l'animal. Quand la premiére de ces circulations vient à ceſſer en quelque partie, & que le ſang & les humeurs ne peuvent s'y porter, la gangréne s'y met; & ſi le paſſage eſt auſſi bouché aux eſprits animaux, elle dégénére en *Sphacelus*, qui eſt la mort de cette partie, que l'air & la matiére ſubtile ſéparent en mille portions, ne trouvant plus rien qui réſiſte à leur action.

La gangréne peut venir de pluſieurs cauſes; *de chaleur*, quoi que cela arrive rarement; mais cela ſe pourroit faire ſi un mouvement exceſſif aiant diſſipé les parties ſubtiles, laiſſoit les conduits embarraſſez des groſſiéres; *Des acides & des ſels*, lors qu'ils viennent à couper extérieurement quelque partie, & que les filamens & les fibres qui ſe retirent, comme une corde de luth qui eſt rompue, bouchent les conduits & arrêtent le cours des humeurs: *Du ſang*, parce qu'il renferme en ſoi diverſes particules groſſiéres qui, durant une violente fermentation, s'ouvrent un paſſage au travers des pores des artéres, & entrent dans les conduits, où elles s'arrêtent & forment des obſtructions. Les Médicamens onctueux & les adſtringens peuvent cauſer la gangréne

par la même raiſon, étant pleins de pas-ſages groſſiéres & ſolides.

Le ſtyle de cét Auteur eſt clair, & a quelque choſe de vif & d'original. Il eſt un peu diffus, mais ſans embarras & on ne s'ennuie point à le lire. On l'a repris d'être un peu trop chaud dans la diſpute, & de dire des injures à ſes adverſaires. Il eſt vrai qu'il y a quelques-unes de ſes repliques, qui ſont un peu fortes, principalement ſa Lettre à celui qu'il appelle l'ennemi juré du bon ſens, & le grand calomniateur de Coccejus & de Deſcartes. Mais il faut avouër auſſi qu'il eſt fâcheux d'être traité d'Athée, parce qu'on ſoûtient que l'étendue eſt l'eſſence de la matiére *a*; ou de paſſer pour un ſéditieux, qui veut ſe faire chef de la cinquiéme Monarchie, parce qu'on croit que Dieu avant la fin du monde, par des moiens tout ſpirituels & tout celeſtes, délivrera ſon Egliſe de la tyrannie des perſécuteurs, qu'il la purifiera des reſtes de ſuperſtition, d'erreur & d'antichriſtianiſme, dont elle eſt encore infectée; que l'Evangile ſera prêché par toute la terre, & que les Iuifs, les Turcs & les autres Infidéles ſe convertiront. Comme ces ſentimens ne paſſent plus pour héretiques, on ne s'arrêtera pas à rapporter les juſtifications de l'Auteur.

Les ennemis de M. Bontekoe lui faiſoient une accuſation bien plus formidable, & qui

a Brief aan I. Frid. Swetſertje. *p.* 17.

& qui portoit bien plus de caractéres d'athéïsme. On lui imputoit de soutenir qu'il étoit inutile d'aller au Temple & de fréquenter les Saintes assemblées. C'est ce qui l'oblige à faire sa profession de foi de cette maniére *a*. I. Qu'il croit une Eglise Chrêtienne & Catholique ; c'est à dire qu'il y a eu de tout tems, & qu'il y a encore des personnes qui croient en Iésus-Christ, & qui sont les membres de son corps. II. Que de toutes les Societez Chrêtiennes, qui sont présentement sur la terre, il n'y en a point qui ait plus de marques de l'Eglise de Iesus-Christ, que celle des Réformez, Huguenots ou Calviniſtes, comme on les appelle; quoiqu'elle soit encore fort *b imparfaite*. III. Que cette Eglise a encore une sœur, mais qui n'est pas plus pure qu'elle savoir les Lutheriens. IV. Que les Papistes sont cette grande assemblée de peuples sur lesquels l'Antechrist régne. V. Que les Sectaire, dans lesquels on voit régner un esprit de Schisme & de rebellion, sont des émissaires de Satan, qui concourent avec les sujets de l'Antechrist, à former des obstacles au grand ouvrage de la Réformation. VI. Qu'ainsi on ne peut entretenir de communion qu'avec les Réformez *c* ou les Luthériens, qui sont

a Ibid. p. 20. b Onvolmaakt.

c De bevlekte Gereformeerden, en de bezoedelde Luitersen.

ſont les Chrêtiens les moins ſouillez. VII. « Mais qu'il ne s'enſuit pas que pour être « bon Chrêtien, on ſoit obligé indiſpenſa- « blement d'aller ouïr tout ce qu'un Prédi- « cateur dit en chaire, ni qu'on doive s'i- « maginer qu'en ſuivant cette coûtume, on « avance beaucoup dans la Religion. VIII. « Qu'autant qu'on le peut connoître par « les Propheties, l'Egliſe eſt préſentement « dans le dernier peril, l'Antechriſt, dont « elle avoit ſecoüé le joug par la premiére « Réformation, étant de nouveau aſſis au « milieu d'elle comme on le connoît à la « conduite de pluſieurs de ſes Miniſtres. « IX. Que tout cela doit obliger ceux « qui aiment la verité à la chercher plutôt « dans l'Ecriture Sainte que dans les Tem- « ples, où l'on ne doit aller qu'avec beau- « coup de circonſpection. X. Que les aſ- « ſemblées de pieté ſont utiles & néceſſai- « res, mais qu'il faudroit qu'elles fuſſent « formées ſur le modéle de l'Egliſe Apoſto- « lique, qu'on y entretint mieux la com- « munion des Saints, que l'Euchariſtie y « fût mieux adminiſtrée, qu'on y eût plus « de pureté, que la Diſcipline Apoſtolique « y fut mieux obſervée, &c. « Voi-là le ſentiment de nôtre Auteur là deſſus, qu'il pouſſoit ſans doute trop loin; mais c'eſt ce qui ne manque preſque jamais d'arriver aux perſonnes d'eſprit, qu'on a violem- ment irritées.

* Le Libraire chez qui les Ouvrages de Bontekoe

* j. ten Hoorn.

Bontekoe ſont imprimez, on promet une édition nouvelle, qui nous donnera occaſion de parler de ſes Livres en Médecine, & qui nous fournira un extrait curieux pour ceux qui n'entendent pas le Flamand.

2. LAURENTII STRAUSSII M. D. & Prof. P. Giſſenſis PALÆSTRA MEDICA *plurimorum humani corporis affectuum cognitionem atque curationem, juxtà principia non ſolùm Antiquorum Hippocratis, Galeni, &c. ſed etiam Recentiorum, Helmontii, VVilliſii, Sylvii, & aliorum, inter ſe collota, trutináque rationis & experientia examinata, ſuccinctè exhibens.* Giſſæ 1686. pag. 1024.

VN des principaux buts de l'Auteur eſt de montrer à ceux qui étudient en Médecine à bien prendre leurs indications, ſur la nature & ſur les ſymptômes des maladies. C'eſt en cela, ſelon lui, que conſiſte principalement l'art d'un Médecin, & non pas dans un amas embarraſſant de receptes, & c'eſt ce qui le diſtingue d'un Empirique & d'un Apoticaire. Il a auſſi en vuë de concilier les diverſes opinions des Médecins anciens & modernes, & de faire voir que leurs ſentimens, tout differens qu'ils paroiſſent, vont preſque tous au même but, quoi que par diverſes routes. De là vient qu'il cite indifferemment les uns & les

autres presque à chaque période.

Ce Système est divisé en trois parties, & traite de toutes les maladies, du corps humain, suivant l'ordre commun, en commençant par le ventre supérieur. Ainsi la I. Partie comprend les maladies de la tête; la II. celles de la poitrine; & la III. celles du ventre inférieur. On n'entreprendra pas de faire un extrait éxact de toutes les matiéres que l'Auteur examine, il suffira pour donner à connoître sa méthode de le faire à l'égard d'une maladie, & d'y joindre quelques-unes de ses remarques sur les autres.

a La *Cephalalgie*, ou les douleurs de tête sont le sujet du premier Chapitre, où aprés avoir fait diverses remarques sur le nom, le sujet, & les causes de cette maladie, on apprend à découvrir par les signes extérieurs & les diverses sensations, la qualité des humeurs qui les produisent. On dit 1. que le mal de tête procéde du *sang*, lors qu'on sent une douleur qui rend pesant & assoupi, qu'on a le visage rouge, les veines enflées, le corps, & principalement le front extrémement chaud. 2. Que ce mal est causé par un excés de bile, lors que la douleur est piquante, la chaleur acre, le teint tirant sur le jaune, qu'on a la bouche amére, qu'on sent de la démangeaison dans les narines, & que ces signes sont accompagnez de veilles, d'accés de colére

a P. I. C. I.

colére ou de reverie. 3. Que lors que la pituite cause cette douleur, elle rend blême, pesant, assoupi, paresseux, & que ces effets sont les suites ordinaires de l'obstruction d'une humeur pituiteuse, dont le corps se décharge par les pores & les conduits, lors qu'il est en santé. 4. Que la mélancolie produit une douleur qui rend la tête en quelque façon pesante, le visage livide & plombé, excite des chagrins, des inquiétudes & des songes tristes qui empêchent de dormir. 5. Que l'excés des sérositez cause une douleur trés-sensible, & qu'on sent tantôt une extrême chaleur, tantôt un grand froid, selon les qualitez qui prédominent. 6. Qu'on connoît que cette douleur procéde de vapeurs & de ventositez, lors qu'elle est fort étenduë, qu'elle ne rend point pesant, & qu'elle passe & revient facilement. 7. Qu'une espéce de gravier qui s'engendre dans le cerveau est cause de cette douleur, lors qu'elle est fixe & perçante, qu'elle donne la fiévre, & qu'elle assoupit. 8. Que les vers excitent quelquefois une cruelle douleur de tête, comme de quelque chose qui ronge, & qu'elle est accompagnée de vertiges, & d'une puanteur qui s'exhale par la bouche. Mais ces sortes de causes sont si cachées, que souvent on ne les découvre qu'aprés la mort, en ouvrant le crane du malade. C'est ce qui arriva à un Gentilhomme Allemand, qui mourut d'une perte de sang qui dura

trois ans, & dans le cerveau duquel on trouva de petits os qui s'y étoient formez. La douleur de tête procéde aussi souvent des visceres, mais l'Auteur renvoie à en parler dans le Chapitre, où il traite des maladies des entrailles.

On remarque ensuite que les douleurs de tête ne sont pas mortelles, si ce n'est qu'elles soient accompagnées d'autres symptomes plus dangereux, comme de l'Apoplexie, de la Paralysie, du mal caduc, &c. qu'il ne se rompe quelque vaisseau, ou qu'il ne se forme quelque abscés.

[a] A l'égard des remédes céphaliques, on dit qu'il y en a de trois sortes, de volatils, de fixes, & de mêlez. Lors qu'il faut former de nouveaux esprits, pour dégager les conduits, on conseille les volatils, qu'on nomme aussi balsamiques, parce qu'ils sont pleins d'un soufre huileux, qui est doux, aromatique & réjouït le cerveau. L'Angelique, les œuillets, l'herbe & les fleurs de Romarin, le Pouliot, la Sauge, & le Serpolet sont de ce nombre. Mais pour consumer & dissiper des humeurs acres, & remettre les esprits dans leur assiéte naturelle, on préfere les coraux, les yeux d'écreviſſe, le cinnabre, les perles, &c. On veut que ce soit par cette raison que les émulsions des semences froides, le pavot, & les autres somnifères calment l'ébullition des serositez, & que le petit lait adoucit l'ardeur de la bile,

[a] p. 32.

la bile. Que si la douleur de tête procéde de l'indisposition de quelque viscere, ou de quelque maladie scorbutique, on la doit considerer comme un effet, qui ne peut cesser qu'en ôtant la cause du mal.

a Entre divers remédes que l'Auteur conseille pour le *miserere*, il dit que lors qu'on fait prendre des purgatifs au malade, il faut qu'on lui applique sur le ventre un chien vivant, & qu'on l'y tienne, jusqu'à ce que le remède ait fait son effet.

b Toutes les opérations de la Chirurgie & tous les purgatifs violens sont des remédes dangereux aux hydropiques, selon nôtre Auteur, qui assure en avoir guéri un avec du Mercure doux, & de la poudre de Bezoart mineral.

c Ceux qui aiment le *Thé* seront bien aises de voir que Mr. *Straussius*, du consentement de la plus-part des Médecins modernes, fasse passer cette plante pour un excellent remède contre le scorbut & la goutte. Il est vrai qu'il y a des gens qui soûtiennent que c'est à l'eau chaude qu'on est principalement redevable de ce bon effet, & que la Betoine, la Veronique, ou quelque herbe semblable en feroit tout autant. Les Hollandois ont encore un moïen plus facile de se guérir de cette maladie, s'il est vrai qu'un homme, qui avoit été travaillé,

a P.III. C.VI. p. 152. *b Ibid. p.* 286. *c p.* 460.

durant trente années, de la goute & de douleurs Nephrétiques, après avoir en vain éprouvé toutes sortes de remédes, se soit parfaitement remis, en ne vivant que de lait de vache cuit & fraichement tiré.

3: HORTI ACADEMICI LUGDUNO-BATAVI CATALOGUS *exibens Plantarum omnium nomina, quibus ab anno* 1681. *ad annum* 1686. *Hortus fuit instructus, ut & plurimarum in eodem cultarum & à nemine hucusque editarum descriptiones & icones.* Auctore PAULO HERMANNO, Medecinæ & Botanices Professore, Lugduni Batavorum 1687. in 8. pag. 699.

MR. Herman, qui prend soin, depuis six années, du jardin de Médecine de Leide, a cru obliger le public, en lui donnant un Catalogue alphabetique de toutes les Plantes qui s'y trouvent. Comme entre ces Plantes, il y en a plusieurs, qui ont été décrites par d'autres Botanistes, il se contente à leur égard de citer les Auteurs qui en ont donné les figures, & qui en ont fait l'histoire & la description: mais il y en a aussi grand nombre qu'on ne trouve point dans les autres Ouvrages de Botanique; & c'est ce qui a porté Mr. Herman à les faire graver, & à nous en donner une description éxacte.

La

La plus-part de ces nouvelles plantes ſont venuës de l'Afrique, de l'Amerique ou des Indes. Comme elles n'ont d'ordinaire aucun nom, & que ceux qu'elles ont dans les Langues de ces païs-là, ne ſont pas intelligibles, l'Auteur leur en donne de nouveaux, tirez des ſimples auſquels ces plantes inconnuës ont le plus de rapport. C'eſt ainſi qu'il donne le nom d'*Aurone a. de Barbarie* à une plante qui reſſemble à l'Aurone ſauvage, & qui nous vient de la Mauritanie Tingitane: celui de *b Mauve des Indes* à une plante de l'Ile de Ceylon, dont la racine eſt blanche & ligneuſe, les feuilles ſemblables à celles de la vigne, & qui pouſſe une tige de deux coudées, d'où pendent de grandes fleurs jaunes. On range ſous les Aſperges une plante curieuſe qui croît dans la même Ile. Les Naturels du païs la nomment *Hatavvarija*, & les Européens qui s'y ſont habituez *Scorzonere*. Elle pouſſe en terre diverſes racines qui ſortent d'un même tronc, & qui ſont blanchâtres, de la groſſeur du pouce, charnuës, douces, & de bon goût. De ce tronc s'élévent quantité de jets, qui s'attachent aux arbres les plus proches, & qui étant armez d'épines, dont les unes regardent en haut & les autres en bas; ſemblent ne les embraſſer que pour les défendre. Ses feuilles ſont plus lon-

a *Abrotanum Tingitanum.* b *Alcea Indica.*

gues, plus larges & plus dures, que celles des Asperges communes: mais ses fleurs, qui sont soûtenuës d'une queuë trés courte & trés mince, sont petites & de couleur pâle. Aux fleurs succédent des baies rouges, qui renferment trois grains triangulaires.

La Nouvelle Hollande produit diverses sortes de plantes, ausquelles l'Auteur donne le nom d'*Aster*. *a* Elles conviennent en ce qu'elles sont toutes de la hauteur d'un hõme, que leurs feuilles sõt larges, & que leurs fleurs ressemblent à l'*Aster* Attique; mais elles different dans la couleur, qui est pourprée dans les unes, & plus ou moins violette dans les autres; dãs la saison, les unes croissant au printemps, & les autres en automne. Pour l'*Aster* du Cap de bonne Espérance, il a les fleurs dorées, & pousse une tige ligneuse, d'où sortent quantité de ramuscules & de feuilles petites, minces, veluës & blãchâtres.

On voit au même Cap une plante toûjours verte, qui est de la hauteur d'un homme, & dont les feuilles ressemblent à celles de la Pimprenelle, si ce n'est qu'elles sõt six fois plus grandes, & dont le haut est couvert de fleurs, rangées l'une sur l'autre à peu prés comme les grains d'un Epi. Ces fleurs sont composées de cinq feuilles, & il s'en exhale une odeur forte & narcotique: mais la couleur en est belle, & est un rouge en-

a En Latin Bubonium & Inguinaria. en François Aspergoutte.

enfoncé. Au dessous de la cinquiéme feuille, on trouve une cellule couverte d'une membrane, qui renferme une liqueur rouge, douce comme le miel, & aussi agréable au goût. C'est pourquoi les Botanistes Hollandois lui ont donné le nom de *Melianthe*. Au reste on ne peut pas dire que ce suc se forme de la rosée, qui se ramasse dãs ces cellules. C'est le suc même qui nourrit la fleur, & qui passant au travers des fibres de sa tige, & de ses ramuscules, se va rendre dans ces petits reservoirs. Car si on prend cette plante, lors que les fleurs ne sont encore qu'en boutons, & qu'on les laisse éclorre dans une chambre, on y trouvera tout autant de miel que si la plante étoit exposée à l'air, & il y en a même en si grande quantité; qu'il coule par dessus les feuilles de la fleur.

Une des plus agréables fleurs, que le jardin de Leide porte, est celle que l'Auteur nomme *Violette*, & qu'on appelle ordinairement Cresson des Indes, parce qu'elle a le goût du Cresson alenois. C'est à M. de *Beverning*, que l'Europe est redevable de cette fleur, qui la fit venir le premier du Nouveau Monde, en 1684. L'odeur que cette fleur exhale est extrémement agréable. Elle est composée de cinq feuilles, qui ont chacune un pouce & demi de large, qui sont jaunes par dehors & rouges par dedans, de sorte que quand le Soleil donne dessus, on la prendroit de loin

pour une étoffe d'écarlate brodée d'or.

On croit que cela suffit pour donner une idée de la méthode de M. Herman. On avertira seulement qu'il y a dans ce Livre 89 taille-douces, qui représentent les plantes qu'on ne trouve point dans les autres Herboristes, & qui sont tout autant de nouvelles découvertes en Botanique, si l'on en excepte quelques-unes, que l'Auteur insére ici, parce qu'elles avoient été mal décrites par d'autres, comme *a* l'*Apocynum* du Cap de bonne Espérance. Pendant qu'on imprimoit cet Ouvrage, M. Herman aiant reçu plusieurs plantes étrangéres, & fait diverses remarques, qui n'ont pû être insérées en leur place, il a fait une addition, où il corrige divers endroits de son Livre, & l'augmente de 18 figures.

4. HENRICI SCRETÆ SCHOTNOVII à ZAVORZIZ M. D. De FEBRI CASTRENSI MALIGNA, *seu mollium Corporis humani partium inflammatione dicta, Liber singularis. In Latinum versus, ab Auctore recognitus & auctus.* Scafusii 1686. pag. 352.

CE Livre est divisé en trois Sections, dont la premiére traite des diverses sortes

a ANDROSÆMUM, *Herbe de mauvaise odeur, & qui tue les chiens, & les autres animaux qui en mangent.*

sortes de fiévres Epidémiques, & des signes qui les précédent ; la seconde apprend les moiens de les éviter ; & la troisiéme celui de les guérir.

On commence par l'etymologie des noms de la fiévre, & on prouve que les Latins, les Grecs, les Hebreux, les Arabes & les Ethiopiens, conviennent tous dans les noms qu'ils ont imposez à cette maladie, en ce qu'ils les ont tirez de primitifs, qui marquent de la chaleur & du feu ; *a* ce qui étoit fort nécessaire pour nous donner à connoître la nature de la fiévre. On finit le premier chapitre par une remarque, qui est plus de la portée du commun des hommes ; c'est que l'espéce de fiévre qui fait le sujet de ce Livre s'appelle aussi *Morbus Hungaricus*, & qu'elle est la même que celle que les Anciens ont appellée *Hemitritæa*, parce qu'elle donne souvent des accés réglez, & semblables à ceux de la fiévre tierce.

b On fait consister l'essence de la fiévre, dans un débordement subit du sang, ou de la Lymphe, ou de tous les deux, vers les extrémitez des artéres, vers les glandes & les conduits qui servent à la filtration : ce qui retarde le mouvement du sang, & empêche plusieurs actions du corps. La cause de ce débordement est la crudité ou la

 lenteur

a Cependant les Flammans appellent souvent la fiéve Coude *ou* Colde, *c'est à dire* froideur. *b Sect. I. C. II.*

lenteur de la Lymphe, ou le sang qui s'épaissit en grumeaux, ou l'obstruction des glandules des pores & des artéres, vers leurs extrémitez extérieures, causée par des corpuscules aigus, ou par un sel acide, qui étant dissous produit un mouvement spastique.

Pour venir à son sujet particulier, l'Auteur définit la Fiévre Epidémique, *a une inflammation contagieuse & maligne, qui séjournant dans un viscere, ou dans quelque autre partie du corps, irrite, dissipe, ou suffoque les esprits vitaux ou animaux, & cause en peu de temps un grand affoiblissement.*

b Lors que le siége de cette inflammation est dans le ventricule, ou dans les endroits vers lesquels les artéres du ventre s'élargissent, elle cause des maux de cœur, des vomissemens, le dégoût, la soif, des ardeurs d'estomac. Lorsqu'elle est dans les boiaux, elle donne la colique & des tranchées de ventre, ou la diarrhée, si ces acides piques violemment les fibres des intestins, ou même la dysenterie, si une humeur visqueuse qui est dans les intestins, devient plus liquide & rencontre un acide qui ronge les vaisseaux. Que si ce venin séjourne dans les boiaux les plus minces, il resserre & fait enfler le ventre, & si l'on donne là dessus au malade des purgations violentes

a P. 26. Febris castrensis *Fiévre d'armée.*
b C. III. p. 28.

violentes & des clystéres acres, il est à craindre que la Gangréne ou le Sphacélus ne suive cette inflammation. Lorsqu'elle est dans le Pancréas ou dans le Mésentére, elle produit tour à tour le tremblement & la chaleur, avec de grandes douleurs dans l'épine du dos, les épaules & les aisselles. Quelquefois l'inflammation réside dans la poitrine, & en excite une autre dans le poûmon, accompagnée d'une difficulté de respirer, d'une toux continuelle, de maux de côté & d'oppression de poitrine. Quelquefois elle a son siége dans les testicules, & les fait enfler excessivement. D'autres fois elle se rencontre dans le gosier, qu'elle enflamme, principalement si l'on donne quelque chose de salé ou d'acide au malade, ou elle cause l'esquinance, & fait enfler la langue, la luette, & les glandes jugulaires. Mais lorsqu'elle monte au cerveau, & qu'elle s'attaque à la dure-mere, elle cause des douleurs de tête, la phrénésie, la létargie, & la paralysie. Si elle pénétre jusqu'à l'origine des nerfs, on tombe dans la réverie & la folie; & lors qu'elles s'arrête à la peau, elle y produit l'érésipelle, des boutons, & des charbons.

Il y a quatre sortes de fiévres selon l'Auteur. I. Celles qui procédent de l'obstruction du sang, dans les ouvertures des artéres, ou de l'obstruction de la Lymphe dans les glandes miliaires, qui est quel-

quelquefois accompagnée d'inflammation, & quelquefois ne l'eſt pas. On range ſous cette eſpéce les fiévures *Ephemeres*, ſoit qu'elles durent un ou pluſieurs jours, les fiévres continuës ſimples, & la fiévre chaude. La II. ſorte eſt cauſée par une grande obſtruction, mais qui eſt ſans inflammation, qui a ſon ſiége dans les glandes, les conduits qui ſervent à l'excrétion, & les canaux de la Lymphe, qui ſont répandus dans le pancréas, les inteſtins, le méſentere, & les autres viſceres, pour former le chyle & le détremper. Celle-ci comprend les fiévres intermittentes. La III. ſorte de fiévres ſont les malignes & les peſtilentielles, & la peſte elle-même, qui procéde de l'obſtruction & du reſſerrement des anaſtomoſes des artéres: ce qui fait que le ſang ne pouvant plus circuler, en ſe déchargeant dans les veines, retourne dans les artéres, où il ſe corrompt par ce ſéjour & produit une inflammation accompagnée de varice. La IV. ſorte renferme les abſcés intérieurs, les fiévres lentes & les hétiques, & vient de l'obſtruction des viſcéres & des parties nobles.

[a] L'Auteur recherche enſuite les cauſes externes & internes de la fiévre Epidémique, & aſſigne pour cauſe prochaine un reſſerrement ſpaſtique, ou une obſtruction intérieure des artéres capillaires. Cette obſtruction eſt produite, ou par un ſel volati-

[a] *C. V, VI, & VII.*

volatile, qui étant acide ronge les vaisseaux, les fait retrefſir, & bouche leurs pores; ce qui donne l'inflammation & la fiévre; & aprés les avoir rongez, y forme des puſtules, des charbons, &c. ou par une matiére fixe & cruë, qui eſt la partie terreſtre & groſſiére de la Lymphe, & du ſang, la quelle bouche les orifices des vaiſſeaux.

On paſſe de là aux ſymptômes *a* & aux prognoſtiques de cette maladie *b*, & on aſſure que ce ſont de méchans préſages pour un fiévreux, que d'avoir les temples, le front & les joüés dures comme du bois, le nez aigu & froid, l'haleine froide & puante, de tomber en réverie, ou en de fréquens Syncopes, d'avoir la reſpiration preſſée & difficile, de ronfler, d'avoir le hoquet, d'avoir la peau du ventre tenduë & extrémement dure, de jetter du ſang par le fondement, de ne ſentir point d'allégement aprés avoir ſué? ou de ne pouſſer qu'une ſueur froide, & de mauvaiſe odeur. Ce ſont au contraire de fort bons ſignes que de reſpirer facilement, d'avoir le poux égal, & approchant du naturel, de ſe ſentir ſoulagé aprés la ſueur, & de n'être pas extrémement dégoûté.

La II. Section, qui traite des précautions qu'on doit apporter, pour ſe garantir des Fiévres Epidémiques, ne contient rien qu'on ne trouve dans les Livres ordinaires

a C. VIII, & IX. *b* C. X, & XI.

naires de Médecine. Dans la III. Sect. où l'Auteur parle des remédes capables de les guérir, il défend abſolument les purgatifs violens comme l'Agaric; la Scammonée, le Jalap, &c. Il ne veut pas non plus qu'on ſaigne ces ſortes de fiévreux, ſi ce n'eſt ceux qui ſont d'un tempérament fort ſanguin. Encore faut-il que ce ſoit dans les premiers commencemens de la maladie, pendant le froid de la fiévre, ou un moment aprés, & qu'on ne leur tire que trés-peu de ſang.

On défend au malade le vin, la biére, & toutes les liqueurs fermentées, auſſi bien que le lait & les choſes graſſes; & on lui conſeille de prendre d'abord des vomitifs, principalement lors qu'il a des maux de cœur, & qu'il a la bouche amére. On veut auſſi qu'on ſe ſerve pour exciter la ſueur de remédes tant interieurs qu'extérieurs, & qu'on faſſe ſuer les fiévreux, deux fois le jour, pendant une heure ou deux, à proportion de leurs forces, juſqu'au jour de la criſe. Ce jour-là on doit faire continuer la ſueur, auſſi longtems qu'il ſe peut, quand même elle dureroit 24 heures. Il ne faut point arrêter la Diarrhée que donne la criſe avant le troiſiéme jour. On doit même aider les hémorrhagies qu'elle cauſe, ſi ce n'eſt qu'elles fuſſent ſi longues, qu'elles fiſſent tomber le malade en défaillance. On doit encore avoir ſoin de faire meurir les ulcé-

res

res & les charbons qui paroiſſent au dehors, de peur qu'ils ne rentrent en dedans. Que ſi le mal eſt ſi violent, que la nature n'ait pas la force de produire une criſe, on doit donner au malade des ſels volatils, de l'eſprit de vin impregné de ſaffran, de la teinture de bézoar, &c. à pleine cueuillers, ſans craindre les ſuites, parce que, ſelon l'Auteur, ce ſont des remédes qui ont ſouvent retiré des mourans de l'agonie. La criſe étant finie, on doit continuer les remédes ſudorifiques, mais en moindre doſe, de peur que la ſueur exceſſive ne fit tomber le malade dans l'hétiſie. Il faut avoir le même égard avant la criſe, pour les perſonnes d'une complexion peu robuſte, pour les enfans & les femmes groſſes.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1687.

MARS.

X.

JACOBI ALTING, *dum viveret SS. Literarum in Academia Groningana Professoris, Opera omnia.* 5. vol. in fol. A Amsterdam chez Gerard Borstius, achevez d'imprimer en 1687.

CEux qui auront lû le *Schilo* de cét Auteur, ses Traitez sur le Sabbat, & sur la conversion des Juifs, & ses Dissertatiõs Théolog. & Philolog., ne s'étonneront pas que M. *Becker*, Ministre d'Amsterdam, ait pris soin de faire imprimer tous ses Ouvrages posthumes. On a cru que le stile de M. Alting, qui est assez simple, & assez dégagé des

des termes de l'école, ne ſeroit pas mal reçu dans un ſiécle, où l'on aime tant la netteté, & où l'on ne prend plus de grands mots pour de grandes choſes. C'eſt dequoi l'on pourra juger par une vuë générale, des ſujets auſquels ce Théologien s'eſt attaché, & par un eſſai qu'ō dōnera ici de ſa méthode.

I. On trouve dans le premier Tome, une Analyſe, & des notes ſur les quatre premiers Livres de Moïſe, & ſur les 24 premiers Pſeaumes; un Commentaire plus étendu ſur le Deuteronome, depuis le I. Chap. juſqu'au XIX verſ. 11, & des Leçons ſur tout le Prophéte Jéremie. Le ſecond contient, outre les paralelles de diverſes Prophéties du Vieux Teſtament citées dans le Nouveau, des commentaires fort amples ſur pluſieurs paſſages du Vieux Teſtament, deſquels on donne le ſens, & dont on fait voir l'uſage dans la Religion & dans la Morale. Le troiſiéme & le quatriéme volume comprennent des explications de la même nature ſur toute l'Epître aux Romains, & ſur divers textes du Nouveau Teſtament, une Analyſe de cette Epître, & de celle qui eſt écrite aux Coloſſiens, avec des Leçons ſur l'Epître aux Hebreux, depuis le commencement juſqu'au Ch. IX. verſ. 10. Dans le cinquiéme, on a les diſſertations, qui ont été déja imprimées, avec un Traité fort long ſur la nature du Sabbat, où l'on montre qu'il étoit tout évangelique; des notes ſur le Catechiſme de Heidelberg; une méthode de la

Théo-

Théologie didactique ; cinq Heptades de Dissertations Théologiques & Philologiques, la premiére sur l'Ecriture Sainte & sa perfection, la seconde sur la Justification, la troisiéme & la quatriéme sur le Messie, & la cinquiéme sur divers sujets. Entre les piéces qui n'ont pas encore paru, on trouve neuf discours prononcez en divers tems à l'ouverture de l'Académie de Groningue, deux dissertations sur la Langue Hébraïque, diverses Lettres ou extraits de Lettres, qui méritent qu'on les lise, tant pour les matiéres de Critique qui y sont traitées, qu'à cause de la modération que l'Auteur fait paroître sur les Controverses, qui étoient agitées de son tems entre les Théologiens de ces Provinces, & à cause de plusieurs faits historiques, qu'on y peut apprendre. Pour aider le Lecteur à juger du savoir de Mr. Alting, on indiquera quelques-uns des sujets de Critique, qui sont traitez dans ses Lettres, ou dans les piéces, qui n'ont point encore paru.

La premiére dissertation de la cinquiéme Heptade est intitulée *de Kabbala Scripturaria*. *a* Il recherche d'abord l'étymologie du mot de *Cabbale*, qui est le nom que les Juifs donnent à leurs Traditions, & il prétend qu'aprés même que Dieu a eu donné sa Loi par écrit, une espéce de Tradition Orale s'est conservée dans l'Eglise, aussi long tems qu'il y a eu des Prophétes

a Cabbala. I. V. P. IV. p. 118.

phétes & des Apôtres. Il ajoûte qu'aprés la destruction de Iérusalem, les Iuifs ont fait cas d'une autre Cabbale, qu'ils ont égalée, & même préferée à la premiére, & qui n'est pas contenuë dans le Talmud; mais dans des Livres beaucoup moins connus, soit que les Docteurs Iuifs les tiennent cachez, soit que leur propre obscurité les rende impénétrables.

A l'égard de la Cabbale Pratique, qui ne sert qu'à des opérations de Magie, l'Auteur la désapprouve entiérement: mais pour la Théorétique, dont les uns font treize sortes, & les autres trois, comme elle est une espéce de Théologie Symbolique, il veut qu'on la traite de même que les allégories. On a du respect pour les allégories, dont les Ecrivains Sacrez sont les Auteurs, comme pour celle de Gal. IV: 22. mais on regarde avec mépris celles qui n'ont aucun fondement dans l'Ecriture. Mr. Alting soûtient qu'on en doit user ainsi à l'égard de la Cabbale, & il prétend qu'il y a dans le Vieux Testament diverses transpositions, changemens, additions ou retranchemens de lettres, qui n'ont pas été faits sans mystére. Il en donne pour exemple le changement, que Dieu fit lui même, des noms d'*Abram* a & de *Sarai* en ceux d'*Abraham* & de *Sarah*. Il dit que ces nõs leur ont été imposez par une providence particuliére, pour marquer qu'ils seroient les chefs de la race

a אברם שרי, אברהם שרה

race bénite, d'où le Messie sortiroit, que c'est pour cette raison qu'*Abram* signifie *pere élevé*, ou plûtôt *pere de l'élevé*, & que le nom de *Sarai* fait connoître que cét *élevé* est le Messie, le fils du Souverain; étant composé de *Sar* שר & de י la premiére Lettre du nom de *Iehova* יהוה: de sorte qu'il signifie le *Prince-Seigneur*: que le י qui marque *Iehova* étoit dans le nom de *Sarai*, & non pas dans celui d'*Abram*, parce que c'étoit à la femme, à Eve, & non pas à Adam, que Dieu avoit fait la promesse du Messie, ou de la semence qui briseroit la tête du Serpent. Que Dieu, pour récompenser la foi d'*Abram*, aiant voulu l'admettre à la participation de cette promesse avec *Sarai*, voulut qu'ils en partageassent le signe, qui étoit le י, & qu'ils eussent chacun dans leur nom *a* une lettre du sien, savoir le ה, qui vaut cinq, où la moitié du י qui marque dix. L'Auteur dans cette dissertation fait encore plusieurs remarques sur divers noms propres, & autres mots de la Bible, écrits diversement, pour montrer que cela n'est pas arrivé par hazard.

On trouvera beaucoup de ces explications mystiques & surprenantes dans la IV. Dissertation de cette Heptade, *de Arborum fructiferarum præputio, sanctitate & fruitione*, où l'Auteur répond aux questions suivantes, selon sa méthode, c'est à dire en rapportant le sentiment de divers Rabbins,

a Abrahām. Sarāi.

Rabbins, celui de quelques célébres Théologiens, & en suite le sien. Ces questions sont, pourquoi Dieu avoit commandé de regarder, pendant les trois premiéres années d'un arbre, le fruit qu'il portè comme souïllé, & pourquoi il avoit défendu d'en manger? pourquoi il vouloit qu'on lui consacrât le fruit de la quatriéme année? si ces fruits consacrez? appartenoient aux seuls Prêtres & aux Levites? ou si toutes les personnes, qui n'étoient pas souïllées en pouvoient manger?

Le second discours de la neuviéme Heptade traite de l'Onction [a] des Pontifes & des Rois: où l'Auteur rapporte l'opinion des Juifs, qui croient qu'il n'y a eu que Moïse qui ait fait de l'huile sacrée; parce que dans le second Temple, il n'y avoit point de cette huile, la phiole ou elle étoit s'étant perduë avec l'arche; ce qui marquoit, selon Mr. Alting, que le Sacerdoce & le régne temporel des Juifs alloit finir & faire place au Roiaume & à la Prêtrise éternelle du Messie. Cette explication est fondée sur ce qu'on ne consacroit avec cette huile que les Pontifes, & les Rois de la famille de David, dont la dignité étoit héréditaire, & se communiquoit à leurs enfans. Mais pour les Officiers, dont les charges n'étoient ni considerables, ni attachées à une certaine famille, on ne les oignoit pas. Pour les Rois d'Israël, aprés le schisme de

[a] Onction.

de Jéroboam, ou ils n'ont pas été oints, ou s'ils l'ont été, comme Jéhu le fut, c'est d'une autre huile, que de celle qu'on gardoit dans le Temple de Jérusalem.

On répandoit bien l'huile Sainte sur la tête des Pontifes & des Rois, pour les consacrer; mais la maniére de cette effusion étoit differente. On la versoit tout autour de la tête du Roi en forme de couronne, & on oignoit le Pontife sur le front, en sorte que les traces de l'huile exprimoient la figure d'un X. Les Rabbins se tourmentent à chercher la raison de cette cérémonie; mais nôtre Auteur n'a pas de peine à en trouver la verité en Jésus-Christ, s'immolant à Dieu sur la croix.

a Dans un discours sur la Lepre, qui est le V. de la IX. Heptade, on assure que les Juifs croient que la Lepre n'étoit point une maladie contagieuse, mais une peine extraordinaire, que Dieu faisoit tomber sur certaines personnes, par un effet de ses jugemens impénétrables: ce qu'ils prouvent par sept raisons. 1. Les Maladies pestilentielles attaquent les hommes & le bêtail indifferemment; mais pour la Lepre, on ne lit point qu'aucune bête en ait jamais été atteinte. Il est vrai qu'il est parlé d'une lepre des habits & des maisons, mais on ne sait pas bien ce que c'est, & on croit que cette espéce de contagion n'a jamais paru hors de la Palestine. 2. Il falloit que tous les

a *Lepre. Levit. XII, XIV.*

les Lépreux se présentassent à un Sacrificateur, qui les examinoit avec beaucoup de soin, & qui étoit ainsi obligé de les régarder de fort prés. Or si la maladie eut été contagieuse, les Prêtres auroient été exposés à un grand danger, eux que les travaux de leur ministére, & l'obligation de marcher nuds pieds rendoient si infirmes. 3. Ceux qui étoient atteints de ce mal fréquentoient librement parmi le peuple, jusqu'à ce qu'ils fussent visités par les Prêtres, & déclarés Lepreux. Or cette inspection ne se faisoit point ni un jour de Sabbat, ni un jour de fête, pour ne pas troubler la dévotion & les réjoüissances publiques. Il n'y a pas d'apparence qu'on eût renvoié ainsi la séparation d'un pestiféré. 4. Les Gentils qui n'étoient pas proselytes, & qui démeuroient dans l'enceinte de Canaan, n'étoient point obligés de se montrer aux Sacrificateurs, quoi qu'ils fussent Lepreux, & néanmoins personne ne les empéchoit de converser avec tout le monde. 5. On enfermoit ceux qu'on soupçonnoit d'être atteints de Lepre dans le camp, ou dans la ville même, & on n'en faisoit sortir que ceux qui avoient été jugés Lepreux: que s'ils venoient à guérir, on ne leur permettoit de rentrer, qu'aprés un grand nombre d'ablutions, & d'autres cérémonies qu'il leur falloit observer. 6. Selon le jugement que le Sacrificat. prononçoit, on régardoit un hôme cõme net ou cõme soüillé; on

fuioit ſa converſation, où l'on fréquentoit avec lui. Or il n'eſt pas vrai ſemblable que cette ſentence rendit une perſonne plus ou moins contagieuſe. 7. La lepre univerſelle qui couvroit tout le corps, ne rendoit point ſoüillé; puis qu'on déclaroit nets, ceus qui avoient le corps tout blanc de Lepre, & dans leſquels il ne paroiſſoit aucune chair vive. Naaman le Lepreux avoit pluſieurs perſonnes à ſon ſervice, & il étoit lui même Miniſtre du Roi de Syrie, ce qu'il n'auroit pû être ſi ſa maladie eut été contagieuſe. Auſſi le mot de נגע *Tamé*, qui ſe dit des Lepreux *immondes* & *ſoüillés*, ne marque qu'une impureté légale, & ne s'applique point à ceus qui ſont infectés de contagion.

Les Heptades ſont ſuivies d'un petit Traité, qui a pour titre *Sciagraphia Biblica ſeu ſpecimen oeconomiæ Patriarcharum*. C'eſt comme un Abbrégé hiſtorique de la Théologie, diſpoſée ſelon l'ordre qu'elle eſt contenüe dans l'Ecriture Sainte. Ce Traité n'eſt pas achevé, puiſqu'il commence à la Création, & finit à la punition de Sodome.

Les Lettres de Mr. Alting ſont une des pieces les plus conſiderables de ce volume, étant toutes pleines de marques de modération & de ſavoir. Dans la II. il propoſe quelques difficultés à M. Wetſtein Profeſſeur à Bâle, qui avoit dit dans une de ſes diſſer-

diſſertations *a* que ἐν ἀρχῇ & ἀπ' ἀρχῆς; ὁ λόγος & ὁ λόγος ἐ ζωὴ ſont ſynonymes dans S. Iean. L'Auteur veut au contraire que les termes ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος, marquent non ſeulement que *la Parole étoit au commencement* de toutes choſes, mais ſuppoſent auſſi qu'elle exiſtoit auparavant: au lieu que les mots d'ἀπ' ἀρχῆς & de λόγος ἐ ζωὴ marquent la deſtination de cette Parole à l'office de Médiateur, qui s'eſt faite *depuis* ou *dés le commencement*; Dieu aiant promis, auſſitôt aprés le péché, le Meſſie qui devoit apporter *la vie* aux hommes.

Dans la III. Lettre qui eſt écrite à Buxtorf le fils, M. Alting, pour montrer que le Sabbath étoit une inſtitution cérémonielle, qui figuroit Ieſus-Chriſt & l'Evangile, traduit ainſi un paſſage d'Eſaïe LVIII: 13. *ſi vous appellés le Sabbat* vos *delices*, לקדוש יהוה מכבד *Likdoſch Iehova Mecubbad. A cauſe du Saint du Seigneur glorifié.* Il prétend que ce ſaint du Seigneur eſt le Meſſie, qui eſt appellé *le* SAINT *de Dieu*, Marc. I: 24. Luc. IV: 34. *& que le pere a* SANTIFIE' *& envoyé au monde* Iea. X: 36, L'auteur répond dans la LV, V, & VI. Lettres à quelques difficultés qu'on avoit faites ſur l'explication de ce paſſage, & ſur Iob. III. 7.

Dans la IX; on récherche l'origine de

a Iea. I :1. *&* I: *Iea:* I. I.

cette phraſe בשר ודם *Baſar Vedam la chair & le ſang*, qui eſt ſi commune dans les Rabbins & dans les Ecrits du Nouveau Teſtament. L'Auteur croit que les Iuifs n'ont commencé à s'en ſervir qu'aprés le tems des Prophétes, & lorſque la Philoſophie s'eſt introduite chez eux. Ils voioient que les Philoſophes Paiens définiſſoient l'homme un compoſé d'ame & de corps, & cherchant dans leur langue des termes familiers, qui repondiſſent à cette définition, ils ajoûtérent au mot de *baſar* chair, par lequel l'Ecriture marque ordinairement l'homme celui de *dam* ſang. Outre les paſſages de Gen. IX. & Lev. XVII. où il eſt dit que le *ſang eſt l'ame des animaux*; il y en a pluſieurs autres, par où il paroit que l'ame & le ſang ſont ſynonymes dans le ſtyle des Ecrivains ſacrés; ainſi ils diſent en quelques endroits que le Meſſie a donné *ſon ſang*, & en d'autres qu'il a donné *ſon ame* en rançon pour pluſieurs.

Il y a dans la XVI. L. un jugement qui mérite d'être rémarqué. Mais pour en connoître l'importance, il faut ſavoir la diſpute, ſur laquelle il a été prononcé. Environ la fin de l'année 1655, il s'éléva une diſpute entre les Miniſtres Mennonites d'Amſterdam, touchât l'état extérieur de l'Egliſe Chrétienne d'à préſent. Des conferences en en vint bientôt aux Ecrits, dont on fit

ſur

sur le champ diverses copies, & qui s'imprimérent bientôt aprés. Le prémier Ecrit, qui parut sur cette matiére, étoit signé par *Galenus* * & par *David Spruit*, qui le remirent entre les mains de leurs confréres, le 11. de Ianvier 1657. Il étoit conçu en XIX. Articles, dans lesquels ces deux Ministres expliquoient leur sentiment touchant l'Eglise, qui révient à peu prés à ceci. 1. Qu'il n'y a qu'une seule Eglise, qui soit appellée l'Epouse & le Corps de Iesus-Christ, & que c'est à elle seule que les promesses de l'Ecriture sont faites. 2. Que Iesus-Christ a établi dans cette Eglise des Apôtres, des Prophétes, des Evangelistes, des Pasteurs & des Docteurs, & les a révétus des dons de son Esprit, qui les conduisoit INFAILLIBLEMENT alors, en sorte qu'eux & leurs auditeurs pouvoient être assurés qu'ils ne se trompoient point. 3. Que non seulement les Apôtres, mais aussi tous les Ministres inférieurs de l'Eglise Apostolique, les Diacres même & les Anciens, aprés avoir réçu l'imposition des mains étoient dotés des dons miraculeux, qui étoient nécessaires à l'exercice de

* *Sentimens du D. Galenus touchant l'état exterieur de l'Eglise.*

leur charge. 4. Qu'ainſi ces prémiers Miniſtres avoient droit de ſe nommer *Ambaſſadeurs de Ieſus Chriſt*, & que les Peuples étoient obligés de les récevoir en cette qualité. 5. Que l'Egliſe devoit tomber dans une entiére Apoſtaſie, que cette prédiction devoit s'accomplir bien-tôt aprés la mort des Apôtres, puiſque dés le tems de Saint Paul & de S. Iean le Myſtére d'iniquité commençoit à éclorre, & qu'il y avoit déja pluſieurs Antechriſts. Il ne faut qu'avoir quelque légére teinture de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, pour ſavoir que le zéle des Chrétiens ſe rallentit bientôt, & qu'ils tombérent en peu de tems du rélachement dans la corruption des mœurs, de la corruption des mœurs dans celle de la Doctrine: & qu'au lieu des dons du S. Eſprit, on vit regner dans l'Egliſe l'eſprit de ſuperſtition, de tyrannie des conſciences, de Schiſme & d'excommunication. 6. Que ceux qui dans ces derniers ſiecles ont entrepris de réformer l'Egliſe, n'avoient ni dons miraculeux, ni vocation expreſſe & extraordinaire de Ieſus-Chriſt. 7. Que pour prouver que les aſſemblées qu'ils ont dreſſées ſont la véritable Egliſe, ils n'ont point d'autres argumens que quelques paſſages de l'Ecriture, expliqués ſelon les foibles lumieres de leur raiſon, ou pour mieux dire, ſelon leurs conjectures. 8. Qu'il n'y a point de texte dans toute la Bible, qui donne droit à un homme, qui n'eſt pas in-

ſpiré,

ſpiré, de former une aſſemblée, qui ſe diſe la vraye & la ſeule Egliſe de Ieſus-Chriſt, & qui s'en approprie les priviléges par excluſion à toutes les autres. 9. Que néanmoins les Chrétiens ſe ſont diviſés en une infinité de ſectes, dont la pluſpart s'excommunient & ſe condamnent réciproquement. 10. De tout cela on conclut qu'on ne ſauroit régarder aucune de ces Egliſes, non plus que leur Miniſtres, leurs dogmes, ou leurs cérémonies avec le même reſpect, qu'on étoit obligé d'avoir pour l'Egliſe & pour les Paſteurs Apoſtoliques. 11. Que par conſequent ces aſſemblées n'ont nul droit d'impoſer aux conſciences comme un joug néceſſaire leur doctrine, ou leur culte, ni de condamner & d'excommunier ceux qui croient ou qui font autrement qu'eux. 12. Que le Baptême & la Ste. Cêne ſont des Sacremens inſtitués par Ieſus Chriſt, & dont l'uſage eſt tres-utile ; que les aſſemblées de pieté le ſont auſſi, pourvû que leur Gouvernemẽt ne ſoit point tyrannique, qu'on les conſidére comme l'ouvrage de quelques perſonnes pieuſes, qui ont tâché d'imiter le modéle d'Egliſe qu'ils trouvoient dans l'Ecriture, qu'on avoüe que ces inſtituteurs n'étoient pas infaillibles, & qu'ils ont laiſſé dans leur Ouvrage des défauts, que l'on veut bien corriger, lorſqu'on ſera mieux inſtruit. Voila l'occaſion d'une diſpute, qui fit alors beaucoup de bruit. Un des confréres de Mr. Galenus fit une réponſe à

ſes dix-neuf articles, leſquels M. Galenus fit imprimer en 1659 avec une réplique à ſon Adverſaire. En 1660. M. Pontanus, Miniſtre des Rémontrans à Amſterdam, entreprit d'examiner ce ſentiment, dans un Traité qu'il fit de l'Egliſe Viſible de Ieſus Chriſt, de ſon Miniſtére & de ſon Culte. On parloit ſans doute encore de cette diſpute en 1664. puiſqu'un des amis *a* de M. Alting lui démandoit ſon ſentiment là deſſus : à quoi ce Profeſſeur répond : *Ie ne voi pas que le ſentiment de Galenus tel que vous le rapportés dans vôtre Lettre ſoit ſi condamnable. Vous chercheriés preſentement en vain la forme de l'Egliſe Apoſtolique & les dons que les Apôtres conferoient par l'impoſition des mains. Ie me ſouviens de vous avoir dit que nous avons une créance qui nous rend incapables de recevoir ces dons. Comme nous croions que les ſignes, qui ſelon la promeſſe de Ieſus-Chriſt Marc. XVI. 17. 18. dévoient accompagner les fidéles, ſavoir le don des miracles, le don des Langues & de la Prophétie, ont ceſſé dans l'Egliſe ; il n'eſt pas étrange qu'ils ne ſoyent plus pour nous & qu'il nous arrive ſuivant nôtre foy. Dans la penſée où l'on eſt que cette foy & ſon efficacité n'ont pas même duré autant que le prémier ſiecle : il faudroit être bien inſenſé pour en chercher des véſtiges en des temps ſi éloignés! Aprés cela je ne m'étonne pas que la pluſpart des Docteurs aient pris des routes ſi différentes ; & que ſemblables à*

a Otto VVeſſelovv.

des peintres ils aient approché plus ou moins du modele des Apôtres, selon que leur pinceau étoit fin ou grossier. C'est de là que sont nées tant de diverses sortes d'Egliſes auſquelles on a ſouvent donné le nom de leurs Docteurs, comme on fait d'ordinaire celui des peintres aus tableaux excellẽs. Il eſt vray qu'il y en a de meilleures les unes que les autres: mais il n'y en a point qui ne plaiſe ſi fort à quelques perſonnes, qu'elles mépriſent & cõdãnent quelquefois toutes les autres Egliſes, pour peu qu'elles ſoyent differentes de la leur. C'eſt un mal qu'on n'a pû juſqu'ici que déplorer, & quand eſt ce qu'on y pourra aporter du rémede? C'eſt Dieu ſeul qui le ſait : Quand il lui plaira de nous rendre cette fois , que nous avons perduë, il nous en donnera les fruits, & nous ſerons alors l'image de l'Egliſe primitive. Cependant il faut tâcher de conſerver & d'augmenter la foi qui nous reſte, qui eſt celle des dogmes, & qui peut nous conduire au ſalut, malgré les défauts de la forme extérieure & du gouuernement de l'Egliſe.

En répondant au même, qui lui avoit démandé ſon ſentiment ſur les viſions de Drabicius il dit; *Ie n'ai rien préſentement de certain là deſſus : Ie ne puis les approuver*, je *n'oſe les condamner*, je *ſuſpens mon jugement dans le deſſein de méditer ſur ce ſujet, & peut être qu'une autre fois* je *vous en écrirai au long.* L. XVII.

On trouvera dans la XXI. Lettre pluſieurs éclairciſſemens, ſur l'hiſtoire de David & ſur

les perſécutions que Saul lui fit. En répondant à un Théologien de *Herborn*, qui l'exortoit à faire une Traduction de l'Ecriture: mais ſans s'éloigner des Verſions réçuës & de « la *traditive commune*, je ne ſaurois, dit-« il, accorder entre eux vos deux conſeils:« car il ſe détruiſent l'un l'autre. A quoi« bon gâter du papier pour rédire cent fois« la même choſe?... Ie remarque un autre« défaut, qui a pris racine entre les Réfor-« més; c'eſt que ſur le ſujet de l'Ecriture« nous ſommes bien Orthodoxes pour la« théorie, mais à l'égard de la pratique nous« ſommes tout à fait Papiſtes *puri puti Pon-*« *tificii*. Vous l'avoüerez, ſi vous faites ré-« flexion ſur les actions des uns & des au-« tres. Vous me conſeillés de me taire ſur« la queſtion du Sabbat, quoi que vous con-« feſſiés qu'elle eſt de grande importance, &« vous ne voulez pas que je m'oppoſe aux« *hypotheſes réçües*. Ie ſai bien que c'eſt« un axiome de la prudence du ſiecle de ne« pas toucher à un mal fortement enraciné:« mais les Réformateurs du ſiecle paſſé ont« eu des penſées bien plus Chrétiennes. Ils« ont eu le courage d'attaquer des erreurs,« qui étoient dans une poſſeſſion tranquille« de l'eſprit des hommes, quoi qu'ils pré-« viſſent bien les troubles qu'ils alloient ex-« citer par toute l'Europe. On cherche en« vain à gaigner du temps; quand tous les« hommes ſe taïroient, quand même ils« s'accorderoient tous à ſoûtenir une fauſſe« ypothéſe: ce ſilence & ce conſentemen«

ne la rendroient pas véritable. *Je ne* « *prens point de témoignages des hommes*, dit« Iesus Christ. Il ne vouloit pas qu'on en« crut Iean Baptiste même, si ses paroles « n'étoient conformes aux Ecrits de Moïse.« L. XXVII.«

a Sur le célébre passage des Rom. III: 25. l'Auteur a un sentiment tout different, non seulement de l'interprétation commune, mais aussi de celle de Beze & de Coccejus. Le prémier traduit πάρεσις *dissimulatio*, & le second *praeteritio*: mais Mr. Alting veut qu'on tourne *transmissio*; ou *translatio*, transport. Il se fonde I. sur ce qu'il y a un pleonasme dans la Version de ces deux savans Interprétes, parce que les termes de *dissimulation*, de *prétérition* ou de *non-imputation* ne donne pas une autre idée que *la patience de Dieu* ἀνοχὴ τοῦ θεοῦ, dont il est parlé dans le verset suivant. 2. Il ajoûte que πάρεσις répond ici à l'Hebreu עבר *hegnebhir*, qui est dit des péchés: 2. Sam. XII. 13. & Iob. VII. 21, & qu'ainsi *Páresis* marque en cet endroit l'action de Dieu, considéré comme un Créancier, qui transporte la dette ou les crimes des pécheurs sur Iesus Christ, qui s'est rendu leur Pleige & leur Répondant. Ainsi le sens de ce passage est, selon l'auteur, que Dieu a transporté sur Iesus Christ les péchés, qui s'étoient commis avant sa vénuë, & qu'il avoit supportés par sa patience. Qu'ainsi Dieu a fait voir

a *Paresis ce que c'est.*

ſous l'Evangile combien il aime la juſtice, puis qu'il n'a pardonné aux pécheurs, qu'après que ſon fils leur Caution a eu expié leurs crimes, & même ceux qu'ils avoient commis avant ſa vénüe.

On objectoit à Mr. Alting que le ſens qu'il donnoit au terme de *Paréſis*, étoit inconnu à toute la Grece. Il répond à cela qu'il eſt aſſés ordinaire aux Ecrivains du Nouveau Teſtament de donner aux termes Grecs des ſignifications Hebraïques, & que παρεσις répondant à l'*Hegnebhir* des Hébreux ; il n'eſt pas étonnant que Saint Paul prenne παρεσις pour tranſport. Pour confirmer ſon ſentiment, l'Auteur rapporte quelques exemples d'une ſignification fort extraordinaire de la particule γαρ *Car* ; qui répondant à celle de כי *Chi* en Hébreu, eſt emploiée pour *quoique* dans les paſſages ſuivans. Iean IV. 44. *Deux jours aprés Ieſus rétourna en Galilée,* αυτος γαρ ὁ Ιησους εμαρτυρησεν. QUOIQUE *Ieſus eut témoigné lui même que nul Prophéte n'eſt bien récu dans ſa patrie.* Rom. V. 7. *A peine voudroit-on mourirr pour un juſte,* υπερ γαρ του δικαιου μολις τις ἀποθανειται : QUOI QU'IL *pût arriver que quelqu'un entreprit de mourir pour un bienfaicteur.* Il y a une infinité d'exemples de ces Hébraïſmes. Ainſi ce paſſage de S. Iean VIII: 25. τηλικουτος ὡν μεθ' ὑμων, qui a tant donné de peine aux Interpretes, eſt une phraſe Rabbinique לבכם לבמחלת אשר אני אתר *Lebit chilla Aſcher Ani Omer Lachem :* je ſuis *parfaitement ce*

que je vous dis. Le même Apôtre ne prend pas ordinairement le mot de παῤῥησία dans un sens Grec : mais dans la signification que les Rabbins donnent à leur בפרהסיא Beparhesia, qui veut dire *publiquement* L. XXVII. XLII. XLIV. LII.

Dans la XLV. L. Mr. Alting prouve la nécessité d'étudier la Langue Hebraïque, contre un Professeur, *a* qui avoit osé soûtenir dans des Leçons publiques, *b* que cette langue n'est point nécessaire aux Ministres, ni aux Etudians en Théologie, puisque St. Augustin l'a ignorée, & tous les Docteurs de son temps, si vous en exceptés S. Iérôme, qui ne fit par-là que s'attirer la haine de ses contemporains. Le même Auteur ecrivant contre le Iuif *Athias* (p. 4. suivant la citation de Mr. Alting) *Libros Veteris Testamenti partem Bibliorum inutilem* dixit *potiore* : verò *& Sanctiorem Novi Testamenti libros*, dit que *les livres du Vieux Testament* sont *la partie inutile de la Bible*; mais que *ceux du Nouveau en sont la partie la plus sainte, & la plus considerable.*

c Mr. Perizonius aiant dessein de réfuter Spinoza consulta Mr. Alting sur quelques difficultés. Il y en a deux considerables, que nôtre Professeur résout dans sa LIX. L. La I. regarde les Auteurs du Canon du Vieux Testament. On demande si c'est Esdras? Mr. Alting dit qu'on le croit ordi-

a Desmarets. b Le 26 de Novembre 1669. c Canon du V. T.

nairement ſur la foi de Buxtorf, qui aſſure dans ſa Tiberiade que les membres de la Grande Synagogue s'aſſemblérent, pour « réduire en un corps les Livres Canoniques, qu'Eſdras préſida dans cette aſſemblée, & que les trois derniers Prophétes « s'y trouvérent accompagnés de Mardochée. Mais *David Gans* *a* remarque « que Simeon le Iuſte, qu'on dit avoir été le « dernier de cette aſſemblée de la Grande « Synagogue, a vécu huit générations aprés « Ioſué fils de Iozadak. Ajoûtés à cela « qu'il n'y a pas d'apparance que Malachie « ait été contemporain d'Eſdras; parce « qu'il ne parle point de la réédification du « Temple, ni du retour des Iuifs, & qu'il « s'attache principalement à réprendre les « Sacrificateurs qui corrompoient la Loi, « par leurs interprétations: *b* de ſorte que « ce Prophéte ſemble avoir vécu vers le « tems de Hillel, lorſque la ſecte des Phariſiens commençoit à fleurir, *c* & les Traditions à être en vogue. *Parken* a ré- « marqué que les Péres de l'Egliſe ont fait paſſer pour des Traditions Apoſtoliques, « des coûtumes établies par un long uſage, « dont ils ignoroient le prémier inſtituteur, « & auſquelles ils vouloient donner de l'autorité. On peut faire la même rémarque « à l'égard des Iuifs. Il y avoit parmi eux « des

a Ex Auctore more gnenajm in Tſemach David. b Malach. II: 8. 9. c De deſcenſ. Chr. ad Inf. LIV.

des institutions, dont les Auteurs étoient « incertains, qu'ils ont attribuées au mem- « bre de la Grande Synagogue, & fait vé- « nir des hommes inspirés, ce qui n'étoit « que des Traditions Pharisiennes. Les « membres de la Grande Synagogue n'ont « jamais vécu en même temps, ni en même « endroit, & par consequent il n'y a point « eu de semblable Synagogue. C'est une « invention que les partisans de la Tradi- « tion ont faite, pour donner de la vrai- « semblance à leur hypothese.

a La II. difficulté régarde le dénombrement des Iuifs, qui rétournérent de Babylone en *Ierusalem*. Esdras & Nehémie s'accorde dans la somme totale, qui est de 42360. Mais quand on fait soi-même l'addition des dénombrés de chaque famille, on n'en trouve que 29818. dans Esdras, & 31089. dans Néhémie. Il y a encore ceci de rémarquable; c'est que Nehémie rapporte 1765. personnes, qui ne sont point dans Esdras, & qu'Esdras en a 494, dont Nehemie ne parle point. Cette difference qui semble rendre la conciliation de ces deux Auteurs impossible, est ce qui les mets d'accord. Car si vous ajoûtés le surplus d'Esdras aux Dénombrés de Nehemie, & le surplus de Nehemie à ceux d'Esdras, il en réviendra une somme égale.

29818

a Conciliation remarquable.

29818 dénomb. d'Esdras	31089. dénomb. de Nehemie.
1765 surp. de Nehemie	494 surp. d'Esdras.
31583	31583, lesquels distraits de 42360

reste 10777, qui n'ont point été nommés, peut être parce qu'ils avoient perdu leurs Livres généalogiques, étant de la postérité des sacrificateurs, Chabaja, Gotzi, Barzillai, ou des Israëlites des dix tribus.

a Dans la LX. Lettre Nôtre Auteur fait l'Histoire du Canon du V. T. Moïse, dit-il, commit la garde de ces Livres aux Lévites, Deut. XXXI: 25. & suiv. les créa, pour ainsi dire, Docteurs du Peuple. XXXIII: 10, & il semble que Malachie fasse allusion à cette charge C. II. v. 4. 5. 6. 7. Cependant ces Docteurs n'augmentérent pas beaucoup cette Bibliothéque, jusqu'au temps de David. Le Prince assisté de quelques Prophétes, divisa les Prêtres & les Lévites en diverses Classes, qui dévoient servir tour à tour: mais cet ordre fut cause d'une grande confusion à l'égard des Livres sacrés, dont personne ne prénoit soin, que lorsque son rang étoit vénu. C'est de là que procéde le desordre qu'on rémarque dans le récuëil des Pseaumes: David les donnoit aux Lévites, qui étoient en sémaine, à mesure qu'il les composoit; chaque classe gardoit

a *Histoire du Canon du V. T.*

doit ceux qui lui avoient été rémis ; enfin « on en a fait un récuëil, en joignant en- « ſemble ce que chaque Claſſe avoit reçu, « ſans avoir égard à l'ordre, ni au tems au- « quel ils avoient été écrits. La même cho- « ſe eſt quelquefois arrivée à l'égard des « Sermons des Prophétes, Habac. II. 2. qui « aiant été confiés à divers ſacrificateurs, « ont été récueillis, ſelon cette méthode, « & mis au nombre des Livres Sacrés, Com- « me du temps de Malachie, on commen- « çoit à faire trop de cas des Traditions, & « à leur attribuër une autorité, qui affoiblif- « ſoit celle des Ecrits divins, ce Prophéte « fit rémarquer la tromperie des Lévites, « qui donnoient du poids à ces Traditions « parce qu'elles augmentoient leur cre- « dit. Il défendit d'admettre déſormais au « rang des volumes ſacrés quelque écrit « que ce fut ſur leur parole, & avant que de « l'avoir conféré avec la Loi de Moïſe, « *b* qu'il voulut qu'on régardât comme la « regle de toutes ſortes de Livres. De là « vient qu'aprés lui on n'a rien ajoûté au Ca- « non des Ecritures. Ie ne ſaurois croire que « cela ſe ſoit fait de l'avis ou par l'ordre de « quelque Aſſemblée Eccléſiaſtique. On ne « trouve nuls véſtiges de ces ſortes d'aſſem- « blées dans l'Ecriture, & apparemment « Dieu n'a pas permis qu'il y en eut, de peur « qu'on ne crût que l'autorité de ſa pa- « role «

a Malac. II. 8. 9. b Malac. IV. 4.

„role dépend de la volonté des hommes, „ou que l'Egliſe, ſous ce prétexte, ne s'attribûât le droit de prononcer ſur le Canon, & de réjetter ou d'admettre les Livres, comme il lui plairoit. Si l'Egliſe „avoit eu ce pouvoir, il y a bien des écrits „ Prophétiques, qui nous manqueroient: „nous n'aurions pas ſans doute les Prophéties de Ieremie, à qui tout le College „des Sacrificateurs & tous les Prophétes „ ordinaires étoient oppoſés; or il eſt abſurde de dire que l'Egliſe a eu ce droit en „ un temps, & non pas en un autre. Dieu „ donna aſſez de créance à Moïſe, en lui „parlant à la vûe de tout Iſraël, Exode „XIX. 14. & ſes Ecrits n'ont jamais eu beſoin de l'autorité d'aucune aſſéblée pour „ſe faire recevoir. A l'egard des autres Prophétes, ne me démandez point comment „leurs Livres ont été reçus, ni comment „ils ſe ſont conſervez? C'eſt une conduite de la Providence, que j'adore ſans en „ comprendre les reſſorts. On n'a point „ encore prouvé que nous aions cette obligation aux Phariſiens & aux Rabbins en „particulier. C'eſt au peuple Iuif en „general, que S. Paul donne le titre de „dépoſitaires des Oracles divins. Rom. III.

On trouvera traitées dans ces Lettres pluſieurs autres queſtions de Critique, de Théologie & de Morale. Si Booz *a* épouſa Ruth en vertu du droit de *retrait-lignager*? Quel

a Lett. 68. & 69.

Quel motif pouſſa les Gabaonites à feindre qu'ils venoient d'un païs éloigné? ſi les 7 Natiõs Cananéennes n'étoient pas du nombre de celles à qui Dieu avoit ordonné de préſenter la paix? On répond que ces ſept Nations étoient dévoüées à l'interdit; & n'étoient pas contées entre celles à qui on devoit offrir la paix; [a] que les Gabaonites étant de leur nombre ſe virent obligés de faire une tromperie aux Iſraëlites, pour être réçus parmi leurs alliés; que cette Alliance aiant été jurée, il n'étoit pas permis de la rompre, parce que ce n'étoient pas les Iſraëlites qui avoient offert la paix, mais les Gabaonites qui l'avoient démandée; conjoncture ſur laquelle Dieu n'avoit rien prononcé, & qui ſembloit même les exemter de l'interdit: la ſoûmiſſion étant une marque de foi, voiez Ioſ. XI. 9; & conférés l'exemple de Rahab Ioſ. II. Cependant comme les Gabaonites n'avoient obtenu cette Alliance que par fourberie; & qu'ils démeuroient au milieu de la Paleſtine, de peur qu'ils ne corrompiſſent le peuple, on les obligea à abjurer l'Idolatrie, & on leur donna un emploi qui les attachoit auprés des Prêtres. Pour ce qui eſt des autres peuples que les Iſraëlites ſubjugoient, on les laiſſoit vivre dans leur Réligion, comme il paroit par l'exemple des Nations voiſines, que David rendit tributaires.

On démande ſi la fille de Iephté devoit

[a] *Deut. XX.* 10. 15.

être

être immolée & on répond qu'ouï ? On fait diverſes queſtions ſur le Batême des pétits enfans, s'il peut être adminiſtré hors des Tẽples & hors des heures réglées, ou par des Laïques? à l'occaſion dequoi nôtre Auteur fait l'Hiſtoire de ce Sacrement, & conclut qu'on doit ſe conformer en cela à l'uſage de l'Egliſe où l'on vit : Qu'il eſt abſurde de vouloir que le public s'accommode à nos coûtumes particuliéres, & qu'un Protéſtant, qui ménaçe de ſe ſéparer, pour ces ſortes de choſes, de la Communion d'une Egliſe, l'a déja abandonnée, puis qu'il a deſſein d'en troubler la paix, & qu'il ne peut ſouffrir d'ordre que celui qu'il établit: L.LXX. On peut voir d'autres queſtions ſur le Bâtême des Infidéles dans la L. XCVIII.

Ceux qui veulent que les Prophétes, qui ont ſuivi Moïſe, aient faits du changement dans ſes écrits, & ceux qui ſoupçonnent que le Pentateuque ne ſoit un récueil de quelque autre Prophéte, qui a vécu long-temps aprés, & qui l'a compoſé ſur les mémoires de ce Légiſlateur, citent ordinairement, pour prouver leur hypothéſe, les paſſages des cinq Livres de Moïſe, où l'on trouve des noms, qui n'étoient pas en uſage de ſon tems. Célui de la Géneſe C. XIV. : 14. où il eſt dit qu'Abraham pourſuivit les cinq Rois juſques à *Dan* paroit un des plus forts, puiſqu'il eſt évident par Joſ. XIX. 47. & Jug. XVIII. 29. que cette ville s'appelloit auparavant *Leſchem*, ou

Laïs,

Laïs. Mr. Alting répond qu'il y a eu peut être trois villes de ce nom, *Leſchem* & *Laïs* pouvant être des villes différentes, à qui les Danites impoſérent le nom de leur Pére; & celle de la Genéſe, pouvant être une troiſiéme Ville ſituée prés de la ſource du Iourdain: ſi l'on n'aime mieux dire que c'eſt la ſource du Iourdain même. Or cette ſource n'étoit qu'à dix mille de Sidon; au lieu que Laïs ſemble en avoir été aſſés loin. Iug. XVIII: 7. 28. Cette même ſource étoit fort éloignée des terres de la tribu de Dan, étant au Septentrion de Nephtali & d'Aſer. Il n'y a pas d'apparence que ces deux Tribus euſſent permis aux Danites de ſe ſaiſir des Villes, qui leur étoient échûes en partage, ni que l'idole de Micha, à qui la Tribu de Dan rendoit des adorations publiques fut érigée ſi loin de leurs terres. Iug. XVIII: 18,30.31. Tout cela fait croire à nôtre Auteur que Laïs étoit ſituée prés de Ioppe, à plus de 40 milles de Sidon, & qu'il eſt dit qu'elle vivoit à la façon des Sidoniens, parce qu'elle étoit baignée de la Mer, qu'elle s'entretenoit par le commerce, & que ſon gouvernement étoit démocratique, auſſi bien que celui de cette fameuſe République. Lett. LXXX.

Les Lettres LXXXII, LXXXIV, LXXXVII & LXXXVIII. ſont de Burmann & d'Alting, & traitent de pluſieurs queſtions, ſur leſquelles ces deux Théologiens

giens étoient de different avis, touchant la durée du Sanhedrin, les Scribes du Vieux Teſtament : ce que ſignifie *la face de Dieu* dans le prémier précepte du Décalogue ? ſi les ſept Epitres de l'Apocalypſe ſont Prophêtiques ? La CXVI. contient deux queſtions de Morale aſſés curieuſes : s'il eſt permis à un Chrêtien de porter des ornemens modeſtes ? & de gagner ſa vie à faire de la dentele, des rubans, des perruques & autres ajuſtemens ?

On trouve aprés les Lettres deux diſſertations ſur la Langue Hebraïque. La prémiere traite de ſes noms, *Iudaique*, *Hebraïque* & *Sainte* ; & la ſeconde fait voir que c'eſt Dieu même, qui a appris cette Langue aux hommes.

XI.

LIVRES DE CRITIQUE.

1. DAVIDIS CLERICI *Orationes, Computus Eccleſiaſticus & Poëmata: Accedunt* STEPHANI CLERICI *Diſſertationes Philologicæ.* Amſtelod. 1687. apud H. Wetſtenium. 8. pagg. 358.

IL y a deux ans que l'on publia un Ouvrage de la même groſſeur, compoſé de diverſes Diſſertations des Auteurs du Livre dont on vient de lire le titre. Cet Ouvrage eſt intitulé : *Davidis Clerici Quæſtiones Sacræ in quibus multa Scripturæ loca, variaque Linguæ Sanctæ idiomata explicantur : acceſſerunt ſimilis argumenti Diatriba Stephani Clerici. Edidit & annotationes adjecit Ioannes Clericus St. F.* Ce recueil contient quarante-quatre Diſſertations, où l'on explique pluſieurs paſſages difficiles de l'Ecriture Sainte, & diverſes

diverſes maniéres de parler des Hébreux & des Paiens. On n'en dira pas d'avantage parce que les Iournaux de Leipſich, de Paris & de Roterdam de l'année 1685. en ont parlé ſuffiſamment.

Le Livre que l'on donne préſentément au public eſt compoſé de treize harangues, d'un Traité intitulé *Computus Eccleſiaſticus*, de douze pétits ouvrages de Poëſie de David le Clerc, & de ſépt Diſſertations Critiques d'Etienne Le Clerc, dont on peut voir la vie dans la Préface de l'Ouvrage précédent.

I. La prémiére des treize harangues eſt à la loüange des ſciences & des arts, & fait voir qu'il n'y a que l'honneur qu'on leur fait, & les récompenſes qu'on leur accorde qui les puiſſent entretenir. La ſéconde montre l'utilité de l'établiſſement des Ecoles publiques. Elles ont été prononcées par l'Auteur, pendant qu'il étoit Recteur de l'Academie de Geneve. La troiſiéme eſt un oraiſon inaugurale, où l'on traite du tems auquel Q. Curce a vécu, & fut prononcée avant que de commencer à expliquer publiquément cét Auteur. On y ſuit le ſentiment de Briſſon & de Lipſe, qui ont crû que cét Hiſtorien a écrit ſous l'Empereur Claude, & eſt le même que celui dont parlent Tacite, Pline & Suétone. Les deux prémiers en rapportent quelque

quelque chose d'assez étrange. Il étoit allé en Afrique à la suite d'un Questeur Romain, dont il n'étoit que simple domestique, & comme il se promenoit un jour seul en plein midi à Adrumete sous un Portique, tout d'un coup il vit devant lui une femme d'une beauté & d'une taille extraordinaire, qui lui dit ces mots: *Tu viendras quelque jour en cette Province en qualité de Proconsul.* Curtius Rufus (c'est ainsi qu'il se nommoit) surpris d'une vision si étrange, lui demanda qui elle étoit? Elle répondit qu'elle étoit *l'Afrique*, qui lui venoit annoncer l'avenir, & qu'il mourroit en cette Province. Tout cela arriva, & Pline ajoûte que cette même femme lui parût lors qu'il débarqua à Carthage. On disoit que ce Curtius étoit fils d'un gladiateur, & comme on lui reprochoit sa basse naissance, Tibére pour le consoler avoit accoûtumé de dire qu'il lui sembloit que Curtius étoit né de sa propre vertu: *Curtius Rufus videtur mihi ex se natus.* Les dix harangues suivantes sont d'un style moins grave, parce qu'elles ont été faites pour être prononcées par de jeunes gens. Elles ne laissent pas de contenir quelques matiéres assez curieuses, que l'on indiquera en peu de mots.

La quatriéme est une déclamation contre Homére, où l'on remarque ses principaux défauts avec beaucoup de liberté, mais où néanmoins on ne doit pas tout prendre à

la rigueur, parce que dans cette sorte de pièces on exaggére toûjours un peu. On se moque, par exemple, des Epithétes de ce grand Poëte, & des occupations qu'il donne à ses Héros. Homére appelle à tout moment Achille *vite à la course*, même lors qu'il le représente pleurant, faisant la cuisine, mangeant & buvant, dormant, &c. Patrocle *homme égal aux Dieux* allume le feu & tourne la broche, comme un garçon de Cuisine. Le *divin Eumée*, & le *divin Philétie*, gardoient les pourceaux & les vaches du *sage* Ulysse, qui leur donne de la Divinité à chaque vers. Mais on ne doit pas juger de ces Epitheres par le génie des Langues modernes, & il seroit aussi injuste de vouloir qu'Homére eût fait parler ses Héros comme nous, qu'il seroit injuste de le blâmer de ne leur avoir pas donné nos manières & nos coûtumes. Il est vrai néanmoins que ce Poëte fait faire des discours un peu longs à ses Héros dont la chaleur du combat, où ils font leur généalogie, & vantent leurs richesses, sans que les ennemis qui les écoutent & qui sont prêts à les égorger, s'impatientent le moins du monde. Il fait Hélène la plus charmante femme qui fût parmi les Grecs & parmi les Troiens, dans un tems où elle devoit avoir prés de cent ans, s'il est vrai que Théséc l'eût ravie auparavant. Il fait son Achille le plus mal honête homme de toute l'armée, & lui attribuë même, selon

selon la remarque de Platon, deux passions opposées, savoir l'avarice, & l'orgueuil, & toutes deux dans un degré éminent.

On peut ajoûter à cela qu'Achille étant le plus vaillant de tous les Grecs, a quelquefois des sentimens extrémement bas, comme lors qu'il dit *qu'il aimeroit mieux être esclave d'un homme qui auroit de la peine à vivre, que de régner sur les morts.* Mais les admirateurs d'Homére répondront encore à cela, 1. Que pour les harangues qui se font dans les combats, nous ne savons pas assez la coûtume de ce tems-là, pour pouvoir dire que l'ardeur des combattans qui vivoient dans les temps Héroïques ne leur permettoit pas de parler si long-tems dans une mêlée; & qu'il y a bien d'autres circonstances des combats d'Homére, qui n'ont point de rapport à nôtre maniére de donner bataille. 2. Qu'il ne faut pas éxiger des Poëtes qu'ils observent si exactement la Chronologie & que Virgile a bien pis fait en faisant vivre Didon & Enée dans le même tems. 3. Qu'Homére n'a pas eu dessein de représenter un Héros accompli dans la personne d'Achille, mais qu'il le falloit tel qu'il l'a décrit pour aller à ses fins. Il avoit dessein de montrer aux villes de Gréce, qui ne pouvoient presque vivre en paix, qu'il n'y a rien de plus dangereux que la division, entre des Etats qui ne se conservent que par la confédération qu'ils ont les uns avec les

autres. Pour cela il falloit que dans le plan de sa fable il entrât un Heros colére & aisé à offencer comme étoient les petites Républiques de la Gréce, un Héros d'une conduite extrémement inégale, qui fit tantôt paroître de grands défauts, & qui fit quelquefois des actions de la plus grande vertu; ce que l'on pouvoit remarquer dans la conduite de bien des villes de la Gréce, & particuliérement de celle * d'Athénes. Enfin il ne seroit pas difficile de défendre Homére contre les Critiques d'aujourdhui, à l'égard des Chefs d'accusation que l'on vient de rapporter.

Mais il y a une chose dans ce Poëte qu'il ne seroit pas aisé d'excuser, & que les anciens Critiques lui ont reprochée aussi bien que les modernes, c'est qu'il attribuë aux Dieux les mêmes vices qu'aux hommes, & qu'il les fait même quelquefois blesser par des mortels. C'est pour cela que Platon exclut les Poëtes de sa République. Tout ce qu'on peut dire de plus plausible, pour excuser Homere en cette occasion, c'est que ce n'est pas lui qui a le prémier parlé des Dieux de la sorte, ni qui a inventé les désordres qu'il en raconte. Ces Dieux avoient été de puissans Rois, qui pouvoient avoir abusé de leur autorité en mille maniéres, & dont les crimes s'étoient conservez dans la mémoire des hommes aussi bien que leurs vertus.

Dans

* *Voiez le I. Tom. de cette Biblioth. p. 33.*

Dans la V. Déclamation, on compare es études à la vie militaire, & dans la VI on fait le Panégyrique de la ville de Genève, mais dont on ne louë que la situatiõ. La VII traite de l'origine du jeu des Echecs que l'on fait voir être duë aux Persans, puis que les termes *d'Echec & mat* sont des mots Persãs *Schach mat, le Roi est confondu, il ne sait que devenir*. Elmacin Auteur Arabe rapporte là-dessus deux petites histoires, que l'on dira en un mot. Le Chalife Alamin avoit un « Ministre, nommé Cuter, avec qui il avoit « accoûtumé de joüer, & de se divertir. Un « jour qu'ils pêchoient ensemble, on vint « dire à Alamin que son armée avoit été mi- « se en déroute, & son Général tué. Pour- « quoi me venez vous rompre la tête de ce- « la? répondit Alamin, laissez moi en paix. « Cuter a déja pris deux poissons, & je n'en « ai point encore pris. Peu de tems aprés « comme ils joüoient aux Echecs, on aprit « que Taher assiégeoit Babilone, & que cet- « te place étoit en grand danger. Un des « domestiques d'Alamin prit la liberté de « l'avertir, qu'il n'étoit pas tems de joüer. « Laissez-moi, dit Alamin, car je suis prêt « de faire Cuter Echec & mat. On peut voir « par là la passion que les Arabes ont pour ce jeu.

Les trois Déclamations suivantes sont sur *la Plume*, *l'Encre* & *le Papier*, sur quoi l'on fait voir de quelle manière les Anciens écrivoient, la forme de leurs *styles* ou poin-

çons a écrire sur des tablettes, l'usage que l'on a fait des cannes & des plumes, les differentes sortes d'encre dont on s'est servi autrefois, & celles du papier avec tous ses usages. Les trois dernières contiennent les loüanges de la Perseverance, de la Memoire & du Jugement.

II. Le *Computus Ecclesiasticus* est un abregé de la doctrine de l'année Romaine, & des changemens qui y sont arrivez, des Cycles Solaire, Lunaire, & de celui des Indictions, des Fêtes, de la Période Julienne & des Olympiades.

III. Il y a ensuite quelques petits Poëmes, quelques vers Elégiaques & Lyriques, des Epithalames & des Epigrammes. On peut remarquer dans ces Poësies des imitations assez fréquentes de divers passages des anciens Poëtes, appliquez à des sujets tout differens. C'est ainsi que dans le Poëme intitulé Sennacherib, on trouve ces vers de Virgile appliquez au passage de la mer Rouge:

——— ——— Discedit aquarum
Moles quâ populus *gressus inferret, ad illum*
Curvata in montis speciem circumstetit unda

Dans Virgile, au lieu de *populus* il y a *juvenis*, qui se rapporte à Ariſtée dont il parle en cét endroit. Il y a plusieurs autres endroits semblables dans ce Poëme, & les suivans qui sont sur la *prise d'Heidelberg*

par

par Till Général de l'Empereur, sur les *Raves* dont la Savoie abonde, sur *la mort du Prince Maurice de Nassau*, &c. On peut voir particuliérement une imitation du Poëme séculaire d'Horace, faite cent ans aprés la Réformation de Geneve.

IV. Les sept derniéres Dissertations contenuës dans ce volume sont d'Etienne Le Clerc, & regardent toutes la Critique. Voici leurs sujets : 1. Dans le troisiéme Livre de l'Anthologie des Epigrammes Grecques, on en trouve une où il est dit qu'un bourgeois d'Atarne, sur le point de se marier, alla consulter Pittaque de Mitylene, pour lui proposer cette question; c'est qu'on lui présentoit deux fille, dont l'une l'égaloit en bien & en noblesse, & l'autre étoit plus riche & plus noble que lui, il vouloit savoir laquelle Pittaque lui conseilleroit de prendre ? Pittaque lui montre dans un carrefour des enfans qui jouoient à la toupie, & qui se disoient l'un à l'autre, τὸν κατὰ σαυτὸν ἔλα, *agite celle qui est selon tes forces.* L'Atarnéen comprit par là le sentiment de Pittaque, & suivit son avis. On explique tous les termes de cette Epigramme, & l'on fait voir que les Anciens avoient accoûtumé de tirer des augures des mots qu'ils entendoient dire par hazard dans les carrefours, lors qu'ils étoient sur le point de s'engager en quelque dessein. En suite on applique au mariage les paroles que l'on vient de citer, & l'on rapporte

le sens que Platon & Plutarque leur ont donné. Ce dernier dit que cela marque qu'il faut prendre une femme selon sa condition, & Platon soûtient que cela veut dire qu'un homme d'un naturel prompt & violent doit prendre une femme d'un naturel doux & moderé, & ainsi des autres passions, afin que l'un trempére l'autre.

2. La seconde question est, s'il y a eu des Amazones, ou une République composée de femmes seules? On cite des passages de quelques Anciens qui s'en sont moquez, & d'autres qui ont assuré qu'il y avoit eu en effet des Amazones. On les concilie en sorte que l'on avouë bien *qu'il n'y* a point eu de République composée de femmes seules, mais qu'on soûtient aussi qu'il y a eu des nations barbares chez qui les femmes n'étoient pas moins guerriéres que les hommes, & que c'est ce qui a donné l'origine à ce qu'on a dit des Amazones, quoi qu'on y ait mêlé beaucoup de circonstances fabuleuses, à cause de l'antiquité de l'histoire. On donne pour garans de cette pensée Platon, Nicolas de Damas, Appien, Pomponius Mela, Tacite, & Vopiscus. Pour ce que quelques Auteurs on dit de Thalestris, prétenduë Reine des Amazones, qui se rendit dans le camp d'Alexandre, on fait voir que ce n'est qu'une fable, dont on est redevable à Onesicrite, Auteur fabuleux de la vie d'Alexandre, quoi que contemporain.

3. Les

3. Les Arabes ont un Auteur qui a écrit des fables comme celles d'Esope. Ils le nomment Locman, le font contemporain de cét illustre Phrygien, & donnent une description de sa personne qui n'est pas fort differente de celle que Maxime Planude a faite d'Esope. On demande là-dessus si ce n'est point le même? Comme les Auteurs Arabes ne sont pas parfaitement d'accord entre eux sur le tems auquel Locman a vécu, & que plusieurs le font plus recent qu'Esope, on soupçonne que les fables Arabes ne soient qu'une traduction des Grecques, & que s'il y a eu un Locman, il n'ait pillé Esope. Ce n'est pas qu'Esope ait été le premier Auteur des fables; on sait que les Orientaux ont toûjours fait beaucoup de cas des Apologues, & Théon Scholiaste d'Apollonius assure qu'il y a eu des écrivains de cette sorte avant Esope. Cependant Esope a été si célébre parmi les Grecs qu'ils ont donné son nom à tous les Apologues de l'Antiquité, qui étoient demeurez dans la memoire des hommes. On croit au reste que le portrait affieux que Planude en a fait n'est qu'une méchante imitation de celui qu'Homére a fait de Therſite, & que la plûpart des choſes que l'Auteur de la vie d'Esope dit de lui, ne sont que des contes d'un Moine oiſif, & accoûtumé à raconter des fables.

4. Pindare dans sa troiſiéme Ode ſur les vainqueurs des Jeux Olympiques, dit que

l'Olivier dont on les couronnoit avoit été apporté de chez les Hyperborées, qui habitent vers les ſources du Danube *un païs qui eſt derriére le vent de Nord.* Il y a quelque difficulté à ſavoir ce que veut dire proprement le mot d'*hyperborée*, & s'il y a eu un peuple tel que celui dont parle Pindare, chez qui Hercule eût été querir le premier olivier qui eût été planté à Piſe? On prouve donc premiérement que dans les païs Septentrionaux, comme ſont ceux d'où le Danube coule, il ne croit point d'Oliviers, à cauſe que cét arbre demande un climat aſſez chaud. En ſuite on fait voir que ceux d'entre les Anciens, qui ont été aſſez ſimples pour croire qu'il y a des contrées qui ſont au deſſus du Nord, & dans leſquelles ce vent ne ſouffle point, ſe ſont trompez groſſiérement, comme Strabon l'a déja montré autrefois. On remarqua que le mot *d'hyperborée* les a fait tomber dans cette erreur, parce qu'ils ont cru qu'il ſignifie *au deſſus du Nord*, au lieu qu'il ſignifie que ce qui eſt extrémement Septentrional, comme il paroît par divers exemples. Et en effet il ne faut qu'avoir jetté les yeux ſur une ſphere, ou ſavoir ſeulement les principes les plus généraux de la Géographie pour voir qu'il n'eſt pas poſſible, qu'il y ait aucun païs *au deſſus du Nord.* Auſſi Pindare dit-il que l'on ne peut aller chez les Hyperborées *ni par mer, ni par terre*, ce qui marque aſſez que lui

même

même a regarderdé cela comme une fictiõ.

5, 6 & 7. Les trois autres Dissertations sont aussi emploiées à refuter des fables de cette même sorte, sauoir ce que les Anciẽs ont dit *des Alcyons*, de *la Remore* petit poisson capable d'arrêter le plus grand vaisseau voguant à pleines voiles, & des *Pygmées*. On rejette entiérement ce qu'on dit des Alcyons & de la Rémore, comme de pures fictions sans fondement & sans raison. Mais pour les Pygmées on croit aprés Strabon, que ce qui a donné occasion à Homére, & à d'autres d'en raconter des fables, c'est qu'en effet il y a eu en quelque endroit du monde des hommes extrémement petits, en comparaison des autres.

C'est là tout ce qu'on trouve dans ce volume. Dans les sept Dissertations dont on vient d'indiquer la matiére, on n'avance rien qu'on ne prouve par divers passages des Anciens, dont on rapporte ordinairement les propres paroles.

2. JOANNIS MEURSII *De Regno Laconico Libri duo: De Piraeo liber singularis. Et in Helladii Chrestomathiam animadversiones. Omnia nunc primùm prodeunt.* Ultrajecti. Anno 1687. in 4. pag. 229.

CE volume contient trois ouvrages differens de Meursius, que M. Grævius vient de rendre publics, aprés quel-

ques autres du même Auteur, qui étoient demeurez jusqu'à présent dans la Bibliothéque du Roi de Suéde. C'est M. Pufendorf qui les a envoiez à M. Grævius, & à qui le public est principalement redevable de l'édition de ces piéces.

On avoit d'abord dessein de donner un abregé de l'histoire des Rois de Lacédemone, dont Meursius a composé le premier Ouvrage qui paroit ici. Mais les autres Livres, dont nous avons encore à parler dans ce Volume de nôtre Bibliothéque, ne nous permettant pas de nous y étendre autant qu'il est nécessaires, nous sommes obligez de renvoier cét extrait au Volume prochain. Cependant nous dirons ici un mot des deux autres Traitez de Meursius, dont on vient de lire les titres.

I. Meursius s'est proposé de déterrer dans le prémier les antiquitez d'un port d'Athénes, nommé *le Pirée*, & d'y ajoûter en suite celles des ports *de Munychie* & de *Phalére*.

a Le Pirée étoit un bourg de la tribu Hippocoontide, situé dans une petite île qu'on appelloit ainsi d'un mot Grec qui signifie * *traverser*. En suite le détroit, qui étoit entre le Continent & cette île, fut comblé, sans que l'Histoire nous apprenne comment. Cét endroit étoit éloigné d'Athénes de cinq mille pas, cependant les Athéniens b entreprirent de le joindre à leur ville

a Cap. I. * Πειρᾶν, b Cap. II.

ville par deux murailles, qu'ils appelloient *les jambes du Pirée*, comme les Latins les nommoient *les bras*. Ce fut Cimon qui en jetta les premiers fondemens, & qui donna la direction de ce travail à un Architecte nommé Hippodame, qui divisa les quartiers & les ruës, & qui y fit un Marché à qui il donna son nom. Mais ce ne fut que sous l'administration de Periclés, & par les soins de l'Architecte Callicrate que ce grand ouvrage fut achevé. Outre cela Thémistocle fit environner la Pirée d'une forte muraille, composée de gros quartiers joints les uns aux autres par des agrafes de fer, sans chaud ni ciment. Elle étoit haute de quarante coudées, & si épaisse que deux chariots de front pouvoient passer dessus. On peut juger de qu'elle dépense devoit être une si forte muraille qui avoit onze-mille-cinq-cents-pas [a] d'étenduë, car la partie qui environnoit le Pirée étoit de dix Stades, & les deux *jambes* chacune de quarante. Outre ces fortifications, Plutarque nous apprend que Démosthene fit faire un double fossé autour du Pirée. Cependant cette muraille ne put empêcher que Lysandre ne prît Athénes, aprés quoi il obligéa les Athéniens d'en démolir à droite & à gauche l'étenduë de quinze cents pas. Mais Conon rétablit peu de tems aprés ces brêches.

[b] Avant

[a] 90. *Stades. Voiez Dion Chrysost. Orat.* X.

a Avant que le Pirée fut bâti les Atheniens tenoient leurs flottes dans le port de Phalére, mais ensuite elles furent dans le Pirée, où il y avoit aussi un fort bel Arsenal bâti par un Architecte nommé Philon, & brûlé par Silla lors qu'il assiégeoit Athénes, dont Mithridate s'étoit emparé. Le Pirée étoit extrémement peuplé, & plein particuliérement de Cabarets pour loger les Matiniers. Il y avoit aussi deux temples de Venus, un troisiéme de *Zea* ou d'*Hecate*, un quatriéme d'Hercule, deux ou trois consacrez à Diane & quelques autres. *b* Un des principaux ornemens étoit le grand Portique qui étoit diviſé en cinq parties, où l'on tenoit un marché. Derriére ce Portique on voioit deux Statues remarquables, l'une de Jupiter & l'autre du Peuple Athénien, ouvrages du ſculpteur Leochares. Tout ce quartier s'appelloit *Melité* du nom d'une Nymphe, qui accorda en cét endroit à Hercule les derniers faveurs. On offroit en ce lieu-là à Hercule des pommes, ſans lui immoler jamais de victimes, & c'eſt pour cela qu'on l'appelloit *Melon* Μῆλον.

c Les marchez du Pirée étoient ſi abondans en toutes ſortes de marchandiſes, qu'Iſocrate aſſure qu'on trouvoit là plus aiſément tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter, qu'on n'auroit trouvé ailleurs une ſeule de ces

a Cap. Cap. III. b Cap. IV.
c Cap. V.

ces marchandiſes. Auſſi y tenoit-on ordinairement une garniſon pour ôter aux Pirates l'envie d'y faire deſcente ; & pour empêcher qu'il n'y arrivat du déſordre, il y avoit encore divers Magiſtrats qui y faiſoient leur réſidence. Cinq *Agoranomes* jugeoient des affaires qui appartenoient aux achapts & aux ventes. Quinze *Metronomes* y préſidoient ſur les meſures, au lieu qu'il n'y en avoit que neuf dans la ville. Les *Aſtynomes*, dont l'office n'eſt pas bien connu, y étoient au nombre de cinq, auſſi bien que dans la ville. Il y avoit cinq *Gardes des bleds*, & dix *Commis ſur le marché*, qui empêchoient qu'on ne vendît le bled trop cher, & qui obligéoient les marchands d'en porter vendre dans la ville les deux tiers ; d'où il ſemble que l'on peut récueuillir que le nombre des habitans du Pirée ſe montoit à la moitié de ceux d'Athénes. Cette multitude d'habitans étoit ſans doute cauſe que l'on y trouvoit pluſieurs bâtimens publics, outre ceux que l'on a marquez. On en peut voir les noms dans le VI. & VII. Chap.

C'eſt encore pour la même raiſon que, ſelon la remarque d'Ariſtote, ceux qui demeuroient dans le *a* Pirée étoient plus doux & plus traitables que ceux qui demeuroient dans la ville, au contraire des autres lieux où les habitans des villes ſont plus civils que ceux de la Campagne. Ce fauxbourg d'A-

a Cap. VIII.

d'Athénes fut trés-florissant pendant long-tems, il ne se ruïna qu'à mesure que la puissance des Athéniens diminua, & il n'y restoit que trés-peu de maisons du tems de Strabon.

a Le port de *Munichie*, qui étoit voisin du Pirée, étoit aussi fort habité autrefois. Munychie étoit un bourg des Athéniens bâti sur une éminence en forme de presqu'île, qui étoit assez forte d'elle même, & qui avoit encore été fortifié par Thrasibule. On y voioit divers Temples de Diane, & de quelques anciens Héros, dont l'un se nommoit ὁ Ἀκρατοπότης c'est à dire *qui boit le vin pur*. Ce poste étoit si considérable qu'étant tombé entre les mains des successeurs d'Alexandre, il n'y eut rien qui contribuât davantage à la ruïne d'Athénes que cette perte. Aussi disoit-on que Solon, ou Epiménide, selon quelques autres, avoit dit *que si les Athéniens savoient combien ce lieu leur feroit un jour de mal, ils l'iroient raser avec les dents.*

b Phalére étoit aussi un bourg de l'Attique, de la Tribu Antiochide. L'Ancien port d'Athénes étoit là, & c'est de là que Thesée partit pour aller en Candie, & que la flotte de Menesthée fit voiles pour aller à Troie. On y voioit plusieurs temples des Dieux, & des Anciens Héros de l'Attique, comme de *Nausithous*, de *Phéax*, des enfans de *Thesée* & même *d'Androgée*

a Cap. IX. b Cap. X.

drogée fils de Minos. C'étoit là auſſi qu'étoit le fameux autel des DIEUX INCONNUS, dont parle S. Paul dans les Actes. Pauſanias, Philoſtrate & Lucien en font mention, mais ils ne nous apprennent pas les raiſons qui firent bâtir cét Autel. Théophylacte, Iſidore de Damiette & Ecumenius diſent qu'il fut dreſſé en l'honneur d'un Héros qui apparut à un Athénien, & qui lui reprocha que les Athéniens négligeoient de lui rendre aucun culte. Ils ajoûtent que d'autres diſent que l'on dreſſa cét Autel dans un tems de peſte, & qu'on y mit cette inſcription *au Dieu inconnu*, de peur que par ignorance on n'oubliât de rendre à quelque Divinité le culte qu'elle demandoit. Diogéne Laërce dit qu'il y avoit pluſieurs autels ſans inſcription, qui avoient été dreſſez par Epiménide, dans un tems de peſte, pour purifier la ville. S. Jérôme & Ecuménius aſſurent que S. Paul ne cite qu'une partie de l'inſcription, lors qu'il dit au ſingulier *au Dieu inconnu*, & qu'elle étoit conçuë en ces termes: *Aux Dieux de l'Aſie, de l'Europe & de l'Afrique, aux Dieux inconnus & étrangers.* Les Chrétiens bâtirent enſuite un Temple dans cét endroit, qu'ils appelloient le Temple *du Dieu inconnu*, & dont il reſtoit encore quelques maſures en 1578, ſi l'on en croit *Simeon Cabaſilas* dans une Lettre qu'il écrivit alors à *Martin Cruſius*. Mais il faut remarquer que Cabaſilas dit que

ce

ce Temple étoit près de la Citadelle, au lieu que l'autel *des Dieux inconnus*, dont on a parlé d'abord, étoit dans le Phalére.

Meursius [a] finit ce Traité par la description du cap *Colias*, qui étoit proche du Pirée. Ce lieu n'avoit rien de remarquable que quelques chappelles & particuliérement celles de *Venus Coliade*, & des Déesses *Genetyllides*, qui présidoient sur la génération.

On peut voir par cette description des ports d'Athénes, que S. Paul avoit raison de dire aux Athéniens, qu'ils étoient *réligieux jusqu'à l'excés*, puis qu'à chaque pas on trouvoit chez eux des Temples, & que comme disoit un ancien Philosophe *on y rencontroit plûtôt un Dieu qu'un homme*. Il n'est presque pas besoin de remarquer que Meursius prouve toûjours ce qu'il avance par des passages des Anciens, qu'il cite tout au long: Sa methode est connuë depuis long-tems.

II. Ἑλλαδίου Βυζαντίου Χρηστομαθία *Helladii Besantenoi Chrestomathia, cum notis I. Meursii*: C'est le titre du dernier ouvrage renfermé dans ce volume. On y voit le texte d'Helladius, ou plûtôt de Photius, avec une Version Latine à côté, & à la fin des remarques de Meursius. Cét Helladius a été un Grammairien Egyptien de la ville d'Antinous, & il a vécu du tems de Lici-

[a] *Cap. XI.*

Licinius & de Maximien. Il avoit fait divers ouvrages qui se sont perdus, & dont on peut voir les titres dans les notes de Meursius. Mais il avoit entre autres composé quatre Livres de *Chrestomathies*, dont il ne nous reste que quelques extraits que Photius en avoit faits, & qui ne sont pas même entiers. Pour faire entendre ce que c'étoit que cét ouvrage, il ne faut qu'expliquer le mot de *Chrestomathie*, sur lequel Meursius n'a rien dit. * On doit donc sçavoir que les Grecs, en lisant un livre avoient accoûtumé de marquer les endroits qui leur plaisoient, ou qui renfermoient quelque chose de considérable par un χ qu'ils mettoient en marge, & qui signifioit χρησιμον, c'est à dire, *utile*. Ensuite ils décrivoient tous ces endroits, & en faisoient des recueuils qu'ils appelloient χρησιμοθιαι, *recueuils de choses utiles*. Tels sont les recueuils de *Iean Stobée* que nous avons encore, & tels étoient les quatre Livres de *Chrestomathies* d'Helladius.

Si l'on en peut juger par les extraits de Photius, ils contenoient principalement des observations de Grammaire. Il remarque, par éxemple, que les Athéniens se servent de certains tems, d'un verbe, sans emploier jamais les autres, & ce qu'il y a de plus remarquable est qu'il soûtient qu'ils emploient la troisiéme personne d'un tems, quoi qu'il ne se servent jamais de la pre-

* *Ex Grotii Præf. ad Stob.*

premiére. Ils disoient, selon Helladius, ἐνίουτο *il a acheté*, *a* & ne disoient point ἐνηγόρακα *j'ai acheté*, mais se servoient en sa place du mot ἐνεγράμην. Il remarque encore que les mêmes disoient fort bien καλὸς καὶ ἀγαθὸς *un homme d'honneur & de probité*, & jamais ἀγαθὸς καὶ καλὸς *un homme de probité & d'honneur*. Tout le monde sait qu'il y auroit bien de semblables remarques à faire à l'égard de la langue Françoise, & que l'on n'a pu encore trouver des régles pour marquer quels adjectifs doivent suivre ou précéder les substantifs.

Il y a aussi des remarques Historiques particuliérement concernant les Athéniens. On peut voir à la p. 29. *& suiv.* des marques sensibles de leur humanité, qui fit dire à Démosthéne que ce qui lui donnoit le plus de regret en quittant Athénes, c'est qu'il quittoit des ennemis, qui valoient mieux que des amis, parce que se préparant à aller en exil, ceux qui l'obligéoient à cela lui fournirent de l'argent pour se retirer. Ils avoient aussi une coûtume assez particuliére à l'égard des mots qui signifioient quelque chose de fâcheux, c'est que pour éviter de les dire ils leur en substituoient d'autres, auxquels aucune idée fâcheuse n'étoit attachée. *b* Au lieu de dire *la Prison*, ils disoient simplement *la maison*, pour *le bourreau* ils disoient *le commun*; pour *les furies*, *les*

* En-

a Pag. 3. *b Pag.* 29. *& seqq.*

* *Eumenides*, ou *les vénérables Déesses*; pour *du vinaigre*, *du miel*; pour *la bile*, *la douceur*; pour *la bourbe*, *le canal*; pour *un larron*, *un amateur* &c.

Quoique les notes de Meursius soient assez courtes, il ne laisse pas d'y avoir des choses considérables. On y trouve d'abord tout ce qu'on peut savoir de cet Helladius & d'un autre qui étoit d'Alexandrie. Il y a aussi une liste des Auteurs Anciens qui ont eu nom *a* Denys, dont on trouve ici cinquante-six. Meursius, à l'occasion d'une citation de *b* Callimaque, nous apprend qu'il y a eu trois Auteurs de ce nom, deux Poëtes de *Cyrène* & un autre *d'Herophile*, & rapporte les titres des ouvrages que l'on trouve citez chez les Anciens sous leur nom, *c* Il traite de même d'Euphorion, dont Suidas fait deux Auteurs, l'un de *Chalcide* & l'autre d'Athénes. Il parle aussi des deux Epicharmes, *d* l'un Philosophe Pythagoricien de l'Ile de *Co*. & l'autre Poëte Comique Sicilien, & donne le Catalogue de leurs ouvrages. Le reste des notes contient des corrections & des renvois à d'autres Auteurs, qui ont parlé des mêmes choses qu'Helladius.

J. JOH.

* *C'est à dire bonnes ou favorables.*

a *Pag.* 30. *& seqq.* *b* P. 43. *c* P. 54.

d P. 61.

3. JOH. RUDOLPHI WETSTENII *Eloquentia, dein Lingua Græca in Academia Basilienſi Profeſſoris, pro Græca & genuina lingua Græca pronunciatione, contra novam atque a Viris Doctis paſſim propugnatam pronunciandi rationem Orationes Academica, quibus adjecta ſunt Orationes quædam miſcellæ. Secunda hac Editione accedunt* I. *Apologia pro fide Helvetica, oppoſita libello famoſo:* La Suiſſe démaſquée: II. *Diſſertatio Epiſtolica de Accentuum Græcorum antiquitate & uſu ad Ampliſſ. Dom. Magliabechium.* III. *Diſſertatio Inauguralis de fato Scriptorum Homeri per omnia ſæcula.* Baſileæ 1686. Proſtat Amſtelod. apud H. Wetſtenium. In 8. p. 474.

IL a déja quelques années que le public a vû la plûpart des piéces contenuës dans ce recueuil de Diſſertations. C'eſt ce qui fait qu'on ne s'arrêtera qu'aux deux dernières, qui paroiſſent pour la premiere fois & qui traitent *des accents des Grecs, & de la deſtinée des Ecrits d'Homére.*

I. [a] Quoique dans les Queſtions de Philoſophie, on ne doive pas tant avoir d'égard à l'autorité de ceux qui parlent, qu'aux raiſons que l'on apporte; il n'en eſt pas de même lors qu'il s'agit des Langues. Comme

[a] *p.* 52.

Comme elles ſont fondées ſur l'uſage, & que cét uſage s'eſt établi avant qu'on parlât de Grammaire ou d'Analogie, il y a une infinité de choſes qui paroiſſant peu raiſonnables dans toutes les Langues, ne ſont pas moins en uſage pour cela, & qu'on ne doit pas entreprendre de réformer. C'eſt ce qu'ont remarqué pluſieurs Anciens dans les Langues Grecque & Latine, comme le fait voir M Wetſtein, par les paſſages qu'il en cite au commencement de ſa Diſſertation. *Non cùm primùm fingerentur homines*, dit élégamment Quintilien, *Analogia demiſſa cœlo formam loquendi dedit, ſed inventa eſt poſtquàm loquebantur, & notatum in ſermone, quid quomodo caderet. Itaque non ratione nititur ſed exemplo, nec lex eſt loquendi ſed obſervatio, ut ipſam Analogiam nulla res alia fecerit quàm conſuetudo.* On ne peut preſque pas douter qu'on n'ait corrigé mal à propos bien des paſſages des Anciens, & qu'on ne ſe ſoit trompé dans une infinité de recherches touchant l'Antiquité, pour n'avoir pas aſſez penſé à cette maxime, & c'eſt ce que M. Wetſtein remarque dans la ſuite à l'égard des accens de la Langue Grecque. Avant que d'en venir là, il nous apprend l'origine de ces Accents. C'eſt la paſſion que les Grecs avoient pour la Muſique, qu'on ne pouvoient apprendre commodément ſans qu'il y eût non ſeulement de certains mots, pour exprimer le ſon au quel on devoit

voit prononcer chaque syllabe, mais encore des marques qui faisent le même effet que les *Notes* dont nous nous servons aujourdhui. Ce n'étoient pas seulement des Hymnes ou des chansons dont on apprenoit l'air; on chantoit même les Poëmes Héroïques, & l'on paioit ceux que l'on appelloit *Rapsodes* pour chanter les vers d'Homére, en des fêtes publiques. Les enfans apprenoient aussi dans les écoles à les chanter, & cela fit que les Grammairiens furent obligez de se servir des notes de Musique, ausquelles les enfans étoient accoûtumez, pour leur en apprendre plus aisément la prononciation. M. Wetstein croit aprés M. Vossius, que le Grammairien Aristophane, qui a vécu du tems de Ptolomée Philopator, a été le premier qui s'est servi des accents, dont le nombre a été ensuite augmenté par Aristarque, Denys de Thrace & divers autres Grammairiens.

Les Grecs qui ont toujours extraordinairement cultivé leur Langue, & qui la faisoient étudier aux enfans, comme on étudie présentement le Latin, leur faisoient apprendre dans les écoles la prononciation des mots avec beaucoup de soin. Ce qui rendoit cette étude [a] nécessaire, c'est qu'au commencement en écrivant on n'observoit aucune distinction de mots ni de périodes, mais on mettoit les lettres tout de

[a] §. VI.

de ſuite en cette ſorte: MHNINAEIΔEΘEA Si l'on n'avoit ſû les accents de chaque mot, on auroit eu de la peine à les prononcer. Il paroit auſſi par Ariſtote que des mots étoient équivoques, & qu'on faiſoit des ſophiſmes en écrivant, qu'on ne pouvoit pas faire en parlant, parce qu'en prononçant ces mots on faiſoit ſentir l'accent que l'on ne voioit point ſur le papier. On ſe moquoit, par exemple, de ces mots d'Homére, [4] qui dit en parlant d'un bois incorruptible TOMENONKATAITYΘETAIOMBPΩ, comme s'il vouloit dire *qu'il ſe pourrit là par la pluie*, au lieu qu'Homére veut dire que ce bois ne *ſe pourrit point par la pluie*. C'eſt qu'au lieu de lire ὐ *non*, on liſoit ὑ là. C'eſt ce qui donna lieu à l'invention des accents, que l'on ne marquoit néanmoins pas dans les inſcriptions ni dans les livres, ſi ce n'eſt dans ceux dont les Grammairiens ſe ſervoient dans les Ecoles. C'étoit une connoiſſance, dont ils ne publioient pas même les régles.

Il eſt vrai que dans l'écriture & dans le langage ordinaire elles n'étoient pas de grand uſage, parce que la pratique inſtruiſoit aſſez de la maniére dont on devoit lire & prononcer les mots. Mais ils s'en ſervoient trés-utilement pour expliquer les anciens Auteurs, comme Homére, dont on n'entendoit plus le langage, à cauſe des vieilles maniéres de parler qui s'y ren-

4 *Ibid v.* 328.

contrent, des Dialectes, des changemens & des licences Poëtiques. C'eſt ce qui a produit un ſi grand nombre de Scholies & de Paraphraſes que l'on a faites ſur ce Poëte. On ne peut donc pas dire que pour entendre Homére il ne falloit point d'accents, parce qu'il n'en étoit pas beſoin pour entendre le langage ordinaire. C'eſt ce qui a fait que quelques Anciens Grammairiens ont fait des livres entiers ſur les accents d'Homére, comme Ptolomée & Tyrannion Grammairiens de Phénicie nommez par Suidas.

On apporte dans la ſuite pluſieurs preuves de cela, mais on avouë qu'il n'eſt pas [a] aiſé de marquer quand on a commencé de ſe ſervir d'accents, même dans le Grec vulgaire, quoi qu'on puiſſe conjecturer aſſez probablement que cette coûtume s'eſt introduite lors que les Romains ont commencé à apprendre la Langue Grecque. Ce peut être en leur faveur que les Grecs ont accentué le langage ordinaire, ſans quoi les Romains auroient eu trop de peine à en apprendre la prononciation. Il faut encore ajoûter à cela qu'il y a huit ou neuf cents ans, que l'on a été obligé de marquer les accents dans les livres, parce que le peuple commençoit à mal prononcer les mots, à dire par exemple κύριος au lieu de κύριε, contre l'uſage de tout l'Antiquité.

C'eſt

[a] *§. VIII.*

C'est là en Abregé le sentiment de M. Wetstein, qu'il prouve plus au long dans la suite de sa Dissertation. Il réfute en même tems les raisons d'un Auteur moderne, qui a soûtenu depuis peu que les accents ne sont qu'une invention des nouveaux Grecs, tout à fait contraire à l'ancienne prononciation de la Langue Grecque. C'est M. Hennin, dans un livre imprimé il y a deux ans passez à Utrecht, & intitulé: *Hellenismus ipsius, seu Græcam Linguam non esse pronunciandam secundùm accentus Dissertatio Paradoxa, quâ legitima & antiqua Lingua Græca pronunciatio, & modulatio demonstratur &c.* Cet Auteur avoit assuré qu'on ne trouve rien dans les Anciens des accents modernes, mais M. Wetstein fait voir par un passage de *Denys de Thrace* Ancien Grammairien cité par *Sextus Empiricus* & par un autre de *Denys d'Halycarnasse*, que l'on regardoit la doctrine des Accents comme une des plus importantes parties de la Grammaire. Aussi a-t-elle été traitée avec beaucoup d'exactitude par les nouveaux Grammairiens Grecs comme *Chrysoloras*, & *Lascaris* qui assure néanmoins n'en avoir rien dit qu'il n'ait tiré d'Apollonius, d'Hérodien, de Maxime Planude, de Tryphon, de Théodote, de Thomas, de Phrynique, d'Harpocration, de Pollux & d'Héphestion. On montre encore la même chose

a §. X.

par des passages de Démétrius Triclinius Scholiaste d'Aristophane, d'Alexandre d'Aphrodisée, & de Sextus Empiricus.

Les Anciens Grammairiens Latins ont aussi attribué *a* l'invention des accens à l'antiquité la plus éloignée : *Quae Graeci προσῳδίας dicunt*, dit Aulu-Gelle, *eas Veteres Docti tum notas vocum, tum moderamenta, tum accentiunculas, tum vocalationes appellabant.* On fait voir la même chose par Diomède, Scaurus, Isidore, Victorin, Quintilien &c. qui assurent que les Latins ont imité les Grecs dans les accens, quoi qu'il y ait de la difference dans la situation que les Grecs leur donnoient, & celle qu'ils avoient chez les Romains.

Pour *b* plus grande preuve de cela on montre par divers Anciens Grammairiens Grecs qu'Aristarque avoit ajoûté les accens à Homére. On trouve dans ces Auteurs des preuves de certaines prononciations tirées de ce Poëte, qui suppoſent clairement que ſes écrits étoient accentuez, & ſans quoi on n'auroit rien pu en conclurre. Par exemple *Etienne de Byzance* voulut prouver que *Stratia* ville d'Arcadie doit avoir un aigu ſur la pénultiéme dit : *Στρατία avec un aigu ſur la pénultiéme eſt une ville d'Arcadie. Homére : ἐπὶ Στρατίην ἐφαλίωτο.* Si ces mots avoient été deſtituez d'accents ; ſa preuve auroit été ridicule, car on auroit

put

a §. XI. *b* §. XIII.

pu dire qu'il falloit lire ἁπανλω aussi-bien que ἁπανλω. On prouve le même d'Aristophane & de quelques autres Auteurs Classiques, & l'on cite encore en cette occasion divers Anciens Grammairiens qui disent la même chose.

a M. Hennin avoit dit que les plus anciens MSS. étoient destituez d'accents, & avoit particuliérement renvoié les curieux aux Bibliothéques de Bâle & de Florence. On luy déclare qu'il a été mal informé, puis que c'est tout le contraire, n'y aiant aucun MS. dans ces Bibliothéques, qui ne soit accentué. M. VVetstein a fueuilleté lui même tous ceux de Bâle; & à sa priére *M. Antonio Maria Salvini* Professeur en Grec dans l'Université de Pise a consulté ceux de Florence, & l'a assuré qu'il n'en avoit vû aucun sans accents, dont M. VVetstein donne ici les figures.

b M. Hennin avoit prouvé que dans les inscriptions publiques on ne mettoit point d'accents, & c'est ce que M. VVetstein avouë aussi, mais il soûtient qu'on ne peut pas conclurre de cette langue connuë, que celle d'Homére qu'on n'entendoit plus n'avoit pas besoin d'accents. Il fait voir qu'encore qu'il paroisse par un passage d'Aulu-Gelle Lib. XVII. c. 3. que les Grammairiens ne s'accordoient pas toûjours dans la situation des accents d'Homére, leurs livres ne laissoient pas d'en avoir. *c* il montre

a §. XXIV. *b* §. XXVI. *c* §. XXX.

aprés celà l'usage que les accents des Grecs avoient dans la prononciation, *a* & que la prononciation aiant changé, on a aussi changé la situation des accents en quelques mots. Les differentes Dialectes causoient aussi beaucoup de difference en cela, dans le langage des Grecs. Les Athéniens étoient si délicats que si un Acteur prononçoit mal un accent, il étoit sifflé de tout le Théatre, & qu'ils ne purent jamais souffrir que Démosthéne dit, Ἀνθρώπους au lieu de Ἄνθρωποι, quoi qu'il dit que l'on devoit prononcer ainsi, parce que ce Dieu étoit υἱὸς Θεοῦ, & que par conséquent le nom d'Esculape devoit être accentué comme ce dernier mot.

Mais quoi qu'il soit arrivé quelque changement dans la disposition des accents, & qu'il y ait eu là dessus des controverses entre les Grammairiens, il ne laisse pas d'y avoir une trés-grande conformité entre les régles des anciens Grammairiens & des nouveaux, *b* comme M. VVetstein le fait voir au long. Il remarque encore, contre M. Hennin, que les vers *Politiques*, *c* ne sont pas une nouvelle invention, puis qu'ils ont été connus du tems de Dénys d'Halicarnasse: On n'a aucun égard dans cette sorte de vers à la quantité des syllabes, il suffit qu'il y en ait un certain nombre & qui soient accentuées d'une certaine maniére.

M. Hen-

a §. XXXIII. *b* §. XXXV. *c* §. XLVI.

M. Hennin avoit crû que les accents de la Langue Grecque étoient disposez comme ceux de la Langue Latine: mais M. VVetstein prouve le contraire *a* par Quintilien & par plusieurs autres Grammairiens Latins. Et pour ce qu'on objecte que s'il falloit observer les accents, les vers Grecs n'auroient aucune grace, l'Auteur *b* répond que l'on ne prononçoit pas les vers comme la Prose, & cite là dessus des paroles remarquables de Quintilien, qui dit nettement que les vers font changer de place à l'accent, comme dans cét hémistiche de Virgile: *pecudes pictæque volucres*, où l'on prononce la premiére syllabe du dernier mot courte, & la seconde longue, au lieu que dans la prose il y a un aigu sur la premiére.

Enfin Mr. VVetstein finit *c* sa Dissertation, en refutant un endroit de Mr. Hennin, où ce dernier Auteur avoit attaqué ses Dissertations sur la Prononciation des voielles des Grecs. Mais on trouve à la fin du Volume un extrait du traité de *Dénys de Thrace touchant les accens*, qui est encore en Ms. dans la Bibliothéque de Florence, par lequel Mr. VVetstein confirme son sentiment de l'antiquité des accents Grecs. Depuis que cét Ouvrage a été imprimé, il a remarqué que S. Epiphane dans son traité *des Poids & des Mesures*, dit clairement que quelques-uns avoient marqué

a §. XLVII. *b* §. LI. *c* §. LVIII.

les accents dans l'Ecriture, & décrit leur nom, leur figure & leur nombre, de sorte qu'il croit que si son Adversaire lit cét endroit, il sera entiérement détrompé de son opinion, touchant la nouveauté des accents.

II. La Dissertation suivante *touchant le sort des écrits d'Homére*, fut prononcée à Bâle le 10 de Mars 1684. quatre ans aprés que l'Auteur eut donné au public un Essai de la nouvelle Edition d'Homére qu'il prépare, & qui sera bientôt en état d'être mise sous la presse.

On remarque d'abord qu'il y a trois sortes d'écrits d'Homére, dont les uns sont tout à fait perdus, & les autres qui nous restent sont en partie assurément de lui, comme l'Iliade & l'Odyssée, & en partie douteux, savoir *les Hymnes*, *les Epigrammes*, & *la guerre des Rats & des Grenouilles*. Mais on ne s'attache qu'aux deux Poëmes Epiques, dont Homére, selon quelques Anciens, ne publia pas tout d'un coup tous les livres, mais les uns aprés les autres, & même avec des titres differents, comme, *le combat proche des Vaisseaux*, *les actions de Dolon*, *la valeur d'Agamemnon*, &c. Plutarque assure que plus de cent ans aprés la mort d'Homére, ses écrits étoient peu connus, & que ce fut Lycurgue, qui les apporta le premier d'Ionie en Gréce. Ils étoient encore alors séparez, peu de personnes les avoient tous, & ils demeurérent

rent trois cents ans en cét état, jusqu'à ce que Pisistrate, selon le rapport de Ciceron & d'Elien, entreprit de ramasser tous & d'en former deux Poëmes complets, dans l'état auquel nous les avons. Elien dit après Platon que Pisistrate ne pût achever ce recueuil, mais que son fils Hipparque y mit la derniére main, & fit chanter ces Poëmes dans la fête des *Panathenées*.

Depuis ce tems-là les Grecs ont eu une estime extraordinaire pour Homére. On le lisoit dans toutes les Ecoles, & les plus habiles gens ne pouvoient se lasser de le louër. Alexandre le portoit avec lui dans une cassette prétieuse, & l'avoit corrigé de sa propre main, avec le secours de Callisthéne & d'Anaxarque. Cette correction d'Homére par un si grand Prince a été extrémement estimée de la postérité, & Strabon & Plutarque la citent sous le nom de *la correction de la cassette*.

Ptolomée a Philopator alla encore plus loin, puis qu'il fit bâtir un Temple à Homére, en quoi il fut imité par divers peuples, qui honorérent Homére en plusieurs autres maniéres, dont on peut voir l'énumeration dans Mr. VVetstein. Il explique le fameux marbre de l'Apothéose d'Homére, sur lequel nous avons aussi un Commentaire fort ample de *M. Cuper* imprimé à Amsterdam chez Boom en 1683. A propos de M. Cuper, on croit qu'il est bon d'avertir

a §. IV.

icile public qu'il vien de faire rimprimer à Utrecht chez Halma, son *Harpocrates*, dont nous donnerons un Extrait dans nôtre cinquiéme Tome.

Pour revenir à M. VVetstein il remarque a qu'outre la correction d'Alexandre, & celle de Zénodote d'Ephése, il y en a eu trois autres célébres, celle d'Aristarque, celle d'Aristophane, & celles d'Aratus. Camerarius a encore fait une liste de plus de cinquante Auteurs anciens, qui ont travaillé sur Homére. Mais Mr. VVetstein ne s'arrête pas à tous ces Auteurs, dont la plûpart se sont perdus, il passe à ceux qui nous restent encore. On trouve divers MSS. où Homére est cõme traduit en autre Grec. Mr. VVetstein en cite trois dont l'un est dans la Bibliothéque Vaticane, l'autre dans celle d'un Théologien de Bâle, & le troisiéme lui a été prêté par Mr. Le Clerc Docteur en Médecine à Genéve. Ce dernier a été autrefois de la Bibliothéque d'Henri Etienne. Il y a encore un grand nombre de Scholies marginales en divers MSS. dont une partie est attribuée à Didyme, dans l'Edition de Bâle & de Hollande, quoi que ce soit un recueuil de divers Auteurs. On fait rimprimer présentement ce même recueuil à Cambrige. Mr. VVetstein cite divers MSS. où l'on trouve des scholies sur ce Poëte, & qui sont en quelques Bibliothéques d'Italie & de France.

Mais

a §. VI.

Mais il ne dit rien de celles qui sont à Florence dans la Bibliothéque du Duc Salviati, & dont *Lucas Holstenius* nous a donné quelques Lignes dans sa vie de Porphyre C. VII. Il paroît par ce fragment & par ce qu'en dit ce savant homme, que c'est un recueuil de remarques tirées de divers Auteurs; aussi bien que celles que l'on attribuë à Didyme.

a L'Auteur fait voir aussi quelle estime les Romains ont euë pour Homére, par plusieurs Auteurs Latins qui lui donnent les mêmes éloges qu'il a reçus des Grecs. L'Empereur Caligula a voulu à la verité supprimer ses écrits, dans la pensée que s'il avoit été permis à Platon de le chasser de sa république, il devoit bien être permis à un Empereur de l'exclurre des terres de son obéissance. Mais l'Empereur Claude avoit pour ce Poëte une si grande admiration, qu'on croit que c'est lui qui a fait dresser le monument de marbre, dont on a parlé. Il s'exprimoit souvent par des vers d'Homére, même en prononçant des Arrêts, & lors qu'il condamnoit quelcun à la mort il avoit accoûtumé de dire un vers de l'Iliade, qui signifie, *qu'il faut venger ceux à qui l'on a fait quelque injure, sans qu'ils se la soient attirée.* Néron en faisoit presque autant, & Alexandre Sévére avoit parmi ses Dieux domestiques Homére & Virgile. Justinien

S 6 appel-

a §. XII.

appelle le premier dans la Préface de ſes Pandectes *Patrem omnis virtutis*, le Pere de toutes ſortes de vertus. Auſſi l'on tenoit ordinairement ſon portrait, ou ſa ſtatuë dans les Bibliothéques, témoin Pline, dont voici des paroles aſſez remarquables: *On dédie dans les Bibliothéques des ſtatuës d'or, d'argent, ou de cuivre en l'honneur de ceux dont les eſprits immortels parlent encore dans ces lieux. On fait même des ſtatuës de ceux dont on n'a jamais vû de portraits veritables & dont on eſt fâché de n'en avoir point comme d'Homére.*

Mr. Wetſtein ne s'eſt pas contenté de nous apprendre les ſentimens avantageux que l'Antiquité a eus d'Homére, & les travaux des anciens Grammairens pour le faire entendre, il marque encore les Editions de cét Auteur depuis l'invention de l'Imprimerie. La premiére Edition qui s'en eſt faite, étoit une verſion en vers Latins de *Nicolas Valla*, laquelle parut à Rome en 1474. On ne le vît imprimé en Grec qu'en 1488. à Florence, par les ſoins de Chalcondyle le Grammairien Grec.

4. JACOBI TOLLII *Fortuita, in quibus præter Critica nonnulla, tota Fabularum hiſtoria Græca, Phœnicia, Ægyptiaca ad Chemiam pertinere aſſeritur.* Amſtel. apud VVaesbergios. 1687. in 8. pag. 575.

Mr. Tollius, Profeſſeur aux Humanitez dans l'Académie de Duisbourg, s'eſt propoſé dans cét ouvrage, qui contient XXXI. Chapitres, où il traite des matiéres toutes differentes, d'expliquer ou de corriger divers paſſages des Anciens Auteurs Grecs & Latins, & de faire voir en même tems que preſque toutes les fables de l'Antiquité ne contiennent que des miſtéres de la Chimie. Il croit qu'il y en a pluſieurs qui regardent particuliérement le ſecret de faire la pierre Philoſophale. Ceux qui s'imaginent que le grand-œuvre n'eſt qu'une chimére ne s'accommoderont pas de ſes explications, comme l'Auteur l'a bien prévu, ainſi qu'il le marque dans ſa Préface, où il aſſure *qu'il ne leur envie point leur incrédulité*, mais qu'il ſouhaiteroit qu'on lui propoſât une ſeule fable qu'il ne pût expliquer par le moien de la Chimie. Il ſe ſert ſouvent *a* du *novum lumen Chemicum* de *Sendigovius*, qui a été dans la même penſée. M. Tollius croit par exemple que Junon eſt *l'eſprit univerſel* qui ani-

a Cap. I. & alibi.

anime toute la nature : que le nombre de cinq que l'on trouve souvent dans les fables, comme lors que les Poëtes disent qu'il naquit cinq hommes des dents de Dragon semées par Cadmus, marque les cinq feux dont parle *a Basile Valentin* dans son *triomphe de l'Antimoine*; *le celeste*, *l'elementaire*, *le corporel*, *celui du jugement*, *& celui de l'enfer*: *b* que l'on peut remarquer en faisant du *régule étoilé* la guerre de Typhon contre le Ciel: que du mélange du sel & du soufre il naît une troisiéme chose, savoir le *Gas* de Vanhelmont ou *l'esprit des forêts*, *spiritus Sylvestris*, & que c'est ce que les anciens ont voulu représenter par les Pans & les Satires.

c M. Tollius a joint à cette piéce un petit ouvrage, qui a déja été publié, & qui est intitulé *l'Amour endormi*. C'est l'explication d'un bas relief où un Enfant & un Lion dorment ensemble. On trouve ici l'explication de M. Tollius plus ample qu'elle n'avoit paru la premiére fois, & il y a joint celle de M. du Rondel qu'il a fait imprimer en Latin & en François avec des notes.

On trouve aprés cela *d* quelques anciennes inscriptions avec des remarques, & enfin une Harangue des *sources de l'Eloquence* & quelques Poësies, dont les sujets sont pris 1. De l'arrivée de l'Electeur de Bran-

a Cap. II. b Cap. XXXI. c P. 263. d P. 307.

Brandebourg & du Prince Philippe à Cleves : 2. D'une fête célébrée à Heidelberg, le 27. d'Octobre 1686. en mémoire de l'établissement de l'Academie de cette Ville, qui y subsiste depuis trois siécles : 3. De la naissance de l'Electeur Palatin, Philippe Guillaume, qui étoit agé de 72 ans, lorsque l'Auteur fit ces vers.

M. Tollius promet encore de donner au public *Lucrece*, *Longin*, *Salluste*, *Florus*, *Phedre & Artemidore* avec des remarques de sa façon. On peut voir ce que l'on doit attendre de lui en cette occasion par diverses corrections de plûsieurs endroits de *a* Florus, qu'il a insérées dans cét ouvrage ; & par un échantillon de son commentaire sur Longin, *b* où il compare Seneque & Sophocle, & commente un endroit de Pindare.

XII.

a Fortuitorum Cap. VII, X, XIX, XXI, XXII, &c. b Cap. XIV.

XII.

VOYAGE DE SIAM *des Peres Iesuïtes envoiez par le Roi aux Indes & à la Chine. Avec leurs observations Astronomiques, & leurs remarques de Physique, de Géographie & d'Histoire. Par le R. P.* GUI TACHARD *de la Compagnie de IESVS.* A Paris 1686. in 4. en 424 pag. avec 32 Figures; & à Amsterdam in 12. chez Mortier 227. pag. 1687.

CEtte Relation, qui n'a paru que sur la fin de l'année passée, * est beaucoup plus exacte & plus ample que celle de Mr. de Chaumont. Elle est divisée en six Livres. Dans le premier, qui décrit le voiage de Brest au Cap de Bonne Esperance, on trouve diverses observations Astronomiques, a que les Jésuites, qui accompagnoient l'Ambassadeur de France, firent pendãt cette route, & qui montrent bien des erreurs dans la Carte des Etoiles du Sud, que le P. Pardies a faite. On y voit la description de plusieurs poissons, des Marsouïns, du Requin ou Chien de mer, des Succets ou Pilotes du Requin, de la Bonite, & des poissons volants. On y parle aussi de plusieurs Phéno-

* *Le 19 de Novembre.* a *p.* 33.

Phénoménes de la mer, *a* du feu de Saint Telme, qui eſt compoſé de petites flammes de Figure Pyramidale, qui paroiſſent quelquefois ſur les mats & les vergues des vaiſſeaux, durant ces orages impetueux, que les Portugais nomment *Travadas*, ou *Troadas*. *Ce ſont ces mêmes feux que les Païens adoroient ſous le nom de Caſtor & de Pollux, que quelques matelots b regardent préſentement comme l'ame de S. Telme, & qu'ils invoquent, dans ces rencontres, de toutes leurs forces, les mains jointes, & avec beaucoup d'autres marques de reſpect.* On décrit enſuite ces gros tourbillons que les Mariniers appellent Trompes, Pompes, ou Dragons d'eau, & qui ſont comme de longs tubes ou cylindres formez de vapeurs épaiſſes, leſquels touchent les nuës d'une de leurs extrémitez & de l'autre la mer, qui paroît bouïllonner tout autour. On remarque encore qu'entre les deux Tropiques, les Iris de Lune ont des couleurs bien plus vives qu'on voit en France; & que le Soleil en forme de merveilleux ſur les gouttes d'eau de mer, que le vent emporte comme une pluie fort menuë, ou comme une fine pouſſiére, lors que deux vagues ſe briſent en ſe choquant. Que quand la mer eſt groſſe on la voit quelquefois toute couverte d'étincelles, & qu'alors le ſillage du Navire paroît comme un fleuve de lumiére. Que même durant le calme, on remarque

a p.47. b Catholiques-Romains.

marque vers la Ligne, quelque tems aprés le Soleil couché, une infinité de petits éclairs assez foibles, qui sortent de la mer & disparoissent incontinent aprés. Qu'outre ces brillans passagers il y en a qu'on peut appeller permanens, parce qu'ils ne se dissipent pas comme les premiers. Ils sont de diverses grandeurs & figures, puis qu'il y en a de ronds & d'ovales, d'un pied & demi de diametre plus ou moins. On finit ce premier Livre par la description du *Goëmon*, certaine herbe qui, couvrant presque toute la surface de la mer, la rend semblable à une grande prairie, & que l'on commence à rencontrer lors qu'on fait voiles au Sud, à 300 lieuës du Cap de Bonne-Esperance. L'Auteur croit que le Goëmon vient des côtes voisines, qu'il en est détaché par les vagues, & que les marées, les courans ou les vents le portent en haute mer, mais non pas fort loin des terres. Un des signes les plus certains que l'on approche du Cap, ce sont divers oiseaux qu'on n'a pas accoûtumé de voir, & dont les uns que les François appellent *Damiers*, sont de la grosseur d'un pigeon, étant noirs sur le dos, blancs sous le ventre, & aiant le dessus des ailes bigarré de ces deux couleurs, à peu prés comme un Echiquier. Les autres sont ceux que les Portugais nomment *Mangas de Veludo*, qui sont noirâtres par dessus, & tout blancs par dessous, excepté l'extrémité des ailes, qui paroît d'un noir velou-

velouté : les *Baralhos*, qui sont de la couleur d'un gris cendré ; & ceux qu'on nomme *Fous*, peut-être parce qu'ils sont si peu sur leurs gardes, qu'ils se laissent prendre à la main.

On verra dans le second Livre, qui contient le voiage du Cap de Bonne-Espérance à l'Ile de Java, la description du Fort & de la Colonie des Hollandois, avec plusieurs remarques sur les mœurs & les coûtumes de Hottentots, & quelques Observations Astronomiques. Les P. Jesuïtes trouvérent, par l'anneau Astronomique, que la variation de l'aiman, sous ce climat est d'onze degrez & demi Nord-ouëst ; & ils réglérent la veritable longitude du Cap, sur l'émersion du premier Satellite de Jupiter, qui devant paroître à 8 heures 26 minutes, sur l'horizon de Paris, & aiant été observée au Cap à 9 heures, 37 minutes, 40 secondes du soir, donne une heure, 12 minutes, 40 secondes, ou 18 degrez de difference entre les Meridiens des deux lieux : d'où l'Auteur conclut que les Cartes marquent le Cap plus Oriental de trois degrez qu'il n'est en éfet.

Outre les loüanges qu'on donne à Mr. *Van der Stell*, Gouverneur du Cap, & à Mr. le Baron *Van Rheede*, qui a donné au public les six volumes de l'*Hortus Malabaricus* *, on parle avec éloge d'un Médecin de Breslau en Silesie, qui dessine & peint en perfection les animaux & les plantes, & que

* *Bibliot. Tom. I. p. 361.*

& que les Hollandois ont arrêté-là, pour les aider à faire leurs nouvelles découvertes des terres, & pour y travailler à l'Histoire Naturelle d'Afrique. Il a déja achevé deux gros volumes *in folio* de diverses plantes, qui sont peintes au naturel, & il en a ramassé de toutes les espéces, qu'il a collées dans un autre volume, de sorte qu'on espére de voir bien tôt un *Hortus Africus* de sa façon.

a La relation, que le P. Tachard fait des Hottentots, s'accorde assez avec celle de *Dapper*, si ce n'est qu'elle n'est pas si complette, & qu'on y trouve une remarque, touchant leur Religion, fort opposée à ce qu'on en a dit dans le II. Volume de la Bibliothéque *. C'est qu'ils *b* adorent un Dieu, quoi que là connoissance qu'*ils* en ont soit fort confuse, & qu'ils égorgent en son honneur des vaches & des brebis, dont ils lui offrent la chair en sacrifice, pour marquer leur reconnoissance envers cette Divinité qui leur accorde, à ce qu'ils croient, tantôt la pluie, tantôt le beau tems, selon leurs besoins. A quoi on ajoûte qu'ils n'attendent point d'autre vie aprés celle-ci; & qu'ils ont si bonne opinion d'eux-mêmes, que lors même qu'ils servent les *Hollandois* pour avoir un peu de pain, il les regardent comme des gens sans cœur, qui se renferment dans des maisons & dans des forts, pour se garantir de leurs ennemis; tandis

a Hottentots. * *p.* 381. *b p.* 94.

tandis que leur nation campe en ſureté par tout où il lui plaît, au milieu des campagnes & des plaines, ſans s'abaiſſer à labourer les champs.

L'Auteur aſſûre *a* que tout ce qu'il dit ici des Caffres eſt tiré d'une Rélation Latine faite par un homme digne de foi, & qu'il lui a donnée au Cap, avec une carte exacte des environs que l'on connoît depuis peu. Cette Rélation veut qu'on ait découvert, la premiére fois, *b* les *Namaquas*, en 1682: cependant le Géographe Flamand, qu'on a déja cité, & qui a été imprimé en 1676 parle de cette eſpece de Caffres, & raconte un voïage que les Hollandois firent en 1661, qui eſt tout ſemblable à celui que nôtre Jéſuïte rapporte.

Pendant que l'Ambaſſadeur naviguoit à Java *c*, le Commandeur du Cap partit ſur la fin du mois de Mai, qui eſt le tems d'hiver en ce païs-là, & prit à ſa ſuite 58 hommes bien armez, & 40 chariots, pour porter les proviſions & le bagage. Le voïage dura cinq mois entiers, & on pénétra vers le Nord juſqu'au Tropique. C'eſt à dire qu'on découvrit deux cents lieuës de païs, marchant toûjours à dix ou douze lieuës de la Mer Occidentale. Avant que d'y arriver on trouva quantité de deſerts & de montagnes, dont l'une étoit ſi haute, que M. van der Stell aſſura l'Auteur

a Ibid. b p. 101. *c* p. 105. *Peuple d'Afrique nouvellement découvert.*

teur qu'on avoit été *a. quarante jours* à monter au sommet. Sous le 27 degré de Latitude, à dix ou douze lieuës des côtes de l'Océan, on rencontra une nation fort nombreuse & beaucoup plus traitable que toutes celles qu'on avoit trouvées jusqu'alors. Dés qu'ils eurent entendu le son de deux trompettes, avec quelques hautbois & cinq ou six violons, que le Commandeur menoit avec lui, ils vinrent en foule & firent venir leur musique, composée de prés de trente personnes, qui avoient presque tous des instrumens differens. Leur Musique est toûjours accompagnée de dance, qui consiste en des sauts & en de certains mouvemens des pieds; sans sortir du lieu où ils sont. Les hommes sont bien proportionnez & robustes; ils ont de grands cheveux, qu'ils laissent flotter sur leurs épaules. Leurs armes sont la fléche & la Zagaïe. Leur vêtement consiste en un long manteau de peau de Tigre, qui descend jusqu'aux talons. Parmi eux il s'en trouve d'aussi blancs que les Européens; mais ils se noircissent avec de la graisse, & de la poudre d'une certaine pierre noire, dont ils se frottent le visage & tout le corps. Leurs femmes sont naturellement fort blâches, mais afin de plaire à leurs maris, elles se noircissent comme eux. Celles qui

a Peut-être que l'Auteur à voulu dire quatre.

qui ſont mariées ont le deſſus de la tête raſe, & ſur les oreilles de grandes coquilles pointuës. Elles ſe couvrent de peaux de *Chats-Tigres*, qu'elles ſe lient autour du Corps avec des courroies. Cette nation fait grand état d'une certaine mouëlle de pierre, qui ne ſe trouve que dans le cœur de certains rochers, qui eſt aſſez dure & d'une couleur obſcure. Comme ils croient que ce mineral eſt d'une merveilleuſe vertu pour faire délivrer les femmes, quand elles ſont en travail d'enfant, & pour faire mettre bas leurs vaches & leurs brebis, ils témoignérent du chagrin contre les Hollandois, qui firent ſauter avec une mine un grand rocher, où l'on trouva beaucoup de cette mouëlle qu'on emporta.

Les Hollandois ont fait une remarque fort utile à ceux qui font la route du Cap à Java, c'eſt qu'il ne faut élever vers le Sud que le moins que l'on peut, & que dés qu'on trouve les vents d'Ouëſt, il faut s'en ſervir & porter à l'Eſt droit à la route: parce que plus on prend du Sud, plus on rencontre de vents violents, & qui changent quelquefois ſi promptement de la poupe à la proüe, qu'ils enfoncent les voiles & rompent les mâts. Au contraire lorſqu'on retourne au Cap, dans la ſaiſon d'été, il faut élever beaucoup vers le Sud, juſqu'à la hauteur de trente-cinq à trente-ſix degrez, pour ſe garantir de certains coups de vents furieux, qu'on ſent ordi-

ordinairement prés des Iles de Maurice & de Madagaſcar.

En approchant de Java *a*, les P. P. J. J. remarquérent que cette île eſt beaucoup plus Occidentale, & même plus proche de 60 lieuës du Cap de Bonne-Eſpérance, qu'elle n'eſt marquée ſur les Cartes Géographiques. Avant que de deſcendre à Batavia, ils allérent mouïller à la rade de Bantam, où les Hollandois qui gouvernent ſous le nom du Roi ne laiſſent entrer perſonne; à l'occaſion de quoi on fait l'hiſtoire du Prince régnant. M. Camphuiſe *b* Général de Batavia fit beaucoup d'accueuil à nos Voiageurs, qui eurent par là occaſion de viſiter cette ville, & de s'inſtruire *du* Gouvernement des Hollandois dans les Indes. Le P. Tachard n'y trouve rien à redire, ſi ce n'eſt qu'on n'y ſouffre pas l'exercice public de la Réligion Catholique, quoi qu'on y permette celui du Mahometiſme, & même les Sacrifices publics que les Idolâtres font à leurs Dieux: ſans que les Miniſtres en faſſent aucun ſcrupule aux Magiſtrats, eux qui vont leur porter des plaintes, dés que les Jéſuïtes confeſſent ou diſent la Meſſe avec trop de bruit. L'Auteur paroît fort étonné de cette *conduite:* mais s'il avoit conſulté ces mêmes Miniſtres, ils lui auroient dit ſans doute qu'un Souverain doit bien, par le droit des gens, tole-

a L. III. Batavia. *b L'Auteur l'appelle par erreur* Campiche.

tolerer les Réligions, qu'il a trouvées dans le païs, lorſque les habitans ſe ſont mis ſous ſa protection : mais que rien ne l'oblige de ſouffrir qu'il s'en introduiſe une autre, où l'on fait profeſſion de n'en tolerer aucune. C'eſt pourquoi le P. Tachard, parlant d'une Egliſe, que les Portugais ont fait demander aux Chefs de la Compagnie, ajoûte, *qu'on n'eſpére pas qu'ils accordent cette grace aux Catholiques de crainte, dit-on, qu'ils ne devinſſent les maîtres.* Les Chinois, qui font le plus grand nombre des Laboureurs & des artiſans de Batavia, ont léur Temple & leurs Cimétiéres à demi-lieuë de la ville. L'Auteur en fait la deſcription, auſſi bien que de leurs Bonzes *b. dont les habits Sacerdotaux ſont aſſez ſemblables à ceux des Prêtres Latins:* mais on la paſſe, parce qu'on a encore pluſieurs choſes à dire ſur Siam.

C'eſt un grand bonheur pour les perſonnages d'une Hiſtoire que de tomber entre les mains d'un Auteur qui a de l'eſprit. Cela paroît par la conduite fine, ſpirituelle & obligeante, que le P. Tachard fait tenir au Seigneur Conſtance, un des premiers Miniſtres de Siam, & les complimens qu'il met dans la bouche des Mandarins de ce Roiaume, qui vinrent recevoir l'Ambaſſadeur de France. *c* Aprés que le plus ancien eut demandé de la part du Roi ſon maître à M. de Chaumont des nou-

a P. 167. *b P.* 171, 175. *c P.* 617.

velles du Roi de France & de toute la Maiſon Roiale, il ajoûta, *conformément aux viſions de la métempſicoſe, qu'il ſavoit bien que ſon Excellence avoit été autrefois emploiée à de grandes affaires, & qu'il y avoit plus de mille ans, qu'il étoit venu à Siam, pour renouveller l'amitié des deux Rois.*

a La réponſe, que fit le Roi de Siam au Seigneur Conſtance, qui lui propoſoit de la part de l'Ambaſſadeur de ſe convertir au Chriſtianiſme, n'eſt pas moins ingenieuſe? Il dit qu'il étoit étonné que le Roi de France s'intéreſſat ſi fort dans une affaire, qui « regarde Dieu, où il ſemble que Dieu même ne prenne aucun interêt, & qu'il a entiérement laiſſée à nôtre diſcrétion. Car « ce vrai Dieu qui a créé le Ciel & la « Terre, & toutes les Créatures qu'on « y voit, & qui leur a donné des natures « & des inclinations ſi differentes, pourroit « bien s'il eût voulu en donnant aux hommes des corps & des ames ſemblables, leur « inſpirer les mêmes ſentimens pour la Religion qu'il faloit ſuivre, & faire naître « toutes les Nations dans une même Loi: « Qu'il ſemble que la providence permette « la diverſité des ſectes, parce que Dieu « prend autant de plaiſir à être honoré par « des cultes & des Cérémonies différentes, « qu'à être glorifié par la prodigieuſe quantité de créatures, dont les diverſes beautez publient ſa puiſſance infinie. « Le Miniſtre

a P. 309.

niſtre, qui n'avoit pas moins d'eſprit que ſon Maître, lui répondit en *Théologien conſommé*, que les hommes n'étoient pas ſoumis à une neceſſité aveugle, qu'ils avoient de la raiſon pour connoître la véritable Religion & de la liberté pour la choiſir; qu'ainſi pour être agréables à Dieu, ils étoient obligez de rechercher la verité.

* Les Siamois appellent *Pagodes* leurs Idoles & les Temples. Il y a de ces Temples preſque de lieuë en lieuë, qui ſont toûjours accompagnez d'un Monaſtére des Talopoins. *a* La plus riche & la plus célébre de toutes ces Pagodes, eſt celle du Palais de Siam, où il y a une Idole d'environ 45 pieds de hauteur, & 7 ou 8 de largeur. Cette ſtatuë eſt debout & touche de ſa tête, juſques à la couverture du Temple. On dit qu'elle eſt toute d'or, & qu'elle vaut bien 12500 000 Livres. On veut même que ce Coloſſe ait été fondu dans le lieu où il eſt placé, & qu'en ſuite on ait conſtruit le Temple dans lequel il eſt: mais *on ne comprend pas*, ajoûte l'Auteur, *où ces peuples, d'ailleurs aſſez pauvres, ont pu trouver tant d'or.*

Il ſemble que le P. Tachard ait évité de rapporter les coûtumes, que Mr. de Chaumont marque dans ſa Rélation. En voici pourtant quelques-unes, aſſez ſinguliéres.

* *Temples des Siamois.* *a* P. 251.

a On juge à Siam des familles par le nombre des toits, dont les maisons sont couvertes. Un des plus beaux Temples du Roiaume en a cinq, *l'appartement* du Roi en a sept, & la maison du *Barcalon* le premier Ministre d'Etat en a trois.

b La Riviére de Siam se déborde toutes les années, & tient presque tout le païs sous l'eau durant sept ou huit mois. Au tems de la plus grande inondation, le 28 d'Octobre, on célébroit une fête, où le Roi avoit accoûtumé de frapper la Riviére de son poignard, & de commander aux eaux de se retirer. Mais le Prince régnant, aiant reconnu depuis plusieurs années, que les eaux ne laissoient pas de monter quelquefois, malgré l'ordre qu'on leur avoit donné de descendre, a abandonné cette cérémonie, & se contente présentement d'aller faire ses dévotions à une fameuse Pagode, située à trois lieuës de la ville, sur le bord de la Riviére; où il rend visite au *Sancra*, qui est le chef de tous les Talapoins du Roiaume.

c Les Siamois se ruïnent souvent, pour faire de magnifiques funerailles, parce que les Talopoins, *Docteurs fort interessez*, enseignent que plus on fait de dépense aux obséques d'un mort, plus son ame est logée avantageusement dans le corps de quelque Prince ou de quelque animal considérable.

a Cepen-

a P. 255. *b P.* 260. *Fêtes.*
c P. 268. *Funerailles.*

a Cependant ces Docteurs interessez mènent une vie trés-austére & trés-retirée, ce qui leur donne beaucoup d'autorité parmi le peuple. C'est pourquoi nôtre Jésuite seroit d'avis qu'on établit à Siam une maison des Réligieux de sa Societé, qui qui prissent l'habit des Talapoins, qui les visent souvent, & qui vécussent à leur manière; comme les Jésuïtes Portugais ont fait, avec l'approbation de la Cour de Rome, à l'égard des Bramines de Bengale: pourvu que cela se fit *à bonne intention*, non pour se rendre maître de ses peuples, mais pour les attirer à la Réligion Chrêtienne.

Quant on a pris un Eléphant aux filez & qu'on veut l'apprivoiser, on l'attache à un gros pillier, qui tourne comme un Cabestan de navire, dont un Bramine habillé de blanc s'approche monté sur un Eléphant, & tournant doucement autour de celui qui est attaché, il l'arrose d'une certaine eau consacrée; qu'il porte dans une vase d'or. On croit que cette cérémonie fait perdre à l'Eléphant sauvage sa férocité naturelle, & le rend propre à servir le Roi.

Avant que de partir de Siam, les P. P. Jésuïtes observérent à *Louvo b*, en présence de sa Majesté Siamoise, l'Eclipse de Lune, qui arriva le 10 Décembre 1685, & reconnurent par ces observations qu'il y

T 3 avoit

a P. 283. b *Maison de plaisance du Roi.*

avoit une faute considérable dans plusieurs cartes modernes, qui mettent la Longitude de Siam à 145 degrez, au lieu qu'elle est à 121. Il fut ensuite résolu que le P. Tachard s'en retourneroit avec l'Ambassadeur, pour aller querir d'autres Jésuïtes, qui doivent demeurer à Siam. Leur voiage fut pront & heureux, car ils partirent de la Ville Capitale, le 14 Décembre 1685. & vinrent mouiller à la rade de Breſt, le 18 de Juin 1686.

a Quoi que la Réligion des Siamois soit fort bizarre, & qu'on ne la puisse parfaitement connoître, que par les Livres écrits en langue *Balie*, qui est la langue Savante, & que presque personne n'entend, *hors* quelques-uns de leurs Docteurs, néanmoins l'Auteur nous en donne ici une relation assez circonstantiée, qu'il dit tenir du Seigneur Constance & d'autres personnes intelligentes. Il seroit seulement à souhaiter que pour plus d'exactitude, au lieu des mots d'Ange, de Démons, de Paradis, d'enfer, d'élus, de mérites, de direction d'intention, de distinction de coulpe & de peine dans le peché, & d'autres expressions ausquelles les Chrétiens ont attaché de certaines idées; il se fût servi par tout de termes Siamois.

Le Dieu des Idolatres de Siam est, selon le P. Tachard, un Etre parfait à leur maniére, composé d'esprit & de corps, dont

a P. 378. *Religion.*

dont le propre eſt de ſecourir les hommes. Ce ſecours conſiſte à leur donner une Loi, à leur preſcrire les moiens de bien vivre, à leur enſeigner la véritable Réligion, & les ſciences qui leur ſont néceſſaires. Les perfections qu'ils lui attribuent ſont à l'égard de l'ame l'aſſemblage de toutes les vertus morales poſſedées dans un degré éminent, aquiſes par pluſieurs actes, & confirmées par un exercice continuel dans tout les corps, par où il a paſſé. De plus il ſait tout ſans avoir jamais rien appris des hommes, dont il eſt lui même le Docteur & le maître. Il voit le paſſé, le préſent & l'avenir d'une vuë claire & ſimple. Il ſe ſouvient diſtinctement de tout ce qui lui eſt arrivé, depuis la premiére tranſmigration de ſon ame, juſqu'à la derniére. Pour ſon corps il eſt infiniment plus brillant que le Soleil, il éclaire ce qu'il y a de plus caché, & à la faveur de la lumiére qu'il répand, un homme ici bas ſur la terre pourroit voir a un grain de Senevé, qu'on auroit placé dans le Ciel. Cependant il a le pouvoir de paroître quand il veut, & de ſe rendre inviſible aux yeux des hommes; & il a une agilité ſi ſurprenante qu'en un moment il peut ſe trouver en quelque lieu du monde qu'il lui plaira. Il ne faut pas oublier que, par l'extrême application qu'il a euë à vaincre ſes paſſions, il s'eſt fait un chan-

a Ce n'eſt apparemment qu'une expreſſion figurée; voiez Matt. XVII. 19, 20.

gement ſi prodigieux dans ſon Corps, que ſon ſang en eſt devenu tout blanc.

Il y a pluſieurs Divinitez, ſelon les Siamois, qui ſe ſuccédent les unes aux autres dans le Gouvernement de l'Univers, & dont le regne eſt fixé à un certain nombre d'années. Les hommes peuvent devenir des Dieux; mais ce n'eſt qu'aprés un tems fort conſidérable, & aprés avoir aquis une vertu conſommée. Il y a encore un état moins élevé, qui eſt celui de ſainteté, auquel les Juſtes peuvent aſpirer. Il ſuffit pour être Saint qu'aprés avoir paſſé dans pluſieurs corps, on ait pratiqué beaucoup de vertus, & qu'on s'en ſoit formé l'habitude.

Les Siamois croient qu'il y a des peines & des récompenſes aprés cette vie, & des lieux pour les diſtribuër. Ils mettent ce que les Chrétiens appellent l'Enfer dans le centre de la terre, & le Paradis dans le plus haut du Ciel. Mais ni les plaiſirs de l'un, ni les ſupplices de l'autre ne ſont point éternels, & l'on n'y demeure qu'un certain tems, qui eſt plus long, ou plus court, ſelon qu'on a fait plus de bonnes actions, ou qu'on a commis plus de péchez.

Ils diſent qu'il y a dans l'Enfer des Etres, que l'Auteur appelle *Anges*, qui examment les actions des hommes aprés leur mort, & les en puniſſent avec une extrême ſévérité. Le premier de ces Etres, qu'on nomme *Prayomppaban*, a un Livre, où la vie de

de chaque homme en particulier eſt écrite, qu'il rélit continuellement, & lors qu'il eſt arrivé à la page qui contient l'hiſtoire de cette perſonne, elle ne manque jamais d'éternuër. C'eſt par la même raiſon, ajoûtent les Siamois, que nous éternuons ſur la terre, & qu'on a coûtume parmi nous de ſouhaiter une heureuſe & longue vie à tous ceux qui étetnuent.

L'Enfer & le Paradis ſont diviſez, ſelon eux, en huit demeures, qui ſont comme autant de dégrez différens de peine ou de béatitude. Ils mettent dans le Ciel les mêmes choſes que ſûr la terre; ils aſſurent qu'il y a des Rois, des Princes, des Peuples, qu'on y fait la guerre, qu'on s'y marie, que dans la premiére, la ſeconde & la troiſiéme demeure, les Saints peuvent avoir des enfans, mais que dãs la quatriéme il n'y a plus ni paſſiõs ni mariage. C'eſt ainſi que la pureté augmente toûjours juſqu'au dernier Ciel, appellé en leur Langue *Niruppan*, où les ames des Saints & des Dieux, qui ont achevé leurs tranſmigrations vivent dans une pureté parfaite, un repos éternel & une ſouveraine félicité.

Ils ſoûtiennent que tout ce qui arrive de bien ou de mal aux hommes eſt l'effet de leurs bonnes ou de leurs mauvaiſes actions, & qu'on n'eſt jamais malheureux & innocent tout enſemble. Ainſi les richeſſes, les honneurs, la ſanté, &c. ſont

la récompense d'une vie vertueuse, & au contraire l'infamie, la pauvreté, les maladies, &c. sont la punition des pechez que l'on a commis. Et comme ils croient aussi que les ames des hommes, qui renaissent dans le monde, sortent de trois endroits differents, du Ciel, de l'Enfer, ou du corps des animaux, & que ceux dont les ames viennent du Ciel ont la beauté, la vertu & les grandeurs en partage, ces deux créances ont produit dans l'esprit de ces peuples un respect excessif pour les personnes élevées en dignité ou d'une naissance illustre, qu'ils regardent comme devant être bientôt *divinisez* ou santifiez.

Ce qu'on nomme ici des *Anges* sont des Etres spirituels & corporels, qui ne sont jamais divinisez ni santifiez, mais qui veillent éternellement à la conservation des hommes, & au gouvernement de l'Univers. Comme ils sont de différent sexe, ils peuvent avoir des fils & des filles, & étant en grand nombre, il y en a suffisamment pour toutes les parties du monde: les uns président aux Astres, d'autres à la Terre, aux Villes, aux Montagnes, aux Forêts, aux vents, à la pluie, &c.

A l'égard de la Physique, les Siamois croient *a* le monde éternel & increé, la Terre plate, & plusieurs autres réveries qu'on ne rapportera pas. Revenons à leur Théologie, *b* ils disent que les hommes autrefois,

a p. 390. *b p.* 394.

trefois, lors que Dieu * vivoit encore sur la terre, avoient une taille de Géant, jouïssoient d'une santé parfaite durant plusieurs siécles, n'ignoroient rien, & menoient une vie pure & innocente. Dans la suite ils ont perdu insensiblement tous ces avantages, & ils deviendront à la fin si foibles, & si petits, qu'à peine auront-ils la hauteur d'un pied. Cependant ils croîtront toûjours en malice, & enfin dans les derniers tems, ils s'abandonneront aux crimes les plus honteux, ils n'auront plus ni Loi, ni Livres Sacrez, & oublieront jusqu'au nom de la vertu. Dans les trois derniers siécles, six nouveaux Soleils paroîtront consécutivement, & chacun d'eux éclairera le monde l'espace de 50 ans. Ces six nouveaux Astres dessécheront la mer peu à peu, feront mourir les plantes & les animaux, & consumeront les hommes même. Après tous ces prodiges, un feu, qu'ils nomment *Phaï Balatran*, descendu du Ciel, brûlera la terre, les hauteurs en seront applanies, & il n'y aura plus d'inégalité. Un vent impétueux succédera à cét incendie, qui purifiera la terre, emportant les cendres & la poussiére. Cette terre ainsi purifiée produira des fruits d'un odeur si douce, qu'un Ange femelle descendra du Ciel pour en manger, & de celui qu'elle aura goûté, elle concevra douze fils & douze filles qui repeupleront le monde.

T 6 Le

* *Sommonokhodom.*

a Le Dieu, que les Siamois adorent préſentement, s'appelle *Sommonokhodom*, on dit que depuis le tems qu'il aſpira à la Divinité, il étoit revenu au monde 550 fois, & que dans chaque renaiſſance, il avoit toûjours été le premier, & comme le Prince des animaux de ſon eſpéce; qu'il ne s'occupoit qu'à faire du bien aux hommes, comme à délivrer la terre de monſtres, à exterminer les méchans, à protéger les gens de bien, & qu'il alloit même ſouvent juſqu'à donner ſa vie pour ſes ſujets. Dans ſa derniére tranſmigration, lors qu'il nâquît Dieu avec une ſcience conſommée, & toutes les autres qualitez divines; il eut de grands combats avec ſon frére *Thevathat*, qui avoit auſſi envie de dévenir Dieu, & qui ne vouloit pas le reconnoître. Mais l'Ange-gardienne de la terre, étant venuë au ſecours de *Sommonokhodom*, éxorta d'abord Thévathat & ſes adhérans à rendre hommage à cette nouvelle Divinité; & comme ils réfuſérent de lui obéïr, elle preſſa ſes cheveux mouïllez des ſueurs, que Sommonokhodom avoit répanduës en faiſant de bonnes œuvres, & l'eau qu'ils verſérent devint une mer, qui ſubmergéa Thévathat & ſon armée.

b L'hiſtoire de Thévathat n'eſt pas moins pleine de prodiges. Il renaiſſoit toûjours avec ſon frére, dans la même eſpé-

a p. 497. *b* p. 401.

eſpéce que lui: mais toûjours inférieur en dignité. Cependant comme il avoit beaucoup d'eſprit, il trouva moien de faire une ſecte & d'engager pluſieurs peuples dans ſon parti, entre leſquels les Siamois content les Chrêtiens. Ce ſchiſme donna commencement à deux Réligions, au-lieu qu'auparavant tous les hommes n'en avoient qu'une. Thévathat ignoroit beaucoup de choſes, dont ſon frére avoit une parfaite connoiſſance; & parce que ſon orgueuil ne lui permettoit pas d'écouter *Sommonokhodom*, il n'apprit point de lui ce qui ſe paſſoit dans l'Enfer & dans le Paradis, ni la doctrine de la Métempſicoſe, ni les changemens qui s'étoient faits, & qui ſe dévoient faire dans tous les ſiécles. Mais quoi que Thévathat ne fût point Dieu, il ne laiſſa pas d'exceller dans pluſieurs ſciences, comme les Mécaniques & la Géométrie. Il mêla auſſi beaucoup de choſes dans ſa doctrine, qu'il avoit tirées, de la Réligion de ſon frére, & c'eſt ce qui rend l'une & l'autre Loi ſemblables en pluſieurs points. Elles diffétent néanmoins en ce que la Loi de Thévathat eſt beaucoup moins ſévére que celle de Sommonokhodom, car elle laiſſe aux hommes la liberté de tuer & de manger des animaux, quoi que l'uſage de ces choſes ſoit illicite & criminel.

Le mépris que Thévathat eut de ſon frére, & la guerre qu'il lui fit, furent cauſe qu'il fut précipité dans les enfers, où Sommonok-

monokhodom le vit attaché en croix, & couronné d'épines, au fond de la huitiéme demeure, & au milieu d'un feu qui le brûloit sans le consumer. Sommonokhodom oublia son ressentiment à la vuë d'un spectacle si pitoiable, & pour délivrer ce malheureux frére, il lui proposa ces trois mots à adorer *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*, dont le prémier signifie Dieu, le second Parole ou Verbe de Dieu, & le troisiéme Prêtre ou imitateur de Dieu. Thévathat consentit à adorer les deux prémiers, mais pour le troisiéme, il ne voulut jamais l'adorer, parce, disoit-il, que les Prêtres sont des hommes pécheurs, qui ne méritent aucun respect. C'est en punition de cét orgueuil qu'il souffre encore aujourd'hui & qu'il souffrira dans l'enfer, durant un grand nombre d'années.

On n'a pas de peine à conjecturer, sur le rapport du P. Tachard, que cette description du supplice de Thévathat est une fable, que les Talapoins ont inventée en partie en haine du Christianisme. Mais quant au reste, il pourroit bien y avoir quelque histoire ancienne, cachée sous l'enveloppe de ces fables. Si l'on savoit ce que signifie le nom de *Sommonokhodom*, qui paroît un mot composé, on trouveroit peut-être que *Sém* est le nom propre, & que le Thévathat des Siamois est le *Taaut* des Phéniciens, le *Thoot* ou *Thouth* des Egyptiens, & le *Teutates* des Allemans, qui passoit chez ces

nations

nations pour l'inventeur des Lettres & des Sciences. Il ne ſeroit pas étonnant que les Siamois diſſent tant de mal de *Thévathat*, puis que les Egyptiens avoient tant de mépris pour *Smy* *, qu'ils ſurnommoient auſſi *Typhon*, nom qui marquoit parmi eux tout ce qu'il y avoit de plus pernicieux, & de plus digne d'horreur. Peut-être qu'on verroit que l'eau qui ſortit tout à coup des cheveux de l'Ange-gardienne, n'eſt qu'un débordement imprévû de la Riviére de Siam, qui inonda l'armée de Thévathat.

a Les Siamois Laïques ont huit Commandemens principaux, qui conſiſtent 1. à adorer Dieu, ſa Parole, & ceux qui imitent ſes vertus; 2. à ne point voler, 3. à ne point boire de vin, ni aucune liqueur qui enyvre; 4. à ne point mentir & à ne tromper perſonne; 5. à ne point tuër ni hommes, ni animaux; 6. à ne point commettre d'adultére; 7. à jeuner les jours de Fête; 8. à ne point travailler ces jours-là. Outre ces huit préceptes, les Talapoins obſervent plus de ſix-vint régles, dont les principales ſont celles qui les obligent à ne faire qu'un repas par jour, pendant trois mois de l'année, Juillet, Août & Septembre, ce qu'ils appellent leur grand jeune; à ne point toucher de femme, à prêcher & à inſtruire la jeuneſſe.

Le

* *C'eſt apparemment Sem. Voiez Bochart en ſon Phaleg. L. I. C. I. a p.* 417.

Le P. Tachard dit ailleurs *a* que la « Loix des Siamois est compriſe en dix *b* « Commandemens comme la nôtre, mais « qu'elle est beaucoup plus sévére. Car « outre que chez eux ni la néceſſité, ni au- « cune autre circonſtance n'excuſe l'hom- « me qui péche, pluſieurs choſes, qui par- « mi les Chrêtiens *c* ne ſont que de perfe- « ction & de conſeil, paſſent parmi eux, « pour des préceptes indiſpenſables. «

Le Sr. Mortier qui vient de rimprimer cét Ouvrage, a auſſi donné au public une ſeconde édition des Tablettes Chronologiques & Eccléſiaſtiques de M. Marcel & imprimé pluſieurs autres Livres, dont on parlera dans le cinquiéme Volume de cette Bibliothéque, & dont on trouvera les titres dans la table de celui-ci.

2. Am-

a p. 415. b Il n'en marque néanmoins que huit. c Catholiques-Romains.

2. AMBASSADES DE LA COMPAGNIE HOLLANDOISE DES INDES *vers l'Empereur du* JAPON, *diviſées en trois parties; avec une Rélation éxacte des guerres civiles de ce païs-là.* En deux volumes in 8. pag. 974. A Leide chez Jordan. 1686.

C'Eſt l'Abbrégé d'un *in folio* imprimé en 1680. chez Meurs & van Someren, ſous le titre d'*Ambaſſades mémorables de la Compagnie des Indes Orientales de Provinces-Unies vers les Empereurs du Iapon &c.* Comme le Livre eſt fort commun, on ne s'amuſera pas à en faire l'extrait. On avertira ſeulement que dans la préface de cét Abbrégé on aſſure le Lecteur, qu'au lieu de quelques circonſtances inutiles, qu'on a retranchées de ce gros volume, on lui donne ici une hiſtoire plus ſuivie & mieux en ordre, *pluſieurs particularitez nouvelles & fort remarquables qu'on a tirées de plus amples mémoires* leſquels on ne nomme pas; avec une rélation des guerres civiles du Iapon plus éxacte & plus entiére, que celle qui ſe trouve dans la premiére impreſſion.

XIII.

LE VERITABLE PENITENT. *ou Apologie de la Pénitence tirée de l'Ecriture Sainte, des Saints Péres & des Conciles: par D. G. P. A Cologne chez Balthazard d'Egmond & Compag. in* 8. 360 p. 1686. & se trouve a Amsterdam chez Wolfgang.

ON auroit inséré plûtôt ce Livre dans la Bibliothéque, si le Libraire, à qui on l'avoit envoié, pour nous le remettre entre les mains, nous l'eût donné plûtôt. C'est pourquoi on prie l'Auteur de ne pas nous imputer ce retardement.

Le dessein de cét ouvrage, comme on le marque dés l'entrée, est de s'opposer au rélâchement, qui s'est peu à peu introduit dans l'Eglise Romaine, touchant la pénitence; & de faire voir: I. Que selon la Doctrine de cette Eglise, aucun pécheur ne sauroit être réconcilié avec Dieu, dans le Sacrement même de Pénitence, si l'amour de Dieu ne convertit son cœur. II. Qu'un pécheur ne sauroit appaiser la colére de Dieu, ni obtenir de lui le pardon de ses crimes, même dans ce Sacrement, s'il ne fait de dignes fruits de pénitence, ou s'il n'est sincérement disposé à en faire.

a On commence à traiter la prémiére de ces deux propoſitions générales, qui ſont comme les deux parties de ce Livre, en rapportant les preuves des nouveaux Théologiens, qui ont enſeigné qu'une crainte ſervile & ſans amour eſt ſuffiſante pour être réconcilié avec Dieu, par le Sacrement de pénitence. On tâche en ſuite de montrer que ce ſentiment eſt erroné, & qu'il a des conſéquences trés-pernicieuſes, en prouvant contre ces Docteurs *b Relâchez* 1. que l'amour de Dieu, ne rend pas plus le ſacrement de pénitence inutile, que ne fait la converſion de cœur; ſans laquelle néanmoins, ſelon tous les Théologiens même les plus commodes, nul adultére ne ſauroit obtenir devant Dieu le pardon de ſes crimes dans quelque ſacrement que ce ſoit. 2. Que c'eſt une impiété horrible, de vouloir faire paſſer pour *une torture*, l'obligation qu'on a d'aimer Dieu, pour ſe réconcilier avec lui: ou de croire qu'on ſeroit plus aſſuré du pardon de ſes offenſes, ſi on ne devoit point aimer Dieu, ſuivant l'expreſſion d'un de ces Caſuiſtes modernes, rapportée par l'Auteur. 3. Que le Catéchiſme du Concile de Trente ne favoriſe point le ſentiment qu'on appelle ici rélâché; mais qu'il enſeigne expreſſément que la douleur, qu'on eſt obligé d'avoir de ſes péchez, doit venir d'une charité qui convertiſſe

a C. II. b C'eſt le nom que l'Auteur leur donne par tout.

vertiſſe le cœur, & qui lui faſſe aimer Dieu ſur toutes choſes. 4. Que le Concile de Trente dit bien que la douleur, qui eſt conçûe par la crainte diſpoſe à la Grace, mais qu'il ne dit nullement que cette douleur ſoit ſuffiſante pour la reçevoir dans le ſacrement: & enſeigne au contraire que pour être juſtifié, il faut au moins commencer à aimer Dieu comme la ſource de toute juſtice.

On prouve enſuite [a] que ſelon la parole de Dieu, ſans l'amour divin il n'y a ni vraie converſion, ni vraie rémiſſion des péchez; & que ce n'eſt pas aimer Dieu que d'avoir regret de l'avoir offenſé, ſimplement parce qu'on craint ſes jugemens & les peines de l'enfer. On ajoûte à l'Autorité de l'Ecriture, une infinité de paſſages des Péres, de S. Chryſoſtome, de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, de Grégoire le Grand, de S. Bernard, du Pape Adrien VI, d'un grand nombre de Docteurs Modernes, & particuliérement de l'Ange de l'Ecole Romaine, Thomas d'Aquin, dont on rapporte dix-ſept Principes, qui prouvent la néceſſité de l'amour de Dieu, pour être juſtifié. La plus-part de ces paſſages ſont extrémement formels, & ceux qui ne ſeront pas bien inſtruits des maximes utiles des RR. PP. Iéſuïtes s'étonneront peut-être qu'il faille appuier de tant de preuves une vérité ſi claire, & citer S. Au-

[a] C. III.

Augustin pour prouver que rien ne nous assure de la sincérité de nôtre pénitence que la haine du péché & l'amour de Dieu; *a Pœnitentiam certam non facit nisi odium peccati & Amor Dei*; & que le désir de pécher ne peut être étouffé que par une foi qui opére par la charité. *b Desiderium peccandi non extinguitur nisi contrario desiderio rectè faciendi, ubi fides per dilectionem operatur.* L'Auteur achéve en cinq chapitres l'explication de la prémiére partie, qui régarde la Contrition: & dés le sixiéme chapitre il commence la séconde qui traite de la satisfaction.

Il y garde la même méthode, & rapporte d'abord les sentimens que les Théologiens, qu'il appelle Rélâchez, ont touchant la satisfaction. Il les compare ensuite avec ceux de l'Ecriture & de Saint Cyprien, pour en faire sentir la nouveauté, & montrer que cés opinions commodes sont directement opposées à la morale sévére de l'Evangile & des prémiers Docteurs de l'Eglise.

Dans les Chapitres suivans, *c* pour établir la nécessité de faire des œuvres de pénitence, ce qu'il appelle *Satisfaction*; il s'attache à prouver ces trois propositions.

1. Que

a Aug. Serm. 3. de Nativ. Christ.
b L. 2. Cont. adverſ. Leg. c. 7.
c C. VIII, IX, X, &c.

1. Que la néceſſité de faire penitence eſt de droit divin, & que par conſéquent les Confeſſeurs n'en ſauroient diſpenſer. 2. Que ces pénitences ſont néceſſaires, au moins dans la préparation de cœur, non ſeulement pour ſe rachéter des peines temporelles, ou pour ſatisfaire à l'Egliſe; mais principalement pour appaiſer la colére de Dieu, pour obtenir de lui le pardon de ſes péchez, & pour éviter les péines éternelles, 3. Que ces pénitences doivent être proportionnées à la méſure & à l'énormité des péchez qu'on a commis.

Il appuie la premiére propoſition ſur divers textes de l'Ecriture. Et afin qu'on ne prétende pas qu'on les doive expliquer de la converſion du cœur, & du changement de vie, il tâche de faire voir que dés les premiers tems de l'Egliſe, les Péres les ont entendus des œuvres de pénitence; & qu'ils ont crû que c'étoit par ces travaux, qu'on devoit appaiſer la colére de Dieu, & obtenir de lui le pardon de ſes offenſes. Sur quoi il cite divers paſſages de Tertullien, de ſaint Cyprien: & des autres Péres tant Grecs, que Latins. Enfin pour rendre cette premiére propoſition inconteſtable, parmi les Catholiques Romains, il explique la doctrine du Concile de Trente ſur ce ſujet, & prétend qu'elle eſt en cela trés-conforme à celle des S.S. Péres.

A l'é-

A l'égard de la ſeconde propoſition; aprés avoir remarqué en paſſant, que les Théologiens, qu'il appelle Rélachez, ne s'éloignent pas de ce que Luther, Melanchton & Calvin ont dit des pénitences, qui ont été ſi longtems en uſage dans l'Egliſe; il entreprend de prouver par l'Ecriture, par les Péres, & par les Conciles, que les pénitences qu'on impoſoit, n'étoient pas ſeulement pour ſatisfaire à l'Egliſe, & pour réparer le ſcandale qu'on avoit donné aux fidéles; mais pour fléchir la miſéricorde de Dieu, & pour en obtenir la rémiſſion de ſes crimes.

On vient enfin à la troiſiéme propoſition, & on en tire auſſi les preuves de l'Ecriture Sainte, des Péres, & des Conciles; dont on rapporte les paroles: on répond aux argumens des Théologiens commodes, & on conclut par une exortation que l'on adreſſe aux pécheurs, qui n'eſt qu'un tiſſu des paroles de l'Ecriture, & de ce que Tertullien & Saint Cyprien ont dit de plus fort pour la pénitence & contre les Prêtres rélâchez. Dans les chapitres 25 & 26 on marque diverſes pratiques de pénitence, dans leſquelles les pécheurs peuvent s'exercer. Et afin qu'ils ne s'en croient pas exempts à cauſe des Indulgences & des Jubilez: on emploie tout le dernier chapitre à prouver que ces Indulgences, ou Jubi-

lez

lez n'exemtent point de faire pénitence; mais qu'elles ne ſont données que pour ceux qui ont beaucoup pleuré, beaucoup prié, & en un mot pour ceux qui ont fait la plus grande partie de la pénitence, que la grandeur de leurs crimes les oblige de faire; ou qui n'aiant ni les forces ni le tems de l'accomplir, en ont pourtant un véritable deſir. Ceux qui ont lû la premiére partie du Grand Catéchiſme du P. Hazart Jéſuite, y rémarquent preſque tous les ſentimens, toutes les preuves & tous les raiſonnemens, qui ſont rapportez & refutez dans cét ouvrage. Mais outre les Peres de cette ſocieté, il y a pluſieurs autres Théologiens de la Communion Romaine, qui enſeignent les mêmes rélâchemens.

XIV.

TRAITE' DE L'AIMAN *Diviſé en deux parties: la premiére contient les expériences, & la ſeconde les raiſons que l'on en peut rendre.* Par M. D... A Amſterdam chez Wetſtein in 12. pag. 140. avec 33. figures en taille-douce 1687.

COmme on a découvert les effets de l'Aiman, avant que d'en chercher les raiſons,

taiſons, l'Auteur de ce Traité a cru devoir rapporter d'abord les expériences les plus conſiderables, que l'on a faites touchant les vertus de l'Aiman, & en ſuite propoſer le principe le plus probable, dont on ſe ſoit ſervi pour expliquer ces effets. Il n'a pas eu deſſein de nous donner une nouvelle hypothéſe pour cela, ni de nous faire remarquer de nouvelles proprietés dans l'Aiman, mais ſeulement de dire, avec autant de clarté & de brieveté qu'il pourroit, ce que les Philoſophes en ont écrit de plus curieux & de plus vrai-ſemblable. En effet on n'avoit point encore vû de Traité ſur cette matiére ſi court, ſi complet & ſi clair en même temps.

a Aprés quelques réflexions ſur les noms que les Grecs, les Latins, les Allemands, les Italiens, lés Eſpagnols, les Anglois & les François ont donné à l'Aiman, on remarque qu'encore qu'il ſe trouve par tout où il y a des mines de fer, il n'a néanmoins pas la même couleur par tout. On en voit qui a la couleur du fer qui n'eſt pas encore travaillé, on en trouve du rougeâtre, & du noirâtre: mais il eſt aſſés rare d'en rencontrer qui ait beaucoup de force. Les Anciens en ont eu quelque connoiſſance, & ont ſu qu'il ſe joignoit au fer, mais ils ont entiérement ignoré la proprieté qu'il a de ſe tourner vers le Pole, puis qu'ils n'ont pas dit un mot de cette derniére proprieté,

a P. I. Ch. I. & ſuiv.

quoi qu'ils aient beaucoup parlé de la prémiére. Auſſi on aſſure que l'inventeur de l'éguille aimantée fut un certain *Iean Goja de Melphi*, bourg du Roiaume de Naples proche de Saleine. Il vivoit vers l'an 1300. D'autres en attribüent l'invention aux Chinois, de chez qui *Paul Venitien* fameux voyageur, qui vivoit l'an 1260 l'apporta en Europe.

a C'eſt là ce que l'on ſait touchant l'origine de la Bouſſole ; on paſſe aprés cela aux proprietés de l'Aiman, que voici en peu de mots. 1. *L'Aiman s'unit au fer*, ce que l'on appelle mal à propos ſa vertu d'attirer le fer, puiſque cette union ſe fait par une véritable impulſion, & qu'il n'y a point, à proprement parler, *d'attraction*, comme l'Auteur le fait voir. Ce n'eſt pas qu'il ſoit vrai, comme l'a dit Ptolomée, *b* qu'il y ait des Iles aux Indes, où les vaiſſeaux, dont les parties ſont unies avec des clous de fer s'arrêtent, à cauſe de la grande quantité de *la pierre d'Hercule* (c'eſt un des noms de l'Aiman en Grec) *qui s'y trouve*. L'Auteur reprend Gonzales d'Oviedo, & Olaus Magnus d'avoir dit quelque choſe de ſemblable. 2. *L'Aiman peut tenir le fer ou l'acier ſuſpendu à certaine diſtance, quoi qu'il ne le touche pas.* Il eſt faux néanmoins que la Moſquée, où eſt le corps de Mahomet ſoit incruſtée d'Aiman, & que ſon tombeau ſoit

a Chap. V. & ſuiv. juſqu'au XVII. *b Lib. VII. c. 2.*

soit suspendu au milieu, comme l'ont dit quelques voiageurs peu dignes de foi : au contraire ce tombeau est posé à plate terre au milieu de cette Mosquée. L'Auteur croit que ce qui a donné lieu à la fable que l'on vient de rapporter, c'est que dans la même Mosquée il y a un gros Aiman attaché à l'un des côtés de la muraille, duquel pend un croissant d'argent, qui y tient par une petite chaine d'acier. 3 *Que l'union du fer à l'Aiman est réciproque, & que l'on peut aussi dire que le fer s'unit à l'Aiman s'unit à un autre Aiman* : On le fait voir par diverses expériences, que l'on rend plus claires & plus sensibles par des figures, ce que l'on a eu soin de faire dans tout l'Ouvrage, toutes les fois que l'on rapporte quelque experience. 4. L'*Aiman présente toûjours le même côté au Nord & l'autre côté au Sud.* Il semble que l'on ne peut avoir découvert cette proprieté de l'Aiman que par hazard en le laissant flotter sur l'eau dans une petite gondole. Aiant ainsi réconnu les Poles de l'Aiman, on s'est confirmé dans cette pensée, en jettant dessus de la limaille d'acier, qui est autrement disposée vers ces endroits que vers les autres, & par d'autres expériences, dont l'Auteur rapporte quelques unes. 5. *Ordinairement les Poles de l'Aiman sont inégaux en force, & ils sont aussi pour l'ordinaire diametralement opposés*, quoi qu'il arrive quelquefois qu'ils sont situés assés irréguliérement. 6.

L'Aiman communique ſa vertu au fer qu'on lui a froté, ou qui en a paſſé à certaine diſtance. On peut voir dans l'Auteur comment il s'y faut prendre, lorſque l'on veut bien aimanter un morceau de fer. 7. Non ſeulemant l'Aiman communique au fer ſa proprieté d'enlever un autre fer, *mais il lui donne auſſi des Poles qui ſe dirigent vers ceux du monde.* C'eſt ce qui ſe voit clairement par la Bouſſole: ſur quoi il faut remarquer que ces Poles ſont differents de ceux de l'Aiman, c'eſt à dire que la pointe de l'aiguille, qui aura été touchée au côté de l'Aiman que l'on nomme Nord, ne ſe tournera pas vers le Nord comme l'Aiman, mais vers le Sud & l'autre au contraire. 8. *Quand un Aiman a été coupé en deux parties ſuivant ſon Axe, lors qu'on les veut rejoindre, une des parties ſe tourne toûjours d'un ſens oppoſé à la ſituation qu'elle avoit avãt que d'être coupée & lors qu'on le coupe perpendiculairement à l'axe, il ſe fait de nouveaux Poles aux faces de la Section.* 9. *Lors qu'aiant préſenté aux Poles d'un Aiman le Pole d'un autre Aiman, ils ſe joignent, lui préſentant le Pole oppoſé ils ſemblent s'éviter*, ce qui arrive auſſi à l'égard des aiguilles aimantées. 10. *Une Aiguille étant en équilibre avant qu'être aimantée, elle perd cét équilibre aprés avoir touché à l'Aiman.* Audeça de la ligne la pointe qui regarde le Pole Septentrional eſt inclinée vers la terre, & le contraire arrive dés qu'on

qu'on a paſſé la ligne: ce qui oblige les Pilotes d'ajoûter au côté qui paroit le plus leger un peu de cire pour rendre l'équilibre à l'aiguille,& d'augmenter ou de diminuer le poids de la cire a meſure qu'ils s'approchẽt, ou s'éloignent de la ligne, où l'aiguille n'a pas beſoin de cire pour demeurer en équilibre. L'Auteur donne quelques moiens pour reconnoître de combien de degrez l'aiguille eſt inclinée,& remarque que dans les païs qui ſont vers le 49 ou 50 dégré d'élévation,l'aiguille demeure inclinée à l'horiſon d'environ 70 degrez. 11. *On peut augmenter ou diminuer la force de l'Aiman* par divers moiẽs que l'Auteur marque, *mais s'il la perduë entiéremẽt õ ne la ſauroit rétablir.* 12. Enfin quoi que les aiguilles tournẽt toûjours un de leurs bout vers le Nord,on a remarqué *qu'elles en déclinent ſouvẽt de quelques degrez à l'Eſt ou à l'Oueſt.* Il y a plus de cent ans qu'elle déclinoit de ſix degrez à l'Eſt, ſoixante ans aprés ſa déclinaiſon étoit à peine d'un ſeul degré du même côté. M. de la Hire de l'Académie Roiale des Sciences & Profeſſeur Roial en Mathématiques remarqua à Paris, vers la fin de l'année 1684, qu'elle déclinoit de quatre degrez, dix minutes Nord-ouëſt. A préſent elle n'y décline preſque que d'un degré.

II. Ce ſont là les expériences que l'on raporte touchant l'Aiman: voici le principe général,par lequel on explique *a* tous ces effets. C'eſt 1. que la terre eſt faite de maniére

a C. 2. c. 1.

qu'il ſort continuellement de ſes poles une matiére tres-ſubtile, impalpable & inviſible, qui circulant en elle-même & autour d'elle y rentre par le pole oppoſé à celui d'où elle eſt ſortie, & paſſe par des pores paralleles à ſon axe. 2. Que les pores, par leſquels cette matiére doit paſſer, ſont garnis de certaines particules, qui, comme de petits poils, ſont couchées d'une façon, qui permet bien à cette matiére de paſſer par deſſus en certains ſens, mais qui ſe hériſſeroient, & boucheroient les pores, ſi la matiére ſe préſentoit pour paſſer à ſens contraire. 3. Que chaque Aiman a deux poles comme la terre, & eſt diſpoſé de la même maniére qu'elle.

Ceux qui ont quelque connoiſſance de la maniére, dont les Cartéſiens appliquent leur ſuppoſition d'une maniére cannelée aux effets de l'Aiman, appliqueront ſans peine le principe de l'Auteur aux phénoménes que l'on a rapportés : & ceux qui n'ont pas aſſés de connoiſſance de cette matiére pour faire d'eux-mêmes application de ce principe pourront lire en moins de deux heures ce que l'Auteur en dit. Comme les Chapitres de la Seconde Partie répondent à ceux de la prémiére, on y verra pluſieurs choſes expliquées plus au long qu'elles n'avoient été dans la prémiére, & l'on y trouvera diverſes nouvelles expériences concernant les mêmes choſes. Par exemple, on verra au long dans le Chap.

XIII.

XIII. la maniére d'armer l'Aiman, c'eſt à dire de garnir chacun de ſes poles d'une pétite plaque de fer, pour en augmenter la force. On peut encore apprendre en cet endroit quelque choſe de la configuration des parties inſenſibles du fer & de l'acier. a L'Auteur rémarque que lors qu'on forge du fer; les pétites parties dont il eſt compoſé ſe diſpoſent en long, & ſe rangent comme de pétites aiguilles toutes d'un même ſens dans la longueur du fer, & qu'il faut obſerver de prendre l'armure de l'Aiman, de maniére que la longueur de ſes pétites parties réponde à l'extrémité de l'armure, qui doit lever l'autre fer que l'on lui préſentera. L'Auteur en aiant fait faire une de la ſorte, & une autre priſe & appliquée au ſens contraire, c'eſt à dire dans laquelle les pétites parties étoient en travers, a réconnu que la prémiére lévoit un quart plus peſant que l'autre. Il a encore rémarqué *b* qu'une lame de fer qui n'eſt point trempée ſe caſſe difficilement, & que lors qu'elle eſt caſſée l'endroit de la caſſure régardé avec un microſcope paroit comme de pétites pointes d'aiguille qui piquent même lors que l'on y met la main. L'autre au contraire, ajoûte l'Auteur, ſe caſſe facilement, & l'endroit de la caſſure paroît tout grénu, & preſque comme de pétites boules ou de pétits cubes, & n'eſt nullement piquant. Il en rend enſuite

a P. 95. & ſuiv. b. P. 97.

les raiſons Philoſophiques, que l'on pourra lire dans l'Original.

Comme on ne peut reconnoître la Déclinaiſon & la variation de l'Aiman que par le moien d'une ligne Méridienne, l'Auteur donne au XV. Chap. ſix différentes maniéres de la tracer. La premiére conſiſte à couper un tronc d'un arbre qui ſoit bien expoſé au vent & au Soleil horizontalement, & à remarquer en quel endroit les cercles excentriques que l'on y voit ſont plus ſerrez, & l'endroit où ils ſont le plus éloignez les un des autres. Ce dernier marque le Midi, & le premier le Septentrion. Mais comme on ne peut pas toûjours s'aſſurer ſur cette expérience, on ne fait que la propoſer en paſſant, & l'on dit auſſi que ceux qui ſe mêlent d'Agriculture doivent obſerver cela, & que lors qu'on tranſplante un arbre il faût avoir ſoin de le mettre dans la même ſituation, où il étoit à l'égard du Nord & du Sud. Les trois maniéres ſuivantes de trouver la ligne Méridienne, s'éxécutent par des points d'ombre. La cinquiéme maniére ſe pratique par deux ombres d'ũ fil élevé perpendiculairement, & priſes à deux hauteurs égales du Soleil. Enfin on fait voir qu'on peut trouver la ligne Méridienne par deux hauteurs égales de deux étoiles.

On finit cét ouvrage par la deſcription de quelques machines curieuſes faites avec l'Aiman, & l'on renvoie ceux qui en voudront ſavoir davantage à Bettinus, Kirker, Schot.

Schortus & aux autres qui ont traité de cette matiére. On n'a plus rien à dire sur ce livre, si ce n'est que l'Auteur à tâché de se proportionner à la portée de toutes sortes de personnes. Il n'a pas supposé que tous ceux qui le liroient seroient déja ou Physiciens ou Géométres: au contraire il s'est efforcé de se rendre intelligible à ceux-là même qui ignorent la Géométrie & la Physique.

XV.

S. CLEMENTIS *Epistolæ duæ ad Corinthios, Interpretibus* Patricio Junio, Gottifredo Vendelino, & Ioh. Bapt. Cotelerio. *Recensuit & Notarum Spicilegium adjecit* Paulus Colomesius *Bibliothecæ Lambethanæ Curator. Accedit* Thom. Brunonis *Canonici VVindesoriensis Dissertatio de* Therapeutis *Philonis. His subnexa sunt Epistolæ, aliquot sin gulares, vel nunc primùm editæ, vel non ita facilè obviæ.* Londini. Impensis Iac. Adamson. 1687. in 12. pag. 377.

I. CEs Epîtres de S. Clément, que l'on ne connoissoit que par quelques citations des Anciens, ont été mises au jour pour la premiére fois, il y a plus de 40. ans par *Patricius Iunius* qui les trouva jointes à la fin du nouveau Testament, dans le fameux MS. d'Alexandrie. Ce savant homme y joignit une Version Latine & des notes. *Guillaume Burton* les traduisit en Anglois

en 1647, & y ajoûta auſſi des rémarques de ſa façon beaucoup plus amples que celles de Junius. L'Edition de ce dernier étant bien-tôt dévenu rare, on l'imita à Helmſtadt en 1654. & *Ioachim Iean Maderus* y joignit une nouvelle Préface. On a vu depuis ce tems-là l'édition en 12. de M. Fell Evêque d'Oxfort, & celle de M. Cotelier *in folio*. En voici une cinquiéme que nous devons aux ſoins de *M. Colomiés*, qui a conferé les Editions précédentes avec le MS, d'où elles ont été tirées, & a rémarqué que le ſavant Iunius s'étoit quelquefois mépris & avoit lû dans ce MS. autrement qu'il n'y a, On en apportera un exemple aprés avoir dit un mot d'une petite Diſſertation, que M. Colomiés a fait mettre au dévant de St. Clement, & qui eſt intitulée: *De Clementis & ejus Epiſtolarum tempore, Vendelini divinatio.* Ce Vendelin a été Précepteur du fameux Gaſſendi & eſt mort Chanoine de Gand. Il croit que S. Clément étoit à peu prés de l'âge de S. Iean l'Evangeliſte, & a vécu autant que lui étant mort la troiſiéme année de l'Empire de Trajan, à *Cherſone* dans le *Pont* où il avoit été rélegué, Les Anciens tombent tous d'accord que S. Clément a été Evêque de Rome, mais ils ne s'accordent pas ſur le tems auquel il l'a été, ni ſur l'ordre qu'on lui doit donner dans la liſte des prémiers Evêques de cette ville; Baronius lui même a avoüé qu'il n'étoit pas bien aſſuré de l'ordre

de

de la succession des Evêques jusqu'à l'an CLXXIX. Vendelin entreprend dans cette Dissertation de soudre ces difficultés, par le moien des anciens Bréviaires & Martyrologues, aprés quoi il parle du tems auquel les Epitres de S: Clement ont été écrites. Comme sa Dissertation est extrémement courte, on y renvoie le Lecteur. On rémarquera seulément que, selon cet Auteur, S. Pierre étant sur le point de partir de Rome l'an 55. de I. C. pour l'Angleterre, il établit *Linus* pour gouverner l'Eglise de Rome dans son absence, où étant rétourné l'an 66, il la trouva sans Pasteur, Linus étant mort pendant son absence. Peu de tems aprés aiant été mis en prison, il établit *Clement* en la place de *Linus* vers le tems de la Pâque, l'an 67 peu de mois avant sa mort. S. Clément tint le siége 9 ans 11 & 12 jours, aprés quoi il s'excita de grandes contestations dans l'Eglise de Rome, qui obligérent S. Clement de se défaire de l'Episcopat. On ne pouvoit souffrir, si l'on en croit Vendelin, que S. Clement eut succedé au Siége de Rome, comme en vertu du Testament de S. Pierre, de peur que cet exemple ne rendit l'Episcopat hérédi-taire, & S. Clement aiant déclaré *que si c'étoit à cause de lui que ces contestations étoient arrivées, il étoit prêt de se rétirer en quelque endroit du monde que l'on voudroit*, on le prit au mot & l'on élut *Cletus* en sa place, auquel succédérent Anaclet, Evari-

ſte, Aléxandre, Téleſphore &c. dans l'ordre qu'on les vient de nommer.

Vendelin croit que la premiére Epître de S. Clement, comme on la nomme ordinairement, fut écrite par ce ſaint homme, non en ſon nom particulier, mais en celui du Clergé de Rome l'an 95 aprés la mort d'Anaclet, & pendant la vacance du Siége, quoi que ſelon lui, Evariſte eût été marqué pour ſuccéder à Anaclet. Ainſi cette lettre fut ecrite pendant les plus violentes perſécutions de Domitien, mais Vendelin prétend que celle que l'on appelle la ſeconde a été écrite dans un tems, auquel l'Egliſe Chrêtienne jouïſſoit d'une entiére paix, l'an 75; de ſorte que la ſeconde auroit été écrite vint ans avant la premiére. Il ſe fonde principalement ſur une Lettre de Denys Evêque de Corinthe au Pape Sotére, écrite environ l'an 167. ou Denys parle ainſi à l'Egliſe de Rome: *a. Nous avons célébré aujourd'hui le Dimanche auquel nous avons lu vôtre Epître, que nous liſons toûjours pour nôtre inſtruction, auſſi bien que la précédente que Clément nous avoit écrite.* Il croit que cette derniére eſt celle que l'on appelle la ſeconde de S. Clément, & que l'autre eſt la prémiére, que Clément d'Alexandrie nomme auſſi, ſelon la remarque de M. Colomiés, *l'Epître des Rom. aux Corinth.*

On trouve aprés la Diſſertation de Vendelin les deux Epîtres de S. Clémẽt en Grec & en

a Euſeb. lib. IV. c. 29.

& en Latin, la premiére de la Version de Iunius & la seconde traduite par Vendelin. M. Colomiés y a joint de petites notes où 1. il corrige quelques endroits du texte, que Iunius avoit mal transcrits de l'Original. Par exemple dés la premiére page, il y a selon l'édition de Iunius: *Que la grace & la paix qui viennent de Dieu Tout-puissant par I. Christ, vous soient abondamment répandues* (ἐφ' ὑμῶν ἰδίως, καὶ ἐν' ἀλλήλοις. Διὰ γινομένας ἡμῖν συμφορὰς καὶ παρεμπτώσεις &c.) *sur les particuliers d'entre vous, & sur les uns envers les autres. Nous avons pensé, nos chers fréres, un peu plus tard que nous n'aurions fait à ce que vous nous avez demandé, à cause des malheurs & des accidents qui nous sont arrivez* &c. Mais selon le MS. d'Alexandrie la phrase est beaucoup plus nette, puis qu'il y a: *Que la grace & la paix* &c. *vous soient données abondamment. A cause des malheurs imprévus & des accidents qui nous sont arrivez coup sur coup, nous avõs pẽsé* &c. δι' ἀφιδίους καὶ ἐν' ἀλλήλοις γινομένας ἡμῖν συμφορὰς καὶ παρεμπτώσεις. M. Colomiés remarque encore en un endroit, ou deux que l'on s'est éloigné de l'original, mais ces passages ne sõt pas de l'importance de celui que l'on vient de citer. 2. On voit dans ces notes quelques conjectures, & quelques varietez de lecture tirées de Clémẽt d'Alexandrie, qui a cité plusieurs fois S. Clément de Rome & dont on marque ici tous les endroits, comme des autres Anciens, qui ont cité le dernier Clément. 3. M. Colomiés corrige en quelques endroits

la Verſion Latine, 4. Il explique divers mots de l'Original. 5. A l'occaſion de S. Clement il fait des rémarques de Critique, ou concernant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ainſi à l'occaſion de ce que S. Clement dit §. v. de la mort de S. Pierre & de S. Paul, il dit que le tems de leur mort n'eſt pas aſſuré. Un Concile ténu à Rome ſous le Pape Gelaſe dit *que les Hérétiques prétendent que S. Pierre & S. Paul ont récu la couronne du martyre en divers tems* : & néanmoins c'étoit le ſentiment de Iuſtin Martyr & de S. Irénée, qui ont dit que Saint Paul étoit mort cinq ans aprés S. Pierre. Ç'eſt ainſi que *Philaſtrius* a conté entre les Hérétiques ceux qui donnent aux jours de la ſémaine les noms des ſept Planetes, quoi que S. Ignace & Iuſtin Martyr aient ſuivi en cela l'uſage reçu.

S. Clement dans le Chap. XXVIII. cite un paſſage des Pſaumes ſous le nom de γεγραπται *l'écrit*, ſur quoi on rémarque que Mr Voſſius s'eſt trompé, lors qu'il a dit que ce mot étoit de l'invention d'*Aquila*, & cela ſemble nous apprendre que le mot de *Chetoubim* כתובים *écrits* pour marquer *les Pſaumes, les Proverbes, Iob* & les autres livres que les Iuifs comprennent aujourdui ſous ce nom n'eſt pas nouveau.

II. Il y a eu en Angleterre pluſieurs ſavans hommes qui aiant conſumé toute leur vie dans l'étude de l'Antiquité, ſemblent n'avoir étudié que pour leur ſatisfaction

parti-

particuliere, sans se soucier de faire part au public de leurs rares connoissances. Tels ont été *Richard Thomson*, *Gerard Langbaine* & *Matthieu Bustus*, dont le peu d'écrits qui nous reste ne sert presque qu'à nous faire connoître ce que ces grands hommes auroient pû faire s'ils avoient voulu. M. Colomies y ajoûte *Thomas Bruno* Chanoine de Windsor, qui a bien laissé plusieurs récueils à M. Vossius son ami, mais dont il n'y a presque rien qui soit en état d'être imprimé. La Dissertation que nous en avons ici *de Therapeutis Philonis adversus Henr. Valesium* s'est trouvé par bonheur achevée, & c'est à M. Vossius, qui l'a communiquée à M. Colomiés, que le public en est rédevable. On trouve entre les Ouvrages de Philon un Traité *de la vie Contemplative*, où il décrit la maniére de vivre d'une espéce d'Essées, qui démeuroient proche d'Alexandrie, & qui s'appliquoient uniquement à la contemplation. Il y avoit des Essées répandus dans toute l'Egypte, qui envoioient les plus vertueux d'entre eux habiter une colline qui est prés du lac de *Marie*, dans un lieu assés agréable & qui n'est pas éloigné d'Alexandrie. Ils vivoient là d'une maniére fort dévote & fort austére, & *a* Eusebe a cru que lorsque S. Marc alla prêcher l'Evangile en Egypte, il les convertit à la foi Chrétienne. *Ioseph Scaliger* a repris *b* assés aprement

a Lib. 2. cap. 17. b De Emend. Temp. Lib. 6.

âprement Euſébe à cauſe de cela, & ſoûtient que ces *Therapeutes*, comme les nomme Philon, n'ont jamais été Chrêtiens, mais ſeulement Iuifs Eſſéens. M. de Valois dans ſes Annotations ſur Euſébe ſoûtient bien avec Scaliger que les *Therapeutes* n'embraſſérent point le Chriſtianiſme & en apporte même quelques nouvelles raiſons, mais il nie qu'ils aient été non plus une eſpéce d'Eſſcéns. Il veut que ç'ait été une eſpéce de Philoſophes Iuifs qui étoient tout apliquez à la cõtemplation, à la lecture de la Loi & des Prophétes, & à la priére. Il en apporte pluſieurs raiſons que l'on pourra voir dans l'Original M. Bruno entreprend dans cette Diſſertatiõ de réfuter & Scaliger & M. de Valois. Il ſoûtient que les *Eſſéens Contemplatifs* qui étoient proche d'Aléxandrie furent convertis par S. Marc, contre ces deux Savans, & tâche de faire voir que M. de Valois en particulier a eu tort de dire que les contemplatifs n'étoient point Eſſéens.

Pour ce qui eſt de ce dernier ſentiment on ne s'y arrêtera pas, parce qu'il eſt particulier à M. de Valois, & qu'on en peut lire la réfutation dan- M. Bruno, en un démi-quart d'heure. Il eſt entré dans la penſée que les Therapeutes de Philon s'étoient convertis au Chriſtianiſme 1. parce que l'on trouve, dans *l'Hiſtoire Lauſiaque* de *Palladius*, une deſcription d'un lieu, où ſe tenoient les anciens Moines Chrêtiens d'Aléxandrie, toute ſemblable à celle que Philõ dõne

de la

de la demeure des Thérapeutes, & qu'il n'y a pas d'apparence, que deux cens ans après le tems de Philon, les Moines Chrêtiens aient pu chasser les Iuifs de cét endroit, puis qu'en ce tems-là les Iuifs étoient plus puissans qu'eux en Egypte. Il y a bien plus d'apparence que S. Antoine & quelques autres solitaires de la Thébaïde se joignirent à des Chrétiens, qui vivoient déja d'une maniére fort austére, & y introduisirent les régles de la vie Monastique, peu de tems avant celui auquel Palladius à vécu. 2. Etant trés-certain que du tems de Ioseph il y a eu trois sectes parmi les Iuifs, des Pharisiens, des Saducéens & des Essénes, & que ces Sectes n'ont pas d'abord été éteintes, il est étonnãt que depuis ce tems-là il ne soit plus parlé des Essénes. Mais cela ne paroîtra plus surprénant, selon M. Bruno, si l'on dit que ces Essénes embrassérent le Christianisme. Scaliger, suivant le sentiment de cét Auteur, a bien prouvé que les Essénes, demeurant Essénes, c'est à dire Iuifs, ne pouvoient pas être Chrêtiens, mais il n'a point prouvé qu'ils ne le soient point dévenus en abandonnant le Iudaïsme. Il s'étend plus au long à réfuter M. de Valois.

Ce savant hõme avoit dit particuliérement que Philon avoit remarqué que les Thérapeutes avoient des écrits de quelques Anciens Auteurs de leur Secte, qui avoient interpreté la Loi d'une maniére allégorique, ce qui ne peut convenir aux Chrêtiens,

qui

qui n'avoient alors aucun ancien Auteur de leur Secte. M. Bruno répond à cela que ce pouvoit être quelques anciens Auteurs Iuifs, qui depuis le tems des Ptolomées avoient expliqué la Loi d'une maniére Allégorique, & avoient ainſi rendu les Iuifs plus propres à récevoir l'Evangile, que s'ils étoient toûjours attachés à la ſeule lettre de la Loi. Tels étoient *Eleazar* & *Ariſtobule*, dont parle Euſebe dans ſa *Preparation Evangelique* Liv. VIII. c. 9. Il ſe peut faire que S. Marc renvoiât les Eſſéens convertis à ces livres, pour s'y cõvaincre de la vérité de l'Evangile, en voiant quela loy y étoit expliquée d'une maniére conforme à ce qu'il leur diſoit. M. Bruno croit même que c'eſt à ſes livres que Ieſus Chriſt avoit égard lors qu'il diſoit aux Iuifs : *Récherchés les Ecritures, ce ſont elles qui parlent de moi* [a] parce qu'à prendre à la Lettre les Prophéties, il n'eſt pas aiſé d'y trouver de quoi ſe former une idée claire du Meſſie. Il faloit bien en effet que les Chrétiens ſe contentaſſent en ce temps-là, des livres des Anciens Iuifs, puis que ſous l'Empereur Claude les livres du Nouveau Teſtament n'étoient pas encore publiés. On n'en dira pas d'avantage touchant la Diſſertation de M. Bruno ; elle eſt ſi courte que ceux, qui voudront examiner ſon ſentiment, pourront la lire en moins d'une heure.

III.

[a] *Iean V*, 39.

III. M. Colomiés a fait ajoûter à la fin de ce Volume un récueil de LV. Lettres de divers savans hommes du siecle passé & de celui ci. Il y en a plusieurs qui n'avoient jamais été imprimées, & l'on assure que l'on trouvera celles qui ont déja paru plus correctes dans cette Edition, ou au moins qu'elles étoient devenuës si rares qu'il n'étoit pas facile de les trouver. Il n'y a point de question traitée dans ces Lettres, mais on y peut voir quelques évenemens du tems auquel elles ont été écrites, ou quelque circonstance concernant la vie de ces grands hommes, ou d'autres endroits qui divertiront ceux qui aiment à s'instruire des moindres choses, qui régardent les mœurs, ou le genie de ceux que leur savoir ou leurs emplois ont rendu illustres. On voit par exemple une petite adresse de P. *Du Moulin* dans la Lettre XV. à *Lancelot Andrevves* Evêque de Winton. P. Du Moulin écrivant à cet Evêque appelle l'Episcopat une chose reçuë depuis le siecle qui a suivi celui des Apôtres, *rem à sæculo Apostolis proximo receptam*; mais, comme l'Evêque le lui réproche, il avoit d'abord écrit *à sæculo Apostolorum* depuis le siecle des Apôtres. En suite il avoit effacé le mot *d'Apostolorum*, & y avoit substitué ceux *d'Apostolis proximo*, en sorte néanmoins qu'on pouvoit lire ce qu'il avoit écrit la prémiére fois. L'Evêque le soupçonne d'avoir fait cette correction en faveur de ceux qui étoient attachés au sentiment

timent des Presbytériens, & de n'avoir effacé qu'à demi le mot, qu'il avoit d'abord écrit pour faire conjecturer qu'il n'étoit pas zélé Presbytérien puiſque ce mot lui étoit échappé. Car au reſte la Lettre eſt ſi courte, qu'il étoit aiſé de la tranſcrire, ce qu'il auroit ſans doute fait écrivant à une perſonne de la qualité d'Andrevves, s'il n'avoit eu le deſſein que l'on vient de marquer.

Toutes ces Lettres ſont aſſez courtes, & il y en a un bon nombre qui ont été écrites par des Anglois. On peut voir entre autres la XLII. qui eſt adreſſée à *M. Antoine de Dominis*. C'eſt *Ioſeph Hall* qui lui écrit, & qui lui témoigne être extraordinairement ſcandaliſé des bruits qui couroient alors touchant cét Archevêque, & qui ſe trouvérent véritables dans la ſuite. C'eſt qu'il ne vouloit ſortir de l'Angleterre, que pour retourner dans le ſein de l'Egliſe Romaine. Cette Lettre eſt trés-belle & tout à fait digne d'être luë, quoi qu'elle ne fît alors aucun effet. On en trouvera encore quelques autres, qui ne ſont pas moins curieuſes comme la LI, quoi qu'on y traite aſſez mal S. Auguſtin, ſous le nom de *Traducianus*.

XVI.

XVI.

1. ÆGIDII MENAGII *Poëmata. Octava Editio & quam solam ipse Menagius agnoscit.* Amstelod. apud. H. Westenium 1687. pag. 344.

QUoi que l'Auteur *a. des jugemens des Savans*, n'ait rien oublié pour décrier les Poësies de M. Ménage, en voici une huitiéme Edition plus correcte que les autres. Si elles étoient moins connuës, qu'elles ne le sont, ou pourroit dire ici qu'il y en a de Latines, de Gréques, de Françoises & d'Italiennes, & que l'on y trouve presque de toutes sortes de vers. Mais aprés huit Editions on ne peut rien apprendre de nouveau au public touchant ces Poësies, si ce n'est qu'on y a ajoûté quelques nouvelles piéces, & corrigé quelques endroits des vieilles. Il est vrai qu'on ne peut pas indiquer ces additions & ces changemens, parce qu'on n'en a point d'autre édition que la derniére, dont l'Auteur nous a fait l'honneur de nous faire présent. Si quelcun a cette curiosité, il n'a qu'à la conferer avec les précédentes.

Le même Libraire qui vient de nous donner

ner les Poëſies de M. Menage, va bientôt mettre ſous la preſſe ſon Diogene Laërce, l'Edition d'Angleterre étant devénuë ſi rare qu'on ne la trouve plus. M. Menage a pris la peine de la corriger & de l'augmenter, & M. Meibom, connu par ſes ouvrages, y ajoûtera des notes, ce qui rendra cette Edition plus utile & plus correcte que celles qui ont parû jeſqu'à preſent.

XVII.

HET GEBRUYK VAN HET RECTANGULUM CATHOLICUM, GEOMETRICO-ASTRONOMICUM. *De l'uſage du Rectangle Vniverſel, Geometrique & Aſtronomique, qui peut ſervir de Compas de proportion, d'Aſtrolabe Géometrique, de Quadran univerſel & de pluſieurs autres inſtrumens; & par le moien duquel on peut faire toutes les operations qui dépendent de la proportion; comme meſurer tous les angles d'un champ, trouver toutes ſortes d'éloignement, de hauteurs, de profondeurs &c, même ſans conter, faire toutes ſortes de montres ſolaires & de calculs aſtronomiques:* par HENRI GASPAR NUIS, Avocat. A Zvvol chés G. Tydeman, Marchand Libraï-

Libraire, : in 4. 1686. 462. p.p. & ſe trouve à Amſterdam chés Wasberge.

ON nous donne ici la deſcription d'un Inſtrument nouvellement inventé, qu'on eſpere devoir être d'un grans ſoulagement à ceux qui étudient les Mathématiques, puis qu'il les délivrera de la peine de faire de longs & d'ennuyeux calculs, & qu'avec ce ſeul ſecours ils pourront vénir à bout de toutes les opérations de la Trigonométrie, & de l'*A*ſtronomie & de tout ce qu'on fait par le moien du Compas de proportion, du Cartier Anglois & de l'Aſtrolabe. On aſſure même qu'il pourra ſervir à ceux qui s'occupent à l'art des Fortifications, de l'Artillerie & de l'Architecture, comme auſſi à ceux qui s'appliquent à la Perſpective & à l'Optique. Ce qu'il y a de plus commode eſt que cet inſtrument ne coûte guére plus qu'un Compas de proportion ordinaire, & beaucoup moins qu'un Aſtrolabe. *Guillaume Bramer*, Artiſan de Zvvol, en fait de cuivre à un pris aſſés médiocre, & ſi l'on ne veut pas faire céte dépenſe on peut ſe ſervir de la figure, qui eſt au commencement du Livre, dont on voit ici le titre, laquelle on colle ſur un ais. Il faut ſeulement que les écroüés, les viſiéres, & les agraffes ſoient de cuivre, auſſi bien qu'une regle mouvante, où l'on grave les diviſions & les lignes géométriques à l'ordinaire,

dinaire, & qui eſt percée des deux côtés, en forme de vis, pour y paſſer les écroüies, & la placer ſur l'aix au deſſus d'un petit bâton en ſorte qu'on puiſſe tourner cette régle de quelque côté qu'on veut.

Cet ouvrage eſt diviſé en trois Livres. On réſout dans le prémier, les Problémes Géométriques, qui ſont les plus faciles. Dans le ſécond on aprend à tracer en deux maniéres par le moien de cet inſtrument toutes ſortes de cercles Céleſtes, ſur quelque plan que ce ſoit; & on réſout ces Problémes Aſtronomiques, ſelon la méthode des Géometres. Le troiſiéme enſeigne de faire avec cét inſtrument les calculs des ſolides & toutes d'opérations Aſtronomiques.

On trouvera dans cet Ouvrage les ſolutions des Problémes, imprimées en autre caractére que les démonſtrations. M. *Nuis* l'a fait afin que ceux qui commencent puſſent lire tout d'un coup ces Problémes; & que ceux qui ſont plus avancés trouvaſſent de quoi ſe ſatisfaire, dans les preuves qu'on donne de ces ſolutions. On doit encore rémarquer que l'Auteur réſout la pluſpart des Problémes qu'il propoſe en deux, ou trois, & quelquefois en quattre maniéres différentes; par la régle & le compas, par chacun des deux côtés de ſon inſtrument, & par le calcul.

Tous ceux qui connoiſſent un peu la méthode des Mathématiciens ſavent aſſés que toutes

toutes leurs propositions & toutes leurs preuves sont si bien liées l'une à l'autre qu'il n'est pas possible de les abreger beaucoup. Ainsi nous ne saurions faire l'extrait de ce Livre d'une maniére qui donnât quelque satisfaction au Lecteur. Néanmoins pour lui donner quelque idée de cét Ouvrage, on mettra ici neuf Problémes Astronomiques, que M. Nuis résout avec la régle & le compas seulement.

I. PROBLEME.

Décrire les paralleles de l'Equateur & de l'Horizon sur toutes sortes de plans.

Figure I. Que C D soit la Ligne soustilaire donnée sur quelque plan que ce soit, C le Pole, A B le stile perpendiculaire à C D, B C l'Axe de l'Equateur.

Pour tirer une de ces Lignes paralleles de quelque endroit qu'on voudra, comme de l'entrée du Lion, faites l'Angle C B D égal au complement de la déclinaison du Soleil au commencement du Lion, savoir de 69 degrez 47 min. mais si le signe étoit à l'autre côté du cercle Equinoctial, il faudroit ajoûter 90 deg. à la déclinaison du Soleil. Alongez ensuite B D vers D, & prenez sur la longue B D quelques points à vôtre choix, comme E, F, G & H. Mettez une des jambes du compas à la pointe du stile B, & portant l'autre successivement

ſur ces points, décrivez les arcs E *e*, F *f*, G *g*, & H *h*, qui coupent la ſoustilaire en *e*, *f*, *g*, *h*. Mettez une des jambes du compas dans le Pole C & l'autre en E, & décrivez l'arc 1 E 1. Portez enſuite une des jambes du compas ſur la pointe du ſtile A & l'autre en *e*, pour tracer l'arc 1 *e* 1 qui coupe le précedent aux points 1 & 1. Aprés cela mettez une des jambes du compas en C & l'autre en F, & décrivez l'arc 2 F 2. Puis portant le compas en A & en *f* tracez l'arc 2 *f* 2 qui coupe 2 F 2 en 2 & 2. Menez enfin une ligne par les points 2, 1, D. 1, 2, 3, 4, & ce ſera la parallele de l'entrée du Lion.

Que ſi B C étoit ſur ce plan l'Axe de l'Horizon & C ſon Pole, la ligne menée ſeroit le cercle d'Elévation, & marqueroit que le Soleil eſt 20 deg. 13 min. au deſſus de l'Horizon.

II. PROBLEME.

La Latitude, la déclinaiſon du Soleil & ſon élevation étant connuës trouver l'Azimuth & l'heure de jour.

Que la Latitude ſoit de 52½ deg. la déclinaiſon du Soleil Septentrionale de 16 deg. & ſon élévation de 40 deg.

Figure II. Tirez la Ligne A D, faitez B C perpendiculaire à A D, poſez-la obliquement ſur la tangente de 45 deg. prenez dans

dans cét intervalle la tangente du complement de la Latitude 37 ¼ deg. mettez la de B én A; & tirant A C, l'angle B A C pourra être le stile d'un quadran horizontal: soustraiez de la Latitude les 16 degrez de la déclinaison du Soleil, au lieu que si la déclinaison étoit méridionale il les y faudroit ajoûter; reste 36 ½ deg. cherchez dans le même intervalle la tangente de 36 ½ degré & la mettant sur la ligne A D depuis B jusqu'à D, tirez de C par D la Ligne C E. Prenez encore dans cet intervalle 50 deg. pour la tangente du complement de l'élevation du Soleil, ou de son éloignement du Zenith: mettez la de B jusqu'en E; menez C E, & faites C F égale à C E. Puis ouvrant le compas, mettez le en B & en E, & décrivez l'arc E G, & le transportant en A & en F, tracez de même l'arc G E qui coupe le précedent en G. Menez enfuite les Lignes B G & A G; puisque A D est le Méridien, B G l'Azimut, & A G, la ligne qui marque l'heure sur ce quadran horizontal, si on mesure la grandeur de l'angle G B E, on trouvera qu'elle est de 99 min. qui désignent l'éloignement où le Soleil est du Sud, c'est à dire 5 rumbs & ¼ ou ¼ de rumb plus à l'Ouëst que Sud-Ouëst-quart d'Ouëst, au cas que l'observation se soit faite aprés Midi: mais si elle s'est faite avant Midi, le Soleil sera un quart de rumb plus à

l'Eſt, que Sud-Eſt-quart-d'Eſt.

On trouvera qu'il eſt un peu moins de trois heures devant ou aprés Midi, en pourſuivant l'opération de cette maniére, alongez C B juſqu'à M, en ſorte que M touche la ligne horaire A G, & menez du point B la ligne B L perpendiculaire à A C; mettez obliquement la longueur de B L ſur la tangente de 45 degrez, & voiez ſur quel degré de cét intervalle tombe la ligne B M; ce ſera 43 deg. 32 min.

Ou de cette maniére: menez C H perpendiculaire d'A C, & alongez la juſqu'à D A; tirez par A D la perpendiculaire H I, qui marquera ſur ce plan l'*Equateur*. Faites H K égale à C H, & tirez la ligne K I, de K en I, qui eſt le point où A G coupe l'Equateur H I; & vous trouverez que l'angle H K I eſt de 43 deg. 32 min. C'eſt pourquoi l'arc que l'Equateur décrit entre le cercle horaire AG & le Méridien eſt auſſi de 43 deg, 32 min. qui ſont preſque trois heures. C'eſt de quoi l'on peut s'aſſurer par le calcul des triangles Planes ACF & ABG.

COROLLAIRE.

La Latitude & la diſtance de deux endroits de la Terre étant données, trouver la difference de leur Longitude & de leur Azymuth.

Que la Latitude d'un de ces lieux ſoit 52 & demi

52 & demi deg. celle de l'autre 16 deg. & la distance 750 lieuës d'Allemagne ou 50 degrez, on trouvera qu'elles different en Longitude de 43 deg. 32 min. & que le premier est à l'égard du second, un peu plus à l'Ouëst que Sud-Ouëst-quart-d'Ouëst, ou un peu plus à l'Est que Sud-Est quart d'Est : ce qui revient entiérement à l'opération.

Car on n'a qu'à supposer que B soit le Zénith du premier lieu. A D le Meridien, A le Pole, H I l'Equateur; l'angle H C D, la Latitude du second lieu, c'est à dire A C D le complement de cét angle; & B C E un angle de 50 degrez pour la distance des deux lieux : en poursuivant l'opération comme auparavant on trouvera que G est le Zenith du second lieu, B G l'arc qui coupe les deux Zeniths c'est à dire l'Azimuth, & A G le Méridien du second lieu.

III. PROBLEME.

La Latitude, l'heure & l'Azimuth étant connus trouver l'élevation du Soleil & sa déclinaison.

a Que B C soit le stile dressé sur un plan horizontal, B le Zenith, A le Pole de l'Equateur, A G la ligne horaire, B G l'Azimuth, qui coupant la ligne horaire en G fait que G est le point sur lequel l'ombre du Soleil doit tomber. Du centre B décrivez

a *Fig. II.*

l'arc G E qui coupe le Méridien en E, menez E C, & l'Angle B E C marquera l'élévation du Soleil. Décrivez encore du centre A l'arc G F; & du centre C l'arc E F, lesquels arcs se croisent en F; tirez enfin une ligne droite de F en C, & l'angle A C F sera le complement de la déclinaison du soleil.

COROLLAIRE

On peut de même connoissant la Latitude d'un lieu, dont le Zenith est B, & sachant la Longitude & l'Azimuth d'un autre lieu dont le Zenith est G, trouver l'éloignement des deux lieux marqué par l'angle B C E, & la Latitude de l'autre lieu désignée par le complement de l'angle A C F.

IV. PROBLEME.

La Latitude, l'élevation du soleil & l'Azimuth étant connus trouver la déclinaison du soleil & l'heure du jour.

[a] Que B C soit le stile dressé sur un plan horizontal, A D le Méridien, l'angle B C A le complement de la Latitude 17 & demi deg. B C G, l'éloignement où le soleil est du Zenith 50 deg. B G à B E l'Azimuth, ou l'angle E B G 59 deg. 51 min. Menez de G en A la ligne A G, qui sera le cercle horaire, comme dans le second probleme. Tirez du centre

[a] *Fig. II.*

centre A l'arc G F & du centre C l'arc E F, qui coupe le précedent en F. Menez de F en C la ligne F C, & l'angle A C F sera le complement de la déclinaison du soleil vers le Nord, si cét angle est moindre qu'un droit; que s'il est plus grand qu'un droit, il en faudra soustraire la valeur d'un angle droit, qui est 90 degrez, & le reste sera pour la déclinaison Meridionale, mais si l'angle A C F est droit le soleil sera dans l'Equateur.

COROLLAIRE.

Si l'on sait la Latitude d'un lieu, dont le Zenith est B, aussi-bien que la distance & l'Azimuth d'un autre, dont le Zenit est marqué par G, on pourra par la même opération trouver la Latitude de cét autre lieu, & la différence de leur longitude.

V. PROBLEME.

Sur une Latitude, une élevation du Soleil & une heure donnée, trouver l'Azimuth & la déclinaison du soleil.

a Que B soit le Zenith, A le Pole de l'Equateur, B C le stile, A E le Méridien, A G le cercle horaire, l'angle B C E le complement de l'élévation du soleil, ou son éloignement du Zenith. Décrivez du centre B l'arc G E, qui coupe le cercle horaire en G;

a *Fig. II.*

tirez de G en B la ligne B G, qui eſt l'Azimuth requis, lequel ſe meſure par la grandeur de l'angle E B G. Pour la déclinaiſon du ſoleil on peut la trouver par le IV. probleme.

Corollaire.

On peut trouver de même la Latitude d'un lieu, lorſque la Latitude d'un autre eſt connuë, auſſi bien que ſa diſtance & la difference de la Longitude.

VI. PROBLEME.

La Latitude, la déclinaiſon du ſoleil & l'heure du jour étant connuës, trouver l'élevation du ſoleil & l'Azimuth.

Que la figure II. ſoit un plan parallele à l'Equateur, BC le ſtile, AD le Méridien, B le Pole de l'Equateur, l'angle BCA le complement de la Latitude, A le Zenith, BCE le complement de la déclinaiſon du ſoleil, l'angle DBG l'arc horaire, BG la ligne horaire, qui eſt égale à BE; que l'ombre qui marque l'heure tombe ſur G. Puis du point A comme centre décrivez l'arc G F & du centre C l'arc EF, qui coupe le précedent en F; menez de F en C la ligne CF, & l'angle ACF ſera le complement de l'élevation du ſoleil que vous cherchez. Faites en ſuite CH perpendiculaire à AC, & HI, qui mar-

quera

quera l'Horizon, perpendiculaire au Méridien AD. Prenez HK égale HC, menez la ligne KI de K jusqu'en I, où la ligne AG coupe l'Horizon; l'angle HKI, sera l'Azimuth requis.

COROLLAIRE.

La Longitude & la Latitude de deux lieux étant données, on peut par la même opération trouver de combien ils sont éloignez: car B étant le Pole, BCA le complement de la latitude d'un de ces lieux 37 & demi deg. A son Zenith, B C E le complément de la Latitude de l'autre lieu 50 deg. A B G la difference de la Longitude 12 deg. 9. min. BG égal à BE, G le Zenith de l'autre lieu, & mesurant l'angle ACF comme auparavant, on le trouvera de la grandeur du 74 degrez, qui est la grandeur de l'arc d'un grand cercle, qui est contenu entre les deux Zeniths. Car 74 degrez étant multipliez par 15 font 1110. lieuës d'Allemagne, que ces deux lieux sont éloignez l'un de l'autre.

En mesurant l'angle HKI, on trouvera de combien de rumbs le lieu dont le Zenith est G est éloigné de celui dõt le Zenith est A.

VII. PROBLEME.

La Latitude, la Déclinaison du soleil & l'Azimuth étant connus, trouver l'heure du jour & l'élevation du soleil au dessus de l'Horison.

Que la II. figure soit un plan parallele à

l'Equateur, sur lequel AD soit le Méridien, B le Pole de l'Equateur, B C le stile, A le Zenith; & qu'ainsi l'angle BAC soit égal à la Latitude; qu'A G soit l'Azimuth, & l'angle BCE égal au complement de la déclinaison du soleil. Décrivez du point B comme centre l'arc EG, qui coupe en G l'Azimuth AG, & menant une ligne de B en G vous aurez la ligne horaire, & le complement de l'angle ACF marquera l'élevation requise.

COROLLAIRE.

On trouve par la même opération, la distance de deux lieux & la difference de leur Longitude, lors qu'on connoît leur Latitude & leur Azimuth.

VIII. PROBLEME.

Sachant l'élevation du Soleil & l'Azimuth en deux tems du jour differens, trouver la Latitude, la déclinaison du soleil & l'heure qu'il a fait dans les deux observations.

Que la figure III. soit un plan horizontal sur lequel AM marque le Méridien, A le Zenith, A B le stile droit perpendiculairement sur AM, AC l'Azimuth de la premiére observation, & AD celui de la seconde. Cela supposé, menez AE perpendiculaire d'AC,

d'AC, & AF perpendiculaire d'AD, en sorte que l'une & l'autre de ces lignes soit égale au stile AB. Faites l'angle AEC égal au complement de l'élevation du soleil, dans la premiére observation, & l'angle AFD égal au complement de l'élevation dans la seconde. C & D seront les points sur lesquels l'ombre de l'extrémité du stile doit tomber durant les deux observations, pourvu que le plan soit situé comme il faut. Menez par C, qui est plus prés d'A que D, la ligne GH perpendiculaire au Méridien, qui marquera que le Soleil est dans l'Equateur, s'il passe par D, & GH désignera sur ce plan l'Equateur. Que si le Méridien n'y passe pas, prenez sur FD la longueur de CE, c'est à dire FI, tirez du point I la ligne IK perpendiculaire à AD, de K la ligne GK perpendiculaire à GH, du même K la ligne KI égale à KI, & perpendiculaire à GK, & aiant mené encore de G par L la ligne GL, l'angle KGL sera égal au complement de la Latitude. ABN étant fait égal à KGL, BN marque sur ce plan l'Axe de l'Equateur, & N son Pole. Ensuite de quoi on peut trouver par le IV. Probleme la déclinaison du Soleil avec les heures ausquelles les deux observations sont faites.

Il faut prendre garde que l'élevation du Soleil, ou son éloignement du Zenith ne soit pas au même degré dans les deux observations, parce qu'alors les points C & D se rencontreroient dans la ligne GH, & CE

ſeroit égal à DF; ce qui rendroit inutiles les lignes IK, KG, & KL. Mais pourvû qu'il y ait quelque difference dans les degrez de l'élévation, il n'importe pas qu'on faſſe l'une des obſervations devant & l'autre aprés Midi.

Si le Plan n'eſt pas Horizontal, M. Nuis renvoie au Ch. XIII. de ſon 2 Livre, pour apprendre à trouver le Zenith par l'inclination du Plan.

IX. PROBLEME.

Aiant obſervé l'élevation du Soleil en trois divers tems du jour & la difference de ſes Azimuths, trouver l'Azimuth, l'heure, la Latitude & la déclinaiſon du ſoleil en chaque obſervation.

Que la figure IV. ſoit un Plan parallele à l'horizon, & AB le ſtile perpendiculaire à ce Plan. Que l'ombre du ſtile dans le tems des trois obſervations ſe termine une fois en E, l'autre en C, & l'autre en D, les angles EAC & CAD marqueront la difference des Azimuths, & des ombres AE, AC, AD: aiant mené les lignes perpendiculaires AH, AB, AG égales au ſtile AB, & les lignes HE, BC, & GD, les Angles AEH, ACB, & ADG ſeront égaux à l'élevation du Soleil durant ces obſervations.

Si les trois points C, D, E tombent ſur une ligne, le Soleil ſera dans l'Equateur, & aiant

aiant tiré du point A ſur cette ligne une perpendiculaire, qui marquera le Méridien ſur ce Plan, on viendra facilement à bout du reſte de l'opération.

Que ſi les lignes AE, AC & AD ſont égales, l'endroit où l'on fait ces obſervations eſt ſous le Pole, & l'élévation du Soleil eſt égale à ſa délinaiſon.

S'il y a deux de ces lignes égales, comme AC & AD, tirez une ligne droite de C en D, & un autre du point A qui lui ſoit perpendiculaire; & cette ligne ſera le Méridien, comme l'Auteur le démontre au Chap. 3. de ſon II. Livre. Achevez enſuite l'opération, comme au VIII. Probléme.

Mais ſi toutes les lignes ſont inégales, & qu'AC ſoit la plus courte; mettez ſur HE & ſur GD la longueur de BC, c'eſt à dire HK & GI, & des points I & K tracez les lignes IL & KM perpendiculaires à AD & AE: menez enſuite de L en M la ligne LM, & faites MN perpendiculaire de ML égale à KM, comme auſſi OL perpendiculaire de LM égale à IL. Tirez de N par O la ligne NP, & alongez ML juſqu'à ce qu'elle coupe la ligne NP en P. Du point P menez par C une ligne droite, & du point A la ligne AQ perpendiculaire à PC, laquelle AQ ſera le Méridien de ce Plan. Le Méridien étant trouvé on découvrira facilement la Latitude par le VIII. Probleme. Car tirant de M perpendiculairement ſur PC la ligne MR, du même point M la ligne MS, perpendicu-

pendiculaire & égale à KM, & de R par S la ligne RS l'angle MRS sera le complement de la Latitude, & on trouvera en suite la déclinaison du Soleil & les heures par le IV. Probléme.

Que si le Plan n'est pas horizontal, AQ ne sera pas le Méridien; mais la ligne soustilaire, & l'on n'a qu'à poursuivre l'opération, de la maniére qu'on a dit dans le VIII. Probléme.

M. Nuis, selon sa méthode qu'on a déja indiquée, met des démonstrations sous le I, le VIII & le IX Problémes: mais on ne les a pas inserées, tant parce que l'étenduë de nôtre Journal ne le permettoit pas que pour laisser aux connoisseurs le plaisir de découvrir par eux-mêmes les raisons de ces Problémes.

Nôtre Auteur a fait un autre Livre intitulé.

2. *Redonen en middelen van verdieping en verzanding der rivieren en havens op een meet-kundige maniere betoogt en aangevveezen.* 4. A Zvvol chez G. Tydeman 1686. 38 pp.

M. Nuis avoit promis un moien, qu'il croioit trés-facile, pour couvrir d'eau, en quelque tems que ce fût, les villes de *Zvvol* & de *Hasselt*, & mettre ainsi à couvert des insultes de l'ennemi la Province de

H
IV

pendiculaire & égale à KM, & de R par S la ligne RS l'angle MRS sera le complement de la Latitude, & on trouvera en suite la déclinaison du Soleil & les heures par le IV. Probléme.

Que si le Plan n'est pas horizontal, AQ ne sera pas le Méridien; mais la ligne soustilaire, & l'on n'a qu'à poursuivre l'opération, de la maniére qu'on a dit dans le VIII. Probléme.

M. Nuis, selon sa méthode qu'on a déja indiquée, met des démonstrations sous le I, le VIII & le IX Problémes: mais on ne les a pas inserées, tant parce que l'étenduë de nôtre Journal ne le permettoit pas que pour laisser aux connoisseurs le plaisir de découvrir par eux-mêmes les raisons de ces Problémes.

Nôtre Auteur a fait un autre Livre intitulé.

2. *Redonen en middelen van verdieping en verzanding der rivieren en havens op een meet-kundige maniere betoogt en aangevveezen.* 4. A Zvvol chez G. Tydeman 1686. 38 pp.

M. Nuis avoit promis un moien, qu'il croioit trés-facile, pour couvrir d'eau, en quelque tems que ce fût, les villes de *Zvvol* & de *Hasselt*, & mettre ainsi à couvert des insultes de l'ennemi la Province de

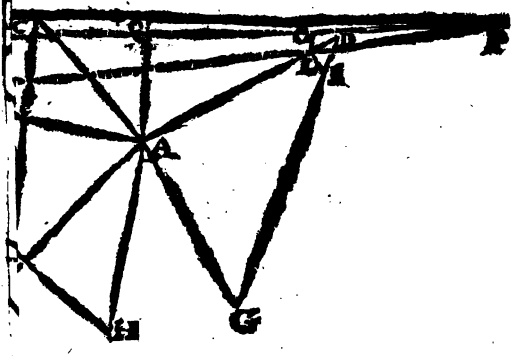

IV. *après la page* 495.

IN.

l'arc G E qui coupe le Méridien en E, menez E C, & l'Angle B E C marquera l'élévation du Soleil. Décrivez encore du centre A l'arc G F; & du centre C l'arc E F, lesquels arcs se croisent en F; tirez enfin une ligne droite de F en C, & l'angle A C F sera le complement de la déclinaison du soleil.

COROLLAIRE

On peut de même connoissant la Latitude d'un lieu, dont le Zenith est B, & sachant la Longitude & l'Azimuth d'un autre lieu dont le Zenith est G, trouver l'éloignement des deux lieux marqué par l'angle B C E, & la Latitude de l'autre lieu désignée par le complement de l'angle A C F.

IV. PROBLEME.

La Latitude, l'élevation du soleil & l'Azimuth étant connus trouver la déclinaison du soleil & l'heure du jour.

[a] Que B C soit le stile dressé sur un plan horizontal, A D le Méridien, l'angle B C A le complement de la Latitude 17 & demi deg. B C G, l'éloignement où le soleil est du Zenith 50 deg. B G à B E l'Azimuth, ou l'angle F B G 59 deg. 51 min. Menez de G en A la ligne A G, qui sera le cercle horaire, comme dans le second probleme. Tirez du centre

[a] *Fig. II.*

centre A l'arc G F & du centre C l'arc EF, qui coupe le précedent en F. Menez de F en C la ligne F C, & l'angle A C F sera le complement de la déclinaiſon du ſoleil vers le Nord, ſi cét angle eſt moindre qu'un droit; que s'il eſt plus grand qu'un droit, il en faudra ſouſtraire la valeur d'un angle droit, qui eſt 90 degrez, & le reſte ſera pour la déclinaiſon Meridionale, mais ſi l'angle A C F eſt droit le ſoleil ſera dans l'Equateur.

COROLLAIRE.

Si l'on ſait la Latitude d'un lieu, dont le Zenith eſt B, auſſi-bien que la diſtance & l'Azimuth d'un autre, dont le Zenit eſt marqué par G, on pourra par la même opération trouver la Latitude de cét autre lieu, & la différence de leur longitude.

V. PROBLEME.

Sur une Latitude, une élevation du Soleil & une heure donnée, trouver l'Azimuth & la déclinaiſon du ſoleil.

a Que B ſoit le Zenith, A le Pole de l'Equateur, B C le ſtile, A E le Méridien, A G le cercle horaire, l'angle B C E le complement de l'élévation du ſoleil, ou ſon éloignement du Zenith. Décrivez du centre B l'arc G E, qui coupe le cercle horaire en G;

a Fig. II.

INDICE DES MATIERES

du IV. Tome.

A

Agapes, *leur origine.* 55
Agobard *M. S. de Tertullien qui a appartenu à cet Evêque.* 86
Accents des Grecs, leur histoire & leur antiquité. 407 *& suiv.*
Acier, la disposition de ses particules insensibles. 463
Adscessores, *qui l'on appelloit ainsi chez les Romains.* 120
Afrique, vents alisez qui soufflent sur ses côtes. 62 *& suiv. & dans ses mers.* 64. *& suiv.*
Aiman, sa déclinaison. 461. *Sa déclinaison au Cap de Bonne-Esperance.* 427. *Ses proprietez* 458 *& suiv.* 462. *Machines magnetiques.* 464.
Alcyon, *Fables des Anciens touchant cét oiseau.* 395
Algeriens *domptez par Ruiter.* 7 *& suiv.* 15 *& suiv.*
Allegories des Anciens Iuifs. 493. *& suiv.*
Allemands, que les anciens Rois des Allemands n'étoient

n'étoient pas absolus. 154
Alliance, triple alliance pour la conservation des Païs bas. 31
Almeras, *Chef de l'avant garde de l'armée navale de France.* 55
Amazones, *s'il y en a eu?* 392
d'Amboise (*George*) *ses notes sur Tertullien* 91
Amerique, vents alisez qui régnent sur ses costes & dans ses mers. 62 & *suiv.*
Amour de Dieu, necessaire pour être sauvé. 421
Amphyctions, forme de leurs assemblées. 119
Amsterdam *seditions en cette ville en* 1672. 42
Anacreon, *Odes de ce Poëte qui n'ont point encore vu le jour.* 236
Analogie, comment elle s'est formée? 409
Ancyre, *si l'on peut prouver par le Concile d'Ancyre, que les laïques aient autrefois consacré l'Eucharistie?* 104. 105
Angleterre, *les sentimens des Théologiens de ce païs-là touchant les matiéres de la grace.* 305 *Leur histoire. ibid. & suiv.*
Anglois, *leurs guerres avec les Hollandois* 6. 19. 25, & *suiv.* 29, 33. *font la paix.* 46
Anglois *Savans qui n'ont presque rien écrit.* 491.
Animaux, division des animaux. 188. *comment ils croissent.* 194
Antiques, Cabinets d'Antiques. 235
Apparition étrange. 385
Arabes grands joueurs d'Echecs. 389
Arles, *Concile tenu en cette ville défend aux Diacres de consacrer.* 134

Arminius (*Iaques*) *apellé Professeur a Leide.* 292.
Ascue *Admiral Anglois, 6 pris prisonnier.* 27
Athéniens, *diverses de leurs maniéres de parler.* 403
l'Aubépine, *sa dispute avec Régnaut.* 78. *& suiv.*
Aubier, ce que c'est. 379
Augures des Anciens. 391
S. Augustin *plus subtil que solide, selon M. Dadrevel.* 116
Aurelien, *conduite remarquable de ce Prince,* 164.
Azimuths, maniére de décrire ces cercles. 482 *& suiv.*

B.

BAptême, si les Eglises d'Afrique ont cru qu'un Laïque pût baptizer en cas de necessité. 122. *Si toute l'antiquité la cru necessaire au Salut?* 107 *Qu'il n'étoit pas permis aux femmes de l'administrer.* 110
Barac. (*Pierre*) *soûtient les sentimens des Universalistes touchant la grace.* 318
Baravia *de* Java. 433
Benediction, *pourquoi la coupe de l'Eucharistie est nommée* coupe de bénédiction? 115
Bengale, *vents qui régnent dans ce golfe.* 70
Beni de Dieu, *ce que ces termes marquoient chez les Hebreux.* 5
Bertrand du Guesclin, *passage remarquable de sa vie.* 105
Blake *Admiral Anglois.* 6

Bois, deſcripsion du bois examiné avec le microſcope. 177 *& ſuiv.*

Bonnicon, projet de cet Auteur touchant la maniére de traiter diverſes ſciences. 326

Borcel, *réponſe de cet Ambaſſadeur au Roi de France.* 9

Bourgeois, ce que c'étoit dans les villes de la Grece. 359

Bourgeoiſies, de quelle maniére elles ſe ſont formées, & leurs droits. 319 *& ſuiv.*

Bourgeons des arbres, leur deſcription, comment ils ſe forment. 196

Bouſſole, qui l'a inventée. 458

Braalael (*Jean*) *Capitaine d'un vaiſſeau Hollandois.* 30, 35

Bref de la paix conclue entre ville entre l'Angleterre & la Hollande. 30

C.

CAbbale, *ſentiments d'Alting ſur la Cabbale.* 356

Calixte (*George*) *à qui il étoit redevable de ſon éducation.* 143

Calmes ſur les coſtes du Cap Vert 65. Raiſons Phyſiques de ces calmes 71. 72

Cambyſe, *ſeverité de ce Prince envers un mauvais juge.* 159

Cambaie, *roits qui régnent ſur les coſtes de Cambaie.* 71

Canaux ſanctions pleins de fautes de Copiſte. 136

Canon du V. T. ſentimens de I. Alting ſur cette matiére. 373 376

Cap verd, *calmes qui ſont ſur ſes coſtes.* 65. *Raiſons*

ſons phyſiques. 11
Capitulation Imperiale, ſon hiſtoire. 153
Cappadoce, *peuples de ce païs-là ne pouvoient ſouffrir la liberté.* 145
Ceriſiers, remarque ſur leur écorce. 178
la Chair & le Sang, *origine de cette phraſe, ſelon* J. Alting. 406
Champignons, comment il ſe forment. 217
Charles Guſtave *Roi de Suede, la guerre qu'il fit contre les Danois.* 14
Charles Quint, paroles remarquables de ce Prince. 165
Chêne, remarque ſur ſon écorce. 173, 176
Chévrefeuil deſcription de ſes filamens. 216
Chimie, cherchée dans les fables Paiennes. 421
Chine, *vents qui régnent ſur les coſtes de la Chine.* 71
Chreſtomathie. *ce que c'eſt.* 405
S. Chryſoſtome, *pourquoi il s'abſtint de communier pendant quelque tems?* 193
Ciprés remarque, ſur ſon écorce. 173
S. Clement *diverſes Edition de ſes Epitres. Quand il a vécu. & quand il a été Evêque de Rome.* 466 *& ſuiv quand il a écrit ſes Epitres.* 488
Communion refuſée à ceux qui avoient ſuccombé dans le tems de la perſecution. 113
Iean Compagnie *Voiez* Negre.
Conringius [*Herman*] *à qui il devoit ſon éducation.* 143
Conſeſſores, *qui l'on appelloit ainſi chez les Romains;* 180

Conſtan-

Conſtantinople, *ſi l'on peut prouver par le Concile de Conſtantinople que les Laïques aient autrefois conſacré l'Euchariſtie?* 104
Conſtituére, *ce qu'il ſignifie quelquefois chez les Latins.* 121
Contracts, que les Princes ſont obligez de les obſerver. 164
Contre-rémontrans, *pourquoi on leur donne ce nom?* 292
Convolvulus, *deſcription de ſes filamens.* 216
Cromvvel, *propoſitions qu'il faiſoit aux Provinces Vnies.* 5
D
DAn, *nom d'une ville dans la Géneſe.* 381
Danemarc *ſecouru par les Hollandois contre la Suede.* 11 *& ſuiv*
Déclinaiſon du Soleil, moien de la trouver ſur toutes ſortes de plans. 480
Dents, deſcription des dents. 179
Diacres, qu'ils ont toûjours eu le pouvoir de baptizer: 133 *mais non pas celui de conſacrer l'Euchariſtie. Ibid. & ſuiv.* 137 *leur place dans les Egliſes.* 134
Dictionnaire, comment il le faudroit faire. 329
Dieu inconnu, ſon autel à Athenes. 401
Diſcipline Eccleſiaſtique, ſon commencement. 126, *Son hiſtoire.* 131 *Du tems des Apotres bien differente de celle qu'on a obſervée depuis.* 137 *Du tems de Tertullien.* 118, 120
Droit public, *ce que l'on appelle ainſi en Allemagne.* 143
Dodvvel (*Henri*) *ſon jugement touchant S. Auguſtin,* 116, *Gretius.* 79. *Saumaiſe.* 80. *Petau.*

tans. 80. Rigaut. 81
Domitilla, fables touchant cette Dame dans le Martirologe. 132
Dons miraculeux, pourquoi ils ont ceſſé ſelon l. Aluing. 368
Dordrecht, Hiſtoire du Synode tenu en cette ville. 396. & ſuiv. Quelles conteſtations il y eut. Ibid. & ſuiv. Comment on y traita les Rémontrans. 300
Douaire, pourquoi ils s'abſtenoient de communier. E. 193, 106

EBe, exemple d'une durée extraordinaire de l'Ebe. 39
Ebenus, origine de ce jeu. 389
Ecorce, deſcription de l'écorce des plantes. 172, 173. & ſuiv. Pourquoi elle s'enflamme aiſément. 155. Ses uſages. Ibid
Edeſius, s'il celebra l'Euchariſtie ſans Prêtre. 102, 131.
Egliſe, ce que l'on appelloit ainſi chez les Grecs. 118.
Egliſes, droits de chaque Egliſe dans les tems Apoſtoliques. 119. Sentimens de Bonnecroe ſur l'Egliſe. 335
Sentimens de Galenus Abrahamſz. 360.
Empereurs mis au rang des Dieux. 241
Empire d'Allemagne ſes loix & ſes coûtumes. 140. Son unité. 141
Enflure des plantes, voiez Tumeurs.
Epines des plantes, leur deſcription. 216
Eraſme, l'eſtime qu'on faiſoit de ſes paraphraſes en Angleterre ſous Edoüard VI. 206

Eſdras & Nehemie conciliez. 375
Eſope, *n'eſt pas l'inventeur des fables.* 438. *Son portrait par* Maxime Planude. 439
Eſpagnol, réponſe cruelle d'un Eſpagnol. 5
Eſſéens contemplatifs d'Alexandrie, s'ils ſont devenus Chrêtiens. 492
Euchariſtie, s'il étoit permis aux Laïques de la conſacrer. 92. *& ſuiv.* 100. *& ſuiv. Si on eſt obligé de la célebrer.* 92. *& ſuiv.* 96. *Son origine.* 95
changemens arrivez dans la maniére de la célebrer. 121 *& c*
Excommunication ſi une Egliſe ayant excommunié quelcun, il eſt excelus de toutes. 129. 130
Exechiel, ſon deſſein en décrivant le Temple. 256 *Que cette deſcription repréſente un Temple ſemblable à celui de Salomon.* 258. *Explication de cet endroit d'Ezechiel. Ibid. & ſuiv.*

F.

FEmmes, *qu'il ne leur étoit pas permis autrefois de baptiſer.* 112
Fer, la diſpoſition des particules inſenſibles. 403
Feuilles, deſcriptions des feuilles éxaminées avec le Microſcope. 197. *Qu'elles ſont aux arbres ce que la peau eſt aux animaux plus parfaits.* 118
Fievre, remarques diverſes ſur la fievre. 347. *Fievres Epidemiques malignes.* 348 *& ſuiv.*
Figuier, remarque ſur ſon écorce. 206
Filaments des plantes, leur deſcription. 217
Fleurs, deſcription des fleurs conſidérées avec le microſcope. 200, *leur uſage à l'égard des fruits.* 206.

Florus, *correction de divers passages de cet Auteur.* 423
Fox [*Iean*] *son livre des Martyrs.* 314
France, *démélé de la France avec la Hollande touchant la navigation.* 9. *Guerre de la France contre la Hollande.* 36. *& suiv. Elle se saisit de plusieurs places.* 36 *Les quitte.* 46
France, si les anciens Roix de France étoient absolus 155. 156 *Si la roiauté étoit alors héreditaire, ou élective.* 156
Frumentius, *s'il célebra l'Eucharistie sans Prêtre.* 102, 131

G.

Gabaret, *Chef de l'arriére garde de l'armée navale de France.* 56
Galenus Abrahamsz, *son sentiment touchant l'état exterieur de l'Eglise.* 360. *Ce qu'en croioit* I. Alting. 368
Galles, description des galles considerées avec le microscope. 212
Gangrene, remarques sur la gangrene. 332
Gap pour quoi que. 372
Gemistius Pletho *manuscrit.* 337
van Gent *Admiral d'Amsterdam.* 29. 35. *Sa mort.* 56
Goëmon. 426
Gomarus, *sa conduite dans le Synode de Dordrect.* 247
Gouvernement, ses differentes sortes. 150
Graine voiez Semence.
Graverol, *Avocat de Nimes, ses ouvrages.* 246.

Grecs, leurs anciens caractéres. 257, 409. *leurs MSS.* 237, 413
Greffe, pourquoi elle porte des fruit differens de ceux des troncs sur lesquels elle est entée. 187.
Grotius, *l'envie qu'il avoit de concilier les Religions.* 72
Guerre, remarques générales sur la guerre. 149.
Guêpe, pourquoi la piqure des guêpes fait enfler. 212
Gui de Chêne. 217
Guinée, *vents alisez qui soufflent sur les côtes de la Guinée.* 64, 60. *guerre des Hollandois contre les Anglois en ce païs-là.* 19

H.

HAgiographes, *comment nommez par les Anciens.* 490
Héretiques, s'il est permis de les persecuter? 165
Herode, *en quoi son Temple differoit de ceux de Zorobabel & de Salomon.* 280
Heure du jour, moien de la trouver. 537
Hollande, *Edit perpetuel des Etats de Hollande* 31. *Son abrogation.* 37
Hollande, *les Etats de cette Province ordonnent la tolerance dans les disputes de la grace.* 295
Homere, *ce qu'on y reprend, & comment on le peut défendre.* 385. *& suiv. son langage difficile à entendre.* 410. *destinée de ses écrits,* 417
Hongrie, *Ministres de Hongrie dans les Galéres.*

res d'Espagne 50, 51. *délivrez par Ruiter* 53
discours qu'il leur fit. 54
Hotentots *leurs mœurs, & leurs sentimens.* 427. 428.
Huile sacrée chez les Iuifs. 360
Hyperborées, *s'il y en a eu.* 394.

I.

Jaques I. *Roi d'Angleterre, de quel sentiment il étoit sur la matiére de la Prédestination.* 311.
Iava, *vents qui régnent proche de cette Ile.* 69 72. *sa Latitude.* 74
S. Ierôme, *pourquoi ils'abstint de communier pendant quelque tems?* 96,106
Ierusalem, description de cette ville. 263
Ierusalem, *Gouvernement de cette Eglise du tems des Apôtres.* 126. *Que les autres lui paioient une espece de tribut.* ibid.
Iesus-Christ, que ceux de sa famille joüirent de l'Episcopat de Ierusalem pendant qu'il y eut des mâles. 126
Indes, *vents qui soufflent dans la mer des Indes.* 69
Indulgences, qu'elles n'exemptent pas de la penitence. 455
Insectes. le changement de peau qu'on y remarque 199. *De quelle maniére ils posent leurs œufs dans les plantes.* 209. *& suiv.*
Inscriptions leur usage chez les Anciens. 223
Instrument de Mathematique nouveau. 469
Iris de Lune. 425
Iudée, *remarques sur la division qu'en fait*

Ezechiel. 266
Iuge, des qualitez d'un bon juge. 268
Iuifs incertitude de leurs Traditions. 281

L.

LAmbeth, *articles de Lambeth quel fort ils eurent.* 319
Langue Hebraïque, inutile à un Théologien, selon S. Deſmarets. 373
Latitude, moien de la trouver. 482
Laodicée, *ſi l'on peut prouver par le Concile de Laodicée que les laïques aient autrefois conſacré l'Euchariſtie.* 104. 136
Lares, *abregé de la créance des Païens touchant ces Dieux.* 224
Autruche que ce mot marque tous les offices Eccleſiaſtiques. 131
Lepre, diverſes remarques ſur la Lepre des Hebreux. 360
Lierre, deſcription de ſes filamens. 217
Ligne Meridienne, manières de la tirer. 464
Livonie, *païſans de ce païs-là naturellement eſclaves* 145
Locman *Auteur Arabe ſi c'eſt le même qu'Eſope.* 363
Λόγος, 363. *que les Platoniciens l'ont nommé Mediateur, Sacrificateur & interceſſeur.* 364
Loix remarques ſur les Loix en général. 146. *& ſuiv. ſtile des Loix.* 152
Longitude, moien de la trouver. 481
Lubbert [*Sibrand*] *ſa conduite dans le Synode de Dordrecht.* 297
Luſtrations des Païens. 112

M.

MAdagaſcar, *vents qui regnent proche de cette Ile.* 69, 70
Magiſtrats, remarques generales ſur les Magiſtrats. 147
Mahomet, *fable touchant ſon tombeau.* 458
Malachie, quand ce Prophete a vécu ſelon I. Alting. 377
Maladies leur origine, ſelon Bontekoe. 330
Manuſcrits, comment on peut reconnoître les bons. 236. *& ſuiv.*
Mariage, ce qu'on y doit obſerver. 391
Martinius *Theologien de Breme, ſa conduite au Synode de Dordrecht.* 297
Martyrologes pleins de fables. 132
Médailles, remarques génerales ſur les médailles. 238. *& ſuiv.*
Mer pacifique, vents aliſez qui y régnent. 73. *& ſuiv.*
Monnoie des Anciens. 238
Monſons *ou vents aliſez des Indes.* 69, 72
Montaigu *Admiral d'Angleterre, ſa mort.* 36
Mouëlle deſcription de la mouëlle des arbres. 180. *& ſuiv.*
Mouches, deſcription de leur tariere. & ſuiv. comment elle poſent leurs œufs ſur les plantes. 209 *& ſuiv.*
Munychie, *deſcription de ce port.* 400

N.

NAmaquas, *quand ils ont été decouverts.* 478. *leurs mœurs.* *Ibid.*
Negre, *hiſtoire ſurprenante d'un Negre.* 20

Nehemie & Esdras conciliez. 375
Nœuds des plantes, leur deſcription. 192

O.

Ocean, diviſion générale de l'Ocean. 61
Ocean Atlantique & Ethiopique, vents aliſez qui y ſouffient 61. *& ſuiv.*
Oeufs des Inſectes poſez ſur les plantes. 209. *& ſuiv.*
Offrir, *qu'il ſe prenddans les anciens pour celebrer l'Euchariſtie.* 92. *ce qu'il ſignifie encore.* 89
Opdam *V. Waſſenaar.*
Oppenheim *ville de l'Empire a changé dix fois de Religion.* 166
Orange, *M. le Prince d'Orange Gouverneur & Capitaine General.* 37. *& ſuiv.*
Oreilles du Roi, *qui l'on appelloit ainſi chez les Perſes.* 123
Os, comment ils croiſſent. 197
Overbeek (Matthias) *ſa naiſſance, ſon Calixte, & Conringius dans leur jeuneſſe.* 143
Ouragans. 67

P.

Panthées *ce que c'étoit chez les Paiens.* 127 *& ſuiv.*
Paralleles de l'Equateur & de l'Horizon, maniere de les décrire. 481
Parèſis ce que c'eſt ſelon I. Alting. 371
Parole *voiez Légos.*
Parvis, *qu'il n'y en a jamais eu que deux dans le Temple.* 272. *& ſuiv.*
S. Paul, *le tems de ſa mort incertain.* 490

Pedarii Senatores, *qu'ils n'étoient pas d'une autorité égale aux autres.* 118
Penates *abregé de la creance des Paiens touchant ces Dieux.* 224
Pendu, matelot Hollandois pendu & réchappé obtient sa grace, 22
Pénitence sa neceſſité & sa nature, 454 *qu'elle doit être accompagnée de l'amour de Dieu.* 450
Pénitentiel *de la Bibliotheque de Rouën.* 238
Perxins [*Guillaume*] *ſupralapſaire.* 316. *Iugement de* Robbert Abbot *touchant cet Auteur.* 317
Petronille, *examen de ce que le Martyrologe en dit:* 103, 132.
Peuplier blanc remarque ſur ſon écorce. 173. *& ſuiv.* 175.
Phalere, *deſcription de ce port.* 400
Phaſeoles, deſcription de leurs filamens. 216.
S. Philippe, *remarque ſur le Baptême qu'il confera à l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie.* 132.
Philon, *paſſages remarquables de cet Auteur.* 114.
S. Pierre, *le tems de ſa mort incertain.* 490
Pierres précieuſes gravées. 232 *& ſuiv.*
Pirée, *deſcription de ce port.* 396 *& ſuiv.*
Plantes, leur anatomie. 171. *comment elles croiſſent.* 192. 179 182 *comment elles ſe nourriſſent.* 285. *Qu'elles ſont des animaux imparfaits.* 188
Plantes qui naiſſent dans d'autres plantes. 217.

Plantes étrangéres en Hollande. 342. *& suiv.*
Platon, *maximes pour entendre le stile de cet Auteur.* 113.
Platoniciens, que les Ecrivains sacrez ont souvent suivi leurs maniéres de parler. 113.
Pluies, *parage sur les côtes du Cap Verd, 65 raisons physiques de ces pluies.* 71.
Poils des plantes, leur description. 215
Politique. les principales maximes d'une bonne Politique. 146 *& suiv.*
Pommiers, comment leur écorce est faite. 172.
Portugal, *guerre des Etats contre le Portugal.* 10.
Poumons des animaux. 172. *des plantes.* Ibid.
Prédestination Conditionnelle, comment cette Doctrine entra dans les païs-bas. 290. *quand on commença à y prêcher le sentiment contraire.* Ibid.
Predestination, sentimens des Anglois sur cette matiére. 305. *& suiv comment celui de la prédestination absoluë s'y introduisit.* 313. *qu'on y ordonna de se taire sur ces matiéres.* 322.
Prêtres. leur place dans l'Eglise. 134.
Princes voiez Rois.
Princes, droits des Princes, s'il est permis d'entraiter. 161. *quelques-uns de leurs droits.* 165.
Problemes Astronomiques résous. 481
Prophetes du tems des Apôtres, directeurs extraordinaires des Eglises. 124. *& suiv. soumises ensuite aux Pasteurs ordinaires.* 130.
Prophetes, pourquoi ils confondent les biens.

temporels avec les ſpirituels? 286
Proſe autrement accentuée que les vers. 413
Pruniers, comment leur écorce eſt faite. 172. & *ſuiv.*
Pſaumes, pourquoi ils ne ſont pas rengez ſelon l'ordre des tems. 376
Pygmées, *s'il y en a eu.* 395

Q.

Du Quesne *Admiral de France.* 56
Quinte-Curce, quand cet Auteur a vécu 384 *ſon hiſtoire.* Ibid.

R.

R. *Abbins, voiez* Iuifs.
Racine, deſcription de la racine des plantes. 218
Raiſon d'Etat, *origine de cette maniére de parler & ſes differentes ſignifications.* 144
Raiſon *voiez Léges.*
Rectangle Vniverſel-Géometrique, ce que c'eſt 468.
Rémontrans, *comment on leur donna ce nom.* 290. *leurs cinq articles.* Ibid. *leur conduite dans le Synode de Dordrecht.* 300
Remore, *fables des Anciens touchant ce poiſſon* 395
Repas donnez aux pauvres chez les Païens, 95
Reſpiration commune à tous les animaux juſqu'aux plantes. 187. *ſon uſage.* 189
Revenus des Princes, remarques générales ſur cette matiére. 150
Ridderus (*François*). 26
Rigaut, *ſon édition de Tertullien.* 76. *ſentimens*

mens de M. Dodvvel *ſur cet Auteur.* 78. *ſa diſpute avec* M. de l'Aubépine. Ibid.
Rois, s'ils ſont au deſſus des Loix. 153 163
Rome, ordre des premiers Evêques de cette ville. 467
Ruiter (*Michel*) *ſa vie* 3. & ſuiv. *ſes premiéres actions. Ibid. ſa conduite en Afrique.* 4.8 15 *ſes combats contre les Anglois* 6. 20. 27. & *ſuiv.* 29. 29. *contre les Suedois* 14. *en Guinée.* 19. *en Amerique* 48. *contre la France* 36. & *ſuiv. en Sicile.* 49 *diſcours pieux qu'il fit à des Miniſtres de Hongrie.* 53. *ſa mort.* 61. & *ſuiv. honneurs qu'il reçut du Roi d'Eſpagne* 56. *du Roi de France,* 29.
Ruiter, *Michel VVitte de Ruiter.* 59

S.

Sacerdoce de l'Evangile commun à tous les Chrêtiens. 190 & *ſuiv.*
Sacremens, s'il étoit permis aux aux Laïques de les adminiſtrer? 92,100,111.
Semences des plantes, leur deſcription 206. & *ſuiv. comme elles ſe forment.* 204. & *ſuiv. leurs enveloppes.* 206. & *ſuiv.*
Semences, leur vegetation. 207. & *ſuiv.*
Sens combien il y en a ſelon Bontekoë. 328
Siam, *longitude de ce païs-là.* 438. *réponce du Roi de Siam à l'Ambaſſadeur de France.* 434. *deſcription de ce païs.*
Siamois *leur Religion.* 435. 438. *conforme en quelque choſe à celle des Ægyptiens.* 446 *leurs coûtumes.* 453
Sphacelus, *remarques ſur le* Sphacelus. 332

Statuës.

Statuës mêlées de diverſes divinitez. 126
Sucs dont les plantes ſe nourriſſent. 190. & *ſuiv. qu'il y circule.* 221 *Sues de la terre qui nourriſſent les plantes.* 209. 229. *par où ils y entrent.* 220
Suedois *guerre des Hollandois contre eux.* 12. *des Danois,* Ibid.
Sumatra, *vents qui régnent proche de cette Ile.* 69, 71
Synagogues, leurs droits. 128

T.

Aliſman, ce que c'eſt. 235
S. Tekme, *ſon feu.* 425
Temple de Iéruſalem, ſes prérogatives ſur toutes les Synagogues. 128
Tendres de la vigne, leur deſcription. 217
Tertullien, *paſſage de cet Auteur touchant le Sacerdoce des Laiques.* 76. 121. *eſt traité de Déclamateur par le P. Petau.* 100
Tête, remarque ſur les douleurs de tête. 338
Thecle, *fables touchant cette Vierge dans le Martyrologe.* 132
Traditive commune, *ſentiments de* I. Alting *là deſſus.* 370
Tributs, remarques générales ſur cette matiére. 152
Trachée artére des Animaux parfaits comparée avec celle des inſectes & des plantes. 177. 186.
Trajan, explication d'une médaille Grecque de cet Empereur. 246. & *ſuiv.*
Tromp *Admiral d'Amſterdam, en mes intelligence*

ligence avec Ruiter. 28. *avec ſon Vice Admiral.* 45
Tumi[illegible] plantes, leur deſcription. 214
Tornadoes, *vents orageux ſur les côtes d'Afrique.* 64

V.

VAlkenburg *Gouverneur de forts de la Guinée appartenans aux Hollandois,* 21.
Vents, hiſtoire des vents aliſez 60. *& ſuiv. raiſons phyſiques.* 67. *& ſuiv.*
Verbe *voiez Logos.*
Verité, *en quel ſens les Platoniciens ſe ſervoient de ce mot.* 113 *en quel ſens les Auteurs du N. T. diſent qu'elle ne ſe trouve que dans la nouvelle alliance.* 116
Vers autrement accentuez que la proſe. 415
Ville criminelle, comment on la doit punir. 163.
Villes Grecques, leur gouvernement. 118
Univerſaliſtes, *ſi l'Egliſe Anglicane a été de leur ſentiment.* 311

W.

WAſſenaar *Lieutenant Admiral des P. V.* 6. 23
de Wit (Corneille) accuſé. 40. *aſſaſſiné.* 41
de Wit [Iean] action hardie de I. de Wit. 25. *aſſaſſiné.* 37. 41

Y.

YEux du Roy, *qui l'on appelloit ainſi chez les Perſes.* 125

Z.

ZOrobabel, *ſi la ſtructure de ſon Temple a été differente de celle du Temple de Salomon?* 279, 282

FIN. du IV. Tome.